

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)



CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
(RGPH5)



**RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DU RGPH5
THÈME : CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS
ET CADRE DE VIE DES POPULATIONS**

Rédigé par : Djanguiné CAMARA, Ingénieur de la Statistique/Démographe, DNP
Dr Maïmouna KANTE, Chargée de recherche, DNP

Décembre 2024

R
G
P
H
5

2
0
2
2

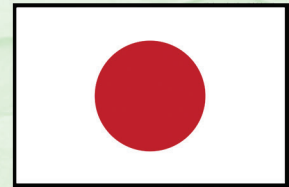
LES PARTENAIRES DU RGPH5



Allemagne



Banque Mondiale



Japon



Norvège



PARIS21



Pays-Bas



Suède



Suisse



UNFPA



UNICEF



UNHCR



USAID

CARTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI

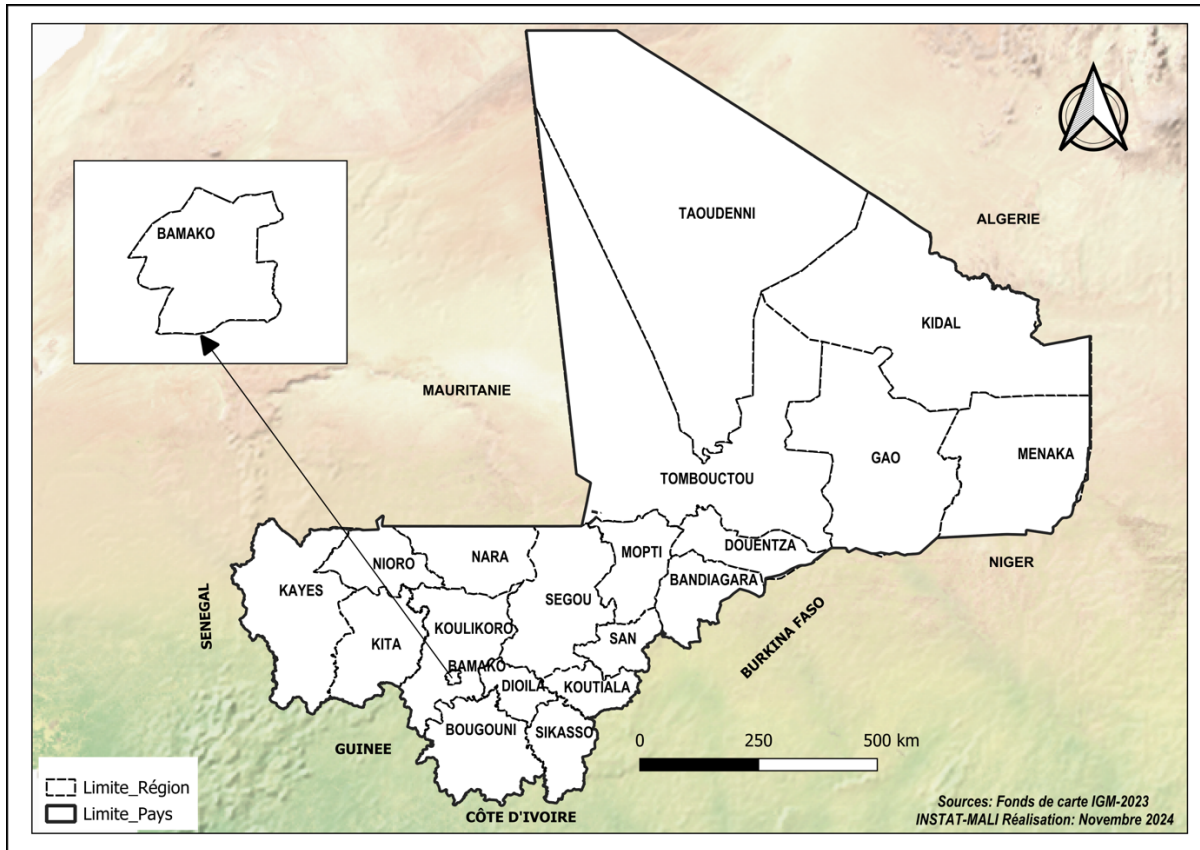


TABLE DES MATIERES

CARTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI	I
TABLE DES MATIERES	II
DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VI
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE.....	XIV
LISTE DES GRAPHIQUES	XV
LISTE DES CARTES	XVI
AVANT-PROPOS.....	XVII
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	XIX
RESUME.....	XXII
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES	3
1.1. Contexte	3
1.1.1. Contexte géographique et administratif.....	3
1.1.2. Contexte environnemental.....	4
1.1.3. Contexte démographique	5
1.1.4. Contexte socioéconomique	6
1.1.5. Contexte socioculturel	7
1.1.6. Contexte sécuritaire.....	8
1.1.7. Contexte politique, institutionnel et programmatique.....	9
1.2. Aspects méthodologiques.....	11
1.2.1. Définition des concepts clés	11
1.2.2. Définition des indicateurs	14
1.2.3. Données collectées et variables de l'analyse.....	16
1.2.4. Evaluation de la qualité des données.....	17
1.2.5. Unité d'analyse	20
1.3. Vue d'ensemble	21
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS ET STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	22
2.1. Nature de l'habitation.....	22
2.1.1. Situation nationale et variations selon le milieu de résidence	22
2.1.2. Disparités régionales	22
2.1.3. Nature de l'habitation et type de population	23
2.2. Types de structures	23
2.2.1. Situation nationale et variations selon le milieu de résidence	24
2.2.2. Evolution du type de structure entre 1998 et 2022	25
2.2.3. Disparités régionales	25
2.2.4. Type de structure et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	26
2.2.5. Type de structure et activité économique du chef de ménage	29

2.2.6.	Type de structure et taille du ménage	30
2.3.	Matériau de construction	30
2.3.1.	Principal matériau des murs	30
2.3.2.	Principal matériau du toit	35
2.3.3.	Principal matériau du sol	39
2.4.	Statut d'occupation du logement	43
2.4.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	43
2.4.2.	Statut d'occupation du logement et type de structure	44
2.4.3.	Statut d'occupation et standing du logement.....	46
2.4.4.	Evolution du statut d'occupation du logement entre 2009 et 2022.....	46
2.4.5.	Disparités régionales du statut d'occupation du logement	47
2.4.6.	Statut d'occupation du logement et type de population.....	48
2.4.7.	Statut d'occupation du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	49
2.4.8.	Statut d'occupation du logement et activité économique du chef de ménage.....	52
2.5.	Vue d'ensemble	53
	CHAPITRE 3 : CADRE DE VIE DES POPULATIONS	54
3.1.	Mode d'éclairage	54
3.1.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	54
3.1.2.	Evolution du principal mode d'éclairage entre 1998 et 2022.....	55
3.1.3.	Disparités régionales	55
3.1.4.	Principal mode d'éclairage et type de population	57
3.1.5.	Principal mode d'éclairage et type de structure.....	58
3.1.6.	Principal mode d'éclairage et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	58
3.1.7.	Principal mode d'éclairage et activité économique du chef de ménage.....	60
3.2.	Source d'approvisionnement en eau de boisson	61
3.2.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	62
3.2.2.	Evolution de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson entre 1998 et 2022	62
3.2.3.	Disparités régionales	63
3.2.4.	Accès à l'eau potable des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer	64
3.2.5.	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et type de population	65
3.2.6.	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et type de structure.....	66
3.2.7.	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	67
3.2.8.	Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et activité économique du chef de ménage ...	68
3.3.	Type de lieu d'aisance	69
3.3.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	69
3.3.2.	Evolution du type de lieu d'aisance entre 2009 et 2022	70
3.3.3.	Disparités régionales	71
3.3.4.	Type de lieu d'aisance et type de population	72
3.3.5.	Type de lieu d'aisance et type de structure	73
3.3.6.	Variation du type de lieu d'aisance et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	73
3.4.	Nombre de pièces dans les logements.....	75

3.4.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	75
3.4.2.	Variation régionale.....	76
3.4.3.	Variation du nombre de pièces selon la taille du ménage	77
3.5.	Nombre de chambres à coucher dans les logements	77
3.5.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	78
3.5.2.	Variation régionale.....	78
3.5.3.	Variation du nombre de chambres à coucher selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage ..	80
3.5.4.	Variation du nombre de chambres à coucher selon la taille du ménage.....	81
3.6.	Vue d'ensemble	81
	CHAPITRE 4 : ENVIRONNEMENT DES LOGEMENTS	82
4.1.	Mode d'évacuation des eaux usées	82
4.1.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	82
4.1.2.	Evolution du mode d'évacuation des eaux usées entre 2009 et 2022	83
4.1.3.	Disparités régionales	83
4.1.4.	Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage ..	84
4.1.5.	Mode d'évacuation des eaux usées et type de structure	86
4.2.	Mode d'évacuation des ordures ménagères.....	87
4.2.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	87
4.2.2.	Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères entre 2009 et 2022	88
4.2.3.	Disparités régionales	88
4.2.4.	Mode d'évacuation des ordures ménagères et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	89
4.2.5.	Mode d'évacuation des ordures ménagères et type de structure.....	91
4.3.	Principale source d'énergie pour la cuisine	92
4.3.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence	92
4.3.2.	Evolution de la principale source d'énergie pour la cuisine entre 2009 et 2022.....	93
4.3.3.	Disparités régionales	94
4.3.4.	Principale source d'énergie pour la cuisine et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	94
4.3.5.	Principale source d'énergie et type de structure	96
4.3.6.	Existence de foyer amélioré	97
4.4.	Vue d'ensemble	98
	CHAPITRE 5 : STANDING ET DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS	99
5.1.	Standing du logement.....	99
5.1.1.	Situation nationale et variations selon le milieu de résidence	99
5.1.2.	Disparités régionales	100
5.1.3.	Standing du logement et type de population	100
5.1.4.	Standing du logement et taille du ménage	101
5.1.5.	Standing du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	102
5.1.6.	Standing du logement et activité économique du chef de ménage	103
5.2.	Densité d'occupation des logements	104
5.2.1.	Nombre moyen de personnes par chambre selon la région.....	104
5.2.2.	Densité d'occupation des logements au niveau national et variations selon le milieu de résidence.....	105

5.2.3.	Disparités régionales	105
5.2.4.	Densité d'occupation des logements et type de population	106
5.2.5.	Densité d'occupation du logement et caractéristiques du ménage	106
5.2.6.	Densité d'occupation des logements et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	109
5.2.7.	Densité d'occupation des logements et activité économique du chef de ménage	111
5.3.	Vue d'ensemble	112
CHAPITRE 6 : BIENS POSSEDES PAR LES MENAGES		113
6.1.	Possession de moyens d'information et de communication	113
6.1.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	113
6.1.2.	Disparités régionales	113
6.1.3.	Variation selon le type de population	114
6.1.4.	Variation selon le statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé	115
6.2.	Possession de moyens de déplacement	116
6.2.1.	Niveau national et variation selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	116
6.2.2.	Disparités régionales	116
6.2.3.	Variation selon le type de population	117
6.2.4.	Variation selon le statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé	118
6.3.	Autres biens d'équipement possédés par les ménages	118
6.3.1.	Niveau national et variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	118
6.3.2.	Disparités régionales	119
6.3.3.	Variation selon le type de population	120
6.4.	Vue d'ensemble	121
CONCLUSION		122
BIBLIOGRAPHIE		XXV
ANNEXES		XXVI
LISTE DU PERSONNEL DU RGPH5.....		XXXIX

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACI	Agence de Cessions Immobilières
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Energie domestique et l'Electrification Rurale
BDM	Banque de développement du Mali
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COVID	Maladie à corona virus
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
DNP	Direction Nationale de la Population
DNUH	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
EDM	Energie du Mali
INSTAT	Institut National de la Statistique
MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest
ND	Non Déclaré
OCLEI	Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite
ODD	Objectif de Développement Durable
ODHD	Observatoire de Développement Humain Durable
OMH	Office Malien de l'Habitat
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH5	5ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNEM	Rapport National sur l'Emploi auprès des Ménages
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDU	Schémas Directeur d'Urbanisme
SEMA	Société d'Equipements du Mali
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1. Taux de non réponses pour les variables opératoires	17
Tableau 1.2. Quelques indicateurs de l'habitat et du cadre de vie selon le RGPH5 et l'EMOP 2022, passage 1	20
Tableau 2.1. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nature de l'habitation selon le milieu de résidence	22
Tableau 2.2. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par type de structure selon le milieu de résidence.....	24
Tableau 2.3. Evolution de la répartition (en %) des habitations par type de structure selon le milieu de résidence entre 1998 et 2022	25
Tableau 2.4. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon la région.....	25
Tableau 2.5. Répartition (en %) des habitations par type de structure selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	26
Tableau 2.6. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon le milieu de résidence et par tranche d'âges du chef de ménage.....	27
Tableau 2.7. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon l'état matrimonial du chef de ménage	28
Tableau 2.8. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	29
Tableau 2.9. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage.....	29
Tableau 2.10. Taille moyenne des ménages ordinaires par type de structure selon milieu de résidence	30
Tableau 2.11. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal matériau des murs selon le milieu de résidence	31
Tableau 2.12. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal matériau des murs selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022.....	32
Tableau 2.13. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau des murs du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	33
Tableau 2.14. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau des murs du logement selon la région	34
Tableau 2.15. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal matériau du toit du logement selon le milieu de résidence	36
Tableau 2.16. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal matériau du toit selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022.....	37
Tableau 2.17. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du toit du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	37
Tableau 2.18. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du toit du logement selon la région	38

Tableau 2.19.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal matériau du sol selon le milieu de résidence	40
Tableau 2.20.Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal matériau du sol selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022.....	40
Tableau 2.21.Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du sol selon le milieu de résidence et par sexe du chef de ménage	41
Tableau 2.22.Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du sol du logement selon la région	42
Tableau 2.23.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence.....	44
Tableau 2.24.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le type de structure et le milieu de résidence	45
Tableau 2.25.Evolution de la répartition (en %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022	47
Tableau 2.26.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon la région.....	48
Tableau 2.27.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le type de population	48
Tableau 2.28.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage.....	49
Tableau 2.29.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage	50
Tableau 2.30.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le niveau d'instruction du chef de ménage	51
Tableau 2.31.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon l'état matrimonial du chef de ménage	51
Tableau 2.32.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé	52
Tableau 2.33.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage	53
Tableau 3.1.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence	54
Tableau 3.2.Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence entre 1998 et 2022.....	55
Tableau 3.3.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon la région	56
Tableau 3.4.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le type de population	57
Tableau 3.5.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le type de structure	58

Tableau 3.6.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	59
Tableau 3.7.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon la tranche d'âges du chef de ménage	59
Tableau 3.8.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	60
Tableau 3.9.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage	61
Tableau 3.10.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence.....	62
Tableau 3.11.Evolution de la répartition (en %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence entre 1998 et 2022.....	63
Tableau 3.12.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la région.....	64
Tableau 3.13.Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) ayant accès à l'eau potable selon le milieu de résidence.....	64
Tableau 3.14.Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) ayant accès à l'eau potable, et taux d'accès des ménages à l'eau potable selon la région	65
Tableau 3.15.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson, et taux d'accès à l'eau potable selon le type de population.....	65
Tableau 3.16.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le type de structure.....	66
Tableau 3.17.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage.....	67
Tableau 3.18.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la tranche d'âges du chef de ménage	68
Tableau 3.19.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage	68
Tableau 3.20.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage.....	69
Tableau 3.21.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence	70
Tableau 3.22.Evolution de la répartition (en %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022.....	70
Tableau 3.23.Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon la région	71
Tableau 3.24.Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le type de population	72
Tableau 3.25.Répartition (effectif et %) des habitations par le type de lieu d'aisance selon le type de structure	73

Tableau 3.26.Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	74
Tableau 3.27.Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon la tranche d'âges du chef de ménage	74
Tableau 3.28.Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le niveau d'instruction du chef de ménage	75
Tableau 3.29.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nombre de pièces dans le logement selon le milieu de résidence.....	76
Tableau 3.30.Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de pièces dans le logement selon la région.....	76
Tableau 3.31.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le milieu de résidence	78
Tableau 3.32.Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de chambres dans le logement selon la région	79
Tableau 3.33.Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le sexe du chef de ménage.....	80
Tableau 3.34.Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de chambres à coucher dans le logement selon la tranche d'âges du chef de ménage	80
Tableau 4.1.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	82
Tableau 4.2.Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022	83
Tableau 4.3.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon la région	84
Tableau 4.4.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	85
Tableau 4.5.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon la tranche d'âges du chef de ménage	85
Tableau 4.6.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	86
Principal mode d'évacuation des eaux usées	86
Tableau 4.7.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le type de structure.....	86
Principal mode d'évacuation des eaux usées	86
Tableau 4.8.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence	87
Tableau 4.9.Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022	88
Tableau 4.10. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon la région	89

Tableau 4.11.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage.....	90
Tableau 4.12.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	90
Tableau 4.13.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	91
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères.....	91
Tableau 4.14.Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le type de structure.....	92
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères.....	92
Tableau 4.15.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principale source d'énergie pour la cuisine selon le milieu de résidence.....	93
Tableau 4.16.Evolution de la répartition (en %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022.....	93
Tableau 4.17.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon la région.....	94
Tableau 4.18.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	95
Tableau 4.19.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	95
Tableau 4.20.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	96
Tableau 4.21.Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le type de structure.....	96
Tableau 4.22.Proportion (en %) des ménages disposant de foyer amélioré et effectif total de ménages par région selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	97
Tableau 5.1.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par standing du logement selon le milieu de résidence.....	99
Tableau 5.2.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon la région.....	100
Tableau 5.3.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le type de population.....	101
Tableau 5.4.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon la taille du ménage.....	101
Tableau 5.5.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon la tranche d'âges du chef de ménage.....	102
Tableau 5.6.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	102

Tableau 5.7.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le niveau d'instruction du chef de ménage.....	103
Tableau 5.8.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon l'état matrimonial du chef de ménage.....	103
Tableau 5.9.Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage.....	104
Tableau 5.10.Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence.....	105
Tableau 5.11.Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le type de population	106
Tableau 5.12.Proportion (en %) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre et effectif total par taille du ménage selon le milieu de résidence.....	107
Tableau 5.13.Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) vivant dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre selon le milieu de résidence	108
Tableau 5.14.Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) vivant dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre selon la région	108
Tableau 5.15.Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le niveau de vie du ménage.....	109
Tableau 5.16.Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage	109
Tableau 5.17.Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage.....	110
Tableau 5.18.Proportion (en %) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre et effectif total par état matrimonial du chef de ménage selon le milieu de résidence	110
Tableau 5.19.Proportion (en %) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre et effectif total par niveau d'instruction du chef de ménage selon le milieu de résidence	111
Tableau 5.20.Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage.....	111
Tableau 6.1.Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	113
Tableau 6.2.Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon la région.....	114
Tableau 6.3.Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon le milieu de résidence et le type de population	115
Tableau 6.4.Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon le statut de déplacement du chef de ménage pour cause d'insécurité/conflit armé	115

Tableau 6.5. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type de moyen selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage.....	116
Tableau 6.6. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type selon la région	117
Tableau 6.7. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type selon le milieu de résidence et le type de population	117
Tableau 6.8. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type selon le statut de déplacement du chef de ménage pour cause d'insécurité/conflit armé	118
Tableau 6.9. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un autre bien d'équipement par type selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage	118
Tableau 6.10. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un autre bien d'équipement par type selon la région.....	119
Tableau 6.11. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un autre bien d'équipement par type selon le milieu de résidence et le type de population	121

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A2.1.Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nature de l'habitat selon la région	XXV
Tableau A2.2.Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le type de structure et le milieu de résidence	XXVII
Tableau A2.3.: Répartition (en %) des ménages ordinaires par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et le standing du logement.....	XXVIII
Tableau A 3.1.Nombre moyen de pièces par logement selon la région et le milieu de résidence	XXIX
Tableau A 3.2.Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de pièces dans le logement selon la taille de ménage.....	XXX
Tableau A 3.3.Répartition (effectif et %) des habitations urbaines par nombre de pièces dans le logement selon la taille de ménage	XXXI
Tableau A 3.4.Répartition (effectif et %) des habitations rurales par nombre de pièces dans le logement selon la taille de ménage	XXXII
Tableau A 3.5.Nombre moyen de chambres à coucher dans le logement selon la région et le milieu de résidence	XXXII
Tableau A 3.6.Répartition (effectif et %) des habitations (urbaines et rurales) par nombre de chambre à coucher dans le logement selon la taille de ménage	XXXIV
Tableau A 3.7.Répartition (effectif et %) des habitations urbaines par nombre de chambre à coucher dans le logement selon la taille de ménage.....	XXXV
Tableau A 3.8.Répartition (effectif et %) des habitations rurales par nombre de chambre à coucher dans le logement selon la taille de ménage.....	XXXV
Tableau A.5.1.Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par chambre selon le milieu de résidence et la région	XXXVI
Tableau A.5.2.Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon la région et le milieu de résidence	XXXVIII

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1. Proportion (en %) des ménages ordinaires vivant dans un logement mobile par région	23
Graphique 2.2. Répartition (en %) des habitations par nature de l'habitat selon le type de population.....	23
Graphique 2.3.Répartition (en %) des habitations par milieu de résidence selon la nature des matériaux des murs	32
Graphique 2.4.Répartition (en %) des habitations par milieu de résidence selon le principal matériau du toit.....	36
Graphique 2.5. Répartition (en %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence	44
Graphique 2.6. Répartition (en %) des habitations par statut d'occupation selon standing du logement	46
Graphique 2.7. Proportion (%) des ménages ordinaires propriétaires des logements qu'ils occupent selon la région	47
Graphique 3.1. Répartition (en %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence .	55
Graphique 3.2. Nombre moyen de pièces par logement selon la région	77
Graphique 3.3. Nombre moyen de chambres à coucher dans logement selon la région.....	79
Graphique 5.1. Nombre moyen de chambres à coucher dans logement par région.....	105
Graphique 5.2. Proportion (%) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes /chambre selon la région	106

LISTE DES CARTES

Carte 2.1. Proportion (%) des ménages ordinaires vivant dans des logements avec des murs construits en matériaux durables par région	35
Carte 2.2. Proportion (%) des ménages ordinaires vivant dans des logements avec un toit construit en matériaux durables par région	39
Carte 2.3. Proportion (%) des ménages ordinaires vivant dans des logements avec un sol construit en matériaux durables par région	43
Carte 3.1. Proportion (%) des ménages ordinaires ayant accès à l'électricité par région	57
Carte 3.2. Proportion (%) des ménages ordinaires ayant accès à l'eau potable par région	63
Carte 3.3. Proportion (%) des ménages ordinaires pratiquant la défécation à l'air libre	72

AVANT-PROPOS

Le Recensement général de la population et de l'habitation est une opération d'envergure et d'importance nationales qui fournit des informations détaillées permettant de prendre en compte plus efficacement les questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Il permet de déterminer l'effectif de la population, sa répartition spatiale, ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ainsi que les conditions de vie, du niveau national au niveau géographique le plus fin (région, cercle, arrondissement, commune, quartier/village/fraction, urbain/rural).

La réalisation du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) en 2022 répond aux besoins du Mali en informations statistiques actualisées. Institué par la loi n° 98-020 du 9 mars 1998, il s'agit de la cinquième opération du genre, après celles de 1976, 1987, 1998 et 2009, reflétant l'engagement des autorités de notre pays à organiser tous les dix ans ce type d'opération, conformément aux recommandations de la Commission statistiques des Nations unies.

Dans un contexte de développement durable et de planification stratégique, ce recensement s'inscrit dans une démarche d'information des décideurs, des partenaires au développement ; et de l'ensemble des citoyens sur les réalités sociales et économiques du territoire. Les informations recueillies serviront de base pour concevoir et ajuster des politiques publiques adaptées aux besoins réels des populations ; dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Elles permettront également d'établir une image statistique détaillée du Mali en 2022 pour un meilleur suivi et évaluation des différentes politiques et stratégies, comme le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et les engagements ; pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

À la différence des précédents recensements du Mali, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'usage des tablettes comme outils de collecte des données a constitué une innovation majeure pour le RGPH5, réalisé dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile. Toutefois, il a été réalisé conformément aux principes et recommandations des Nations unies en matière de recensement de la série 2020 avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à toutes les phases de l'opération.

Le Gouvernement a été informé de la disponibilité des résultats globaux lors du conseil des Ministres du 9 août 2023. Les résultats du RGPH5 ont ensuite été analysés par thématique afin de permettre une utilisation judicieuse de ces informations par les décideurs, les planificateurs et les autres utilisateurs. Ces analyses ont été réalisées par des équipes multidisciplinaires du Système Statistique National.

Dans un premier temps, vingt-et-une thématiques ont été retenues. Il s'agit ; notamment : (i) Évaluation de la qualité des données, (ii) État et structure de la population, (iii) État matrimonial et nuptialité, (iv) Natalité et fécondité, (v) Mortalité (y compris la mortalité maternelle), (vi) Migration, (vii) Urbanisation, (viii) Scolarisation, alphabétisation et niveau d'instruction, (ix) Caractéristiques économiques de la population, (x) Caractéristiques culturelles de la population, (xi) Caractéristiques des ménages, (xii) Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie de la population, (xiii) Situation des personnes vivant avec un handicap, (xiv) Situation des albinos, (xv) Situation des enfants, (xvi) Situation des jeunes, (xvii)

Situation des personnes âgées, (xviii) Situation des femmes, (xix) Situation des nomades, (xx) Enregistrement des faits d'état civil (mariages, naissances et décès).

D'autres thèmes pourront être analysés en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Les résultats du RGPH5 seront également publiés dans les documents suivants : (i) Monographies des régions du Mali, (ii) Projections démographiques et (iii) Répertoire village.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du plan de publication des résultats du RGPH5. Différents supports sont utilisés pour diffuser les documents : le papier, le site internet de l'INSTAT et divers formats (dépliant, brochure, électronique), afin de satisfaire les besoins d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

La réalisation du RGPH5 a été rendue possible grâce à l'engagement du gouvernement malien, au soutien de plusieurs bailleurs de fonds et à une forte mobilisation à l'échelle nationale. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès de cette opération.

Je souhaite particulièrement remercier les Partenaires Techniques et Financiers, dont l'UNFPA, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Coopération japonaise, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Coopération Suédoise, la Coopération Suisse et le Partenariat Statistique au Service du Développement à l'aube du XXIème siècle (PARIS21), qui nous ont accompagnés tout au long du processus depuis 2016, et auxquels nous adressons nos sincères remerciements.

Je tiens également à remercier les experts et institutions qui ont assuré un suivi régulier de l'opération, notamment M. Jean WAKAM, Conseiller Technique Principal, M. Richard DACKAM GATCHOU, Consultant en charge de l'assurance qualité, l'US Census Bureau, l'ANSD du Sénégal, le BUPCREP du Cameroun et l'IFORD.

Je félicite et encourage vivement les techniciens du BCR, des DRPSIAP et SLPSIAP, ainsi que l'ensemble des autorités statistiques pour les résultats obtenus.

Je réitère également ma reconnaissance envers les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, ainsi que les médias qui ont soutenu l'Institut National de la Statistique dans la réussite de cette opération importante.

L'INSTAT espère que cette publication saura répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décision, contribuant ainsi à l'amélioration des politiques publiques pour le bien-être de la population malienne. Les utilisateurs n'y trouvant pas toutes les informations souhaitées peuvent se rapprocher de l'INSTAT.



Le Directeur Général

Dr Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Indicateurs	Valeur
Indicateurs ODD	
Proportion (%) de la population ayant accès à l'eau « potable »	79,1
Proportion (%) des ménages ayant accès à des services adéquats de gestion d'eaux usées (puisard, fosse septique, caniveau/collecteur, réseau d'égout)	19,9
Proportion (%) des ménages ayant accès à des services de ramassage des ordures ménagères	26,5
Proportion (%) de la population pratiquant la défécation en plein air	13,4
Proportion (%) de la population ayant accès à l'électricité :	
☐ Electricité	75,2
☐ Electricité EDM	29,8
Proportion (%) de la population vivant dans des logements de standing « moderne »	7,0
Proportion (%) de la population vivant dans des logements de standing « précaire »	10,2
Caractéristiques des habitations	
Proportion (%) des habitations/logements mobiles	3,6
Proportion (%) des habitations/logements avec des murs construits en matériaux durables	29,1
Proportion (%) des habitations/logements avec des toits en tôle, en tuile ou en béton	69,9
Proportion (%) des habitations/logements dont le sol est en carreaux	11,5
Proportion (%) des habitations/logements dont le sol est en carreaux ou en ciment	57,4
Nombre moyen de chambres à coucher par logement	3,8
Nombre moyen de chambres à coucher par logement en milieu urbain	3,3
Nombre moyen de chambres à coucher par logement en milieu rural	4,1
Proportion (%) de ménages vivant dans des logements de standing « moderne »	8,4
Proportion (%) de ménages vivant dans des logements de standing « traditionnel »	74,1
Proportion (%) de ménages vivant dans un logement « précaire »	10,2
Occupation du logement	
Proportion (%) de ménages propriétaires de leurs logements	68,9
Proportion (%) de ménages propriétaires de leurs logements avec titre foncier	21,0
Proportion (%) de ménages copropriétaires familiaux de leurs logements	2,7
Proportion (%) de ménages locataires de leurs logements	18,9
Proportion (%) des ménages dont la densité d'occupation du logement est supérieure à trois personnes par chambre	41,0
Pourcentage (%) des enfants âgés de moins de 5 ans qui vivent dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre	62,7

Indicateurs	Valeur
Pourcentage (%) des femmes en âge de procréer qui vivent dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre	60,7
Cadre de vie des populations	
Proportion (%) de ménages qui ont accès à l'électricité	74,9
Proportion (%) de ménages qui s'éclairent avec l'électricité EDM	34,4
Proportion (%) de ménages qui s'éclairent avec la torche à pile, la lampe (à huile ou pétrole) ou la bougie	14,4
Proportion (%) de ménages ayant accès à l'eau « potable »	79,7
Proportion (%) d'enfants âgés de moins de 5 ans qui ont accès à une source d'eau potable	78,5
Proportion (%) de ménages qui ont un WC avec chasse d'eau	19,4
Proportion (%) de ménages dont le type de lieu d'aisance est « dans la nature »	14,3
Environnement des logements	
Proportion (%) des ménages qui jettent les eaux usées dans la nature	28,6
Proportion (%) des ménages qui jettent les ordures ménagères dans la nature	27,7
Proportion (%) de ménages qui utilisent principalement le gaz ou l'électricité pour la cuisson	4,7
Proportion (%) de ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson	90,3
Proportion (%) de ménages disposant de foyer amélioré	33,5
Possession de biens de communication/information, de transport et autres équipements	
Proportion (%) de ménages possédant au moins un poste radio	67,6
Proportion (%) de ménages possédant au moins un poste téléviseur	51,9
Proportion (%) de ménages possédant au moins un téléphone (fixe et/ou mobile)	82,9
Proportion (%) de ménages possédant au moins un téléphone fixe	3,0
Proportion (%) de ménages possédant au moins un téléphone mobile	80,0
Proportion (%) de ménages possédant au moins une voiture	8,6
Proportion (%) de ménages possédant au moins une moto/tricycle à moteur	57,2
Proportion (%) de ménages possédant au moins un vélo	36,4
Proportion (%) de ménages possédant au moins une pirogue/pinasse	2,8
Proportion (%) de ménages possédant au moins un chameau	3,5
Proportion (%) de ménages possédant au moins un cheval	6,5
Proportion (%) de ménages possédant au moins un âne	31,7
Proportion (%) de ménages possédant au moins une charrette	30,2
Proportion (%) de ménages possédant au moins un climatiseur	5,3
Proportion (%) de ménages possédant au moins un ventilateur/humidificateur	34,7
Proportion (%) de ménages possédant au moins un chauffe-eau	2,2
Proportion (%) de ménages possédant au moins un fer à repasser	7,4
Proportion (%) de ménages possédant au moins un fusil de chasse	8,6

Indicateurs	Valeur
Proportion (%) de ménages possédant au moins un groupe électrogène	1,5
Proportion (%) de ménages possédant au moins un panneau solaire	40,7
Proportion (%) de ménages possédant au moins un smartphone/une tablette	17,8
Proportion (%) de ménages possédant au moins une cuisine à gaz	6,5
Proportion (%) de ménages possédant au moins un réfrigérateur/congélateur	12,2
Proportion (%) de ménages possédant au moins un ordinateur	6,9
Proportion (%) de ménages possédant au moins une charrue	23,8
Proportion (%) de ménages possédant au moins un tracteur	0,9
Proportion (%) de ménages possédant au moins un motoculteur	0,8
Proportion (%) de ménages possédant au moins un forage	1,6
Proportion (%) de ménages possédant au moins une motopompe	1,6
Proportion (%) de ménages possédant au moins une machine à laver	0,3
Proportion (%) de ménages possédant au moins un four à micro-onde	1,1
Proportion (%) de ménages dont au moins un membre a régulièrement accès à l'internet	77,3

RESUME

Cette analyse porte sur les caractéristiques des habitations et le cadre de vie des populations, à partir des données du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, réalisé en 2022 au Mali. Les résultats révèlent que le Mali compte 2295655 habitations des ménages ordinaires constituées majoritairement par des concessions (57,0 %). Ces habitations sont réparties sur le territoire national de telle manière que l'occupation est environ 1,8 bâtiment par Km². Si on s'intéresse à la durabilité des matériaux avec lesquels sont construits les murs, le toit et le sol de ces maisons, on constate que la plupart des ménages logent dans des habitations traditionnelles (73,6%). En considérant ces différentes caractéristiques, les résultats montrent 8,4% des habitations sont classées comme « standing moderne ».

Dans l'ensemble, la plupart des ménages vivent dans un logement dont ils sont propriétaires. En milieu urbain, plus de la moitié des ménages est propriétaire de son unité d'habitation mais les propriétaires avec titre représentent 28,6%. Il faut signaler la forte proportion des ménages en location à Bamako et dans les autres milieux urbains.

La proportion des ménages propriétaires de leurs logements connaît une légère tendance à la baisse entre 1998 et 2022. Cependant, la proportion des ménages locataires a augmenté sur la même période.

Concernant le cadre de vie des populations, les éléments de confort et de commodité se rencontrent plus dans les ménages du milieu urbain du fait qu'ils sont en général associés à la modernité.

Dans l'ensemble, deux principaux modes d'éclairage sont prédominants. Il s'agit par ordre d'importance du panneau solaire et de l'électrification EDM. Les résultats révèlent également que 19,4% des ménages disposent de WC avec chasse d'eau et 14,3 % des ménages ont comme principal type de lieu d'aisance « dans la nature ». En outre, 27,7% et 28,6% des ménages jettent respectivement les ordures ménagères et les eaux usées dans la nature.

L'éclairage à l'électricité est certes encore loin d'être un acquis dans certaines régions du pays. Les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions Ménaka et de Bandiagara. L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain reste toutefois énorme, appelant ainsi au renforcement des programmes initiés dans le cadre de la politique d'électrification, en particulier en milieu rural. La majorité des ménages a accès à l'eau potable. Parmi les diverses sources d'approvisionnement en eau de boisson, le robinet est celui qu'utilise la plus grande proportion de ménages au Mali.

Sur le plan de l'assainissement, les latrines et la nature sont, dans l'ensemble, les types d'aisance les plus utilisés par les ménages. Les ménages déversent majoritairement leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature, et leurs ordures ménagères dans la nature. Au Mali, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe ; près de la moitié des ménages utilisent ce type de combustible.

En matière de densité d'occupation des logements, il y a effectivement une pression de la population sur le nombre de chambres disponibles et quelle que soit la région. En effet, le nombre moyen de personnes par chambre, dans l'ensemble, est égal à 2,4. Le milieu urbain et le milieu rural sont concernés par la forte densité d'occupation des logements. Dans l'ensemble, quatre ménages sur dix vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. Dans l'ensemble, le moyen d'information/communication possédé par la majorité des ménages est le téléphone mobile tandis que le moyen de déplacement possédé par la majorité des ménages est la moto ou tricycle à moteur.

Quant aux autres biens d'équipement possédés par les ménages, dans l'ensemble et en milieu rural, les plus fréquents sont le panneau solaire, le ventilateur ou humidificateur et la charrue.

En somme, les caractéristiques des habitations reflètent les conditions de vie et les défis auxquels le gouvernement doit encore faire face dans ce domaine sont importants. Pour améliorer davantage le cadre de vie des populations, des efforts sont certes attendus des pouvoirs publics en termes de fournitures d'accès aux services sociaux de base mais, il est également attendu des populations qu'elles s'approprient et adaptent leurs comportements aux exigences de l'environnement et du mode de vie propre à des habitations modernes.

Aux termes de l'analyse, quelques recommandations ont été formulées dont, entre autres :

- renforcer l'offre de services de logements sociaux en facilitant les conditions d'accès aux ménages, en particulier aux ménages démunies ;
- intensifier les actions de communication pour le changement social et comportemental en matière de protection de l'environnement immédiat des ménages.

INTRODUCTION

Le Mali fait face à une forte croissance démographique. Cette poussée démographique génère un besoin croissant en logements entraînant une forte pression sur les terrains à bâtir. La demande sociale des terrains d'habitation est en constante augmentation, engendrant ainsi des litiges fonciers mais beaucoup plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural. Le lien étroit entre la qualité de vie des populations et les caractéristiques de leur logement est établi par plusieurs études. Ceci justifie la cible 1 de l'ODD 11 qui stipule que « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ».

Le Mali a réalisé son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) en 2022. Les précédents recensements ont été exécutés en 1976, 1987, 1998 et 2009. Le RGPH est un ensemble complexe d'opérations qui consiste à recueillir, évaluer, analyser, publier et diffuser des données démographiques, sociales et économiques. Il permet de fournir des données sur les caractéristiques, des habitations et surtout le cadre de vie de la population, objet de ce rapport d'analyse thématique. En effet, une des préoccupations du RGPH5 portait sur la connaissance des conditions d'habitation des populations. C'est pour cette raison qu'au moins deux objectifs spécifiques de cette opération ont été exprimés dans ce sens à savoir :

- Déterminer les caractéristiques des ménages, de l'habitation et du cadre de vie des ménages ;
- Fournir des indicateurs pour le plaidoyer en faveur de certains groupes vulnérables, notamment les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les orphelins, etc.

L'habitation et ses caractéristiques constituent l'environnement immédiat du ménage, notamment de la population. L'amélioration des conditions de vie peut être appréciée à partir des éléments de confort et de commodité disponibles dans le logement ainsi que la qualité des matériaux utilisés pour la construction de ce logement, en particulier les murs, le toit et le sol. Les comportements des membres d'un ménage sont aussi influencés par les caractéristiques des habitations. Ainsi, le RGPH5 a prévu le recueil, en plus des informations démographiques et socioéconomiques individuelles, des données concernant les caractéristiques de l'habitat et biens possédés par les ménages. Pour chaque ménage, des informations sur le type de structure principale, les pièces à usage d'habitation, la nature des principaux matériaux de construction des murs, du toit et du sol ont été enregistrées. Le type de lieu d'aisance, le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson, le principal mode d'éclairage, le mode d'évacuation des eaux usées et le mode d'évacuation des ordures ménagères sont également des informations qui ont été collectées. Des informations sur le statut d'occupation du logement, les moyens d'information/ communication, de déplacement et d'autres biens d'équipements du ménage ainsi que leurs nombres ont été recueillies.

Les questions sur l'habitation et la disposition de logements décents constituent des préoccupations majeures des pouvoirs publics au niveau national et international. En effet, depuis la première Conférence sur l'habitat de Vancouver en 1976, les gouvernements ont reconnu la nécessité de développer des actions urgentes pour faire face aux conséquences de l'urbanisation rapide, en particulier dans les pays en développement. De même, lors de la deuxième Conférence, tenue à Istanbul en 1996 et de la session extraordinaire à New York en 2001, ces dirigeants ont eu l'occasion de mettre en place le Programme pour l'Habitat, adopté comme plan d'action mondial pour un logement décent pour tous.

Par ailleurs, la troisième conférence mondiale sur l'habitat, tenue en 2016 à Quito en Équateur, a permis de renforcer l'engagement mondial sur l'urbanisation durable, afin de se concentrer sur la mise en œuvre d'un « Nouveau Programme pour les Villes ». Elle a permis d'ouvrir des discussions pratiques sur des défis urbains et des questions importantes telles que la façon de planifier et de gérer les villes et les villages pour le développement durable, dans le contexte alarmant du changement climatique. Ces conférences ont été également appuyées par l'adoption des OMD (Objectif 7, Cible 11) qui visent la disparition des bidonvilles au profit des quartiers sains et décents. Bien que des avancées significatives aient été enregistrées pour ces cibles dans le monde, les progrès ont été inégaux entre les régions et les pays, donnant lieu à des écarts importants. De plus, des millions de personnes demeurent encore dans les logements précaires et les bidonvilles. Ainsi, un autre défi a été relevé depuis 2015 à travers les ODD (Objectif 11, Cible 1) d'ici à 2030. Il s'agit d'assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et d'assainir les quartiers de taudis.

Le Mali étant signataire des engagements internationaux relatifs aux OMD et ODD, le pays a mis en œuvre, à travers ses plans nationaux de développement, des stratégies d'action visant l'amélioration des conditions de vie de la population. Le Gouvernement a mis en œuvre le document de référence de politiques publiques ; à savoir le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023), lequel met l'accent sur la promotion de la construction d'habitations et de logements adéquats et décents pour la population.

« Un toit pour tous à l'horizon 2025 » est un objectif phare pour la politique de logement au Mali. Pour atteindre cet objectif, la connaissance, par les utilisateurs et les décideurs, des caractéristiques des habitations et de leur environnement immédiat est nécessaire. Ainsi, l'objectif général de ce rapport thématique est d'améliorer les connaissances sur les caractéristiques des habitations et le cadre de vie des populations, en vue d'orienter la prise de décision pour l'action politique visant l'accès des populations à des logements décents, à un environnement immédiat sain et à certaines ressources des logements en termes de commodité. Plus spécifiquement, les objectifs visés sont :

- décrire les caractéristiques des habitations occupées par les ménages ;
- analyser la situation des ménages en matière d'occupation des logements ;
- analyser le cadre de vie et l'environnement immédiat des populations ;
- mettre en évidence la situation des ménages en matière de possession de biens de communication/information, de moyens de déplacement et autres biens d'équipement.

Les résultats seront utiles pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des différents politiques, programmes, et stratégies visant l'amélioration du cadre de vie de la population. En outre, ces résultats fournissent des informations nécessaires au plaidoyer pour soutenir les actions programmatiques d'accès au logement décent.

Le présent rapport est structuré autour de six chapitres :

- Chapitre 1 : Contexte et aspects méthodologiques ;
- chapitre 2 : Caractéristiques des habitations et statut d'occupation des logements ;
- chapitre 3 : Cadre de vie des populations ;
- chapitre 4 : Environnement des logements ;
- chapitre 5 : Standing et densité d'occupation des logements ;
- chapitre 6 : Biens possédés par les ménages.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Les informations présentées dans ce chapitre permettent de se faire une idée générale du cadre de l'analyse, partant, de mieux contextualiser les résultats. Il s'agit, d'une part, de décrire des éléments du contexte en rapport avec les caractéristiques des habitations et le cadre de vie des populations. D'autre part, la démarche méthodologique utilisée pour aboutir aux résultats est présentée.

1.1. Contexte

L'objet de cette section est de présenter les aspects du contexte en rapport avec la thématique étudiée et pouvant permettre une meilleure compréhension des résultats de l'analyse effectuée. Ils sont d'ordre géographique et administratif, environnemental, démographique, socioéconomique, socioculturel, sécuritaire, politique, institutionnel et programmatique.

1.1.1. Contexte géographique et administratif

La situation géographique d'un pays et son organisation administrative permettent d'établir le processus qui contribue à l'occupation de l'espace pour des besoins d'habitation et les principaux types de constructions qui y prédominent.

Le territoire malien est compris entre 10° et 25° de latitude Nord et entre 4° et 12° de longitude Ouest. Le pays partage des frontières communes avec sept autres pays de l'Afrique de l'Ouest : la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Le relief du Mali est peu élevé et accidenté. C'est un pays de plaines et de bas plateaux. L'altitude varie de 25m (Vallée de Kayes) à 1 155m (falaises de Hombori) avec une moyenne de 500 mètres. Il s'ensuit que la topographie du Mali ne constitue pas une contrainte majeure pour l'aménagement des terrains à bâtir tant en ville qu'en zone rurale.

Sur le plan administratif le territoire malien est subdivisé en 19 régions : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni, Ménaka, Nioro, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza et Bandiagara. Chaque région est subdivisée en cercles, chaque cercle en arrondissements et chaque arrondissement en communes. Le district de Bamako a rang de région. Le ressort administratif de chaque Commune est déterminé par les limites contigües des villages, fractions ou quartiers périphériques qui la composent. La loi No 2023- 00 7 /du 13 mars 2023 portant création des collectivités territoriales en République du Mali a été adoptée le 20 février 2023. Selon cette loi, le Mali compte la collectivité de Bamako, 19 régions, 156 cercles, 466 arrondissements, 819 communes et 12712 villages. Cette nouvelle loi reconduit le statut de collectivité territoriale des régions et des communes. La libre administration des collectivités territoriales est un principe consacré par la Constitution. Parmi les compétences dévolues aux collectivités territoriales décentralisées définies par la Loi 095-034/PM-RM du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales, il y a l'aménagement et la vente des terrains à bâtir et des logements sociaux en milieu urbain et en milieu rural.

1.1.2. Contexte environnemental

Le climat est l'un des facteurs environnementaux qui influence la disponibilité des ressources naturelles notamment les ressources en eaux, les ressources forestières, le type de végétation et le type de sol. En effet, certaines études ont montré que l'inégale disponibilité des ressources naturelles au niveau régional par exemple est liée aux conditions climatiques de chaque région.

Le climat au Mali, de type tropical, est caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison sèche relativement longue et une saison des pluies relativement brève. Les températures maximales dépassent les 42°C au mois de mai et les plus basses tournent au tour de 13°C en janvier. Le Mali compte quatre grandes zones climatiques.

La zone subsaharienne et saharienne où la pluviométrie moyenne est inférieure à 150 mm/an couvre près de 57% du territoire et s'étend sur toute la partie nord du pays, dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka et Taoudenni. C'est la zone du désert du Sahara. La production ligneuse y est faible et les températures sont élevées avec une moyenne annuelle supérieure à 30°C. La sécheresse est endémique dans cette partie du pays qui tolère, toutefois, la culture de céréales, l'élevage transhumant et nomade. On y rencontre les ménages nomades avec des types d'habitats mobiles et des ménages semi nomades utilisant aussi bien les habitats mobiles que fixes. Les matériaux des habitats fixes sont très généralement en banco avec une forte teneur en sable. Ces types d'habitation sont très vulnérables aux fortes pluviométries et sont conçus pour faire face aux hautes températures qui sont caractéristiques de ces zones.

La zone sahélienne couvre plus de 18% du territoire national. Elle se divise en deux sous zones : la zone sahélienne nord et la zone sahélienne sud. La pluviométrie y est comprise entre 200 et 550mm/an. Le Sahel est par excellence la zone de l'élevage transhumant. Le delta intérieur du Niger est une vaste zone humide située en plein sahel. La présence d'eau offre de grandes opportunités d'irrigation, de pêche et de pâturage en saison sèche. Cette zone de transition a beaucoup souffert des sécheresses des années 1970 et 1980. Elle est occupée par les ménages de types sédentaires et nomades. On y rencontre des habitats mobiles et fixes. Les matériaux des habitats fixes sont généralement le banco mais les habitats en pailles y sont aussi fréquents. La mobilité d'une partie de la population explique aussi les types d'habitat.

La zone soudanienne couvre environ 14% du territoire national. Elle se subdivise aussi en deux sous zones : la zone soudanienne nord et la zone soudanienne sud. La pluviométrie y est comprise entre 500 et 1100mm/an. Elle s'étend sur le centre et une majeure partie du sud du pays. La production végétale y est relativement importante. Cette zone est de plus en plus occupée par les troupeaux des régions Nord qui fuient la précarité climatique. Elle reste en majorité occupée par les ménages sédentaires dont les habitats sont en roches sédimentaires dans le plateau dogon, en banco stabilisé, en ciment et en banco au centre de la zone. La présence de plus en plus fréquente des troupeaux transhumants explique celle des habitats mobiles.

La zone soudano guinéenne couvre environ 11% du territoire national. La pluviométrie moyenne annuelle y est supérieure à 1200mm. Elle est localisée dans l'extrême sud et sud-ouest du pays, notamment dans les régions de Sikasso et de Kayes. La zone soudano-guinéenne conserve encore une riche diversité biologique. Le potentiel végétal y est important et la faune variée. Les ménages de types sédentaires s'adonnent aux activités de production agricole et l'habitat, de types variés, prend en compte l'abondance

de la pluviométrie. Les habitats y généralement sont en banco et en dur. Les températures élevées pendant une bonne partie de l'année, dépassant parfois 40 degrés Celsius, obligent les ménages à s'équiper en ventilateur ou en climatiseur.

L'hydrographie est essentiellement constituée par les bassins du haut Sénégal et du Niger. Le Mali est arrosé par ces deux grands fleuves et leurs affluents qui jouent un rôle très important dans les conditions de vie des ménages. Les barrages de Manantali et de Gouina sur le fleuve Sénégal et ceux de Sotuba et Sélingué sur le fleuve Niger constituent un potentiel important en fourniture d'eau et d'électricité pour les ménages. Cette disponibilité en eau de surface constitue aussi un facteur de risque de maladies hydriques dû à la consommation d'eau non potable.

L'environnement et les ressources naturelles ont connu au Mali, au cours des dernières décennies, une forte dégradation en relation avec l'augmentation importante de la population conjuguée à la persistance de conditions climatiques défavorables et à des systèmes d'exploitation pour la plupart extensifs et inadaptés. Cela s'est traduit par une pression démographique sur les ressources pour répondre à l'accroissement des besoins, notamment en produits agricoles, d'élevage, en produits ligneux et en équipements/infrastructures (DIARRA, 2010).

La gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement en général est une grande priorité pour le Gouvernement du Mali et constitue les bases d'un développement socioéconomique durable. Cette volonté est déjà affirmée à l'article 15 de la Constitution, qui dispose que « Toute personne a droit à un environnement sain ». La croissance démographique et les contraintes climatiques ont entraîné une surexploitation et une dégradation des ressources naturelles. Les deux tiers du pays sont arides et semi arides dominés par les problèmes de désertification qui se sont accentués à partir de la deuxième moitié du XXème siècle par les changements climatiques. Les risques naturels se sont accrus avec l'intensification des changements climatiques : sécheresses à répétition, inondations, vents forts, feux de brousse, irrégularité du régime des pluies entraînant une incertitude sur les calendriers agricoles. Les pertes de végétation suite à ces facteurs défavorables pourraient influencer le choix des matériaux de construction des logements.

1.1.3. Contexte démographique

Les caractéristiques de la population, notamment la taille et le rythme de croissance, jouent un rôle très important sur le choix des unités d'habitation (matériaux de construction, type d'habitation, nombre de pièces dans le logement, etc.) et sur leurs spécificités (type d'aisance, mode d'approvisionnement en eau, etc.). Elles influencent également son cadre de vie. Par ailleurs, la concentration de la population dans un milieu donné peut exercer une influence sur la construction des habitations.

Au plan démographique, le Mali connaît une croissance rapide de sa population depuis une période de 50 ans. Avec une population de 3,5 millions d'habitants en 1960, la population est passée à 6,3 millions en 1976, à 7,6 millions en 1987, puis à 9,8 millions d'habitants en 1998 et à 14,5 millions en 2009 (RGPH, 2009). Le taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen était de 2,2% sur la période 1987-1998 et de 3,6% sur la période 1998-2009. Les données démographiques sont indispensables pour estimer et projeter les besoins en logements, notamment dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'habitat.

L'une des conséquences de l'accroissement rapide des effectifs de la population est l'accroissement du nombre des ménages et par ricochet de la demande sociale de logements tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Le nombre total de ménages ordinaires est passé de 1617023 en 1998 à 2355293 en 2009. Le poids des ménages du milieu rural régresse continuellement au profit du milieu urbain. En 1998, 73,9% des ménages se trouvaient en milieu rural contre 77,9% en 2009.

La population malienne est caractérisée par son extrême jeunesse. Les moins de 15 et les moins de 18 ans représentent respectivement 47% et 53% de la population totale en 2009. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national. En effet, 77,5% de la population vit en milieu rural. Le District de Bamako représente 55,0% de la population urbaine. Le taux d'urbanisation du Mali est passé de 11 % en 1960 à 22,5% en 2009. Cette urbanisation rapide a entraîné une augmentation des bidonvilles (établissements informels), des problèmes de logement, des litiges fonciers et des conflits qui en découlent, de la criminalité urbaine et du grand banditisme. Les besoins en logement résultant de l'augmentation de la population urbaine ont explosé.

Selon l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP) de 2015, les disparités entre les régions sont très poussées. En effet, la région de Sikasso concentre 18,3% de la population malienne. Elle est suivie des régions de Koulikoro (16,7%), Ségou (16,2%), Mopti (14,01%) et Kayes (13,72%). La région de Kidal (0,5%) est la moins peuplée ; suivie de Gao (3,8% et de Tombouctou (4,7%). Le district de Bamako concentre 12,46% de la population totale.

La forte croissance démographique et son inégale répartition sur le territoire impactent sur l'occupation de l'espace notamment sur l'inégale répartition des habitations au Mali. Elle influence aussi sur la promiscuité du cadre de vie de la population dans les régions où il y a trop de concentration des individus et une moindre superficie habitable. Les disparités de la distribution spatiale de la population entraînent des inégalités régionales dans les besoins en logements ainsi qu'entre le milieu urbain et le milieu rural. Ces besoins sont ressentis plus fortement dans le district de Bamako que dans les autres régions.

1.1.4. Contexte socioéconomique

Les facteurs socioéconomiques influencent l'accès de la population aux ressources utiles à l'amélioration de leurs conditions de vie. En effet, ils lui permettent de se procurer certains biens et services pour garantir leurs accès à des unités d'habitation décentes et de cadre de vie propice à leur épanouissement.

L'économie du Mali repose sur des ressources provenant essentiellement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. En 2022, globalement la contribution des secteurs à la croissance du PIB est estimée à 1,9% pour le primaire, 0,2% pour le secondaire et 1,8% pour le tertiaire contre respectivement 0,5% ; 0,1% et 2,1% en 2021 (INSTAT, 2022). L'économie du pays est, de par sa nature, très exposée aux risques climatiques. Face au marasme économique, des mesures s'imposent toujours au double plan conjoncturel et structurel afin de promouvoir une croissance forte, durable et d'assurer la viabilité financière de l'Etat.

Suite aux faibles résultats des efforts d'ajustement interne dans les années 1980 et dans le souci de stimuler de façon durable la croissance économique, le Mali a décidé d'accorder une priorité aux réformes structurelles.

La lutte contre la pauvreté est la pierre angulaire de la politique de développement du gouvernement malien. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et ses facteurs déterminants sont multiples et

variés. L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 44,6 % au niveau national en 2021 (INSTAT, 2021). Le taux d'emploi informel au Mali est 97,2%, à raison de 98,4% pour les femmes et 96,4% pour les hommes (INSTAT, 2020). En dépit des résultats enregistrés par les différents programmes et projets, les défis liés à la création d'emploi restent d'acuité. Parmi la population en âge de travailler, 63,3% sont en emploi dont 79,1% parmi les hommes en âge de travailler contre 49,5% chez les femmes.

Le Mali, à l'instar des pays de la zone UEMOA, est confronté depuis bien longtemps, à une pauvreté qui prend une allure structurelle et qui maintient son économie à un niveau de développement non encore satisfaisant. Diverses raisons expliquent cela, d'une part, l'économie malienne a dû faire face à des chocs exogènes et endogènes (notamment les effets de la crise économique internationale et la crise politico-sécuritaire de 2012). D'autre part, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) a tardé à être mise en œuvre dans certains secteurs-clés tels que le développement des infrastructures de base et des secteurs productifs, et le secteur privé (INSTAT, 2020). L'économie malienne a enregistré un taux de croissance moyen d'environ 5,5 % entre 2001 et 2011, supérieur à la moyenne de l'UEMOA (3,9%). Après une croissance nulle en 2012 et une légère reprise de 1,7% en 2013, le pays a renoué avec le dynamisme économique en 2014 avec un taux de croissance de 7,2%. (MEADD, 2016). La croissance du PIB qui mesure l'évolution de l'économie nationale a été de l'ordre de 5,3% en 2017, 4,7% en 2018 et 4,8% en 2019 (ODHD, 2021).

Globalement, l'économie du pays a substantiellement bien évolué sur la période 2017-2019. Avant la pandémie de la Covid-19, elle a connu une croissance moyenne de 5%. La croissance économique est passée de -1,2 % en 2020 à 3,1% en 2021 soutenue par la reprise des activités économiques suite à l'ouverture des frontières terrestres et aéroportuaires après des périodes difficiles de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le contexte de crise sanitaire, sécuritaire et sociale a fait que le Mali a connu une régression de l'activité économique en 2020, avec un taux de croissance du PIB de 1,2% lié à la baisse de la production du coton de près de 4,8% en 2019. Selon la banque mondiale, le revenu national brut est de 220\$ par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) en 2021. Le PIB après une contraction de -0,9% au cours de l'année 2020 a connu un rebond de 5,1% au cours de la même année (Banque mondiale, 2020).

En dépit des forts taux de croissance enregistrés depuis 1994, le Mali reste parmi les pays à faible Indice de Développement Humain. Selon le Rapport sur le développement humain 2023-2024, l'indice de développement humain du Mali est 0,410 et classe le Mali au 188ème rang sur 193 pays. Cet IDH montre que, malgré les performances macro-économiques enregistrées ces dix dernières années, les conditions de vies des ménages demeurent précaires en majorité. Selon l'ODHD, environ 64,2% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté estimé à 186221 FCFA en 2021. La pauvreté des ménages diminue leur capacité de se loger décemment.

1.1.5. Contexte socioculturel

La culture fait partie des aspects incontournables pour la compréhension de la société malienne. L'environnement socioculturel est une référence de l'homme dans la conception de sa vie et de son cadre de vie. La famille est la porte d'entrée pour comprendre la société malienne. Elle est constituée autour des liens de sang, de mariage, d'adoption ou confiage et surtout autour d'un « noyau familial » déterminé par le mariage. Le souci de chaque individu issu d'une famille quelconque est de fonder un foyer, d'avoir

un toit. Ce souci ancestral est encouragé par les ascendants qui se placent au premier plan pour préparer le mariage de leur enfant (garçon/fille). La société malienne confère à l'homme la responsabilité de la gestion de la famille, du ménage. Le choix du domicile par un nouveau couple pour s'établir ne relève pas du hasard mais obéit à une structure fixe : la résidence. Il est difficilement admissible que la femme soit chef de famille ou de ménage mais, de manière circonstancielle, cet état de fait est toléré. La femme devient chef souvent après le décès du conjoint, après le divorce ou en cas d'absence prolongée du conjoint.

Le Mali est un pays composé d'une grande diversité de groupes ethniques et de cultures où coexistent plusieurs religions avec toutefois la prédominance de l'Islam que pratique plus de 90% de la population. La présence du christianisme n'excède pas 150 ans. Février 2018, a vu la création d'un Secrétariat national pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent. Les chrétiens, les groupes ayant des croyances religieuses autochtones et les personnes ne se réclamant d'aucune religion constituent à eux tous moins de 5 % de la population.

1.1.6. Contexte sécuritaire

L'aspect sécuritaire est très important pour le cadre de vie de la population. En effet, le type et les caractéristiques d'habitation ainsi que le cadre de vie de la population tant en milieu rural qu'en milieu urbain sont influencés par la sécurité. Toutefois, chaque milieu a sa spécificité en termes d'insécurité. Après deux décennies de stabilité politique jugée alors d'exemplaire notamment avec l'organisation régulière d'élections, en 1992, le Mali a vécu la crise politique et économique la plus grave de son histoire en 2012. Le 17 janvier 2012, une rébellion a été déclenchée au nord du Mali par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) aux côtés duquel évoluent des éléments associés à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) dont Ansar Eddine et le Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

Cette situation qui concerne les régions du nord s'est étendue progressivement au centre. Le pays peine à redresser la situation malgré la présence et l'appui de forces internationales mises en place par la communauté internationale et des partenaires techniques et financiers (CREDD 2019-2023).

La crise institutionnelle et sécuritaire s'est aggravée au fil des années, entraînant la suspension des financements provenant des institutions internationales et de la coopération bilatérale ; ce qui a perturbé la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et politiques en cours ou prévus (CAEB et EI, 2022). Elle a entraîné des déplacements de populations et a eu un impact fortement négatif sur leurs conditions de vie, notamment les conditions de logement. Bon nombre des personnes déplacées internes (PDI) vivent dans des campements précaires.

Cette crise a eu d'importantes répercussions économiques, sociales et humanitaires. Elle a entraîné notamment la hausse des dépenses de sécurité et de défense qui grèvent le budget et réduisent la marge de manœuvre de l'Etat pour financer les dépenses prioritaires dont celles en logement.

Les mesures prises et envisagées par le gouvernement notamment l'application de manière consensuelle de l'accord de paix, le renforcement des forces de défense et sécurité, et l'organisation des concertations locales sur les conflits communautaires et le recours aux organisations locales de la société civile pour la gestion des conflits locaux, sont de nature à restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et biens.

Cette situation de crise multidimensionnelle a contribué à réduire la capacité de l'Etat malien à investir dans le secteur du logement pour augmenter l'offre de logements sociaux.

1.1.7. Contexte politique, institutionnel et programmatique

Les textes légaux et réglementaires, les politiques et les programmes sont susceptibles d'influencer le cadre de vie de la population en matière d'habitation ou d'accès à certaines ressources. En effet, certains textes juridiques et stratégies ou plans de développement prônent l'accès de tous à une habitation décente comme la Constitution du Mali, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces textes considèrent le droit à un logement adéquat comme un droit fondamental de la personne humaine. Dans cette optique, ils considèrent que l'accès à une habitation décente valorise le bien-être physique, psychologique, social et économique de chacun et devrait être un élément fondamental de l'action entreprise au niveau national et international.

Dans le but d'assurer à sa population la satisfaction de ses besoins fondamentaux en logement, le Mali a souscrit aux différentes recommandations issues des conférences africaines et mondiales sur la population et mis en œuvre une politique de population depuis 1991. Celle-ci a été actualisée en avril 2017 et prend en compte, entre autres secteurs, l'eau et l'assainissement.

Du point de vue gouvernance économique, le CREDD 2019-2023 est le document de référence nationale qui a pour vision « Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes».

Pour lutter efficacement contre la corruption, le département de la justice, par le biais du programme décennal PRODEJ, a pris des mesures importantes pour renforcer la transparence dans le traitement des dossiers de la justice et renforcer les structures de contrôle. Le gouvernement a créé des pôles économiques et financiers en 2003, le Bureau du vérificateur général en 2004, l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) en 2015.

En matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement, il a été créé en 1999 une Direction nationale de l'hydraulique au Ministère de l'énergie et de l'eau. Elle a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'hydraulique, la coordination et le contrôle technique des services régionaux, subrégionaux et des services rattachés qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique. En 2009, l'adoption d'une politique nationale de l'assainissement qui a pour objectif d'améliorer l'accès de la population du Mali au service public de l'assainissement géré de manière durable (sur le plan financier et sur le plan environnemental) au niveau local.

Face aux besoins de plus en plus croissants en matière de logement, les autorités ont pris certaines mesures allant dans le sens de la résolution de la crise de logement surtout en milieu urbain. Parmi ces mesures on peut retenir :

- Le Schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau du Mali en 1991 qui avait entre autres pour objectif la couverture totale des besoins en eau des populations sur la base de normes réalistes ;

- l'élaboration d'une stratégie nationale du logement en 1995 dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de vie des populations à faibles revenus à travers leur accès à un logement décent ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la loi n°02-006/ du 31 janvier 2002 portant code de l'eau ;
- Loi n°2021-056 portant modification et ratification de l'Ordonnance n°2020- 014/PT-RM du 24 décembre 2020 portant loi domaniale et foncière ;
- l'élaboration de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) et de Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS). En 2023, 86 villes (DNAT, 2023) disposent de leurs SDU approuvés en Conseils des Ministres.
- la mise en œuvre d'un vaste programme de logements sociaux.

De l'indépendance à nos jours, la politique de l'habitat au Mali a été marquée par quatre grandes périodes.

De 1960 à 1968, on note une intervention directe de l'Etat dans le secteur du logement qui s'est traduite par des réformes et des actions telles que la mise en place d'un crédit immobilier au sein de la Banque de développement du Mali (BDM), la création de la Société d'équipements du Mali (SEMA) en 1961, l'adoption en 1967 des décrets n°130/PG-RM du 29 août et n°146 du 27 septembre 1967 portant respectivement « modalités de fixation des loyers plafonds des maisons à usage d'habitation », la réglementation des rapports entre propriétaires et locataires, la réalisation des projets clés en mains par la SEMA (400 logements), la création de la cimenterie de Diamou et la création de l'usine de carreaux et de marbre.

De 1968 à 1990, on peut distinguer deux sous-périodes. La période transitoire de 1968 à 1978 a été caractérisée par le désengagement de l'Etat du secteur de l'habitat. La période 1979-1990 a été marquée par la poursuite du désengagement de l'Etat et la mise en œuvre de certaines mesures comme l'arrêt en 1979 de tout lotissement dans les villes avant l'élaboration des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme et leur approbation, la viabilisation de tout lotissement préalablement à toute attribution de parcelles, la création du Projet urbain du Mali en vue de contenir la croissance des villes et de stimuler la participation des collectivités aux programmes de développement urbain et enfin la mise en place du projet « Centre de technologie Adaptée » en vue de promouvoir les matériaux locaux bon marché.

De 1990 à 1992, il y a eu un réengagement politique des plus hautes autorités pour trouver des solutions adaptées aux besoins de logement. Cette période a vu le démarrage du Projet Mali – PNUD – habitat dénommé « Stratégie nationale du logement » en 1991, la création en 1992 de l'Agence de cessions immobilières (ACI).

La « Stratégie nationale du logement » a été adoptée en octobre 1995 et avait pour objectif de faciliter l'accès des populations à faible revenu à un logement décent. Elle avait plusieurs axes stratégiques parmi lesquels la prise de mesures législatives et réglementaires, la promotion des matériaux de construction et la mise en place d'un mécanisme de financement de l'habitat. La mise en œuvre de ces axes a permis la réalisation de 7 273 logements sociaux par l'Etat et 1 509 logements par des promoteurs immobiliers sur la base des avantages fiscaux accordés. Un document « Stratégies et programmation 1992-2001 du secteur eau et assainissement » a été élaboré en complément du schéma directeur de mise en valeur des ressources en eau du Mali. Il précise les stratégies à mettre

en œuvre pour atteindre l'objectif de couverture totale des besoins en eau des populations et du cheptel à l'horizon 2001.

Malgré les résultats encourageants, il faut signaler que les conditions d'habitation des populations demeurent précaires. D'après le rapport de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) sur une demande de 45 352 logements entre 2003 et 2008 seulement 5 108 demandes ont été satisfaites, soit un taux de 11,3%. L'acquisition de parcelles à usage d'habitation pose énormément de problèmes compte tenu de la très forte demande enregistrée au niveau des services en charge de cet enregistrement. Le problème se pose plus en milieu urbain où les conditions d'accès au logement sont plus difficiles qu'en milieu rural.

En 2014, la Stratégie Nationale de Logement a défini des besoins annuels de 12.000 unités pour Bamako et 10.000 pour les capitales régionales. L'offre de logements qui n'a guère dépassé 2.000 unités par an est loin de satisfaire les besoins d'où la multiplication des quartiers spontanés avec des logements insalubres en matériaux précaires (Politique nationale de la ville, 2014).

1.2. Aspects méthodologiques

Cette section présente la définition des concepts et des indicateurs, les données collectées et les variables d'analyse ainsi que l'évaluation de la qualité de données utilisées. Les données exploitées dans le cadre de cette analyse sont celles enregistrées dans le questionnaire ménage ordinaire du RGPH5 du Mali. Elles sont collectées auprès de chaque ménage et comportent les informations sur les caractéristiques de l'habitation, le cadre de vie de la population et les biens possédés par les ménages. Dans le présent rapport, la méthodologie d'analyse consiste à :

- décrire les caractéristiques physiques des habitations au Mali ;
- décrire le cadre de vie des populations et présenter les indicateurs pouvant ressortir clairement les besoins des ménages en matière de logement ;
- faire la situation des biens fonctionnels possédés par les ménages.

Ainsi, on distingue les populations cibles suivantes : l'ensemble des habitations, l'ensemble des ménages ordinaires et la population résidente dans les ménages ordinaires sur toute l'étendue du territoire national.

1.2.1. Définition des concepts clés

Habitation : L'habitation se définit comme l'aire dans laquelle vit les membres de ménage. Elle englobe les logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital.

Nature de l'habitation : La nature de l'habitation renvoie au caractère fixe ou mobile des logements des ménages.

Caractéristiques de l'habitation : Les caractéristiques de l'habitation concernent notamment le matériau des murs, du sol et du toit. A ces traits physiques, s'ajoutent les éléments de commodité que sont, entre autres, le mode d'éclairage, le mode d'approvisionnement en eau de boisson, le type de lieu d'aisance, les modes d'évacuation des déchets (ordures ménagères et eaux usées), aussi bien que la source d'énergie utilisée pour la cuisine, le type de structure, le statut d'occupation du logement et le nombre de pièces à usage d'habitation y compris le nombre de chambres à coucher.

Logement : Selon le dictionnaire démographique multilingue, la dénomination générique de **logement** s'applique à un local d'habitation formant un tout et destiné à abriter un ménage. Ce terme désigne l'unité d'habitation du ménage.

Standing du logement : Le standing du logement désigne la nature des matériaux utilisés pour construire le logement dans son ensemble. Dans le cadre de ce rapport, ce concept se rapporte à une variable construite à partir de la combinaison des matériaux des murs, du toit et du sol. Ce choix se justifie par une raison méthodologique. En effet, elle est construite pour apprécier la qualité du logement sans considérer des commodités telles que la source d'approvisionnement en eau de boisson la source d'énergie pour l'éclairage qui sont prises en compte dans la création de la variable niveau de vie. Le «standing du logement » a ainsi été construit à l'aide d'une analyse en composante principale (ACP). Quatre types de standing ont été distingués, à savoir moderne, semi-moderne, traditionnel et précaire.

Cadre de vie : Le cadre de vie de la population renvoie à l'environnement de l'habitation où vivent de manière intime les membres d'un ménage.

Structure : Une structure est un bâtiment ou un groupe de bâtiments séparés et isolés dans l'espace, à usage d'habitation ou pas. Une structure à usage d'habitation peut être occupée par une personne, un groupe de personnes et plusieurs groupes de personnes.

Type de structure : Dans le cadre de cette analyse, on distingue les différents types de structures suivants : immeuble individuel, villa, immeuble à appartements, concession, maison à plusieurs logements, maison isolée, case isolée, tente, habitat précaire/ baraque et autre¹.

Ménage ordinaire : Un ménage ordinaire est un individu ou un ensemble d'individus, apparentés ou non, vivant sous le même toit (ou dans la même concession), partageant le plus souvent les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, et dont les ressources ou les dépenses sont également communes ou au moins en partie (INSTAT/BCR, 2021).

Dans le cadre du RGPH5, les cas particuliers suivants de ménages ordinaires ont été considérés.

CAS	DESCRIPTION	DECISION
1	Une personne isolée : (célibataire, veuf ou divorcé) ayant ses propres ressources	Ménage à part (ménage isolé)
2	Un ménage où loge et mange un fils ou une fille célibataire, un frère, une sœur ou un parent célibataire qui a des ressources personnelles (travail salarié, commerce, etc.) qu'il met partiellement à la disposition du père ou du frère qui le loge ou le nourrit :	
	a) s'il confie la plus grande partie de ses revenus au ménage, se plie à l'autorité du chef de ménage quant à l'emploi de ses ressources	Même ménage
	b) s'il paie une pension pour ses repas et demeure maître du reste de ses ressources	Deux ménages : - 1 ménage ordinaire

¹ Autre : désigne tout autre type de structure non cité précédemment

CAS	DESCRIPTION	DECISION
		- 1 ménage isolé
3	Une personne vivant pleinement au "crochet" d'un ménage (logement, entretien, repas communs), par exemple : - jeune homme venu en ville pour chercher du travail et qui vit chez un parent - fils ou fille non marié	Même ménage
4	Un ascendant ou un collatéral avec des ressources nulles ou médiocres, vivant à la charge d'un parent plus fortuné	Même ménage
5	Une femme et ses enfants habitant et mangeant séparément du mari (monogame ou polygame) qui se manifeste épisodiquement par : - visite - participation occasionnelle aux repas - réception occasionnelle de plats que lui envoie parfois la femme	La femme et ses enfants constituent un ménage à part
6	Un mari polygame habitant dans la même concession avec plusieurs de ses femmes.	Même ménage
7	Des coépouses vivant dans des concessions différentes avec leurs enfants.	Ménages distincts dont les chefs de ménage sont les femmes. L'homme est compté dans le ménage où il a passé la nuit précédant le passage de l'agent recenseur, et en est le chef de ménage
8	Ménage provisoirement dépourvu de ressources et se trouvant "dépanné" par un autre ménage, par exemple un ménage de la même concession, dont il reçoit de l'argent pour sa nourriture (ou dont il partage les repas sur invitation gratuite), son loyer et son entretien (cadeaux).	Deux ménages distincts
9	Jeunes gens en « colocation », par exemple jeunes écoliers (ou étudiants), jeunes ruraux venus en ville chercher un emploi, etc. :	
	a) Logement et nourriture en commun	Même ménage
	b) Logement commun et nourriture à part	Ménages distincts
	c) Logement distinct (dans la même concession) et nourriture en commun	Même ménage
10	Bonne ou domestique	
	a) Nourri(e) et logé(e)	Appartient au ménage qui l'emploie.
	b) Nourri(e) et non logé(e)	Ménage à part
	c) Non nourri(e) et logé(e)	Ménage à part
	d) Non nourri(e) et non logé(e)	Ménage à part

CAS	DESCRIPTION	DECISION
11	Il se pourrait que, compte tenu du nombre limité des pièces dans un ménage, qu'un et plusieurs membres du ménage logent ailleurs dans une autre structure au frais du chef de ménage, ou d'un autre membre du ménage	Ménage à part
12	Un ménage polygame dont l'époux réside ailleurs ou est décédé	L'une des épouses sera désignée comme chef de ménage et les autres épouses comme des coépouses du chef de ménage

Résident : De manière générale et dans le cadre du RGPH5, une personne est considérée comme résidente dans un ménage, si elle y vit habituellement depuis au moins six (06) mois ou depuis moins de six (06) mois mais avec l'intention d'y rester au moins six (06) mois.

Promiscuité : La promiscuité renvoie au niveau de concentration de l'effectif de la population d'un ménage dans les chambres à coucher du logement.

Accès à l'électricité : Sont considérés comme ayant accès à l'électricité, les ménages dont le principal mode d'éclairage est l'électrification EDM, l'électricité rurale (AMADER ou autre), le groupe électrogène ou le panneau solaire.

Eau potable : L'eau potable désigne dans le cadre de ce rapport, une eau provenant d'un robinet, d'une borne fontaine, d'un service camion-citerne d'un puits à pompe/forage, d'un puits protégé ou de l'eau minérale. C'est de l'eau que l'on peut boire sans risque pour la santé.

Propriétaire : Ce concept renvoie à un propriétaire ou copropriétaire de logement avec ou sans titre foncier.

Locataire : Ce terme désigne un ménage en location simple ou en location-vente.

Biens possédés par le ménage : Il s'agit des moyens d'information/communication, de déplacement et autres biens d'équipement ainsi que leurs quantités.

1.2.2. Définition des indicateurs

Les principaux indicateurs sont définis comme suit, à travers leur description et leur formule de calcul :

Indicateurs	Description	Formule de calcul
Taille moyenne des ménages	Elle exprime le nombre moyen de personnes par ménage. Elle est obtenue en divisant l'effectif de la population totale des ménages ordinaires par le nombre de ménages ordinaires.	$Taille\ moyenne = \frac{Population\ totale\ vivant\ dans\ les\ ménages\ ordinaires}{Nombre\ total\ de\ ménages\ ordinaires}$

Indicateurs	Description	Formule de calcul
Nombre moyen de chambres à coucher	Il exprime le nombre moyen de chambres à coucher disponibles par ménage. Il est obtenu en divisant le nombre total de chambres des ménages ordinaires par le nombre de ménages ordinaires.	$\text{Nombre moyen} = \frac{\text{Nombre total de chambres dans les ménages ordinaires}}{\text{Nombre total de ménages ordinaires}}$
Taux d'accès des ménages ordinaires à une source d'approvisionnement en eau potable	C'est le rapport entre le nombre de ménages ordinaires qui s'approvisionnent pour la boisson à une source d'eau potable, et l'ensemble des ménages ordinaires dénombrés.	$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre de ménages ordinaires qui s'approvisionnent pour la boisson à une source d'eau potable}}{\text{Nombre total de ménages ordinaires}} \times 100$
Taux d'accès de la population à une source d'approvisionnement en eau potable	C'est le rapport entre le nombre de personnes vivant dans les ménages ordinaires s'approvisionnant pour la boisson à une source d'eau potable, et le nombre total de personnes vivant dans l'ensemble des ménages ordinaires dénombrés.	$\text{Taux} = \frac{\text{Population vivant dans les ménages ordinaires qui s'approvisionnent pour la boisson à une source d'eau potable}}{\text{Population totale vivant dans les ménages ordinaires}} \times 100$
Taux d'accès des ménages à l'électricité	C'est le rapport entre le nombre de ménages ordinaires ayant l'électricité (EDM, AMADER, groupe électrogène, panneau solaire) comme principal mode d'éclairage, et l'ensemble des ménages ordinaires dénombrés.	$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre de ménages ordinaires ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage}}{\text{Nombre total de ménages ordinaires}} \times 100$
Taux d'accès de la population à l'électricité	C'est le rapport entre la population vivant dans les ménages ordinaires ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage, et la population totale vivant dans les ménages ordinaires dénombrés.	$\text{Taux} = \frac{\text{Population vivant dans les ménages ordinaires ayant l'électricité comme principal mode d'éclairage}}{\text{Population totale vivant dans les ménages ordinaires}} \times 100$
Proportion de ménages propriétaires de leur logement	C'est le rapport entre le nombre de ménages propriétaires de leur logement et l'ensemble	

Indicateurs	Description	Formule de calcul
	des ménages ordinaires dénombrés.	$\text{Pourcentage} = \frac{\text{Nombre de ménages ordinaires propriétaires de leur logement}}{\text{Nombre total de ménages ordinaires}} \times 100$
Densité d'occupation du logement	C'est le rapport entre l'effectif des membres du ménage, et le nombre total de chambres à coucher disponibles pour les membres du ménage. C'est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de promiscuité dans les ménages	$\text{Densité} = \frac{\text{Taille du ménage}}{\text{Nombre de chambres à coucher dans le logement du ménage}} \times 100$

N.B : Les variables nécessaires pour le calcul des indicateurs sont présentées au point 1.2.3 ci-dessous².

1.2.3. Données collectées et variables de l'analyse

Les données disponibles pour cette analyse thématique du RGPH5 portent sur les caractéristiques des habitations et le cadre de vie des populations, les caractéristiques des ménages et des chefs de ménages ainsi que les biens possédés par les ménages.

Ces différents concepts ont été opérationnalisés à travers les variables suivantes retenues dans le plan d'analyse et de tabulation :

Variables relatives aux caractéristiques de l'habitation et cadre de vie des populations :

- Nature de l'habitation
- Type de structure
- Principal matériau du mur
- Principal matériau du toit
- Principal matériau du sol
- Principal mode d'éclairage
- Principale source d'approvisionnement en eau de boisson
- Principale source d'énergie utilisée pour la cuisson
- Type de lieu d'aisance
- Statut d'occupation du logement
- Nombre de pièces
- Nombre de chambres à coucher
- Existence de foyer amélioré
- Principal mode d'évacuation des ordures ménagères
- Principal mode d'évacuation des eaux usées

Variables relatives aux caractéristiques des ménages et des chefs de ménages :

- Taille du ménage
- Age du chef de ménage
- Sexe du chef de ménage
- Etat matrimonial du chef de ménage
- Statut de handicap du chef de ménage
- Caractéristiques physiques (albinos, bossu, nain) du chef de ménage
- Niveau d'instruction du chef de ménage
- Statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/confit armé
- Statut par rapport à l'activité du chef de ménage

² Du fait de la répartition proportionnelle des effectifs de la modalité « Non déclaré » entre les autres modalités des variables ici analysées, des légères différences éventuelles pourraient être constatées entre les indicateurs des précédents RGPH du Mali (1998 et 2009) présentés dans cette analyse et ceux des rapports publiés.

Variables relatives aux biens possédés par les ménages :

Nombre de chacun des biens suivants possédés par les ménages :

- Radio
- Téléviseur
- Téléphone fixe
- Téléphone mobile
- Voiture
- Moto/tricycle à moteur
- Vélo
- Pirogue/pinasse
- Chameau
- Cheval
- Âne
- Charrette
- Climatiseur
- Ventilateur/Humidificateur
- Chauffe-eau
- Fer à repasser
- Fusil de chasse
- Groupe électrogène
- Panneau solaire
- Smartphone/Tablette
- Cuisinière à gaz
- Réfrigérateur/Congélateur
- Ordinateur
- Charrue
- Tracteur
- Motoculteur
- Forage
- Motopompe
- Machine à laver
- Four à micro-onde
- Accès à internet

1.2.4. Evaluation de la qualité des données

1.2.4.1. Evaluation interne

L'évaluation interne de la qualité des données est ici menée à travers l'appréciation des taux de non-réponse des variables d'intérêt. Les données relatives aux caractéristiques de l'habitation et cadre de vie des populations ont été collectées uniquement auprès des ménages ordinaires. La rubrique consacrée à ce sujet comportait une série de 18 questions concernant chaque ménage recensé. Au total, **2 295 655** ménages ordinaires ont été dénombrés dont **864 444** en milieu urbain.

Les taux de non réponses fournies sont satisfaisants pour les variables des matériaux de construction, du cadre de vie, des moyens d'information et de communication, de déplacement et des biens d'équipement. En effet, les proportions de non déclarés après l'apurement pour ces variables sont inférieures à **2%**. Les effectifs qui ont été utilisés pour les calculs des indicateurs dans le cadre de cette analyse ne comportent pas les réponses non déclarées. Effet, les effectifs de non déclarés sont répartis proportionnellement à la distribution par rapport aux modalités de chaque variable d'intérêt concernée.

Tableau 1.1. Taux de non réponses pour les variables opératoires

Variables	Effectif de ménages ayant déclaré	ND	Nombre total de ménages	% ND
1	2	3	4	(5)=(3)/(4)
Nature de l'habitat	2286338	9316	2295655	0,4
Type de structure	2286338	9316	2295655	0,4
Principal matériau du mur	2176222	9316	2185538	0,4
Principal matériau du toit	2176222	9316	2185538	0,4
Principal matériau du sol	2176122	9416	2185538	0,4
Principal mode d'éclairage	2263524	32130	2295655	1,4

Variables	Effectif de ménages ayant déclaré	ND	Nombre total de ménages	% ND
1	2	3	4	(5)=(3)/(4)
Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	2286184	9471	2295655	0,4
Principale source d'énergie pour la cuisine	2286157	9497	2295655	0,4
Type de lieu d'aisance	2284133	11522	2295655	0,5
Statut d'occupation du logement	2283996	11658	2295655	0,5
Nombre total de pièces	2255979	39676	2295655	1,7
Nombre de chambres à coucher	2254487	41168	2295655	1,8
Existence de foyer amélioré	2255764	39890	2295655	1,7
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	2285909	9746	2295655	0,4
Principal mode d'évacuation des eaux usées	2285859	9796	2295655	0,4
Nombre de radios fonctionnelles	2274291	21364	2295655	0,9
Nombre de télévisions fonctionnelles	2274072	21583	2295655	0,9
Nombre de téléphones fixes fonctionnels	2273894	21760	2295655	0,9
Nombre de téléphones mobiles fonctionnels	2276018	19637	2295655	0,9
Nombre de voitures fonctionnelles	2271255	24400	2295655	1,1
Nombre de motos/Tricycles à moteur fonctionnels	2271558	24097	2295655	1,0
Nombre de vélos fonctionnels	2271061	24593	2295655	1,1
Nombre de pirogues/Pinasse fonctionnelles	2269985	25669	2295655	1,1
Nombre de chameaux	2271191	24463	2295655	1,1
Nombre de chevaux	2271387	24267	2295655	1,1
Nombre d'ânes	2272143	23511	2295655	1,0
Nombre de charrettes	2271479	24175	2295655	1,1
Nombre de climatiseurs fonctionnels	2270441	25213	2295655	1,1
Nombre de ventilateurs fonctionnels	2270558	25097	2295655	1,1
Nombre de chauffe-eaux fonctionnels	2270210	25445	2295655	1,1
Nombre de fers à repasser fonctionnels	2270135	25520	2295655	1,1
Nombre de fusils de chasse fonctionnels	2270084	25571	2295655	1,1
Nombre de groupes électrogènes fonctionnels	2270007	25648	2295655	1,1
Nombre de panneaux solaires fonctionnels	2270618	25037	2295655	1,1
Nombre de Smartphones/Tablettes fonctionnels	2269995	25660	2295655	1,1
Nombre de Cuisinières à gaz fonctionnelles	2269769	25886	2295655	1,1
Nombre de réfrigérateurs/congélateurs fonctionnels	2271300	24354	2295655	1,1
Nombre d'ordinateurs fonctionnels	2271269	24385	2295655	1,1
Nombre de charrues fonctionnelles	2271713	23942	2295655	1,0

Variables	Effectif de ménages ayant déclaré	ND	Nombre total de ménages	% ND
1	2	3	4	(5)=(3)/(4)
Nombre de tracteurs fonctionnels	2271393	24261	2295655	1,1
Nombre de motoculteurs fonctionnels	2271195	24460	2295655	1,1
Nombre de forages fonctionnels	2271191	24464	2295655	1,1
Nombre de motopompes fonctionnelles	2271208	24447	2295655	1,1
Nombre de machines à laver fonctionnelles	2271087	24568	2295655	1,1
Nombre de fours à micro-onde fonctionnels	2271040	24615	2295655	1,1
Accès régulier d'au moins un membre du ménage à l'internet	2273235	22420	2295655	1,0

1.2.4.2. Evaluation externe

La qualité des données relatives aux caractéristiques des habitations et au cadre de vie des populations est ici appréciée au moyen de la comparaison des indicateurs du RGPH5 avec ceux fournis par une autre source nationale ; en l'occurrence l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP, 2022, passage 13). Cette enquête réalisée par l'INSTAT a pour objectif de recueillir un large éventail d'indicateurs socio-économiques nécessaires pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. Elle fournit des indicateurs en lien avec les caractéristiques des habitations et le cadre des populations.

Il ressort des données du tableau ci-dessous que pour la majorité des indicateurs, les écarts sont inférieurs à 10%. Ce qui dénote d'une qualité satisfaisante des données collectées au RGPH5. Cependant, les indicateurs suivants présentent des écarts positifs de plus de 10% comparativement à l'EMOP :

- proportion de ménages qui jettent les eaux usées dans la nature ;
- proportion de ménages qui jettent les ordures ménagères dans la nature ;
- proportion de ménages disposant de foyer amélioré la majorité ;
- proportion de ménages possédant au moins un poste téléviseur.

³ Le passage 1 est réalisé de janvier à mars.

Tableau 1.2. Quelques indicateurs de l'habitat et du cadre de vie selon le RGPH5 et l'EMOP 2022, passage 1

Indicateurs	RGPH5	EMOP 2022, passage 1
Occupation du logement		
Proportion (%) de ménages propriétaires de leurs logements	68,9	69,4
Proportion (%) de ménages propriétaires de leurs logements avec titre foncier	21,0	14,9
Proportion (%) de ménages copropriétaires familiaux de leurs logements	2,7	11,8
Proportion (%) de ménages locataires de leurs logements	18,9	14,9
Cadre de vie des populations		
Proportion (%) de ménages qui ont accès à l'électricité	74,9	74,7
Proportion (%) de ménages qui s'éclairent avec l'électricité EDM	34,4	28,6
Proportion (%) de ménages qui s'éclairent avec la torche à pile, la lampe (à huile ou pétrole) ou la bougie	14,4	23,2
Proportion (%) de ménages ayant accès à l'eau « potable »	79,7	77,0
Proportion (%) de ménages qui ont un WC avec chasse d'eau	19,4	15,2
Proportion (%) de ménages dont le type de lieu d'aisance est « dans la nature »	14,3	7,5
Environnement des logements		
Proportion (%) des ménages qui jettent les eaux usées dans la nature	28,6	15,0
Proportion (%) des ménages qui jettent les ordures ménagères dans la nature	27,7	16,9
Proportion(%) de ménages disposant de foyer amélioré	33,5	20,7
Possession de biens d'équipement, de transport et autres		
Proportion (%) de ménages possédant au moins un poste téléviseur	51,9	33,0
Proportion (%) de ménages possédant au moins un téléphone fixe	3,0	0,7
Proportion (%) de ménages possédant au moins un téléphone mobile	80,0	85,6
Proportion (%) de ménages possédant au moins un ordinateur	6,9	2,8

Source : EMOP 2022, passage 1

1.2.5. Unité d'analyse

A priori, l'unité d'analyse est l'habitation. Cependant, compte tenue de la limite ci-dessus évoquée, les caractéristiques des habitations se rapportent également aux ménages qui les occupent. Ainsi, nous ne faisons de distinction que dans le style rédactionnel entre habitation et ménage comme unités d'analyse. A titre d'exemple, nous utiliserions indifféremment les deux expressions suivantes : i) « proportion d'habitations mobiles... » et ii) « proportion de ménages logés dans des habitations mobiles....».

1.3. Vue d'ensemble

Ce chapitre a permis de décrire les éléments contextuels et les aspects méthodologiques permettant une compréhension contextualisée des résultats de l'analyse.

Successivement, la situation géographique et l'organisation administrative du Mali, les contextes climatique et environnemental, démographique, socioéconomique, socioculturel, sécuritaire, politique, institutionnel et programmatique ont été présentés et mis en lien avec les caractéristiques des habitations et le cadre de vie des populations. Le chapitre met en évidence les éléments contextuels qui pourraient expliquer l'occupation de l'espace pour des besoins d'habitation, les principaux types de constructions qui y prédominent et les certaines commodités dans les logements.

Après définition des concepts clés et des indicateurs de l'analyse, la démarche méthodologique a permis de statuer sur la qualité des données collectées en lien avec la thématique. Il ressort de l'évaluation de la qualité des données que toutes les variables mobilisées présentent des taux non réponses assez faibles (moins de 2%). Elles peuvent par conséquent être utilisées dans l'analyse.

Les éléments contextuels et la méthodologie de l'analyse étant connu, il est à présent opportun de commencer l'exposé des résultats de l'analyse sur les caractéristiques des habitations et le cadre de vie des populations. Ainsi, le chapitre suivant présente les caractéristiques des habitations et le statut d'occupation des logements.

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DES HABITATIONS ET STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Ce chapitre porte sur la description des aspects physiques des logements occupés par les ménages ordinaires. Les variables retenues pour caractériser les habitations sont : la nature de l'habitat, la nature des matériaux utilisés pour la construction de la toiture, des murs et pour le pavement du sol, ainsi que le statut d'occupation du logement.

2.1. Nature de l'habitation

Cette variable permet d'appréhender la nature fixe ou mobile de la construction du logement qui abrite le ménage ordinaire.

2.1.1. Situation nationale et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, 96,4% des habitations sont fixes. La proportion de ce type de logement est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (4,8% contre 1,7%), (Voir tableau 2.01). Dans l'ensemble, 2,5% de la proportion vit dans des logements mobiles.

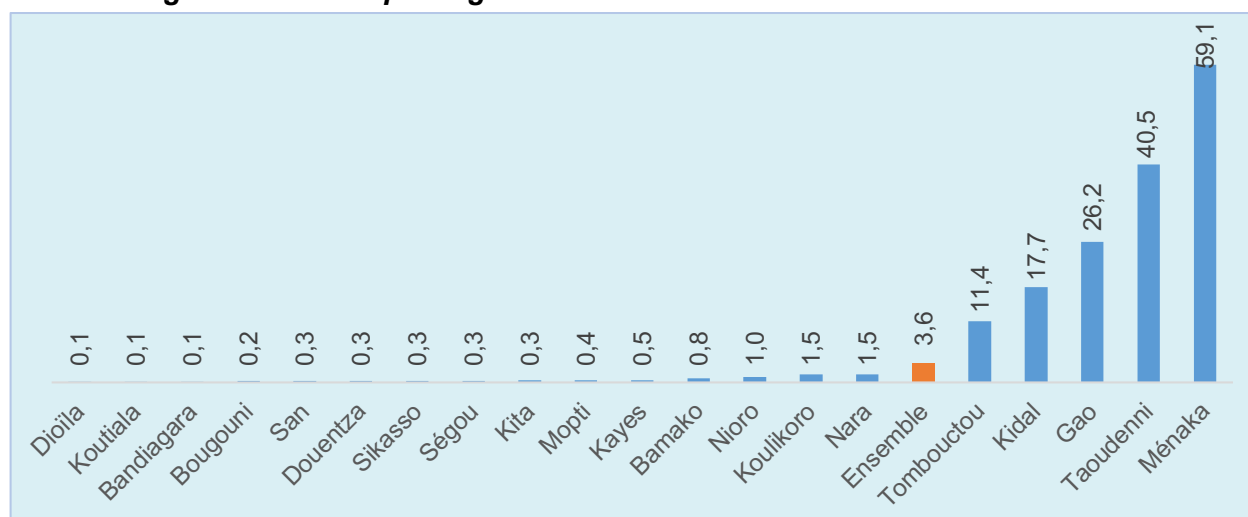
Tableau 2.1. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nature de l'habitation selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Habitation/ Population	Nature de l'habitation			
		Logement fixe	Logement mobile	Ensemble	
				%	Effectif
Urbain	Habitation	98,3	1,7	100,0	864444
	Population	98,6	1,4	100,0	6745306
Rural	Habitation	95,2	4,8	100,0	1431211
	Population	97,0	3,0	100,0	14602280
Ensemble	Habitation	96,4	3,6	100,0	2295655
	Population	97,5	2,5	100,0	21347587

2.1.2. Disparités régionales

Le graphique ci-dessous indique que la proportion de logements mobiles est plus importante dans la région de Ménaka (59,1%), suivie de Taoudenni, Gao, Kidal et Tombouctou. Cela pourrait être dû au fait que le mode de vie nomade est plus ancré dans les traditions au niveau de ces régions situées dans la partie nord du pays.

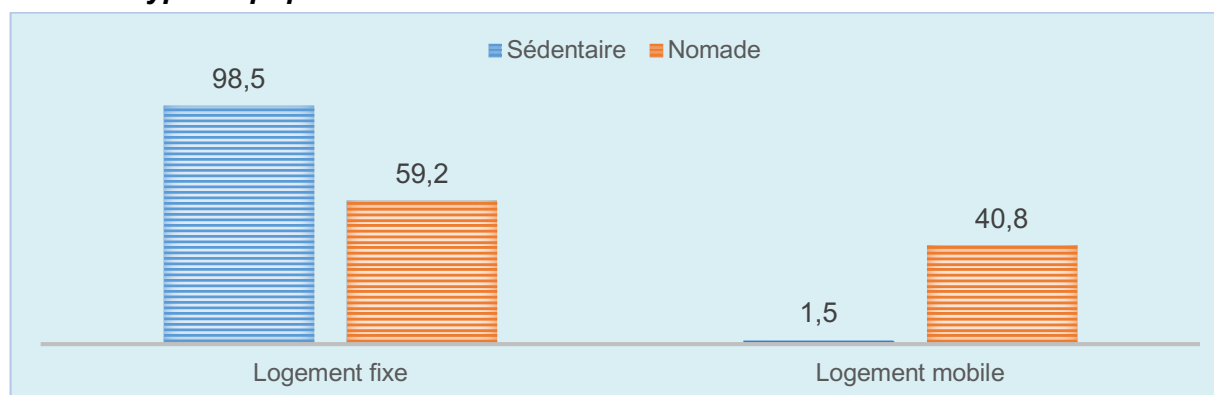
Graphique 2.1. Proportion (en %) des ménages ordinaires vivant dans un logement mobile par région



2.1.3. Nature de l'habitation et type de population

L'analyse par type de population fait ressortir que les logements mobiles sont plus sollicités par les nomades que les sédentaires. En effet, 40,8% des ménages nomades sont dans des logements mobiles. Cette proportion est de moins de 2% pour la population sédentaire.

Graphique 2.2. Répartition (en %) des habitations par nature de l'habitat selon le type de population



2.2. Types de structures

Cette variable permet d'appréhender la situation dans l'espace et l'aspect physique de la construction du logement qui abrite le ménage ordinaire.

2.2.1. Situation nationale et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les concessions sont le type de structure le plus rencontré dans le pays (55,4%) et 57,0% de la population. Les maisons à plusieurs logements viennent en deuxième position (15,3%) et abritent 15,8% de la population. Les immeubles représentent 7,6%, soit 7,1% de la population des ménages ordinaires. Il faut dire que ce type de structure est de plus en plus accessible aux maliens (Voir tableau 2.02). Un pourcentage quasi négligeable de ménages (0,3%) vit dans des conditions précaires en ce qui concerne l'habitat.

En milieu urbain, les concessions restent les types de structure les plus sollicités par les ménages ordinaires (42,4%) ainsi que les maisons à plusieurs logements (19,0%), les villas (16,0%) et les immeubles (15,7%). Ces fortes proportions s'expliqueraient par l'accessibilité facile de ces types de structures en termes de coût de location ou de construction relativement abordable d'une part, et par l'offre de services de logements sociaux d'autre part. En milieu rural, comme en milieu urbain, ce sont les concessions qui sont plus fréquentes (63,3%). Elles sont suivies des maisons à plusieurs logements (13,1%) et des tentes (6,2%). Il ressort des résultats ci-dessus que les ménages ordinaires occupant les maisons à plusieurs logements se rencontrent plus en milieu urbain qu'en milieu rural.

En ville, les maisons à plusieurs logements sont d'un coût locatif abordable pour les ménages à faible revenu. En effet, la forte demande de logements dans les villes pousse les promoteurs immobiliers à construire les maisons de telle façon qu'elles comportent plusieurs logements pouvant abriter plusieurs ménages locataires à la fois. Il en résulte aussi que les ménages occupant les villas et les immeubles sont à des proportions importantes et se rencontrent plus en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette situation traduirait le fait que pour beaucoup de maliens, la préoccupation première est de construire un logement luxueux ou d'habiter un logement avec un certain niveau de confort.

Tableau 2.2. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par type de structure selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Habitation/ Population	Type de structure										Ensemble	
		Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre	%	Effectif
Urbain	Habitation	8,2	16,0	7,5	42,4	19,0	2,3	0,7	2,5	0,2	1,2	100,0	864444
	Population	8,1	15,8	7,5	42,6	19,3	2,3	0,6	2,1	0,2	1,5	100,0	6745306
Rural	Habitation	2,2	2,4	0,8	63,3	13,1	5,8	3,1	6,2	0,4	2,7	100,0	1431211
	Population	2,1	2,4	0,8	64,2	14,1	5,7	3,2	4,4	0,3	2,8	100,0	14602280
Ensemble	Habitation	4,5	7,6	3,3	55,4	15,3	4,5	2,2	4,8	0,3	2,1	100,0	2295655
	Population	4,1	6,8	3,0	57,0	15,8	4,6	2,3	3,7	0,3	2,4	100,0	21347587

2.2.2. Evolution du type de structure entre 1998 et 2022

En 1998, c'est dans les concessions qu'on retrouve les plus fortes proportions des ménages ordinaires (75,0%) contre 55,4% en 2022. Donc, le type de structure en concessions est en baisse, soit 24,2 points de pourcentage. Le pourcentage de cases est passé de 10,3 % en 2009 à 2,2 % en 2022, soit une baisse de 8,1 points de pourcentage. L'analyse des résultats montre que l'évolution du type de structure s'est accélérée entre 1998 et 2022 traduisant le fait que les Maliens tendent à moderniser leur habitat, comme en témoigne l'augmentation annuelle de la proportion des ménages vivant dans des immeubles et des villas, et la diminution de ceux vivant dans des cases (de 10,3% en 1998 à 2,2% en 2022).

Tableau 2.3. Evolution de la répartition (en %) des habitations par type de structure selon le milieu de résidence entre 1998 et 2022

Type de structure	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	1998	2009	2022	1998	2009	2022	1998	2009	2022
Case	-	1,9	0,7	-	12,7	3,1	17,0	10,3	2,2
Immeuble individuel/maison isolée	-	28,4	52,9	-	32,1	24,4	1,7	31,5	35,2
Concession	-	59,1	42,4	-	51,8	63,3	74,7	53,4	55,4
Autre	-	0,4	4,0	-	0,7	9,2	6,6	4,8	7,3
Ensemble	-	100,0	100,0	-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2.3. Disparités régionales

Si dans l'ensemble, les ménages occupant les concessions prédominent dans plusieurs régions, le tableau 2.4 montre que c'est à Bamako (36,6%), dans les régions de Kidal (29,5%), Taoudenni (28,1%), et de Ménaka (19,5%) que moins de la moitié des ménages sont installés dans ce type de structure. Par contre, ce sont les tentes qui prévalent dans ces régions au nord du pays. Outre Bamako, les villas sont plus fréquentes dans les régions de Kidal (15,7), Koulikoro (8,8%) et Kayes (8,1%). Les habitats précaires/baraques sont légèrement plus rencontrés dans les régions de Sikasso et Gao (0,8%).

Tableau 2.4. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon la région

Région	Type de structure										Ensemble	
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/baraque	Autre	%	Effectif
Kayes	4,6	8,1	2,4	53,7	11,8	3,4	10,9	1,7	0,2	3,2	100,0	162948
Koulikoro	4,7	8,8	2,3	50,8	21,3	6,4	1,1	2,1	0,3	2,2	100,0	199085
Sikasso	4,4	5,4	1,8	56,0	22,3	4,4	1,1	1,8	0,8	2,0	100,0	135293
Ségou	2,8	3,3	1,3	65,2	19,7	3,9	0,6	0,6	0,2	2,4	100,0	222081
Mopti	2,3	4,2	1,4	75,5	9,6	3,5	1,7	0,8	0,2	0,8	100,0	117668
Tombouctou	3,4	1,6	0,3	62,5	5,3	6,5	4,3	15,0	0,3	0,8	100,0	106876

Région	Type de structure											Ensemble	
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre			
											%	Effectif	
Gao	1,3	0,6	0,5	50,4	5,2	6,1	3,2	30,8	0,8	1,1	100,0	111786	
Kidal	9,0	15,7	7,3	29,5	11,4	2,7	0,4	22,3	0,6	1,1	100,0	13959	
Taoudenni	2,0	0,5	0,6	28,1	3,0	8,5	5,6	50,2	0,5	1,0	100,0	17474	
Ménaka	0,7	0,1	0,1	19,5	1,4	6,0	1,3	68,4	0,3	2,2	100,0	43095	
Nioro	2,5	4,0	1,6	67,1	10,4	3,0	3,3	3,2	0,1	4,8	100,0	49353	
Kita	2,3	3,6	0,8	68,2	7,0	3,9	9,1	1,2	0,2	3,7	100,0	51256	
Dioïla	1,7	1,5	0,5	56,2	21,0	14,1	0,9	0,2	0,3	3,6	100,0	71028	
Nara	1,9	1,8	0,6	74,4	9,0	5,3	3,1	2,6	0,6	0,7	100,0	23882	
Bougouni	2,6	1,8	0,9	62,8	18,8	6,1	2,2	1,0	0,3	3,5	100,0	132627	
Koutiala	3,5	2,5	1,1	71,5	14,5	3,1	0,7	0,4	0,0	2,7	100,0	104125	
San	1,5	2,0	0,6	67,1	12,9	9,4	1,0	0,5	0,4	4,6	100,0	95236	
Douentza	1,1	0,9	0,4	77,8	7,7	3,7	2,8	2,6	0,6	2,4	100,0	17055	
Bandiagara	1,2	1,0	0,5	86,8	6,9	2,1	0,4	0,3	0,3	0,5	100,0	82897	
Bamako	9,1	19,5	9,9	36,6	19,5	2,0	0,4	1,4	0,2	1,4	100,0	537932	
Ensemble	4,5	7,6	3,3	55,4	15,3	4,5	2,2	4,8	0,3	2,1	100,0	2295655	

2.2.4. Type de structure et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

2.2.4.1. Type de structure et sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, les données du tableau 2.5 montrent que le type de structure ne varie pas significativement en fonction du sexe du chef de ménage. Toutefois, en milieu rural, la proportion de ménages logés dans des concessions est légèrement plus élevée parmi les ménages dirigés par les femmes que parmi ceux dirigés par les hommes (63,0% contre 65,6%). La situation inverse est observée avec une très faible différence au niveau des maisons à plusieurs logements (13,3 contre 11,6%). En milieu urbain, les tendances nationales sont confirmées.

Tableau 2.5. Répartition (en %) des habitations par type de structure selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Type de structure	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Sexe du chef de ménage					
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Immeuble individuel	8,2	8,2	2,2	2,2	4,4	4,9
Villa	16,0	16,1	2,5	2,4	7,5	8,6
Immeuble à appartements	7,4	7,6	0,8	0,8	3,2	3,9
Concession	42,5	42,3	63,0	65,6	55,4	55,1
Maison à plusieurs logements	18,9	19,4	13,3	11,6	15,4	15,1
Maison isolée	2,3	2,2	5,9	5,6	4,5	4,0
Case isolée	0,7	0,6	3,2	2,6	2,2	1,7

Type de structure		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Sexe du chef de ménage					
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Tente		2,5	2,1	6,2	7,0	4,8	4,8
Habitat précaire/baraque		0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3
Autre		1,3	1,3	2,5	1,8	2,3	1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	756507	107937	1299007	132204	2055514	240141

2.2.4.2. Type de structure et âge du chef de ménage

Quel que soit l'âge du chef de ménage, il se dégage dans l'ensemble que les ménages occupent davantage les concessions et les maisons à plusieurs logements. Globalement, on n'observe pas une nette variation du type de structure suivant l'âge du chef de ménages. Cependant, les chefs de ménages jeunes (moins de 35 ans) semblent légèrement occuper davantage les villas (8,3%) et les tentes (6,3%) que les autres les concessions exclues. Cette tendance est observée aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 2.6. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon le milieu de résidence et par tranche d'âges du chef de ménage

Type de structure		Milieu de résidence								
		Urbain			Rural			Ensemble		
		< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus
Immeuble individuel		8,2	8,2	8,0	2,2	2,3	2,0	4,7	4,6	3,7
Villa		16,5	16,0	14,9	2,6	2,5	2,0	8,3	7,7	5,7
Immeuble à appartements		7,7	7,4	7,2	0,8	0,8	0,7	3,7	3,4	2,5
Concession		41,6	42,5	43,8	60,9	63,6	65,1	53,0	55,4	59,0
Maison à plusieurs logements		18,5	19,0	19,6	12,6	13,2	13,8	15,0	15,4	15,4
Maison isolée		2,3	2,3	2,3	6,1	5,7	5,9	4,5	4,4	4,9
Case isolée		0,7	0,6	0,6	3,3	3,1	3,0	2,2	2,1	2,3
Tente		3,0	2,4	2,0	8,7	5,9	4,4	6,3	4,6	3,7
Habitat précaire/baraque		0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Autre		1,3	1,4	1,4	2,4	2,5	2,8	2,0	2,1	2,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	202 637	569 602	92 205	293 154	903 918	234 139	495 791	1 473 520	326 344

2.2.4.3. Type de structure et état matrimonial du chef de ménage

En considérant l'état matrimonial, le tableau 2.07 montre que quel que soit l'état matrimonial la concession est le type de structure le plus représenté. Toutefois, ce sont les ménages dirigés par les divorcés qui sont proportionnellement les plus nombreux à occuper les concessions (60,3%) suivi des ménages de polygames (58,9%), de ménages de veufs ou veuves (55,4%), et de ménages de chefs monogames (53,9%).

Tableau 2.7. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon l'état matrimonial du chef de ménage

Type de structure		Etat matrimonial					
		Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf/veuve	Divorcé(e)/Séparé(e)	Union libre/Concubinage
Immeuble individuel		6,0	4,7	3,7	4,9	5,5	5,1
Villa		10,7	8,2	6,2	7,9	6,2	8,3
Immeuble à appartements		5,0	3,6	2,6	3,8	2,7	3,8
Concession		50,3	53,9	58,9	55,4	60,3	53,8
Maison à plusieurs logements		17,6	15,5	15,7	15,7	14,5	14,9
Maison isolée		3,7	4,4	4,8	3,9	3,9	4,5
Case isolée		1,7	2,1	2,6	1,7	3,1	1,9
Tente		2,9	5,2	2,7	4,7	2,6	5,2
Habitat précaire/baraque		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,6
Autre		1,8	2,1	2,5	1,7	0,9	1,9
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	91 324	1 503 714	593 810	72 045	21 928	12 834

2.2.4.4. Type de structure et niveau d'instruction du chef de ménage

Dans l'ensemble, les ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction occupent davantage les concessions (58,3%), les maisons à plusieurs logements (14,2%), les tentes (5,9%), les immeubles (5,8%) et les villas (5,5). Chez les chefs de ménages ayant au moins le niveau primaire, la villa est le troisième type de structure le plus utilisé par les ménages ordinaires. Les proportions varient de 9,7% au niveau primaire à 17,8% au niveau secondaire. Moins de 50% des chefs de ménages de niveau fondamental 2, secondaire et supérieur sont dans des concessions.

Il ressort des résultats que le niveau d'instruction du chef de ménage semble positivement influencer le type de structure. Cela traduirait que les personnes instruites ont généralement plus de moyens pour accéder à un logement décent.

Tableau 2.8. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Type de structure		Niveau d'instruction					
		Sans niveau	Fondamental 1 (Primaire)	Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	Post-secondaire non supérieur	Supérieur
Immeuble individuel		3,5	5,4	6,5	7,0	6,2	8,6
Villa		5,5	9,7	12,0	13,5	11,1	17,8
Immeuble à appartements		2,3	4,2	5,5	6,0	4,6	8,3
Concession		58,3	52,6	48,8	47,3	52,0	40,4
Maison à plusieurs logements		14,2	17,6	18,5	18,6	17,8	18,9
Maison isolée		5,0	4,2	3,5	2,9	3,5	2,2
Case isolée		2,6	1,8	1,4	1,1	1,0	0,7
Tente		5,9	2,1	1,8	1,6	1,9	1,5
Habitat précaire/baraque		0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Autre		2,3	2,2	1,8	1,7	1,7	1,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1 608 979	215 231	145 056	157 638	37 427	131 324

2.2.5. Type de structure et activité économique du chef de ménage

Les ménages sont davantage logés dans des concessions et des maisons à plusieurs logements quel que soit le statut par rapport à l'activité du chef de ménage. Les proportions sont respectivement de 55,0% et 15,3% chez les occupés. L'on remarque que les proportions de ménages dans les habitations modernes (villas et immeubles) sont un peu plus élevées chez les chefs de ménages occupés.

Tableau 2.9. Répartition (effectif et %) des habitations par type de structure selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Type de structure		Statut par rapport à l'activité		
		Occupé	Chômeur	Hors main d'œuvre
Immeuble individuel		4,5	3,4	3,9
Villa		7,7	4,6	6,3
Immeuble à appartements		3,4	3,1	2,8
Concession		55,0	63,2	58,2
Maison à plusieurs logements		15,3	12,0	16,1
Maison isolée		4,5	4,4	4,7
Case isolée		2,2	1,7	2,3
Tente		5,1	4,8	2,9
Habitat précaire/baraque		0,3	0,4	0,2
Autre		2,1	2,4	2,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0
	Effectif	2 033 903	3 961	257 791

2.2.6. Type de structure et taille du ménage

Dans l'ensemble, les ménages de petite taille sont rencontrés dans les tentes (6,9), les immeubles à appartements (8,1) et les villas (8,1). Les résultats montrent que ce sont les concessions, les maisons à plusieurs logements, les maisons isolées, les cases isolées et les autres types de structure qui abritent les ménages de grande taille (9,6 à 10,6).

En milieu urbain, les ménages de petite taille se trouvent dans les tentes (6,6), les cases isolées (7,3) et les habitats précaires (7,4). L'habitation des ménages de grande taille dans d'autres types est observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Outre ce type non spécifié ici, les ménages de grande taille sont également rencontrés en milieu rural dans les maisons à plusieurs logements (11,1), les cases isolées (10,5) et les concessions (10,4).

Tableau 2.10. Taille moyenne des ménages ordinaires par type de structure selon milieu de résidence

Type de structure	Milieu		
	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble individuel	7,8	9,9	8,4
Villa	7,7	9,8	8,1
Immeuble à appartements	7,8	9,8	8,1
Concession	7,8	10,4	9,6
Maison à plusieurs logements	8	11,1	9,6
Maison isolée	7,7	10	9,6
Case isolée	7,3	10,5	10,1
Tente	6,6	6,9	6,9
Habitat précaire/ baraque	7,4	9,1	8,7
Autre	8,1	11,4	10,6
Ensemble	7,8	10,2	9,3

2.3. Matériau de construction

Le matériau de construction utilisé caractérise non seulement la durabilité de la maison mais constitue un élément capital des conditions d'hygiène, de salubrité et de confort du logement. Le type de matériau peut en outre avoir un effet sur l'état de santé des membres du ménage. Il s'agit ici du matériau utilisé pour la construction des murs, du toit et le pavé du sol.

2.3.1. Principal matériau des murs

Les types de matériau retenus pour caractériser les murs des logements sont les suivants : le matériau dur, le matériau semi-dur, la pierre, le banco, le bois, la tôle, la paille/chaume. Sont considérés comme matériaux de construction durables des murs : la brique de pierres, ciment, la brique en terre cuite et la pierre taillée ; semi-durables : la brique en banco recouverte ou non de ciment ou de banco et précaires : le bois, la tôle, la paille/chaume ou autre matériau de construction.

2.3.1.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, ce sont les logements dont les murs sont construits avec du banco qui sont les plus répandus avec 44,6%. Ensuite viennent les habitations dont les murs sont faits du matériau dur (27,7%)

et semi dur (19,7%) sont les plus nombreux à abriter la population. Les autres logements sont construits avec le mur en tôle (2,5%), pierre (1,4%), bois (1,1%) ou en chaume/ paille (0,9%). La situation en milieu urbain épouse un schéma tout à fait différent de l'ensemble. En effet, les habitations avec des murs construits avec des matériaux durs (53,8%), semi durs (26,8%) ou en banco (13,7%) abritent davantage la population. Il ressort que 80,6% des ménages ordinaires habitent des logements construits avec des matériaux durables.

Cependant, dans le milieu urbain, il se rencontre encore une proportion non négligeable de ménages installés dans des logements dont les murs sont en tôle (2,8%). En milieu rural, trois types de matériaux de construction des murs sont prédominants. Il s'agit du banco pour la construction des murs de la majorité des ménages ordinaires (64,1%), du matériau semi dur (15,3%) et du matériau dur (11,2%).

L'usage des matériaux durs tels que les briques en ciment reste encore faible en milieu rural du fait de leur coût élevé qui les rend presque inaccessibles aux ruraux. Le plus souvent, les maisons avec des murs construits avec des briques en ciment rencontrées en milieu rural appartiennent à des élites vivant en ville. C'est dans ce milieu que les proportions des ménages logés dans des habitations dont les murs sont faits de pierres (1,6%), de bois (1,6%) et chaume ou paille (1,3%) sont les plus élevées.

Tableau 2.11. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal matériau des murs selon le milieu de résidence

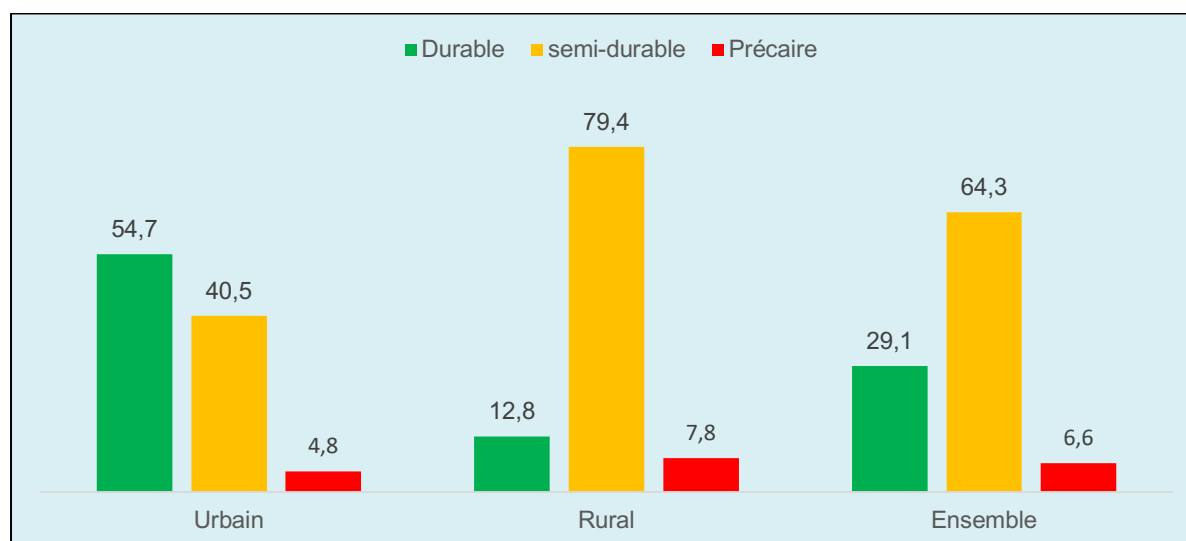
Principal matériau des murs		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Dur		53,8	53,7	11,2	10,9	27,7	25,3
Semi dur		26,8	27,1	15,3	15,8	19,7	19,6
Pierre		0,9	0,9	1,6	1,4	1,4	1,2
Banco		13,7	13,4	64,1	64,3	44,6	47,2
Bois		0,3	0,3	1,6	1,5	1,1	1,1
Tôle		2,8	2,9	2,3	2,5	2,5	2,6
Chaume/Paille		0,3	0,3	1,3	1,2	0,9	0,9
Autre		1,4	1,4	2,6	2,4	2,1	2,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	843048	6368691	1342490	12638287	2185538	19006978

Le graphique 2.03 montre que dans l'ensemble, la majorité des ménages habitent des logements dont les murs sont encore construits avec des matériaux semi-durables (64,3%). La proportion des ménages dont les murs du logement sont en matériaux durables est de 29,1%. Les murs qui sont en matériaux précaires représentent 6,6%.

En milieu urbain, 54,7% des ménages vivent dans des habitations dont les murs sont en matériaux durables. Dans ce milieu, 40,5% des ménages occupent des logements dont les murs sont en matériaux semi-durables. Une proportion faible des ménages ordinaires urbains (4,8%) vit néanmoins dans des logements dont les murs sont en matériaux précaires. Le milieu rural est fortement dominé par les ménages dont les murs des logements sont en matériau semi-durables (79,4%). Le fait marquant est la

faible adoption des matériaux durables pour la construction des murs en milieu rural. Seulement 12,8% des ménages de ce milieu de résidence ont les murs de leur logement construit avec de tels matériaux. Ce qui correspond à 12,3% de la population rurale.

Graphique 2.3. Répartition (en %) des habitations par milieu de résidence selon la nature des matériaux des murs⁴



2.3.1.2. Evolution du principal matériau de construction des murs entre 2009 et 2022

Dans l'ensemble, les murs des logements sont majoritairement construits avec des matériaux semi durs de 2009 à 2022. Les ménages ont tendance à évoluer vers des matériaux durs pour la construction des murs des logements au lieu des matériaux semi durs. En effet, la proportion des ménages dont les murs du logement sont construits avec des matériaux semi durs est passée de 76,7% en 2009 à 64,3% en 2022. Sur la même période, les ménages dont les murs sont construits en matériaux durs qui représentaient 14,8% en 2009, sont passés à 29,1%.

Tableau 2.12. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal matériau des murs selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Principal matériau des murs	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Durable	48,2	57,7	5,4	12,8	14,8	29,1
Semi durable	48,9	40,5	84,6	79,4	76,7	64,3
Précaire	2,9	1,8	10,0	7,8	8,5	6,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

⁴ Matériau de mur durable: brique de pierres, ciment, brique en terre cuite et pierre taillée.
Matériau semi-durable : brique en banco recouverte ou non de ciment ou de banco.
Matériau précaire : bois, tôle, paille/chaume ou autre matériau de construction.

2.3.1.3. Principal matériau des murs et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage ne semble pas influencer le type de matériau de construction des murs du logement. Les écarts entre les proportions de ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes qui résident dans des logements avec un type particulier de matériau de construction des murs ne sont pas importants quel que soit le milieu de résidence. Toutefois, la proportion de ménages dans les logements dont les murs sont en matériau dur est légèrement plus élevée chez les femmes chefs de ménages (30,7% contre 27,3%).

Tableau 2.13. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau des murs du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Principal matériau des murs		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Sexe du chef de ménage					
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Dur		53,7	54,2	11,3	10,3	27,3	30,7
Semi dur		26,8	26,3	15,5	13,4	19,8	19,4
Pierre		0,9	0,9	1,6	2,6	1,3	1,8
Banco		13,7	14,0	63,9	66,2	44,9	42,0
Bois		0,3	0,3	1,6	1,7	1,1	1,1
Tôle		2,8	2,6	2,3	1,8	2,5	2,2
Chaume/paille		0,3	0,3	1,3	1,1	0,9	0,7
Autre		1,5	1,4	2,5	2,9	2,2	2,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	737389	105659	1219394	123095	1956783	228754

2.3.1.4. Disparités régionales

L'analyse différentielle par région montre que la capitale Bamako (63,6%), les régions de Kidal (59,2%), Sikasso (30,0), Koulikoro (29,1) et Kayes (27,7%) sont les régions du pays où les proportions des ménages occupant des logements dont les murs sont construits avec des matériaux durs sont supérieures ou égales à la moyenne nationale qui est de 27,7%.

Les régions de Ménaka (1,7%), Bandiagara (2,2%), Taoudenni (2,2%), Douentza (2,7%), Tombouctou et Gao (2,7%) présentent les plus faibles pourcentages de ménages ordinaires qui habitent des maisons dont les murs sont en matériaux durs. S'agissant du banco, principal matériau de construction des murs dans le pays, il est moins utilisé comme principal matériau de construction des murs dans le District de Bamako (4,1%) et dans la région de Kidal (9,4%).

Les matériaux précaires tels que le bois, la tôle, la chaume ou paille sont principalement utilisés pour la construction des murs des logements dans de faibles proportions. La région de Taoudenni marque les proportions les plus élevées de logements avec les murs construits en bois (9,9%) et en chaume ou paille (5,2%).

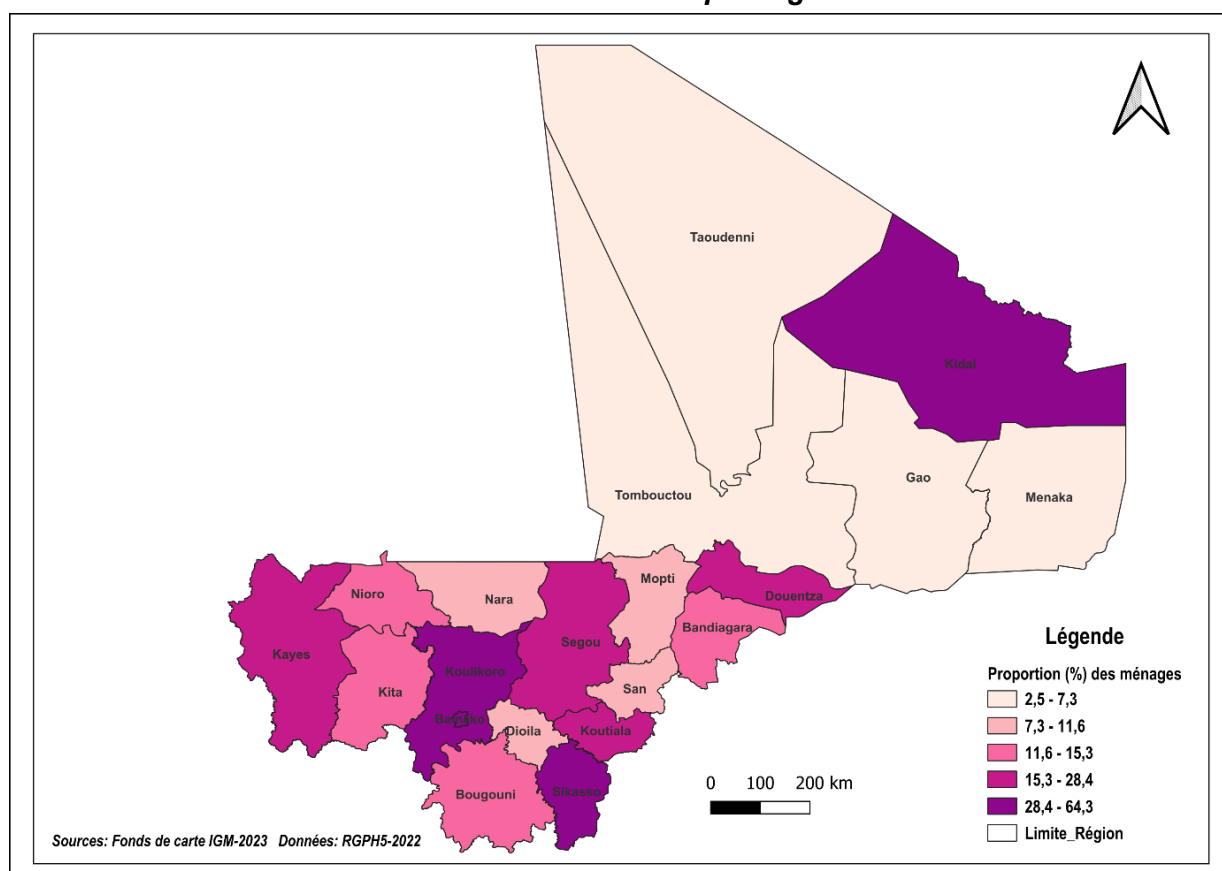
Tableau 2.14. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau des murs du logement selon la région

Région	Principal matériau des murs du logement									
	Dur	Semi dur	Pierre	Banco	Bois	Tôle	Chaume /paille	Autre	Ensemble	
									%	Effectif
Kayes	27,7	21,6	0,3	37,7	3,3	3,7	3,7	2,0	100,0	160207
Koulikoro	29,1	28,1	0,6	37,1	0,4	3,1	0,3	1,3	100,0	194980
Sikasso	30,0	27,2	0,6	34,9	0,3	4,9	0,5	1,6	100,0	132894
Ségou	14,7	15,5	0,9	64,4	1,0	1,3	0,2	2,0	100,0	220814
Mopti	9,9	8,0	1,0	74,7	1,8	0,4	1,4	2,8	100,0	116744
Tombouctou	2,7	7,1	0,9	77,9	3,3	0,3	3,1	4,7	100,0	90845
Gao	2,7	10,9	1,1	69,9	2,8	0,3	3,8	8,5	100,0	77392
Kidal	59,2	16,2	1,1	9,5	0,8	0,9	0,3	12,0	100,0	10846
Taoudenni	2,2	5,3	1,7	62,4	9,9	1,5	5,2	11,8	100,0	8706
Ménaka	1,7	2,5	0,8	74,1	6,0	0,6	1,4	12,9	100,0	19975
Nioro	14,3	15,4	1,0	62,5	1,4	1,6	1,1	2,7	100,0	47772
Kita	11,8	20,0	0,2	56,0	1,7	5,4	3,0	1,9	100,0	50639
Dioïla	8,8	14,8	0,4	71,7	0,4	3,4	0,0	0,5	100,0	70874
Nara	7,1	6,5	1,0	75,8	5,0	0,6	0,4	3,6	100,0	23262
Bougouni	13,5	21,3	0,7	58,4	0,4	3,7	0,2	1,8	100,0	131329
Koutiala	20,3	20,2	0,4	54,1	0,5	3,1	0,1	1,3	100,0	103708
San	7,8	13,0	3,1	72,8	0,7	1,6	0,1	0,9	100,0	94749
Douentza	2,7	8,6	12,7	68,0	2,5	0,6	1,8	3,1	100,0	16607
Bandiagara	2,2	5,2	12,8	74,5	1,1	0,5	0,3	3,4	100,0	82688
Bamako	63,6	27,5	0,7	4,1	0,1	2,8	0,1	1,1	100,0	530505
Ensemble	27,7	19,7	1,4	44,6	1,1	2,5	0,9	2,1	100,0	2185538

2.3.1.5. Durabilité des matériaux de construction des murs par région

Les murs construits avec des briques en ciment, des briques en terre cuite ou en pierre ont été considérés comme durables. Dans l'ensemble, 29,1% des logements ont des murs construits en matériaux durables. Les régions ayant les pourcentages les plus élevés de ménages ayant ce type de matériau sont par ordre d'importance : Bamako (64,3%) ; Kidal (60,3%) ; Sikasso (30,6%) et Koulikoro (29,6%). Celles ayant les plus faibles proportions sont dans l'ordre croissant : Ménaka (2,5%), Tombouctou (3,6%), Gao (3,8%), Taoudenni (4,0%), Nara (8,1%) et Dioïla (9,2%).

Carte 2.1. Proportion (%) des ménages ordinaires vivant dans des logements avec des murs construits en matériaux durables par région



2.3.2. Principal matériau du toit

Dans le cadre du RGPH5, cinq principaux types de matériau ont été considérés pour caractériser les toits des logements. Il s'agit du béton/de la dalle, de la tuile, de la tôle, du banco et de la chaume/paille.

2.3.2.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Il ressort des données du tableau ci-dessous que le toit de près de la moitié des habitations est couvert de tôle (49,5%) ; dans 26% de cas, le toit est couvert de banco. Toutefois on note des écarts importants entre le milieu rural où prédominent la tôle (50,5%) et le banco (36,6%) et le milieu urbain où les habitations sont en grande majorité couvertes de tôle (48%) et de béton/dalle (41%).

Tableau 2.15. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal matériau du toit du logement selon le milieu de résidence

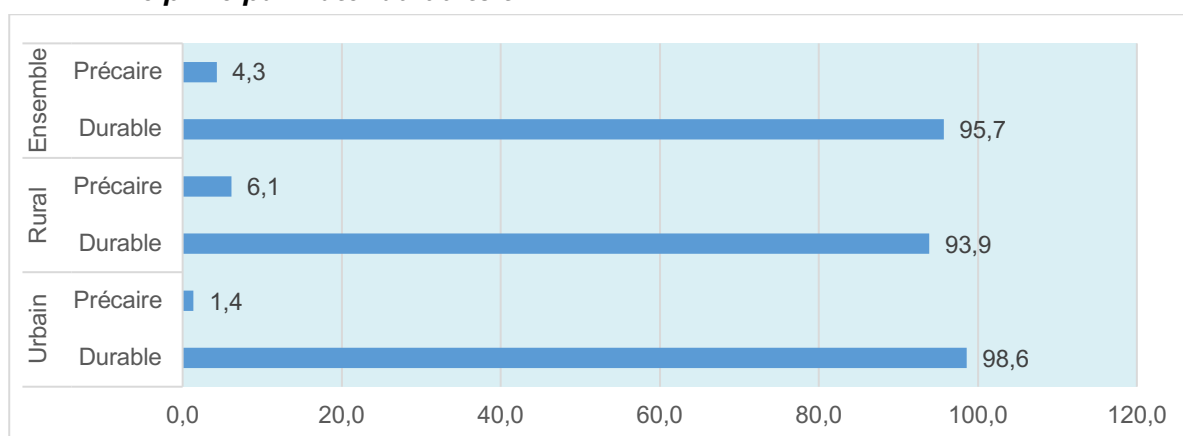
Principal matériau du toit		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Béton/dalle		40,9	40,5	5,7	5,6	19,3	16,8
Tuile		1,0	0,9	1,1	1,1	1,1	1,1
Tôle		48,0	49,2	50,5	55,3	49,5	53,3
Banco		8,7	8,0	36,6	32,0	25,8	24,3
Chaume/Paille		0,5	0,5	4,3	4,3	2,8	3,1
Autre		0,9	0,9	1,8	1,7	1,5	1,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	843026	6604080	1333096	13943675	2176121	20547755

Selon leur durabilité, les types de matériau du toit peuvent être regroupés en deux catégories : le matériau durable et le matériau précaire. Dans la catégorie de « matériau durable » du toit, se retrouvent le béton/dalle le banco, la tôle et la tuile. Le reste est classé dans la catégorie de « matériau précaire ». Dans l'ensemble, 95,7% des ménages ordinaires sont dans les logements dont le toit est fait de matériau durable contre 4,3% de ceux dont le toit est précaire.

C'est en milieu urbain que davantage de ménages vivent dans des logements dont le toit est construit en matériau durable. En effet 98,6% des ménages en milieu urbain ont des logements dont le toit est fait en matériau durable. En milieu rural, cette proportion est de 93,9 %. Il faut toutefois remarquer qu'en milieu urbain, la proportion des ménages vivant dans des logements dont le toit est fait en matériau précaire est non négligeable (1,4%).

La précarité du matériau du toit ne doit pas nécessairement être interprétée comme un inconvénient car il s'agit parfois de constructions écologiquement adaptées au climat du milieu considéré. A titre d'exemple, un toit en paille/feuilles dans les régions de Kidal, Taoudenni et Ménaka à climat aride permet d'atténuer la chaleur et serait préférable à un toit en tôle sans plafond. Le problème qui se pose par rapport au matériau précaire est qu'il a une durée d'utilisation limitée.

Graphique 2.4. Répartition (en %) des habitations par milieu de résidence selon le principal matériau du toit



2.3.2.2. Evolution du principal matériau du toit entre 2009 et 2022

De 2009 à 2022, la proportion des ménages dont le logement a un toit en matériau durable est en progression. Si le pourcentage de ménages avec le toit en béton/dalle était quasiment négligeable en 2009, l'on se rend compte qu'en 2022, 19,3% des ménages ont le toit du logement construit avec ce matériau. Sur la même période, la proportion de ménages avec le toit en banco est passée de 46,3% à 25,8%. En 2009, 10,7% des ménages occupaient un logement avec toit en tuile, paille ou chaume, et en 2022, c'est 3,9% des ménages qui occupent un logement ayant un toit fait avec ces matériaux.

Tableau 2.16. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal matériau du toit selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Principal matériau du toit	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Béton/dalle	18,1	40,9	1,5	5,7	5,2	19,3
Tuile/chaume/paille	2,2	1,5	14,8	5,4	10,7	3,9
Tôle	62,6	48	22,7	50,5	31,5	49,5
Banco	14,7	8,7	55,2	36,6	46,3	25,8
Autre	2,4	0,9	5,8	1,8	6,3	1,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.3.2.3. Principal matériau du toit et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage ne semble pas influencer le type de matériau de construction du toit du logement. Les écarts entre la répartition des ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes ne sont pas significatifs quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 2.17. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du toit du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Principal matériau du toit	Milieu de résidence						
	Urbain		Rural		Ensemble		
	Sexe du chef de ménage						
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Béton/dalle	40,7	42,1	5,7	5,7	19,0	22,6	
Tuile	1,0	0,9	1,1	1,2	1,1	1,1	
Tôle	48,3	46,3	51,3	42,3	50,2	44,1	
Banco	8,6	9,4	35,7	45,3	25,4	28,6	
Chaume/paille	0,5	0,5	4,4	3,6	2,9	2,2	
Autre	0,9	0,8	1,8	1,9	1,4	1,4	
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	737389	105659	1219394	123095	1956783	228754

2.3.2.4. Disparités régionales

Les ménages occupant des logements dont le toit est en tôle sont prédominants. Dans l'ensemble, 49,5% des ménages vivent dans des logements dont le toit est construit avec ce matériau. Les régions de Sikasso (87,9%), Bougouni (87,5%), Dioïla (84,1%), Koutiala (69,2%), Koulikoro (88,1%), Kita (62,3%) et Ségou (49,9%) sont celles dans lesquelles les proportions de ménages occupant des logements avec des toits en tôle sont supérieures à celle de la moyenne nationale du pays.

Globalement, 19,3% des ménages occupent des logements dont les toits sont construits en béton/dalle. Mais c'est dans le District de Bamako (51,8%), les régions de Kidal (47,5%) et Kayes (22,7%) que de fortes proportions de ménages ont le toit de leur logement construit avec ce matériau. Les matériaux comme la paille ou la chaume sont moins utilisés pour la construction du toit des logements de façon générale. Cependant des proportions importantes de logements avec les toits en paille/chaume sont observées dans les régions de Kayes (17,3%), Kita (15,0%) et Gao (5,8%). Dans les autres régions, ces proportions sont en deçà de 5%.

Tableau 2.18. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du toit du logement selon la région

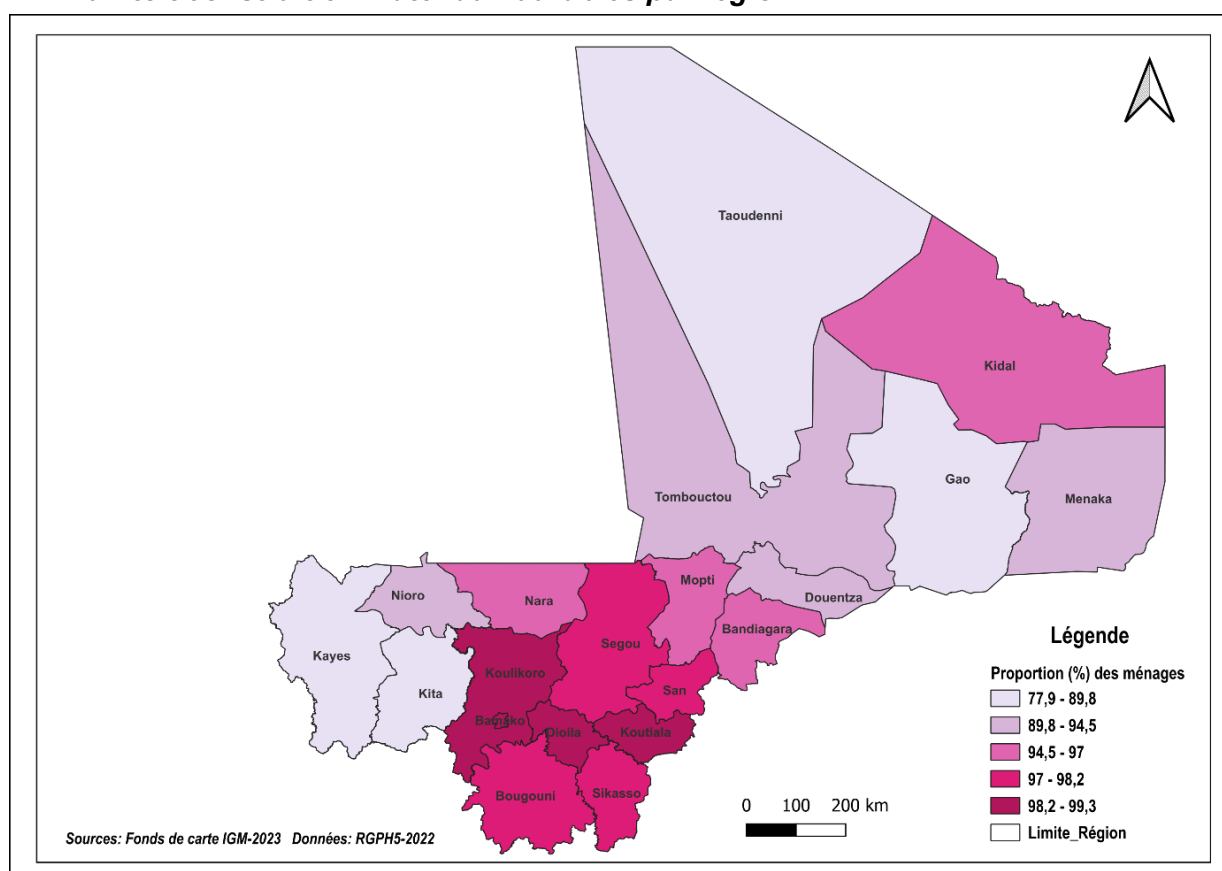
Région	Principal matériau du toit						Ensemble	
	Béton/ dalle	Tuile	Tôle	Banco	Chaume/ paille	Autre	%	Effectif
Kayes	22,7	2,1	44,8	11,0	17,3	2,1	100,0	160207
Koulikoro	17,6	0,8	69,2	10,8	0,7	0,9	100,0	194980
Sikasso	5,3	0,9	88,1	3,4	0,8	1,5	100,0	132894
Ségou	7,2	1,2	49,9	39,8	1,0	0,9	100,0	220814
Mopti	10,0	1,7	8,0	75,9	2,5	1,9	100,0	116744
Tombouctou	4,4	1,5	7,5	78,3	4,7	3,6	100,0	90845
Gao	3,5	1,5	8,8	75,0	5,8	5,4	100,0	77392
Kidal	47,5	1,1	44,3	3,9	0,7	2,5	100,0	10846
Taoudenni	2,9	3,1	7,5	64,4	10,7	11,4	100,0	8706
Ménaka	0,7	3,7	10,0	75,6	2,2	7,8	100,0	10659
Nioro	14,1	1,0	27,2	52,0	2,9	2,8	100,0	47772
Kita	8,6	2,3	62,3	10,4	15,0	1,4	100,0	50639
Dioïla	2,6	0,5	87,5	8,5	0,2	0,7	100,0	70874
Nara	5,0	1,3	16,8	71,6	4,1	1,2	100,0	23262
Bougouni	3,7	0,7	87,9	5,2	1,5	1	100,0	131329
Koutiala	3,9	0,6	84,1	10,4	0,3	0,7	100,0	103708
San	3,9	0,7	44,9	48,6	0,7	1,2	100,0	94749
Douentza	1,9	1,4	13,7	75,9	3,6	3,5	100,0	16607
Bandiagara	1,5	1,1	14,8	79,0	1,9	1,7	100,0	82688
Bamako	51,8	0,7	46,1	0,7	0,2	0,5	100,0	530505
Ensemble	19,3	1,1	49,5	25,8	2,8	1,5	100,0	2176221

2.3.2.5. Durabilité des matériaux de construction des toits et région

Dans la catégorie matériau durable pour la construction du toit, se retrouvent le béton/ la dalle, la tôle, la tuile et le banco. Le reste de matériau (paille ou chaume) est de type précaire. Dans l'ensemble, 95,7% des ménages occupent des logements avec des toits construits en matériau durable. Les plus faibles proportions des ménages occupant des logements avec des toits en matériau durable s'observent dans les régions de Taoudenni (77,9%), Kayes (80,6%), Kita (83,6%) et Gao (88,8%).

Les matériaux de construction des toits des logements sont principalement durables dans toutes les régions du Mali.

Carte 2.2. Proportion (%) des ménages ordinaires vivant dans des logements avec un toit construit en matériaux durables par région



2.3.3. Principal matériau du sol

Dans le cadre du RGPH5, quatre types de matériau du sol ont été retenus. Il s'agit des carreaux, du ciment, de la terre battue et de la bouse d'animaux. Les matériaux du sol peuvent être classés selon leur durabilité. Ainsi distinguera-t-on les matériaux durables des matériaux précaires. Dans la catégorie de matériau durable, se retrouvent le ciment et les carreaux. Sont considérés comme matériaux précaires la terre battue et la bouse.

2.3.3.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans la grande majorité des logements, les sols sont faits soit avec du ciment (45,8%), soit avec la terre

représentés : carreaux (9,7%) et bouse (4,3%). Les ménages occupant des logements dont le sol est en ciment abritent 45,0% de la population et ceux dont le sol est en terre battue abritent eux, 36,5%.

En milieu urbain, 58,4% des ménages vivent dans des logements avec un sol en ciment contre 37,8% en milieu rural. Les ménages occupant des logements dont le sol est en terre battue sont plus répandus en milieu rural (47,9%) qu'en milieu urbain (13,0%). Ceux dont les sols sont revêtus avec des carreaux se rencontrent rarement en milieu rural (2,9%) alors qu'ils représentent 25,1% en milieu urbain. Au contraire, les ménages ayant le sol couvert de bouse sont plus fréquents en milieu rural (5,7%) qu'en milieu urbain (1,3%).

Tableau 2.19. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal matériau du sol selon le milieu de résidence

Principal matériau du sol	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Carreaux	25,1	24,8	2,9	2,5	11,5	9,7
Ciment	58,4	59,0	37,8	38,4	45,8	45,0
Terre battue	13,0	12,8	47,9	47,9	34,3	36,5
Bouse	1,3	1,2	5,7	5,8	4,0	4,3
Autre	2,3	2,2	5,7	5,5	4,3	4,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	843026	6604080	1333096	13943675	2176121

2.3.3.2. Evolution du principal matériau du sol entre 2009 et 2022

En 2009, 65,5% des ménages occupaient un logement dont le sol était en terre battue ou en bouse ; 26,3% des ménages vivaient dans un logement dont le sol était en ciment et 3,1% en carreaux. Entre 2009 et 2022, ces proportions sont respectivement passées à 38,3%, 45,8% et 11,5%. En 2022, moins de 40% des ménages (38,3%) vivent dans des logements dont le sol est en terre battue ou en bouse.

Tableau 2.20. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal matériau du sol selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Principal matériau du sol	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Carreaux	11,3	25,1	0,9	2,9	3,1	11,5
Ciment	66,8	58,4	14,2	37,8	26,3	45,8
Terre battue/Bouse	16,9	14,2	79,2	53,6	65,5	38,3
Autre	2,3	2,3	5,8	5,7	5,1	4,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.3.3.3. Principal matériau du sol et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage influence peu le type de matériau du sol du logement. Les écarts entre la répartition des ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes ne sont pas significatifs quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 2.21. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du sol selon le milieu de résidence et par sexe du chef de ménage

Principal matériau du sol		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Sexe du chef de ménage					
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Carreaux		24,9	25,9	2,9	2,8	11,3	13,6
Ciment		58,6	57,6	38,0	35,7	45,8	46,0
Terre battue		13,0	13,0	47,7	50,0	34,5	32,7
Bouse		1,2	1,3	5,7	5,9	4,0	3,8
Autre		2,3	2,2	5,7	5,6	4,4	4,0
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	737370	105656	1211225	121870	1948595	227526

2.3.3.4. Disparités régionales

La région de Kidal (36,7%) et la capitale Bamako (32,0%) sont les seules dont les proportions de ménages occupant des logements avec un sol revêtu de ciment sont supérieures à la moyenne nationale (11,5%). Dans la région de Koulikoro, 10,4% des ménages vivent dans un logement dont le sol est en ciment. Dans les autres régions du pays, la proportion des ménages vivant dans des logements avec des sols en ciment est inférieure à 10%. C'est dans les régions de Bandiagara (1,2%), Dioïla (1,8%), Ménaka (1,9%), San (2,1%), Douentza (2,2%), Taoudenni (2,5%) et Gao (2,6%) que les proportions des logements dont le sol est recouvert de ciment sont les plus faibles. Dans l'ensemble, un ménage sur trois occupe encore des logements dont le sol est en terre battue (34,3%).

Hormis la capitale Bamako (7,7%), les régions de Kidal (13,9%), de Sikasso (25,5%), de Koulikoro (26,9%) et de Kayes (33,2%), toutes les autres régions ont des proportions des ménages occupant des logements avec un sol en terre battue supérieures à la moyenne nationale (34,3%). C'est dans les régions de Nara (11,1%) et Taoudenni (10,6%) que les proportions de ménages ayant des logements avec le sol en bouse sont les plus élevées.

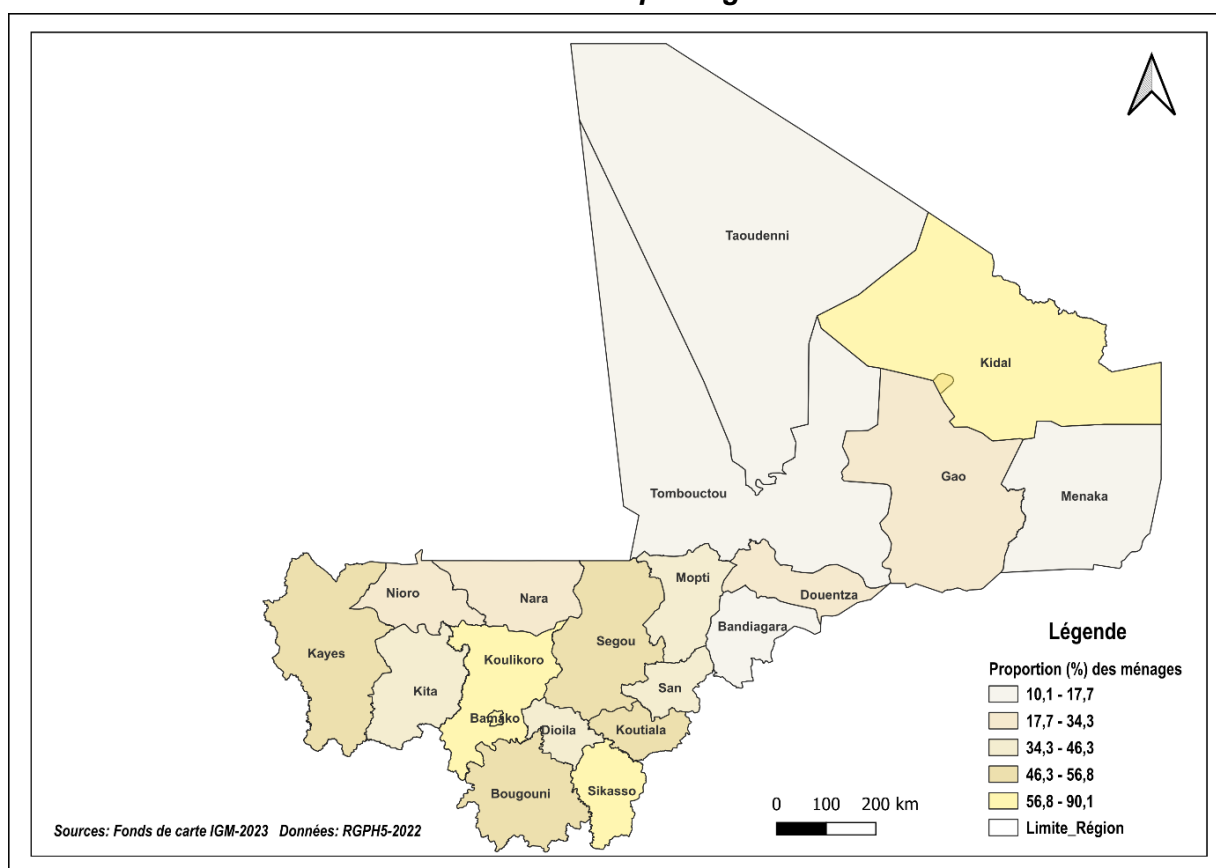
Tableau 2.22. Répartition (effectif et %) des habitations par principal matériau du sol du logement selon la région

Région	Principal matériau du sol						Ensemble	
	Carreaux	Ciment	Terre battue	Bouse	Autre	Ensemble		
						%	Effectif	
Kayes	5,2	47,9	33,2	7,8	5,9	100,0	160206	
Koulikoro	10,4	56,2	26,9	2,9	3,6	100,0	194976	
Sikasso	6,0	65,1	25,5	1,0	2,4	100,0	132893	
Ségou	4,6	48,9	38,7	4,3	3,5	100,0	220804	
Mopti	5,7	33,9	47,9	8,6	3,9	100,0	116722	
Tombouctou	3,7	12,7	63,7	9,9	10,0	100,0	90832	
Gao	2,6	17,3	61,7	7,9	10,5	100,0	77380	
Kidal	36,7	43,1	13,9	2,5	3,8	100,0	10844	
Taoudenni	2,5	14,2	57,1	10,6	15,6	100,0	8696	
Ménaka	1,9	8,2	65,9	6,7	17,3	100,0	10658	
Nioro	3,5	24,9	52,5	9,8	9,3	100,0	47771	
Kita	3,7	34,6	48,3	8,4	5,0	100,0	50639	
Dioïla	1,8	37,1	51,8	4,0	5,3	100,0	70874	
Nara	2,8	15,1	65,7	11,1	5,3	100,0	23261	
Bougouni	2,9	51,5	38,3	2,6	4,7	100,0	131326	
Koutiala	3,5	49,0	41,8	2,2	3,5	100,0	103707	
San	2,1	40,0	49,8	2,3	5,8	100,0	94746	
Douentza	2,2	18,7	64,4	5,0	9,7	100,0	16605	
Bandiagara	1,2	15,5	70,0	6,8	6,5	100,0	82677	
Bamako	32,0	58,1	7,7	0,6	1,6	100,0	530503	
Ensemble	11,5	45,8	34,3	4,0	4,4	100,0	2176121	

2.3.3.5. Durabilité des matériaux de construction des sols et région

Les matériaux de construction du sol que sont le ciment et les carreaux sont considérés comme durables. Ainsi, dans l'ensemble, 57,3% des ménages vivent dans des logements dont le sol est construit en matériau durable. Selon les régions du pays, la capitale Bamako (90,1%), les régions de Kidal (79,8%), Sikasso (71,1%) et Koulikoro (66,6%) sont celles qui ont les plus fortes proportions de ménages vivant dans des logements avec un sol construit avec du matériau durable. Douze (12) régions enregistrent des proportions de ménages occupant des logements avec un sol en matériau durable en dessous de la moyenne nationale qui est de 50%.

Carte 2.3. Proportion (%) des ménages ordinaires vivant dans des logements avec un sol construit en matériaux durables par région



2.4. Statut d'occupation du logement

2.4.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Le tableau 2.25 révèle que dans l'ensemble, 71,6% des ménages sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement avec ou sans titre foncier. Les locataires représentent 18,9% dont 1,2% de location-vente et 2,1% de logés gratuitement. En d'autres termes, l'accès à la propriété foncière est une réalité au Mali puisque près de trois quarts des ménages sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement. Ceci renseigne dans une certaine mesure sur la sécurité foncière de la population, sous réserve de la possession du titre foncier.

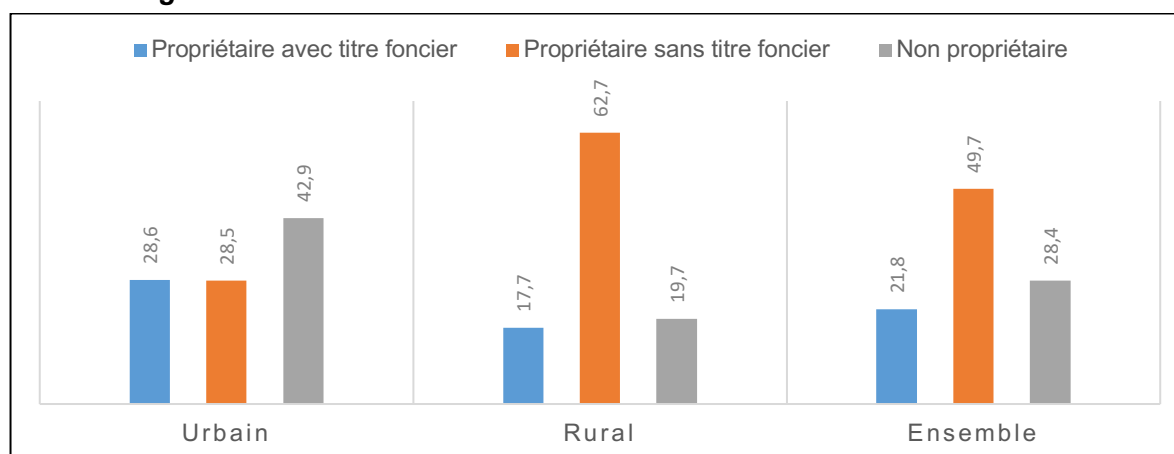
En milieu rural, comme la terre est immatriculée moins facilement qu'en milieu urbain, les propriétaires sans titre foncier représentent à eux seuls 62,7%. En prenant en compte toutes les modalités de la propriété, en milieu rural, huit ménages sur dix sont propriétaires de leur unité d'habitation (80,3%). La location de logement est faible en milieu rural (9,1%).

Concernant l'acquisition des parcelles à usage d'habitation, la situation inverse s'observe en milieu urbain. Comme signalé dans le contexte, la spéculation foncière fait qu'une grande partie de la population n'a pas accès aux parcelles à usage d'habitation. C'est ainsi qu'en milieu urbain, plus de la moitié (57,1%) des ménages est propriétaire de son unité d'habitat mais les propriétaires avec titre représentent seulement 28,6%. Il faut signaler la forte proportion des ménages en location (40,5%) à

Tableau 2.23. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Propriétaire avec titre foncier	27,6	27,9	17,1	17,1	21,0	20,5
Propriétaire sans titre foncier	27,1	26,8	60,4	60,4	47,8	49,8
Copropriétaire avec titre foncier	1,0	1,0	0,6	0,6	0,8	0,7
Copropriétaire sans titre foncier	1,4	1,4	2,2	2,3	1,9	2,0
Location simple	33,2	33,3	8,4	8,1	17,8	16,0
Location-vente	1,8	1,8	0,7	0,7	1,2	1,0
Logé par l'employeur	1,7	1,7	0,7	0,7	1,1	1,1
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,8	1,8	2,2	2,1	2,1	2,0
Autre	4,4	4,3	7,7	8,0	6,3	6,9
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif					

Graphique 2.5. Répartition (en %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence



2.4.2. Statut d'occupation du logement et type de structure

Concernant le type de structure, plus de la moitié des ménages sont propriétaires des immeubles individuels, villas, concessions, maisons isolées et tentes qu'ils occupent.

Parmi eux, une bonne partie n'a pas le titre foncier. C'est le cas des immeubles individuels (22,5%), des villas (22,6%), des concessions (33,2%) et des maisons isolées (31,0%). Les locataires se rencontrent, avec des proportions élevées, chez les ménages occupant les immeubles à appartements (56,5%), les maisons à plusieurs logements (46,9%), les concessions (35,6%) et maisons isolées (31,6%). On trouve plus de ménages propriétaires des logements traditionnels en milieu rural qu'en milieu urbain ; contrairement aux logements modernes (immeubles à appartements et villas). Mais, c'est en milieu urbain qu'il y a plus de détenteurs de titre foncier. A l'inverse, quel que soit le type d'habitation, c'est le milieu urbain qui enregistre les plus fortes proportions de locataires. Par rapport aux autres modes d'occupation (logé gratuitement, logement de fonction et logé par l'employeur),

malgré la faiblesse des pourcentages, c'est encore en milieu urbain qu'on rencontre plus de ménages comparativement au milieu rural.

Tableau 2.24. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le type de structure et le milieu de résidence

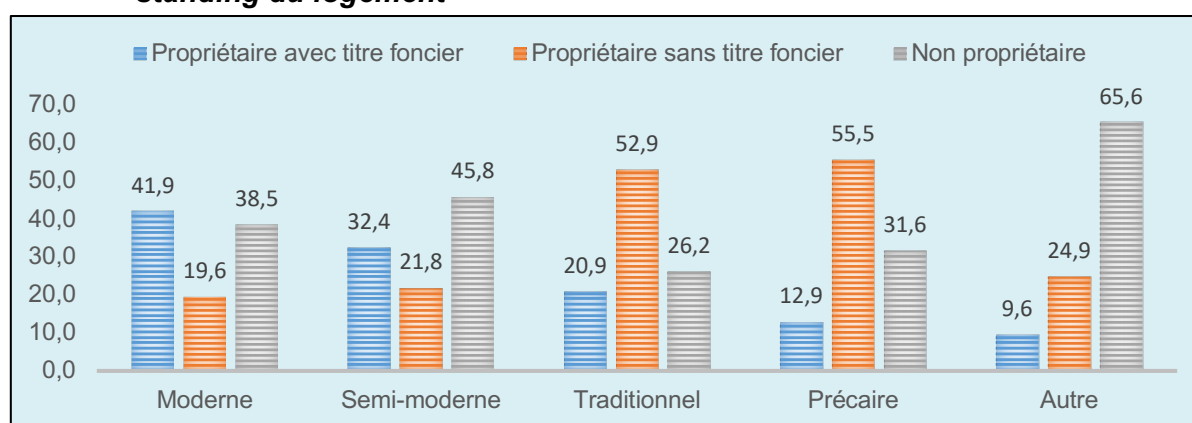
Statut d'occupation du logement	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre
Urbain										
Propriétaire avec titre foncier	45,9	44,7	23,2	23,7	21,1	20,8	10,5	4,2	5,8	17,0
Propriétaire sans titre foncier	21,5	21,8	12,9	31,5	22,8	29,6	37,1	82,4	22,2	16,5
Copropriétaire avec titre foncier	1,0	0,9	1,0	1,0	1,3	1,2	0,5	0,1	0,5	0,3
Copropriétaire sans titre foncier	1,0	0,8	0,7	1,7	1,8	1,4	0,8	0,5	1,0	1,0
Location simple	20,4	22,0	54,8	33,8	44,6	28,9	15,3	2,6	28,0	21,5
Location-vente	1,8	1,6	1,7	1,8	2,3	2,7	1,8	0,3	0,7	1,8
Logé par l'employeur	1,9	1,9	1,7	1,5	1,7	3,4	2,3	0,2	4,5	3,9
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,6	2,0	1,1	1,7	1,2	6,3	12,5	1,5	21,9	3,8
Autre	4,9	4,3	2,9	3,3	3,2	5,7	19,2	8,2	15,4	34,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	70488	138296	64535	366836	163816	19862	5624	21396	1814
Rural										
Propriétaire avec titre foncier	42,8	36,1	25,9	17,1	16,9	17,9	11,4	3,0	14,2	12,4
Propriétaire sans titre foncier	34,4	38,5	30,7	62,7	57,4	54,7	55,0	87,6	45,4	28,4
Copropriétaire avec titre foncier	0,7	0,9	1,9	0,6	0,8	0,6	0,4	0,1	0,5	0,6
Copropriétaire sans titre foncier	0,8	1,1	1,5	2,4	3,1	2,1	1,6	0,3	0,8	1,4
Location simple	12,2	12,9	27,6	7,8	11,4	10,7	8,2	1,7	4,5	6,9
Location-vente	1,1	1,3	3,1	0,6	1,2	0,8	0,9	0,3	0,6	0,4
Logé par l'employeur	1,2	2,5	2,9	0,6	0,8	1,0	0,9	0,3	1,2	1,1
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,3	1,9	2,7	1,9	2,7	3,8	4,6	1,5	5,4	2,5
Autre	5,5	4,8	3,7	6,3	5,7	8,4	17,0	5,2	27,4	46,3
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	31504	35007	11261	905468	188078	83438	44482	89303	5234
Ensemble										
Propriétaire avec titre foncier	44,9	43,0	23,6	19,0	18,8	18,4	11,3	3,2	12,0	13,5
Propriétaire sans titre foncier	25,5	25,1	15,5	53,7	41,2	49,8	53,0	86,6	39,4	25,6
Copropriétaire avec titre foncier	0,9	0,9	1,2	0,7	1,0	0,7	0,4	0,1	0,5	0,5
Copropriétaire sans titre foncier	0,9	0,9	0,8	2,2	2,5	2,0	1,5	0,3	0,9	1,3
Location simple	17,8	20,2	50,8	15,3	26,9	14,2	9,0	1,9	10,5	10,4
Location-vente	1,6	1,6	1,9	0,9	1,7	1,2	1,0	0,3	0,6	0,7

Statut d'occupation du logement		Type de structure									
		Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre
Logé par l'employeur		1,7	2,0	1,9	0,9	1,2	1,4	1,0	0,3	2,0	1,7
Logé gratuitement par un bienfaiteur		1,5	2,0	1,4	1,8	2,0	4,3	5,5	1,5	9,7	2,8
Autre		5,2	4,3	2,9	5,5	4,7	8	17,3	5,8	24,4	43,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	102201	173780	76031	1271571	352098	103176	50020	110566	7043	49169

2.4.3. Statut d'occupation et standing du logement

Quel que soit le standing du logement, il est davantage occupé par les propriétaires. Les logements semi-modernes sont à des proportions plus importantes occupées par les non propriétaires.

Graphique 2.6. Répartition (en %) des habitations par statut d'occupation selon standing du logement



2.4.4. Evolution du statut d'occupation du logement entre 2009 et 2022

Dans l'ensemble, la proportion des ménages propriétaires de leurs logements connaît une légère tendance à la baisse entre 2009 et 2022, passant de 73,4% en 2009 puis à 71,6% en 2022. Cependant, la proportion des ménages locataires a augmenté en passant de 11,8% en 2009 à 18,9% en 2022. Ceci s'expliquerait par le rythme accéléré de la croissance démographique par rapport au taux d'urbanisation. Malgré les efforts des autorités dans le cadre de la politique des logements, les besoins non couverts demeurent encore assez élevés. Le coût d'appropriation d'un logement est encore assez élevé par rapport à la capacité de financement des demandeurs.

Tableau 2.25. Evolution de la répartition (en %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Propriétaire	50,7	57,1	79,8	80,3	73,4	71,6
Locataire	37,8	35,1	4,5	9,1	11,8	18,9
Logé gratuitement	10,8	1,8	14,7	2,2	13,8	2,1
Autre	0,7	6,0	1,0	8,4	1,0	7,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.4.5. Disparités régionales du statut d'occupation du logement

Hormis la capitale Bamako (51,7%) et la région de Kidal (66,7%), dans toutes les autres régions du pays, les proportions des ménages propriétaires de leur logement sont au-dessus de la moyenne nationale qui est de 71,6%. Parmi eux, plus de la moitié n'ont pas le titre foncier à l'exception de Bamako (77,3%), Kidal (59,8) et Sikasso (53,9). Les plus fortes proportions de ménages en location se rencontrent à Bamako (40,5%) et dans la région de Kidal (23,7%).

Graphique 2.7. Proportion (%) des ménages ordinaires propriétaires des logements qu'ils occupent selon la région

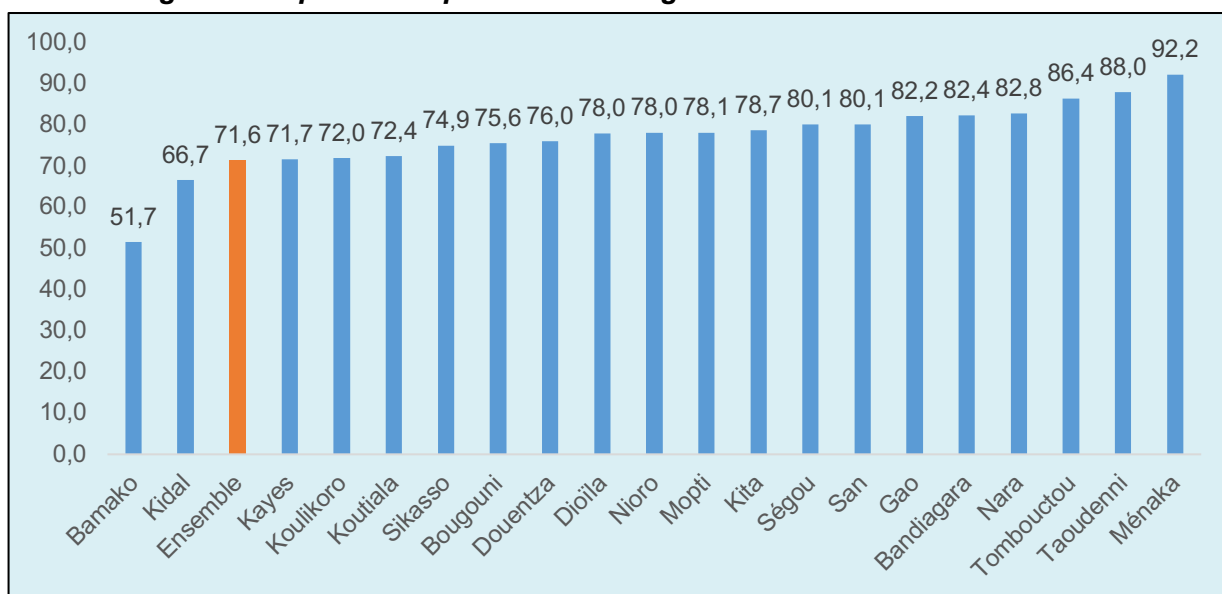


Tableau 2.26. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon la région

Région	Statut d'occupation du logement									Ensemble	
	Propriétaire avec titre foncier	Propriétaire sans titre foncier	Copropriétaire avec titre foncier	Copropriétaire sans titre foncier	Location simple	Location-vente	Logé par l'employeur	Logé gratuitement par un bienfaiteur	Autre	%	Effectif
Kayes	20,0	49,6	0,5	1,6	14,3	1,6	1,2	2,0	9,2	100,0	162948
Koulikoro	19,0	50,5	0,6	1,9	16,0	1,2	1,6	2,2	7	100,0	199085
Sikasso	28,0	44,1	0,9	2,0	16,1	1,6	1,0	1,1	5,2	100,0	135293
Ségou	21,1	56,3	0,7	2,0	10,5	0,9	0,9	2,3	5,3	100,0	222081
Mopti	16,5	55,8	1,2	4,6	13,5	0,9	0,8	2,4	4,3	100,0	117668
Tombouctou	16,1	67,1	1,0	2,2	5,8	0,5	0,5	1,9	4,9	100,0	106876
Gao	13,6	64,7	1,5	2,4	7,0	0,5	0,5	2,1	7,7	100,0	111786
Kidal	26,0	39,7	0,5	0,5	22,6	1,1	2,3	1,6	5,7	100,0	13959
Taoudenni	11,4	74,9	0,5	1,3	2,6	1,1	0,8	1,8	5,6	100,0	17474
Ménaka	7,4	83,1	0,7	1,1	1,0	0,2	0,1	1,8	4,6	100,0	43095
Nioro	19,6	55,8	0,5	2,2	9,4	0,5	0,7	1,3	10	100,0	49353
Kita	15,6	60,8	0,3	2,0	8,9	0,8	1,1	2,1	8,4	100,0	51256
Dioïla	16,8	58,9	0,4	1,9	9,3	0,7	0,5	3,8	7,7	100,0	71028
Nara	18,2	61,8	0,8	2,0	9,2	1,0	0,8	1,3	4,9	100,0	23882
Bougouni	18,7	54,2	0,7	2,0	10,9	0,9	0,8	2,5	9,3	100,0	132627
Koutiala	20,8	49,4	0,5	1,7	17,8	1,1	1,1	1,6	6	100,0	104125
San	20,7	57,5	0,4	1,5	7,7	1,0	0,6	1,9	8,7	100,0	95236
Douentza	16,3	55,7	0,8	3,1	10,2	0,5	0,4	3,9	9,1	100,0	17055
Bandiagara	14,4	63,2	0,9	3,9	5,1	0,6	0,5	3,6	7,8	100,0	82897
Bamako	28,1	21,7	0,9	1,0	38,7	1,8	1,8	1,7	4,3	100,0	537932
Ensemble	21,0	47,8	0,8	1,9	17,8	1,2	1,1	2,1	6,3	100,0	2295655

2.4.6. Statut d'occupation du logement et type de population

L'analyse par type de population montre que les ménages nomades sont davantage propriétaires de leurs logements que les sédentaires. La location est moins fréquente chez les nomades.

Tableau 2.27. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le type de population

Type de population	Statut d'occupation du logement									Ensemble	
	Propriétaire avec titre foncier	Propriétaire sans titre foncier	Copropriétaire avec titre foncier	Copropriétaire sans titre foncier	Location simple	Location-vente	Logé par l'employeur	Logé gratuitement par un bienfaiteur	Autre	%	Effectif
Sédentaire	21,3	47,1	0,8	1,9	18,2	1,2	1,1	2,1	6,3	100,0	2220259
Nomade	12,3	71,3	1,1	1,5	5,7	0,4	0,4	1,4	5,9	100,0	75395
Ensemble	21,0	47,8	0,8	1,9	17,8	1,2	1,1	2,1	6,3	100,0	2295655

2.4.7. Statut d'occupation du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

2.4.7.1. Statut d'occupation du logement et sexe du chef de ménage

D'une manière générale, les écarts ne sont pas très importants entre les chefs de ménages hommes et ceux de sexe féminin en termes de statut d'occupation du logement. La proportion de ménages locataires simples est légèrement plus élevée chez les femmes que les hommes (20,0% contre 17,5%), notamment en milieu urbain. Cette situation pourrait avoir un lien avec la polygamie ; les hommes polygames ayant tendance à loger certaines épouses en location. En effet, 21,8% des femmes chefs de ménage sont propriétaires de leur logement avec titre foncier contre 20,9% chez les hommes. En milieu rural, cette différence n'est pas aussi importante, 16,9% parmi les femmes chefs de ménage et 17,1% chez leurs homologues hommes. Quant aux autres modes d'occupation du logement (logé gratuitement, logement de fonction et logé par l'employeur), les écarts par rapport au sexe du chef de ménage ne sont pas importants.

Tableau 2.28. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence						
	Urbain		Rural		Ensemble		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Propriétaire avec titre foncier	27,6	27,7	17,1	16,9	20,9	21,8	
Propriétaire sans titre foncier	27,3	26,0	60,4	61,1	48,2	45,3	
Copropriétaire avec titre foncier	1,0	1,1	0,6	0,7	0,8	0,9	
Copropriétaire sans titre foncier	1,4	1,3	2,2	2,4	1,9	1,9	
Location simple	33,1	34,3	8,4	8,1	17,5	20,0	
Location-vente	1,8	1,8	0,7	0,7	1,1	1,2	
Logé par l'employeur	1,7	1,7	0,7	0,7	1,1	1,1	
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,8	1,9	2,2	2,2	2,1	2,1	
Autre	4,3	4,2	7,7	7,2	6,4	5,7	
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	756507	107937	1299007	132204	2055514	240141

2.4.7.2. Statut d'occupation du logement et âge du chef de ménage

Dans l'ensemble, l'âge du chef de ménage ne semble pas être un facteur discriminant du statut d'occupation du logement. Les proportions de ménages propriétaires de leurs logements selon la tranche d'âges du chef de ménage sont assez proches, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural. La propension des jeunes à construire leur propre maison pourrait être l'une des raisons de cette situation.

Tableau 2.29. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus
Propriétaire avec titre foncier	27,5	27,6	27,8	16,6	17,2	16,9	21,1	21,3	20,0
Propriétaire sans titre foncier	27,1	27,1	27,1	60,2	60,3	61,4	46,6	47,4	51,7
Copropriétaire avec titre foncier	1,0	1,0	1,0	0,7	0,6	0,6	0,8	0,8	0,7
Copropriétaire sans titre foncier	1,3	1,4	1,5	2,2	2,2	2,3	1,8	1,9	2,1
Location simple	33,3	33,2	33,1	9,0	8,5	7,3	19,0	18,1	14,6
Location-vente	1,8	1,9	1,8	0,8	0,7	0,6	1,2	1,2	1,0
Logé par l'employeur	1,7	1,7	1,8	0,7	0,8	0,7	1,1	1,1	1,0
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,9	1,8	1,7	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0
Autre	4,4	4,3	4,2	7,6	7,5	8	6,3	6,1	6,9
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Eff	202637	569602	92205	293154	903918	234139	495791	1473520

2.4.7.3. Statut d'occupation du logement et niveau d'instruction du chef de ménage

La proportion des chefs de ménages propriétaires est plus faible parmi ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur (56,1%), comparativement à ceux des niveaux d'instruction inférieurs (entre 61 et 75%). Par contre, chez les chefs de ménages sans niveau d'instruction, la proportion de ceux qui sont propriétaires est la plus élevée (75,0%).

Le niveau d'instruction relativement élevé pourrait ne pas toujours être en phase avec la nécessité de construire rapidement un logement. Ainsi, les chefs de ménages de niveau d'instruction élevé, plus soucieux de la qualité de vie des membres de leur ménage, préféreraient retarder l'acquisition ou la construction, d'un logement de standing appréciable. Entre temps, ils préfèrent supporter la charge de location d'un logement de standing convenable. D'autres préfèrent investir dans le logement plutôt dans leurs lieux de résidence d'origine au lieu du lieu de résidence actuelle.

Les autres modes d'occupation du logement ont des proportions très faibles et les écarts ne sont pas importants entre les différents niveaux d'instruction excepté la location dont la proportion va de 14,1% pour les sans niveau/préscolaire à 34,5% pour le niveau supérieur.

Tableau 2.30. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Statut d'occupation du logement		Niveau d'instruction du chef de ménage					
		Sans niveau/Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Post-secondaire non supérieur/Ecole normale/IFM	Supérieur
Propriétaire avec titre foncier		19,4	23,2	25,0	25,6	25,0	27,4
Propriétaire sans titre foncier		52,9	41,7	35,7	33,3	38,1	26,5
Copropropriétaire avec titre foncier		0,7	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9
Copropropriétaire sans titre foncier		2,0	1,6	1,5	1,5	1,7	1,3
Location simple		14,1	21,8	26,4	28,5	24,1	34,5
Location-vente		1,0	1,4	1,6	1,7	1,7	1,8
Logé par l'employeur		0,9	1,3	1,5	1,5	1,4	1,6
Logé gratuitement par un bienfaiteur		2,1	2,0	2,0	1,8	2,1	1,9
Autre		6,9	6,3	5,4	5,2	5	4,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1608979	215231	145056	157638	37427	131324

2.4.7.4. Statut d'occupation du logement et état matrimonial du chef de ménage

Dans l'ensemble, la proportion des chefs de ménages propriétaires n'est pas très différenciée selon le statut matrimonial du chef de ménage. Elle va de 63,7% chez les célibataires à 71,8% chez les mariés polygames. La location-vente a la plus grande proportion des statuts d'occupation chez les célibataires (24,3%) suivis des divorcés/séparés (21,8%).

Tableau 2.31. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon l'état matrimonial du chef de ménage

Statut d'occupation du logement		Etat matrimonial du chef de ménage					
		Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf	Divorcé / Séparé	Union libre/Concubinage
Propriétaire avec titre foncier		23,7	21,4	20,1	21,5	22,5	21,9
Propriétaire sans titre foncier		39,1	46,5	51,1	45,6	42,2	45,4
Copropropriétaire avec titre foncier		0,9	0,8	0,6	0,9	1,0	0,7
Copropropriétaire sans titre foncier		1,7	1,8	1,9	2,1	1,8	2,3
Location simple		24,3	18,9	15,1	19,8	21,8	19,2
Location-vente		1,4	1,2	1,0	1,1	1,3	1,3
Logé par l'employeur		1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	1,1
Logé gratuitement par un bienfaiteur		2,0	2,0	2,1	2,0	2,1	1,9
Autre		5,7	6,2	7,0	5,7	6,1	6,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	91318	1503611	593769	72040	21926	12833

Statut d'occupation du logement et statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé

Il ressort des données du tableau ci-dessous que les proportions de ménages propriétaires de leurs logements sont plus élevées chez les chefs de ménages déplacés du fait de l'insécurité mais retournés chez eux (80,1%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que le déplacement concerne davantage le milieu rural où la majorité des ménages sont propriétaires de leurs logements. Ils retournent donc à leurs lieux de départ dès que les conditions sécuritaires le permettent.

Tableau 2.32. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé

Statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé	Statut d'occupation du logement									Ensemble	
	Propriétaire avec titre foncier	Propriétaire sans titre foncier	Copropriétaire avec titre foncier	Copropriétaire sans titre foncier	Location simple	Location-vente	Logé par l'employeur	Logé gratuitement par un bienfaiteur	Autre	%	Effectif
Déplacé non retourné	19,1	50,3	0,8	1,3	18,0	1,3	1,3	2,1	5,8	100,0	10817
Déplacé mais retourné	16,8	60,3	0,8	2,2	11,3	1,0	0,8	2,3	4,5	100,0	4901
Non déplacé	21,1	47,8	0,8	1,9	17,8	1,2	1,1	2,1	6,2	100,0	2279936
Ensemble	21,0	47,8	0,8	1,9	17,8	1,2	1,1	2,1	6,3	100,0	2295655

2.4.8. Statut d'occupation du logement et activité économique du chef de ménage

Selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage, le tableau 2.33 montre globalement que 71,3% des occupés sont propriétaires (toutes catégories confondues) de leurs logements. Ce chiffre s'élève à 76,4% chez les chômeurs et 73,3% chez les inactifs (hors main d'œuvre). Le standing du logement, la situation dans l'emploi et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage pourraient expliquer ces résultats, à priori contre-intuitifs.

La proportion de chefs de ménage locataires simples est plus élevée chez les occupés (18,1%). Ces proportions sont respectivement de 13,6% et 15,7% chez les chômeurs et les inactifs.

Tableau 2.33. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Statut d'occupation du logement		Statut par rapport à l'activité		
		Occupé	Chômeur	Hors main d'œuvre
Propriétaire avec titre foncier		21,1	20,1	20,4
Propriétaire sans titre foncier		47,5	53,6	50,1
Copropriétaire avec titre foncier		0,8	0,6	0,7
Copropriétaire sans titre foncier		1,9	2,2	2,0
Location simple		18,1	13,6	15,7
Location-vente		1,2	0,8	1,0
Logé par l'employeur		1,1	1,2	1,0
Logé gratuitement par un bienfaiteur		2,1	1,7	2,0
Autre		6,2	6,3	7,0
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0
	Effectif	2033903	3961	257791

2.5. Vue d'ensemble

De l'analyse des caractéristiques des logements et statut d'occupation des logements, il ressort qu'au niveau de la construction des logements, l'utilisation des matériaux durables ou modernes a connu une progression significative, au regard de la comparaison avec les données des précédents RGPH. Les ménages ordinaires sont davantage logés dans les concessions et les maisons à plusieurs logements. La proportion des ménages installés dans les immeubles et les villas est en augmentation d'année en année ; celle des ménages installés dans les cases est en baisse.

La plupart des ménages vivent dans un logement dont ils sont propriétaires. En milieu urbain, plus de la moitié des ménages est propriétaire de son unité d'habitation mais les propriétaires avec titre représentent 28,6%. Il faut signaler la forte proportion des ménages en location à Bamako et dans les autres milieux urbains.

Dans l'ensemble, la proportion des ménages propriétaires de leurs logements connaît une légère tendance à la baisse entre 1998 et 2022. Cependant, la proportion des ménages locataires a augmenté sur la même période.

Concernant le cadre de vie des populations, les éléments de confort et de commodité se rencontrent plus dans les ménages du milieu urbain du fait qu'ils sont en général associés à la modernité.

CHAPITRE 3 : CADRE DE VIE DES POPULATIONS

Dans ce chapitre, il est question de caractériser les ménages à partir de la disponibilité dans leur cadre d'habitation, de certains éléments de commodité domestique. Le mode d'éclairage, la source d'approvisionnement en eau de boisson, le type de lieu d'aisance, le nombre de pièces dans le logement et le nombre de chambres à coucher constituent le cadre de vie des populations analysé dans le RGPH5.

3.1. Mode d'éclairage

3.1.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

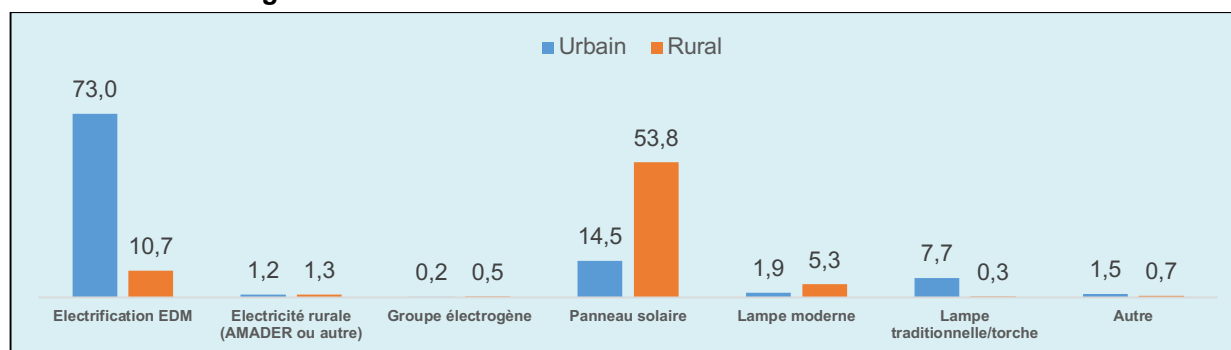
Dans l'ensemble, deux principaux modes d'éclairage sont prédominants. En effet, près de trois quarts de ménage ont accès à l'électricité, soit par panneaux solaires (38,9%) soit par EDM (34,4%). Le tableau 3.01 révèle des écarts importants entre le milieu urbain et le milieu rural. L'électricité EDM est davantage accessible aux ménages urbains que ruraux. Sur l'ensemble des habitations qui utilisent ce mode d'éclairage, 73,0 % se trouvent en milieu urbain. L'électrification rurale reste encore un défi majeur au Mali. Le panneau solaire et la torche à pile comme mode d'éclairage se rencontrent plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les habitations en milieu rural et urbain les utilisent pour respectivement 53,8 % et 12,1 %. Les autres modes d'éclairage (Electricité rurale (AMADER ou autre), Groupe électrogène, Lampe électrique/Solaire/ Pile, lampe à gaz, Lampe à pétrole, lampe à huile, Torche électrique /Solaire, Bougie et autre) sont aussi l'apanage des habitations rurales car pour ces modes d'éclairage, 23,4% des habitations qui les utilisent se retrouvent en milieu rural : 1,3% pour l'électricité rurale (AMADER ou autre), 0,5% pour le groupe électrogène, 5,3% pour la lampe électrique/Solaire/ Pile, 0,3% pour la lampe à gaz, 0,7% pour la lampe à pétrole, 0,6% pour la lampe à huile, 11,8% pour la Torche électrique /Solaire, 0,1 % pour la Bougie et 2,8% pour autre.

Tableau 3.1. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence

Principal mode d'éclairage	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Electrification EDM	73,0	73,2	10,7	9,5	34,4	29,8
Electricité rurale (AMADER ou autre)	1,2	1,2	1,3	1,3	1,2	1,3
Groupe électrogène	0,2	0,2	0,5	0,4	0,4	0,4
Panneau solaire	14,5	14,7	53,8	57,3	38,9	43,8
Lampe électrique/Solaire/ Pile	1,8	1,8	5,3	5,0	4,0	4,0
Lampe à Gaz	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Lampe à pétrole	0,4	0,3	0,7	0,6	0,6	0,5
Lampe à huile	0,2	0,2	0,6	0,5	0,5	0,4
Torche électrique /Solaire	2,8	2,7	11,8	11,6	8,4	8,8
Torche à pile	4,2	3,8	12,1	10,4	9,1	8,3
Bougie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre	1,5	1,7	2,8	3,1	2,2	2,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	865771	6753763	1429884	14593823	2295655

Graphique 3.1. Répartition (en %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence



3.1.2. Evolution du principal mode d'éclairage entre 1998 et 2022

Dans l'ensemble, la proportion des ménages ayant accès à l'électricité EDM ou AMADER a augmenté entre 1998 et 2022, passant de 5,9% en 1998 à 16,5% en 2009 puis à 35,6% en 2022. A contrario, la proportion des ménages qui utilisent les modes d'éclairage traditionnels a considérablement baissé ; passant de 83,1% en 1998 à 8,8% en 2022. Sur cette période, ces modes d'éclairage semblent laisser la place au panneau solaire qui est davantage utilisé par les ménages, notamment en milieu rural.

Tableau 3.2. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence entre 1998 et 2022

Principal mode d'éclairage	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	1998	2009	2022	1998	2009	2022	1998	2009	2022
Electricité (EDM, AMADER)	-	60,9	74,2	-	4,0	12,0	5,9	16,5	35,6
Groupe électrogène	-	0,5	0,2	-	0,9	0,5	-	0,8	0,4
Panneau solaire	-	0,8	14,5	-	3,0	53,8	-	2,5	38,9
Lampe/torche moderne	-	0,2	4,7	-	0,4	17,4	0,3	0,4	13,0
Lampe/torche traditionnelle	-	37,0	4,8	-	91,0	13,4	83,1	79,2	8,8
Autres	-	0,5	1,6	-	0,7	2,9	7,6	0,6	2,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.1.3. Disparités régionales

Si dans l'ensemble, 34,4% des habitations ont accès à l'électricité EDM, il existe de fortes disparités entre les régions. En dehors de la ville de Bamako, la seule région dans laquelle le taux d'accès des habitations à l'électricité EDM est au-dessus du niveau national est Kidal (60,4%). Dans les régions de Koulikoro (28,2%), Sikasso (28,1%), Ségou (28,2 %), Mopti (22,9%), Koutiala (22,4%), Tombouctou (18,2%), Kita (16,1%), Kayes (16,0%), Bougouni (15,4%), Douentza (15,2%), Nara (13,2%), Nioro (12,9%), Gao (12,5%), San (11,9%), Dioïla (11,3%), Taoudenni (10,1), des proportions non négligeables des habitations ont accès à l'électricité EDM. Les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions

Ménaka (1,4) et de Bandiagara (9,1%). Dans la ville de Bamako, la proportion des habitations ayant accès à l'électricité est de 83,4%.

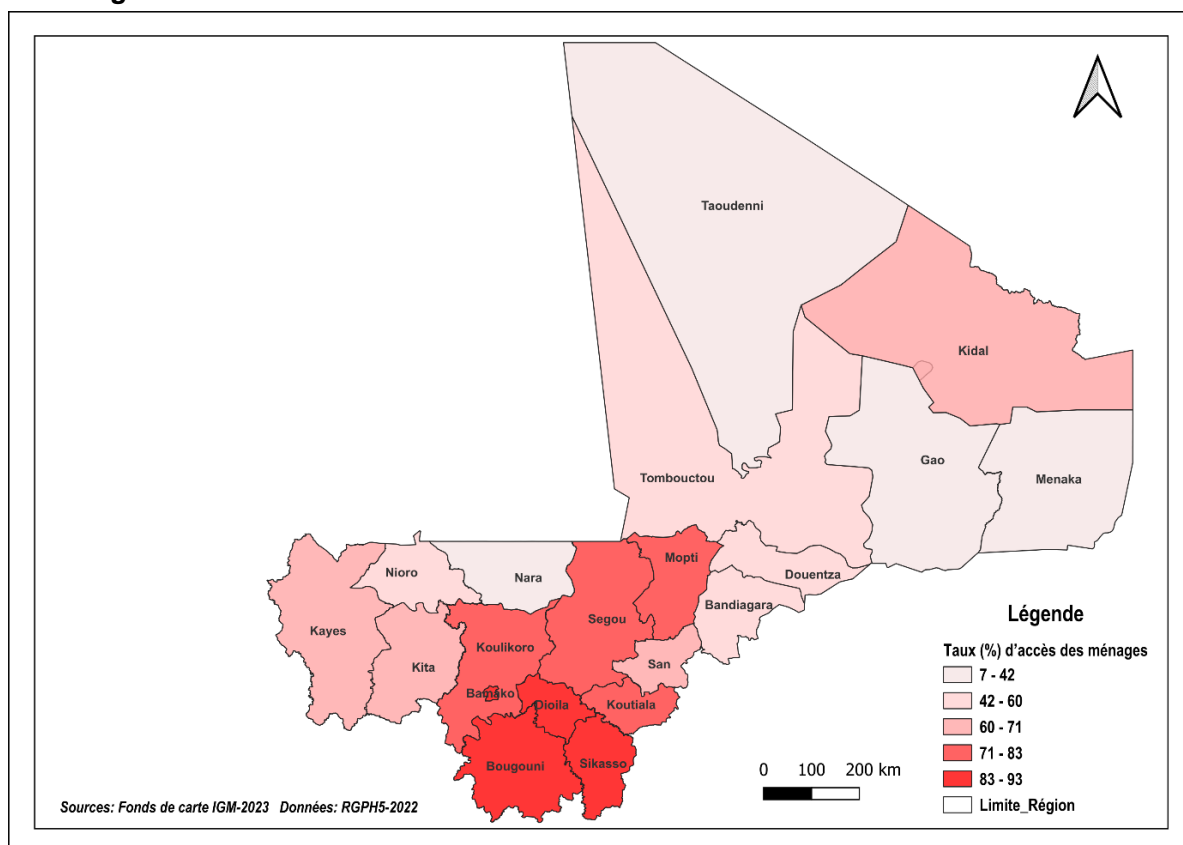
Tableau 3.3. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon la région

Région	Principal mode d'éclairage								Ensemble	
	Electrification EDM	Electricité rurale (AMADER ou autre)	Groupe électrogène	Panneau solaire	Lampe moderne	Lampe traditionnell e/ torche	Autre	%		
								%	Effectif	
Kayes	16,0	3,0	0,3	45,0	3,3	27,3	5,1	100,0	162948	
Koulikoro	28,2	1,2	0,7	52,9	3,8	10,5	2,7	100,0	199085	
Sikasso	28,1	1,6	0,5	62,1	1,7	4,3	1,7	100,0	135293	
Ségou	23,5	0,8	0,4	57,6	5,5	10,4	1,8	100,0	222081	
Mopti	22,9	1,8	1,0	46,6	9,3	17,0	1,4	100,0	117668	
Tombouctou	18,2	1,6	0,9	32,3	6,8	38,8	1,4	100,0	106876	
Gao	12,5	1,3	0,7	14,2	6,4	63,3	1,6	100,0	111786	
Kidal	60,4	0,6	0,2	6,8	2,3	28,1	1,6	100,0	13959	
Taoudenni	10,1	2,6	0,8	13,5	9,5	58,3	5,2	100,0	17474	
Ménaka	1,4	0,4	0,5	4,3	4,5	86,5	2,4	100,0	43095	
Nioro	12,9	0,7	0,0	34,6	6,0	40,1	5,7	100,0	49353	
Kita	16,1	1,9	0,1	48,1	3,5	26,4	3,9	100,0	51256	
Dioïla	11,3	0,6	0,1	71,8	4,4	9,0	2,8	100,0	71028	
Nara	13,2	1,0	0,8	22,3	7,6	54,5	0,6	100,0	23882	
Bougouni	15,4	0,8	0,1	70,3	3,1	7,3	3,0	100,0	132627	
Koutiala	22,4	0,7	0,2	58,9	3,9	11,8	2,1	100,0	104125	
San	11,9	0,8	0,2	56,9	8,2	19,0	3,0	100,0	95236	
Douentza	15,2	1,1	1,0	29,1	9,3	40,4	3,9	100,0	17055	
Bandiagara	9,1	1,8	0,9	31,6	7,9	47,3	1,4	100,0	82897	
Bamako	83,4	0,9	0,1	8,8	1,3	4,1	1,4	100,0	537932	
Ensemble	34,4	1,2	0,4	38,9	4,2	18,6	2,3	100,0	2295655	

Dans presque toutes les régions, plus de la moitié des ménages ordinaires ont accès à l'électricités : Sikasso (92,3%), Bougouni (86,5%), Dioïla (83,7%), Koulikoro (83,1%), Ségou (82,3%), Koutiala (82,1%), Mopti (72,3%), San (69,8), Kidal (68,0%), Kita (66,1%), Kayes (64,3%), Tombouctou (53,0%), Nioro (48,2%), Douentza (46,4%), Bandiagara (43,4%), Nara (37,3%), Gao (28,7%) Taoudenni (27,0%). Cette proportion est seulement de 6,6% à Ménaka. La proportion la plus forte des ménages ordinaires qui ont accès à l'électricité se trouve à Bamako (93,2%).

⁵ Sont considérés comme ayant accès à l'électricité, les ménages qui ont principal mode d'éclairage l'électrification EDM, l'électricité rurale (AMADER ou autre), le groupe électrogène ou le panneau solaire.

Carte 3.1. Proportion (%) des ménages ordinaires ayant accès à l'électricité par région



3.1.4. Principal mode d'éclairage et type de population

L'analyse des habitations par type de population selon le principal mode d'éclairage montre que la population sédentaire (35,2%) utilise l'électrification EDM et près de 40% de celles-ci (39,6%) s'éclairent avec le panneau solaire. Par contre la population nomade (66,3%) s'éclaire avec la lampe traditionnelle/torche. Seulement 9,9% de celle-ci utilisent l'électrification EDM pour s'éclairer.

Tableau 3.4. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le type de population

Principal mode d'éclairage	Type de population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Electrification EDM	35,2	9,9	34,4
Electricité rurale (AMADER ou autre)	1,2	1,1	1,2
Groupe électrogène	0,4	0,7	0,4
Panneau solaire	39,6	14,6	38,9
Lampe moderne	4,2	5,1	4,2
Lampe traditionnelle/ torche	17,2	66,3	18,6
Autre	2,2	2,3	2,3
Ensemble	%	100,0	100,0
	Effectif	2220259	75395

3.1.5. Principal mode d'éclairage et type de structure

L'analyse montre que les ménages logés dans les immeubles à appartements (85,7%), les villas (80,8%), les immeubles individuels (69,5%) ou les maisons à plusieurs logements, s'éclairent majoritairement avec l'énergie EDM. Par contre, les ménages logés dans les tentes utilisent à 76,6% la lampe traditionnelle/ torche pour s'éclairer.

Tableau 3.5. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le type de structure

Type de structure	Principal mode d'éclairage								Ensemble	
	Electrification EDM	Electricité rurale (AMADER ou autre)	Groupe électrogène	Panneau solaire	Lampe moderne	Lampe traditionnelle/ torche	Autre	%	Effectif	
Immeuble individuel	69,5	2,4	0,4	19,4	1,5	4,9	1,9	100,0	102201	
Villa	80,8	1,4	0,3	13,6	0,7	2,3	0,9	100,0	173780	
Immeuble à appartements	85,7	1,3	0,2	8,8	1,0	2,2	0,8	100,0	76031	
Concession	26,1	1,2	0,4	47,0	5,0	18,5	1,8	100,0	1271571	
Maison à plusieurs logements	44,1	1,4	0,2	40,0	3,3	9,6	1,4	100,0	352098	
Maison isolée	11,6	0,9	0,4	50,7	6,1	27,7	2,6	100,0	103176	
Case isolée	3,5	0,5	0,4	35,3	6,7	48,9	4,7	100,0	50020	
Tente	1,4	0,3	1,0	12,1	5,7	76,6	2,9	100,0	110566	
Habitat précaire/ baraque	10,1	1,1	0,8	34,6	6,5	42,6	4,3	100,0	7043	
Autre	15,5	0,8	0,4	37,6	3,2	18,2	24,3	100,0	49169	
Ensemble	34,4	1,2	0,4	38,9	4,2	18,6	2,3	100,0	2295655	

3.1.6. Principal mode d'éclairage et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

3.1.6.1. Principal mode d'éclairage et sexe du chef de ménage

En milieu urbain, parmi les ménages dirigés par les femmes, 75,0 % utilisent l'électricité EDM comme mode d'éclairage alors que parmi les ménages dirigés par le sexe masculin, cette proportion est de 72,7%. En milieu rural, la tendance reste la même, 11,6% des ménages dirigés par les femmes qui ont accès à l'électricité EDM alors que cette proportion est de 10,6% pour les ménages dirigés par les hommes. Il faut noter que l'écart entre ces proportions n'est pas important et le sexe du chef de ménage pourrait être considéré comme n'étant pas véritablement un facteur discriminant pour l'accès à l'électricité.

Les ménages qui s'éclairent avec le panneau solaire sont dans l'ensemble en proportion supérieure parmi ceux dont le chef est de sexe masculin (39,5%) contre 33,4% pour les ménages dirigés par les femmes. En milieu urbain, la tendance est la même : 14,7% pour le sexe masculin et 13,2% pour le sexe féminin. La Lampe traditionnelle/ torche est presque utilisée dans les mêmes proportions par les hommes

chefs de ménages que par les femmes quel que soit le milieu de résidence. En milieu rural, il n'y a pas de différence remarquable entre les hommes chefs de ménages et les femmes concernant l'utilisation de l'électricité rurale (AMADER ou autre) et la lampe moderne comme mode d'éclairage.

Tableau 3.6. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage	Principal mode d'éclairage							Ensemble	
		Electrification EDM	Electricité rurale (AMADER ou autre)	Groupe électrogène	Panneau solaire	Lampe moderne	Lampe traditionnelle/ torche	Autre	%	Effectif
Urbain	Masculin	72,7	1,2	0,2	14,7	1,9	7,8	1,5	100,0	757771
	Féminin	75,0	1,1	0,2	13,2	1,9	7,3	1,3	100,0	108000
	Ensemble	73,0	1,2	0,2	14,5	1,9	7,7	1,5	100,0	865771
Rural	Masculin	10,6	1,2	0,5	54,2	5,6	25,1	2,8	100,0	1297743
	Féminin	11,6	1,4	0,5	50,3	6,4	27,4	2,4	100,0	132141
	Ensemble	10,7	1,3	0,5	53,8	5,6	25,3	2,8	100,0	1429884
Ensemble	Masculin	33,7	1,2	0,4	39,5	4,2	18,6	2,4	100,0	2055514
	Féminin	40,4	1,3	0,4	33,4	4,3	18,2	2	100,0	240141
	Ensemble	34,4	1,2	0,4	38,9	4,2	18,6	2,3	100,0	2295655

3.1.6.2. Principal mode d'éclairage et âge du chef de ménage

Le tableau 3.7 montre que, dans l'ensemble, les ménages dirigés par les jeunes (moins de 35 ans) et ceux dirigés par des personnes plus âgées (35-59 ans et 60 ans et plus) s'éclairent à l'électricité presque dans les mêmes proportions avec respectivement 74,2%, 75,5% et 74,0%.

Tableau 3.7. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon la tranche d'âges du chef de ménage

Principal mode d'éclairage	Tranche d'âges du chef de ménage			
	< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Electrification EDM	36,9	35,2	27,3	34,4
Electricité rurale (AMADER ou autre)	1,2	1,2	1,3	1,2
Groupe électrogène	0,4	0,4	0,4	0,4
Panneau solaire	36	38,7	44	38,9
Lampe moderne	4,1	4,2	4,6	4,2
Lampe traditionnelle/ torche	19,1	18,1	20	18,6
Autre	2,3	2,2	2,4	2,3
Ensemble	%	100	100	100
	Effectif	495791	1473521	326343

3.1.6.3. Principal mode d'éclairage et niveau d'instruction du chef de ménage

La propension à utiliser l'électrification EDM comme mode d'éclairage augmente avec l'élévation du niveau d'instruction du chef de ménage. Dans l'ensemble, parmi les ménages dont le chef est sans niveau d'instruction, la proportion de ceux qui utilisent l'électricité comme mode d'éclairage est de 25,4%. Cette proportion passe à 43,8% pour ceux du niveau fondamental1, à 55,1% pour ceux du fondamental2, à 60,2% pour ceux du niveau secondaire, à 50,5% pour ceux du niveau post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM et à 74,1% pour ceux du niveau supérieur.

La situation est inversée avec l'utilisation du panneau solaire. La proportion passe à 43,5% pour ceux sans niveau/ préscolaire, à 37,2% pour ceux du niveau fondamental 1, à 29,3% pour ceux du fondamental 2, à 26,2% pour ceux du niveau secondaire, à 32,8% pour ceux du niveau post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM et à 15,6% pour ceux du niveau supérieur. Pour la Lampe moderne / Lampe traditionnelle/ torche, la proportion de ménages qui les utilise diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction du chef de ménage s'élève, excepté ceux du niveau Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM. Au niveau des autres modes d'éclairage, la différence est peu marquée. Même si le niveau d'instruction du chef de ménage est un facteur explicatif de l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage, il reste vrai que l'accessibilité à l'électricité est conditionnée par la disponibilité du réseau de fourniture du courant électrique.

Tableau 3.8. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Principal mode d'éclairage		Niveau d'instruction du chef de ménage					
		Sans niveau/ Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM	Supérieur
Electrification EDM		25,4	43,8	55,1	60,2	50,5	74,1
Electricité rurale (AMADER ou autre)		1,2	1,3	1,2	1,2	1,3	0,9
Groupe électrogène		0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Panneau solaire		43,5	37,2	29,3	26,2	32,8	15,6
Lampe moderne		4,9	3,2	2,8	2,3	2,7	1,7
Lampe traditionnelle/ torche		22,1	12,0	9,4	8,1	10,5	6,1
Autre		2,5	2,2	1,9	1,8	1,9	1,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1608979	215231	145056	157638	37427	131324

3.1.7. Principal mode d'éclairage et activité économique du chef de ménage

L'analyse selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage montre que les proportions les plus élevées des ménages ayant accès à l'électricité EDM sont parmi ceux dirigés par les occupés (35,1%).

Ce sont les ménages ayant pour chef hors main d'œuvre qui ont la proportion la plus élevée (43,6%) parmi ceux qui utilisent un panneau solaire. L'utilisation des lampes enregistre des proportions faibles quel que soit le statut par rapport à l'activité du chef de ménage.

Tableau 3.9. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'éclairage selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Principal mode d'éclairage		Statut par rapport à l'activité		
		Occupé	Chômeur	Hors main d'œuvre
Electrification EDM		35,1	27,9	29,5
Electricité rurale (AMADER ou autre)		1,2	1,5	1,3
Groupe électrogène		0,4	0,4	0,3
Panneau solaire		38,3	35,4	43,6
Lampe électrique/Solaire/Pile		3,9	5,0	4,2
Lampe à gaz		0,2	0,4	0,2
Lampe à pétrole		0,6	0,6	0,5
Lampe à huile		0,5	0,5	0,4
Torche électrique/solaire		8,2	14,0	9,2
Torche à pile		9,2	12,3	8,0
Bougie		0,1	0,1	0,1
Autre		2,3	1,9	2,6
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0
	Effectif	2033903	3961	257791

3.2. Source d'approvisionnement en eau de boisson

L'eau de boisson joue un rôle primordial sur l'état de santé d'une population. L'inaccessibilité d'une source d'eau de boisson salubre favorise la propagation de maladies infectieuses et parasitaires auxquelles les enfants de moins de cinq ans et les femmes en âge de procréer sont les plus vulnérables.

Dans le cadre du 5ème Recensement, la variable « source d'approvisionnement en eau de boisson » a permis de saisir des informations sur la nature de la provenance de l'eau consommée dans les ménages ordinaires. Plusieurs modalités ont été retenues pour cette variable à savoir : eau minérale ; robinet intérieur ; robinet chez le voisin ; robinet public/borne fontaine ; service camion-citerne ; puits à pompe/forage ; puits protégé ; puits non protégé ; porteur d'eau ; eaux de surface ; eau de pluie.

Dans le cadre de cette analyse, les sources d'approvisionnement en eau de boisson potable sont distinguées des autres sources considérées comme des sources d'approvisionnement en eau de boisson non potable. Dans les sources d'approvisionnement en eau de boisson potable, se retrouvent les modalités suivantes : a) eau minérale ; b) robinet intérieur ; c) robinet chez le voisin ; d) robinet public/borne fontaine ; e) puits à pompe/forage ; f) puits protégé. Le reste est classé dans la catégorie source d'approvisionnement en eau de boisson non potable.

3.2.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, 79,7% des ménages ont accès à l'eau potable. Le tableau 3.11 montre que parmi les diverses sources d'approvisionnement en eau de boisson, le robinet est celui qu'utilise le plus grand nombre de ménages (37,9%) dont 19,2% pour robinet intérieur et 18,1 pour robinet ailleurs. Cette proportion de ménages correspond à 35,1% de la population des ménages ordinaires. C'est en milieu urbain surtout que les ménages s'approvisionnent en eau de boisson du robinet (64,2%) contre 22,8% pour les ménages du milieu rural.

Tableau 3.10. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Eau minérale	4,1	4,2	1,3	1,2	2,3	2,1
Robinet intérieur	41,1	40,9	6,6	6,4	19,2	17,0
Robinet chez le voisin	11,1	11,2	3,8	3,7	6,5	6,0
Robinet public/Borne fontaine	12,0	12,3	12,4	12,0	12,2	12,1
Service camion-citerne	0,3	0,3	0,7	0,5	0,5	0,4
Puits à pompe/Forage	7,9	7,9	16,7	16,7	13,5	14,0
Puits protégé	15,0	15,0	32,4	33,5	26,0	27,9
Puits non protégé	2,8	2,6	15,9	16,7	11,1	12,4
Porteur d'eau	2,7	2,6	2,6	2,4	2,6	2,5
Eaux de surface	0,3	0,2	1,8	1,4	1,2	1,0
Eau de pluie	0,7	0,7	2,5	2,3	1,9	1,8
Autre source	2,0	2,1	3,3	3,2	3,0	2,8
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	835571	6510997	1460083	14836589	2295655

3.2.2. Evolution de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson entre 1998 et 2022

Entre 1998 et 2009, la proportion des ménages qui se ravitaillaient en eau de boisson d'un robinet ou de la fontaine a augmenté ; passant de 13,5% à 20,0%. Cette proportion est passée à 37,9% en 2022. De 2009 à 2022, la proportion des ménages qui puisent l'eau du puits protégé/forage (regroupement de modalités) a augmenté ; passant de 37,5% à 39,5%. La proportion de ménages qui s'approvisionnent en eau de surface pour la boisson est en constante diminution ; passant de 5,4% en 1998 à 3,5% en 2009 puis à 1,2% en 2022.

Tableau 3.11. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence entre 1998 et 2022

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	1998	2009	2022	1998	2009	2022	1998	2009	2022
Robinet/borne fontaine	-	60,5	64,2	-	8,5	22,1	13,5	20,0	37,9
Puits protégé/forage	-	18,7	22,8	-	42,8	50,3	9,5	37,5	39,5
Puits traditionnel	-	18,2	2,8	-	42,8	16,7	66,9	37,4	11,1
Eau de surface	-	0,8	0,3	-	4,3	1,4	5,4	3,5	1,2
Autre	-	1,8	9,9	-	1,6	9,6	4,7	1,6	10,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.2.3. Disparités régionales

Le district de Bamako (93,3%), les régions de Sikasso (85,2%), Koulikoro (84,1%), Mopti (83,5%) et Ségou (80,9%) ont les proportions de ménages ordinaires ayant accès à l'eau potable les plus élevées. Les ménages avec le plus faible accès à l'eau potable sont dans la région de Ménaka avec 33,4%.

Carte 3.2. Proportion (%) des ménages ordinaires ayant accès à l'eau potable par région

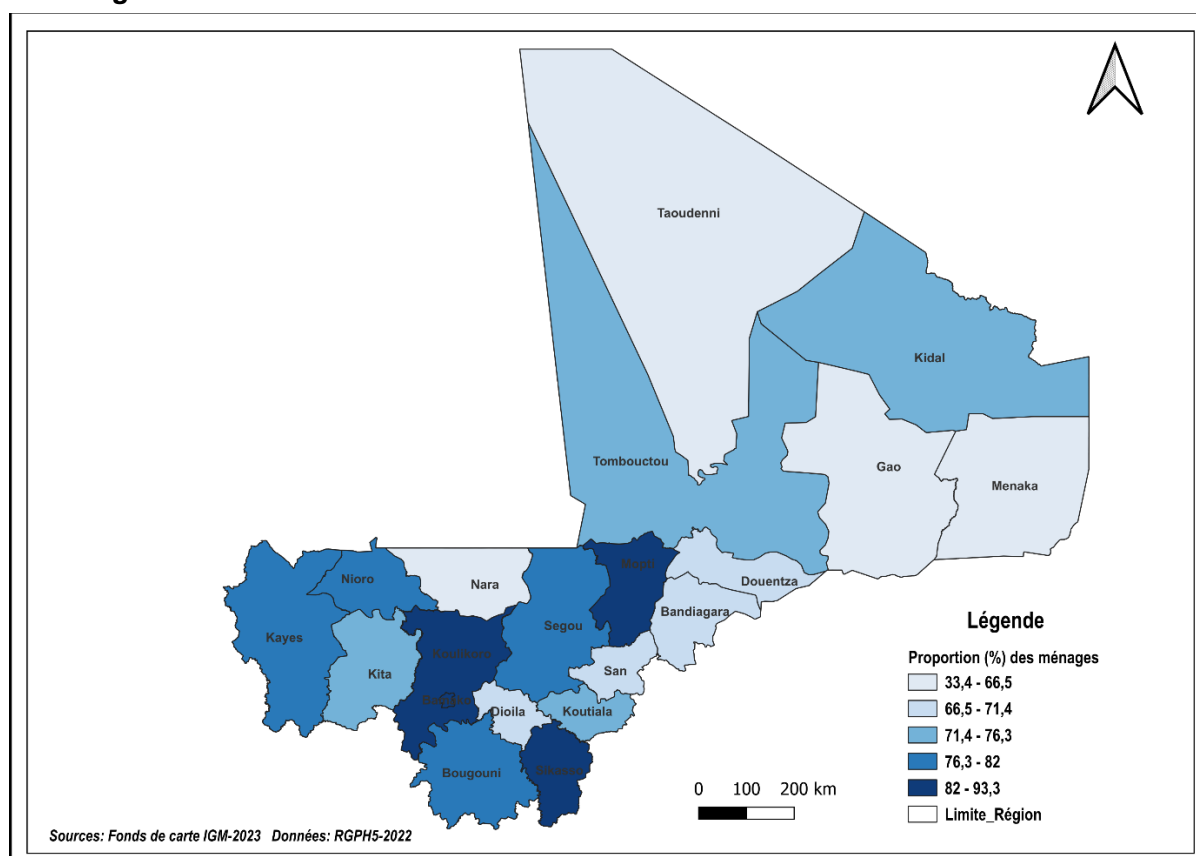


Tableau 3.12. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la région

Région	Principale d'approvisionnement en eau de boisson												Ensemble	
	Eau minérale	Robinets intérieurs	Robinets chez le voisin	Robinets publics/Borne	Service camion-	Puits à pompe/Forag	Puits protégé	Puits non protégé	Porteur d'eau	Eaux de surface	Eau de pluie	Autre	%	Effectif
Kayes	2,0	21,8	8,0	12,9	0,1	20,7	14,5	8,4	3,5	2,4	1,9	3,8	100,0	162948
Koulikoro	2,2	15,3	7,6	9,6	0,1	16,5	32,9	10,0	2,1	0,3	1,0	2,4	100,0	199085
Sikasso	3,0	16,2	3,7	9,2	0,0	13,5	39,6	8,3	2,6	0,2	1,3	2,4	100,0	135293
Ségou	1,4	7,5	3,5	15,6	0,8	18,7	34,2	12,6	1,6	0,2	1,1	2,8	100,0	222081
Mopti	1,9	13,2	5,2	24,2	1,8	14,1	24,9	8,9	1,4	0,6	0,7	3,1	100,0	117668
Tombouctou	1,5	14,6	5,5	14,8	1,4	16,3	19,3	13,5	3,8	3,2	2,0	4,1	100,0	106876
Gao	1,1	8,7	4,1	6,8	1,8	14,2	19,9	14,2	4,9	9,5	6,9	7,9	100,0	111786
Kidal	4,4	36,6	6,7	7,2	1,4	6,3	14,3	8,4	2,0	0,8	2,2	9,7	100,0	13959
Taoudenni	2,4	7,1	3,1	7,0	4,6	19,2	20,7	11,9	7,6	1,9	7,4	7,1	100,0	17474
Ménaka	0,6	1,7	1,5	3,0	1,4	12,1	14,5	24,3	5,5	10,0	18,2	7,2	100,0	43095
Nioro	1,3	15,0	7,8	22,0	0,0	12,6	18,4	16,7	1,0	0,3	1,5	3,4	100,0	49353
Kita	1,1	13,4	2,2	5,7	0,0	14,8	35,7	18,8	1,1	1,4	3,0	2,8	100,0	51256
Dioïla	1,6	2,8	1,1	5,6	0,0	12,7	45,8	23,0	1,2	0,4	2,8	3,0	100,0	71028
Nara	1,1	8,2	2,1	24,0	1,7	11,9	19,1	23,5	3,6	0,1	1,8	2,9	100,0	23882
Bougouni	1,5	7,3	3,4	9,7	0,0	21,3	38,5	12,0	2,1	0,3	1,6	2,3	100,0	132627
Koutiala	1,2	8,6	4,0	6,6	0,1	4,9	48,0	19,7	2,6	0,2	2,4	1,7	100,0	104125
San	1,3	3,3	1,3	6,5	0,1	8,9	46,3	26,7	1,6	0,2	1,5	2,3	100,0	95236
Douentza	1,1	7,1	2,7	25,5	2,4	11,3	18,9	15,2	2,5	4,8	5,8	2,7	100,0	17055
Bandiagara	0,9	5,0	1,7	24,1	1,5	11,0	27,9	19,5	1,6	0,8	2,1	3,9	100,0	82897
Bamako	4,4	44,9	13,0	11,8	0,1	8,4	10,7	1,5	3,1	0,1	0,3	1,7	100,0	537932
Ensemble	2,3	19,2	6,5	12,2	0,5	13,5	26,0	11,1	2,6	1,2	1,9	3,0	100,0	2295655

3.2.4. Accès à l'eau potable des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer

Compte tenu de leurs spécificités démographiques respectives, l'accès à l'eau potable des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer peut être légèrement différent de celui de la population générale. C'est qui ressort des données des tableaux 3.14 et 3.15 ci-dessus. Les enfants ont légèrement moins accès à l'eau potable comparativement à la population générale (78,5% contre 79,7%).

Tableau 3.13. Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) ayant accès à l'eau potable selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Enfants 0-4 ans		Femmes en âge de procréer (15-49 ans)		Taux (%) d'accès de la population à l'eau potable
	Effectif	%	Effectif	%	
Urbain	1253276	91,2	1890712	91,7	91,5
Rural	2591489	73,3	2983252	73,6	73,5
Ensemble	3844765	78,5	4873964	79,9	79,1

Tableau 3.14. Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) ayant accès à l'eau potable, et taux d'accès des ménages à l'eau potable selon la région

Région	Enfants 0-4 ans		Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	
	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	436627	77,0	409746	78,3
Koulikoro	304416	81,1	513851	82,2
Sikasso	400292	83,9	365612	84,4
Ségou	154304	78,9	493645	79,7
Mopti	104418	83,9	201201	83,9
Tombouctou	85733	73,0	145975	72,6
Gao	11924	53,5	106411	55,2
Kidal	9928	74,8	18053	74,4
Taoudenni	14124	60,1	18252	59,5
Ménaka	123905	32,5	17038	33,0
Nioro	126626	75,0	138611	75,7
Kita	105674	70,4	131261	72,1
Dioïla	46898	68,8	129121	69,3
Nara	315252	64,3	48893	65,2
Bougouni	194325	80,2	337987	80,7
Koutiala	124682	70,5	227994	71,6
San	19711	68,1	143959	68,2
Douentza	120717	62,8	25612	62,6
Bandiagara	821798	70,1	129703	70,1
Bamako	3844765	93,2	1271037	93,3
Ensemble	7366118	78,5	4873964	79,9

3.2.5. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et type de population

Les ménages nomades ont moins accès à l'eau potable que les sédentaires (50,7% contre 80,6%). Comparativement aux sédentaires, les nomades sont particulièrement défavorisés par le faible accès à l'eau de robinet, que ce soit le robinet à l'intérieur de la maison ou public.

Tableau 3.15. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson, et taux d'accès à l'eau potable selon le type de population

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Type de population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Eau minérale	2,3	1,2	2,3
Robinet intérieur	19,6	6,1	19,2
Robinet chez le voisin	6,6	2,2	6,5
Robinet public/Borne fontaine	12,4	7,3	12,2
Service camion-citerne	0,5	1,8	0,5
Puits à pompe/Forage	13,5	12,4	13,5
Puits protégé	26,2	21,5	26,0

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Type de population		
	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Puits non protégé	10,9	18,8	11,1
Porteur d'eau	2,6	4,3	2,6
Eaux de surface	1,0	8,5	1,2
Eau de pluie	1,7	8,4	1,9
Autre source	2,8	7,4	3,0
Ensemble	%	100,0	100,0
	Effectif	2220259	75396
Taux d'accès à l'eau potable	80,6	50,7	79,7

3.2.6. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et type de structure

La source d'approvisionnement en eau de boisson utilisée par les ménages est liée au type de structure habitée. En effet, les ménages logés dans des immeubles à appartements (59,3%), les villas (58,0%) et les immeubles individuels (42,7%) s'approvisionnent davantage en eau de robinet intérieur tandis que les habitants des autres types de structure utilisent plus l'eau du puits.

Tableau 3.16. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le type de structure

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre
Eau minérale	11,6	6,4	3,6	1,2	1,9	2,0	1,0	0,9	0,8	2,8
Robinet intérieur	42,7	58,0	59,3	13,2	20,8	4,8	1,9	0,9	3,9	7,5
Robinet chez le voisin	9,0	7,4	8,5	6,1	8,0	5,7	5,2	2,4	8,3	4,8
Robinet public/Borne fontaine	7,1	6,3	8,2	14,6	13,6	9,9	7,2	4,1	11,3	7,4
Service camion-citerne	0,3	0,2	0,2	0,6	0,3	0,4	0,6	1,6	0,7	0,2
Puits à pompe/Forage	8,5	7,9	7,1	14,4	13,1	16,9	22,6	15,8	14,6	10,0
Puits protégé	16,0	10,8	9,7	29,8	27,6	31,8	24,2	19,4	17,3	23,0
Puits non protégé	0,5	0,1	0,3	12,7	9,0	16,7	19,7	24,3	12,9	12,2
Porteur d'eau	1,8	1,5	1,8	2,4	2,4	3,8	4,4	5,8	15,9	2,5
Eaux de surface	0,2	0,1	0,0	1,0	0,4	2,1	5,2	6,8	3,6	1,0
Eau de pluie	0,1	0,1	0,0	1,2	1,5	3,4	3,8	11,8	1,7	7,0
Autre source	2,2	1,2	1,3	2,8	1,4	2,5	4,2	6,2	9	21,6
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	102201	173780	76031	1271571	352098	103176	50020	110566	7043

3.2.7. Principale source d’approvisionnement en eau de boisson et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

La source d’approvisionnement en eau de boisson utilisée par le ménage peut être influencée par les caractéristiques individuelles du chef de ménage. Ici, nous nous intéressons au sexe, à l’âge et au niveau d’instruction du chef de ménage.

3.2.7.1. Principale source d’approvisionnement en eau de boisson et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage ne semble pas avoir une influence majeure sur la source d’approvisionnement en eau de boisson, dans l’ensemble et quel que soit le milieu de résidence. Les écarts entre la proportion des ménages dirigés par les hommes et par les femmes utilisant une source en eau de boisson donnée ne sont pas importants. Cependant, on constate une légère différence en faveur des ménages dirigés par les femmes, en ce qui concerne l’utilisation du robinet (42,7% contre 37,4%).

Tableau 3.17. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d’approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage	Principale source d’approvisionnement en eau de boisson						Ensemble	
		Robinet/borne fontaine	Puits protégé/forage	Puits traditionnel	Eau de surface	Autre	%	Effectif	
Urbain	Masculin	63,9	23,1	2,8	0,3	9,9	100,0	731476	
	Féminin	66,3	21,2	2,6	0,3	9,6	100,0	104095	
	Ensemble	64,2	22,8	2,8	0,3	9,9	100,0	835571	
Rural	Masculin	22,6	49,3	15,9	1,7	10,5	100,0	1324038	
	Féminin	24,5	46,9	15,7	1,9	11,0	100,0	136046	
	Ensemble	22,8	49,1	15,9	1,8	10,4	100,0	1460083	
Ensemble	Masculin	37,4	39,9	11,2	1,2	10,3	100,0	2055514	
	Féminin	42,7	35,7	10,0	1,2	10,4	100,0	240141	
	Ensemble	37,9	39,5	11,1	1,2	10,3	100,0	2295655	

3.2.7.2. Principale source d’approvisionnement en eau de boisson et âge du chef de ménage

L’âge du chef de ménage a une influence sur l’approvisionnement en eau de boisson du ménage. Il ressort des données du tableau ci-dessous que les ménages dirigés par les jeunes s’approvisionnent davantage en eau de robinet (39,6%). Chez les chefs de ménages plus âgés, les puits protégés ou les forages (42,3%) sont plus utilisés. Ces derniers semblent recourir aux puits traditionnels plus que les autres.

Tableau 3.18. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d’approvisionnement en eau de boisson selon la tranche d’âges du chef de ménage

Principale source d’approvisionnement en eau de boisson		Tranche d’âges du chef de ménage			
		< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Robinet/borne fontaine		39,6	38,3	33,6	37,9
Puits protégé/forage		37,8	39,4	42,3	39,5
Puits traditionnel		10,4	10,9	13,2	11,1
Eau de surface		1,4	1,2	1,2	1,2
Autre		10,8	10,2	9,7	10,3
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	495791	1473520	326344	2295655

3.2.7.3. Principale source d’approvisionnement en eau de boisson et niveau d’instruction du chef de ménage

Les données du tableau ci-dessous indiquent que la proportion des ménages qui utilisent un robinet ou une borne fontaine augmente avec le niveau d’instruction du chef de ménage. Dans l’ensemble, parmi les ménages dont le chef est sans niveau, 32,2% utilisent le robinet/la borne fontaine. Cette proportion est de 43,2% dans les ménages dont le chef a le niveau du primaire et de 63,9% chez ceux du niveau supérieur. Parmi ceux qui ont le niveau post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM, 47,1% utilisent le robinet. L’utilisation des puits traditionnels est moins fréquente à mesure que le niveau d’instruction avance.

Tableau 3.19. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d’approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d’instruction du chef de ménage

Principale source d’approvisionnement en eau de boisson		Niveau d’instruction du chef de ménage					
		Sans niveau/ Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM	Supérieur
Robinet/borne fontaine		32,2	43,2	51,0	53,9	47,1	63,9
Puits protégé/forage		42,5	38,1	33,1	31,5	36,3	23,7
Puits traditionnel		13,1	8,8	6,2	5,1	6,7	3,0
Eau de surface		1,5	0,6	0,4	0,3	0,6	0,2
Autre		10,7	9,3	9,3	9,2	9,3	9,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1608979	215231	145056	157638	37427	131324

3.2.8. Principale source d’approvisionnement en eau de boisson et activité économique du chef de ménage

Selon le statut par rapport à l’activité du chef de ménage, chez les ménages qui ont des chefs occupés, 38,3% consomment l’eau robinet/borne fontaine ; ce qui est la proportion la plus élevée. Cette proportion est plus faible chez les chefs de ménages inactifs. C’est dans les ménages dirigés par les chômeurs

(13,7%) et les autres inactifs (12,7%) que les proportions de ceux qui s'approvisionnent aux puits traditionnels pour la boisson sont les plus élevées.

Tableau 3.20. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson		Statut par rapport à l'activité		
		Occupé	Chômeur	Hors main d'œuvre
Robinet/borne fontaine		38,3	35,7	34,9
Puits protégé/forage		39,2	37,6	42,0
Puits traditionnel		10,9	13,7	12,7
Eau de surface		1,2	1,9	1,0
Autre		10,4	11,1	9,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0
	Effectif	2033903	3961	257791

3.3. Type de lieu d'aisance

Le type de lieu d'aisance se rapporte aux installations d'évacuation des excréments humains. Pour cette variable, sept modalités ont été retenues à savoir : Intérieur privé avec chasse d'eau ; Extérieur privé avec chasse d'eau ; Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau ; Latrine privée ; Latrine commune ; Dans la nature ; Autres types de lieux d'aisance non spécifiés. Le type de lieu d'aisance permet de mesurer l'accès des ménages à un système d'assainissement adéquat. La défécation dans des endroits inappropriés est la cause première de la transmission des affections fécales-orales, lesquelles peuvent avoir des conséquences létales pour les populations. Les WC avec chasse eau représentent les types d'aisance modernes sains et tous les autres types d'aisance sont qualifiés de traditionnels ne remplissant pas les conditions de salubrité.

3.3.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Les latrines communes (47,3%), les latrines privées (15,0%) et la nature (14,3 %), sont, dans l'ensemble, les types d'aisance les plus utilisés par les ménages, soit pratiquement 70% des ménages. En milieu urbain, les proportions de ménages qui les utilisent sont respectivement de 40,6% ; 15,6% et 4,2% soit environ 60% pour l'ensemble des habitations en milieu urbain, et en milieu rural, ces proportions sont plus élevées respectivement de 51,2% ; 14,6% et 20,1% soit dans l'ensemble 86% des habitations de ce milieu. En d'autres termes, l'élimination des déchets fécaux en milieu rural est assurée de façon inadéquate. Il faut d'ailleurs remarquer qu'en milieu rural la défécation à l'air libre /dans la nature est pratiquée par un cinquième (20,1%) des ménages.

Tableau 3.21. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence

Type de lieu d'aisance		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Intérieur privé avec chasse d'eau		25,4	25,4	5,3	5,1	12,7	11,3
Extérieur privé avec chasse d'eau		5,2	5,2	2,0	1,9	3,2	3,0
Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau		5,7	5,8	2,3	2,3	3,5	3,4
Latrine privée		15,6	15,4	14,6	15,0	15,0	15,1
Latrine commune		40,6	41,1	51,2	53,3	47,3	49,6
Dans la nature		4,2	3,7	20,1	17,6	14,3	13,4
Autre		3,3	3,4	4,5	4,8	4,0	4,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	835571	6510997	1460083	14836589	2295655	21347587

3.3.2. Evolution du type de lieu d'aisance entre 2009 et 2022

Dans l'ensemble, la proportion des ménages qui utilisent les WC avec chasse d'eau a augmenté entre 2009 et 2022, passant de 8,8% à 10,4%. Cette proportion est plus marquée en milieu urbain passant de 17,8% à 36,3%. Ce sont les latrines qui demeurent les lieux d'aisance les plus utilisés (62,3% en 2022 contre 69,0% en 2009). C'est en milieu urbain que la proportion des latrines entre 2009 et 2022 a plus diminué.

La proportion des ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance a aussi baissé entre 2009 et 2022, dans l'ensemble et en milieu rural. En 2009, cette proportion était de 21,2%, alors qu'en 2022 elle a régressé à 14,3%. En milieu rural, la proportion des ménages qui utilisaient ce type d'aisance est passée de 26,4% à 20,1%. Seulement, 4,2% des ménages urbains utilisent ce type d'aisance en 2022 contre 2,8% en 2014. Cette évolution traduit dans une certaine mesure l'abandon progressif des comportements à risque en matière d'assainissement.

Tableau 3.22. Evolution de la répartition (en %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Type de lieu d'aisance	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Intérieur privé avec chasse d'eau	5,1	25,4	0,5	5,3	1,5	12,7
Extérieur privé avec chasse d'eau	2,5	5,2	0,8	2,0	1,2	3,2
Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau	10,2	5,7	5,0	2,3	6,1	3,5
Latrine privée	9,5	15,6	16,2	14,6	14,7	15,0
Latrine commune	69,3	40,6	50,1	51,2	54,3	47,3
Dans la nature	2,8	4,2	26,4	20,1	21,2	14,3
Autre	0,6	3,3	1,0	4,6	1,0	4,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3.3. Disparités régionales

Le tableau 3.25 montre que le type de lieu d'aisance utilisé varie d'une région à l'autre.

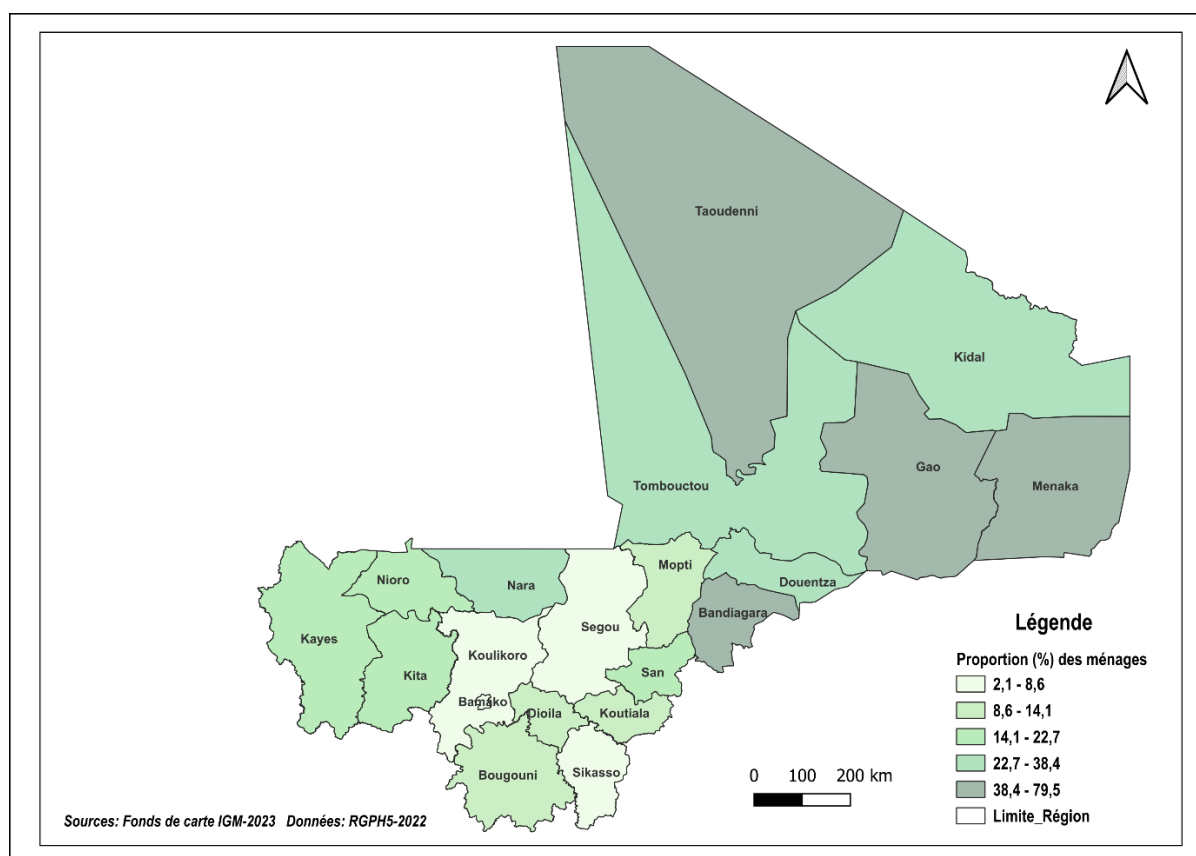
A l'exception des régions de Taoudenni et Ménaka, les latrines (privées ou communes) constituent le type de lieu d'aisance utilisé dans les régions. La proportion de ménages disposant de WC avec chasse d'eau est plus élevée à Bamako (41,4%) et dans la région de Kidal (34,6%). Ce type de lieu d'aisance est moins utilisé dans les régions de Ménaka (1,1%) et Taoudenni (6,6%). Dans ces deux régions, la nature est le type de lieu d'aisance le plus utilisé ; les proportions de ménages concernés sont respectivement de 79,5% et 56,9%.

Tableau 3.23. Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon la région

Région	Type de lieu d'aisance								Ensemble	
	Intérieur privé avec chasse d'eau	Extérieur privé avec chasse d'eau	Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau	Latrine privée	Latrine commune	Dans la nature	Autre	%	Effectif	
Kayes	13,1	2,9	3,1	13,6	46,7	15,2	5,4	100,0	162948	
Koulikoro	12,8	3,5	3,5	13,5	55,2	7,6	3,9	100,0	199085	
Sikasso	11,5	3,4	4,7	16,8	53,0	6,3	4,3	100,0	135293	
Ségou	6,9	3,2	3,2	17,8	60,4	5,3	3,2	100,0	222081	
Mopti	7,1	2,7	3,6	18,4	53,3	12,4	2,5	100,0	117668	
Tombouctou	4,9	2,6	1,2	15,9	34,8	37,0	3,6	100,0	106876	
Gao	2,5	2,0	2,2	8,8	36,6	43,6	4,3	100,0	111786	
Kidal	26,0	4,8	3,8	9,9	28,3	25,1	2,1	100,0	13959	
Taoudenni	3,3	2,5	1,0	7,5	22,0	56,9	6,8	100,0	17474	
Ménaka	0,7	0,5	0,1	2,5	8,9	79,5	7,8	100,0	43095	
Nioro	7,3	1,6	2,5	12,1	48,0	21,1	7,4	100,0	49353	
Kita	6,4	1,7	1,4	9,5	57,9	17,0	6,1	100,0	51256	
Dioïla	4,2	1,7	2,3	17,2	60,4	9,4	4,8	100,0	71028	
Nara	5,3	1,3	2,9	8,6	42,0	37,7	2,2	100,0	23882	
Bougouni	5,6	2,2	2,4	10,2	63,7	10,5	5,4	100,0	132627	
Koutiala	6,4	1,6	1,8	18,2	59,2	8,9	3,9	100,0	104125	
San	3,9	1,7	1,6	28,5	42,5	15,8	6,0	100,0	95236	
Douentza	2,4	1,7	1,0	10,4	42,6	38,2	3,7	100,0	17055	
Bandiagara	2,1	1,4	2,3	11,6	40,6	39,1	2,9	100,0	82897	
Bamako	29,8	5,4	6,2	15,4	37,9	2,1	3,2	100,0	537932	
Ensemble	12,7	3,2	3,5	15,0	47,3	14,3	4,0	100,0	2295655	

En 2022, dans douze (12) régions du pays, la proportion de ménages pratiquant la défécation à l'air libre dépasse la moyenne nationale qui est de 14,3%. Il s'agit par ordre croissant de Kayes (15,2%), San (15,8%), Kita (17%), Nioro (21,1%), Kidal (25,1%), Tombouctou (37%), Nara (37,7%), Douentza (38,2%), Bandiagara (39,1%), Gao (43,6%), Taoudenni (56,9%), Ménaka (79,5%).

Carte 3.3. Proportion (%) des ménages ordinaires pratiquant la défécation à l'air libre.



3.3.4. Type de lieu d'aisance et type de population

Dans l'ensemble, c'est au niveau de l'utilisation de la latrine commune et la latrine privée que l'on constate des disparités assez marquées chez les sédentaires et les nomades. Chez les nomades, le type de lieu d'aisance dans la nature sont plus utilisées que chez sédentaires. Les proportions de ce type de lieu d'aisance sont respectivement 54,5% et 13,0%. Par contre, chez les sédentaires, la proportion de ceux qui utilisent l'intérieur privé avec chasse d'eau est de 13,0% et dépasse celle de ceux des nomades (3,6%).

Tableau 3.24. Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le type de population

Type de population	Type de lieu d'aisance							Ensemble	
	Intérieur privé avec chasse d'eau	Extérieur privé avec chasse d'eau	Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau	Latrine privée	Latrine commune	Dans la nature	Autre	%	Effectif
	Sédentaire	13,0	3,2	3,6	15,2	48,0	13,0	4,0	100,0
Nomade	3,6	1,6	1,4	7,9	26,0	54,5	5,1	100,0	75395
Ensemble	12,7	3,2	3,5	15,0	47,3	14,3	4,1	100,0	2295655

3.3.5. Type de lieu d'aisance et type de structure

Par type de structure, les WC avec chasse d'eau sont les types de lieu d'aisance les plus utilisés par les ménages qui habitent dans les immeubles individuels (81,2%), les immeubles à appartements (81,4%) et les villas (75,9%). Parmi les ménages qui habitent dans les autres types de structure habités par les ménages, les latrines sont plus utilisées comme type de lieu d'aisance.

La quasi-totalité des ménages qui habitent dans les tentes (92,8%) fait recours à la nature comme type d'aisance. En plus de ces ménages, les proportions de ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance, sont plus élevées chez les habitants des cases isolées (36,1%), des maisons isolées (28,1%) et des habitats précaires ou baraques (14,8%).

Tableau 3.25. Répartition (effectif et %) des habitations par le type de lieu d'aisance selon le type de structure

Type de lieu d'aisance	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre
Intérieur privé avec chasse d'eau	69,8	64,7	67,3	2,6	5,1	3,0	2,6	0,0	0,0	0,0
Extérieur privé avec chasse d'eau	7,0	7,8	6,5	2,4	3,7	3,0	2,1	0,0	0,0	0,0
Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau	4,4	3,4	6,6	2,6	7,8	3,1	3,0	0,0	0,0	0,0
Latrine privée	18,9	24,0	19,6	16,2	11,7	15,9	7,1	0,0	0,0	0,0
Latrine commune	0,0	0,0	0,0	61,3	60,6	46,0	40,5	0,0	78,3	41,8
Dans la nature	0,0	0,0	0,0	11,9	6,8	21,8	36,1	92,8	14,8	17,0
Autre	0,0	0,0	0,0	3,0	4,3	7,2	8,6	7,2	6,9	41,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	102201	173780	76031	1271571	352098	103176	50020	110566	7043

3.3.6. Variation du type de lieu d'aisance et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

3.3.6.1. Type de lieu d'aisance et sexe du chef de ménage

On observe une forte variation du type de lieu d'aisance en fonction du sexe du chef de ménage. En effet, dans les ménages dirigés par les femmes, les WC avec chasse d'eau à l'intérieur sont plus utilisés que dans ceux dirigés par les hommes. Les proportions de ce type de lieu d'aisance sont respectivement 14,2% et 12,5%. Par contre, dans les ménages dirigés par les hommes, la proportion de ceux qui utilisent les latrines communes est de 47,5% et dépasse légèrement celle de ceux dirigés par les femmes (45,7%). En milieu urbain, les disparités sont moins visibles. C'est en milieu rural que la proportion de ménages qui recourent à la nature est plus élevée chez ceux dirigés par les femmes (21,6%) contre 19,9% des ménages dirigés par les hommes.

Tableau 3.26. Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Type de lieu d'aisance		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Sexe du chef de ménage					
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Intérieur privé avec chasse d'eau		25,4	26,0	5,3	5,1	12,5	14,2
Extérieur privé avec chasse d'eau		5,2	5,0	2,1	2,0	3,2	3,3
Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau		5,7	5,9	2,2	2,3	3,5	3,9
Latrine privée		15,6	15,7	14,5	15,2	14,9	15,4
Latrine commune		40,6	40,7	51,3	49,5	47,5	45,7
Dans la nature		4,3	3,7	19,9	21,6	14,3	13,8
Autre		3,2	3	4,7	4,3	4,1	3,7
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	731476	104095	1324038	136046	2055514	240141

3.3.6.2. Type de lieu d'aisance et âge du chef de ménage

L'âge du chef de ménage influence peu le choix du type de lieu d'aisance. Dans l'ensemble, les écarts entre les proportions des ménages utilisant un type de toilette par groupe d'âges ne sont pas assez importants. Les ménages dont le chef est jeune semblent un peu plus enclins à utiliser les WC avec chasse d'eau à l'intérieur et la nature mais moins que les latrines.

Tableau 3.27. Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon la tranche d'âges du chef de ménage

Type de lieu d'aisance		Tranche d'âges du chef de ménage			
		Moins de 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Intérieur privé avec chasse d'eau		13,7	12,9	10,1	10,1
Extérieur privé avec chasse d'eau		3,3	3,2	2,8	2,8
Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau		3,6	3,5	3,3	3,3
Latrine privée		14,5	15,1	15,2	15,2
Latrine commune		45,5	47,4	49,7	49,7
Dans la nature		15,4	13,8	14,7	14,7
Autre		4,0	4,1	4,2	4,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	495791	1473520	326344	2295655

3.3.6.3. Type de lieu d'aisance et niveau d'instruction du chef de ménage

Quand le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, la propension à l'utilisation d'un type de lieu d'aisance moderne (WC avec chasse d'eau) augmente aussi. Dans l'ensemble, 15,4% des ménages dont les chefs sont sans niveau d'instruction ont des WC avec chasse d'eau. Cette proportion est de 37,6% chez les ménages pour lesquels les chefs sont du niveau d'instruction supérieur. Dans l'ensemble, la proportion de ménages qui recourent à la nature comme type de lieu d'aisance est plus élevée chez les chefs de ménages sans niveau d'instruction (17,4%). Cette proportion diminue chaque fois qu'on

passé d'un niveau d'instruction bas au niveau suivant et est seulement de 3,4% pour le niveau supérieur excepté le niveau post-secondaire non supérieur, école normale ou IFM.

Tableau 3.28. Répartition (effectif et %) des habitations par type de lieu d'aisance selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Type de lieu d'aisance		Niveau d'instruction					
		Sans niveau/ Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	secondaire	Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM	Supérieur
Intérieur privé avec chasse d'eau		9,7	15,8	19,2	21,3	17,8	27,2
Extérieur privé avec chasse d'eau		2,7	3,7	4,3	4,6	4,0	5,0
Commun à plusieurs ménages avec chasse d'eau		3,0	4,1	4,7	4,9	4,3	5,4
Latrine privée		14,8	15,7	15,4	15,3	15,4	15,6
Latrine commune		48,1	48,6	46,8	45,5	48,1	40,3
Dans la nature		17,4	8,1	6,1	4,9	6,9	3,4
Autre		4,3	4	3,5	3,5	3,5	3,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1608979	215231	145056	157638	37427	131324

3.4. Nombre de pièces dans les logements

Dans le cadre du 5ème Recensement, le nombre de pièces dans le logement exclut les pièces destinées à d'autres usages comme les salles d'eau, les magasins, les vérandas et les couloirs. Il s'agit uniquement des chambres à coucher, du salon et de la salle à manger.

3.4.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 5,4 pièces par logement dont 4,8 en milieu urbain et 5,8 en milieu rural. Le tableau 3.31 montre que dans l'ensemble, les habitations prédominantes sont celles qui comptent deux pièces (18,9%). Ensuite suivent les habitations qui comportent 3 pièces (15,5%), 4 pièces (12,4%) et 1 pièce (9,5%). Les habitations disposant de 10 pièces ou plus représentent une proportion relativement élevée, soit 13,7%. Cette part élevée peut être une conséquence de la polygamie. Au total, plus de la moitié des habitations comportent au maximum 5 pièces.

Tableau 3.29. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nombre de pièces dans le logement selon le milieu de résidence

Nombre de pièces du logement		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
1		10,7	10,6	8,7	7,0	9,5	8,1
2		22,7	22,5	16,5	14,5	18,9	17,1
3		16,5	16,4	14,9	13,8	15,5	14,6
4		11,9	11,9	12,7	12,3	12,4	12,2
5		8,9	8,9	9,7	9,9	9,4	9,6
6		7,9	7,9	8,9	9,4	8,5	8,9
7		3,7	3,8	4,6	5,0	4,3	4,6
8		4,6	4,6	5,3	5,7	5,0	5,4
9		2,5	2,6	3,2	3,5	2,9	3,2
10 et plus		10,6	10,8	15,5	18,9	13,6	16,3
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	864444	6745306	1431211	14602280	2295655	21347587
Nombre moyen de pièces par logement		4,8	4,8	5,8	5,8	5,4	5,4

3.4.2. Variation régionale

Si dans l'ensemble, les habitations prédominantes sont celles qui comportent deux pièces (18,9%), le tableau 3.33 met en évidence des disparités régionales. En effet, dans les régions de Ménaka, Taoudenni, Gao et Kidal ; les logements prédominants sont ceux à une seule pièce. Par contre dans les régions de Kita, Bougouni et San, les ménages habitent davantage dans des logements avec trois pièces. A Bamako, les logements à deux pièces sont prédominants.

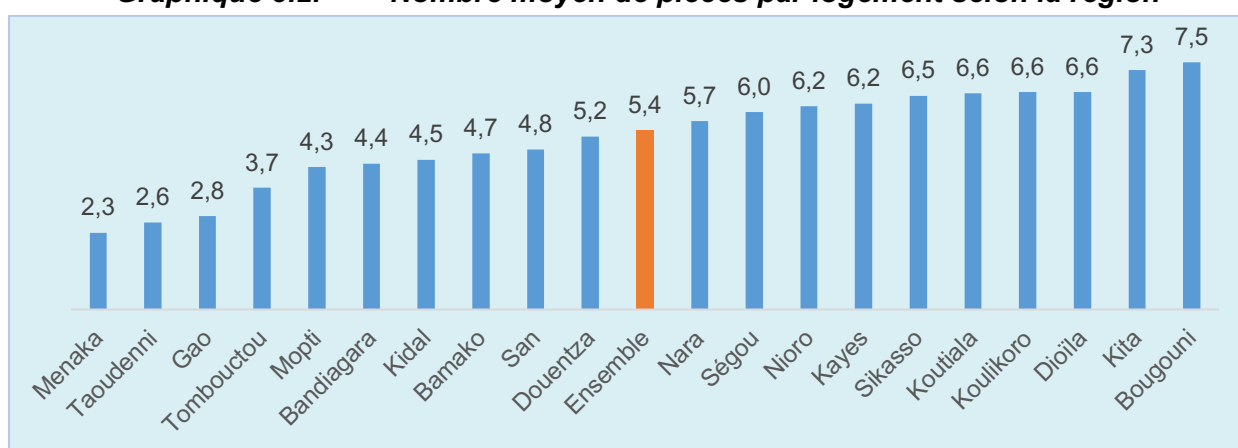
Tableau 3.30. Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de pièces dans le logement selon la région

Région	Nombre de pièces du logement											Ensemble	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif	
	Kayes	9,9	13,8	12,7	11,2	10,2	9,1	5,0	5,9	3,2	19	100,0	162948
Koulikoro	6,7	14,1	13,2	11,3	10,4	9,9	5,1	5,9	3,6	19,8	100,0	199085	
Sikasso	5,0	15,7	14,1	11,7	10,5	9,7	4,9	5,9	3,6	18,9	100,0	135293	
Ségou	4,8	16,1	14,8	13,5	9,9	10,2	5,2	6,0	3,6	15,9	100,0	222081	
Mopti	7,9	24,4	17,9	15,8	8,8	8,2	4,2	4,9	2,5	5,4	100,0	117668	
Tombouctou	12,5	22,6	20,6	17,5	9,6	7,4	2,9	3,0	1,6	2,3	100,0	106876	
Gao	27,6	25,8	20,1	12,6	5,7	3,3	1,2	1,4	1,4	0,9	100,0	111786	
Kidal	23,4	20,7	14,4	8,6	6,4	5,4	2,5	4,2	2,3	12,1	100,0	13959	
Taoudenni	31,3	28,6	18,5	9,5	4,2	4,2	1,2	0,8	0,8	0,9	100,0	17474	
Ménaka	43,5	27,4	11,6	7,9	2,8	2,7	0,5	1,3	1,3	1	100,0	43095	
Nioro	7,7	16,0	14,1	12,1	10,3	8,8	4,6	5,6	3,2	17,6	100,0	49353	
Kita	3,6	9,7	12,6	12,4	11,7	10,2	6,2	6,7	3,6	23,3	100,0	51256	
Dioïla	4,0	12,6	12,4	12,5	11,7	11,1	5,7	6,2	4,2	19,6	100,0	71028	
Nara	7,4	17,1	13,9	14,7	9,3	8,8	4,4	6,7	3,7	14	100,0	23882	
Bougouni	4,5	11,0	12,1	10,6	10,7	10,3	5,5	6,6	4,1	24,6	100,0	132627	

Région	Nombre de pièces du logement											Ensemble	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif	
	Koutiala	3,6	15,8	13,4	12,1	10,1	10,1	5,4	6,2	3,5	19,8	100,0	104125
San	6,2	19,3	21,5	14,2	10,4	9,0	3,6	4,2	2,4	9,2	100,0	95236	
Douentza	3,9	19,2	18,2	16,2	9,9	8,8	4,7	5,3	3,2	10,6	100,0	17055	
Bandiagara	7,4	22,7	19,2	17,0	9,1	8,2	3,8	4,0	2,2	6,4	100,0	82897	
Bamako	11,9	23,9	16,2	10,9	8,3	7,3	3,5	4,4	2,5	11,1	100,0	537932	
Ensemble	9,5	18,9	15,5	12,4	9,4	8,5	4,3	5,0	2,9	13,6	100,0	2295655	

Les données du graphique 3.2 indiquent dix (10) régions sur 20 dont le District de Bamako ont des nombres moyens de pièces par logement inférieurs à la moyenne nationale de 5,4. La plus petite valeur est observée à Ménaka (2,3) et la plus grande à Bougouni (7,5).

Graphique 3.2. Nombre moyen de pièces par logement selon la région



3.4.3. Variation du nombre de pièces selon la taille du ménage

Quelle que soit leur taille en nombre de personnes, les ménages occupent davantage des logements comportant deux pièces, y compris les ménages unipersonnels (19,8%). L'on constate cependant qu'à mesure que la taille augmente, les ménages sont plus susceptibles d'occuper des logements de taille comportant plus de pièces. Cette même tendance est observée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (voir Tableaux A 3.2 ; A 3.3 et A 3.4 en annexe).

3.5. Nombre de chambres à coucher dans les logements

Dans le cadre du RGPH5, le nombre de chambres à coucher dans le logement a été compté parmi le nombre de pièces dont ce logement dispose. Les chambres à coucher dans un logement sont, pour les occupants, des cadres intimes. Dans un logement, le nombre de chambres à coucher doit être suffisant par rapport au nombre d'individus pour permettre la protection de leur intimité et surtout, limiter la promiscuité. En effet, l'intérêt de l'appréciation de la densité d'occupation des logements réside dans le fait que les conditions de santé de ses occupants peuvent en dépendre, la promiscuité favorisant la propagation de maladies contagieuses.

3.5.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 3,8 chambres à coucher par logement dont 3,3 en milieu urbain et 4,4 en milieu rural. Logiquement le nombre de chambres à coucher (3,8) est inférieur au nombre moyen de pièces par logement (5,4). Le tableau 3.31 montre qu'en milieu urbain, les ménages prédominants sont ceux qui occupent des logements comportant deux chambres (27,1%). Ceux-ci enregistrent 26,9% de la population des ménages ordinaires. Ensuite suivent ceux qui occupent des logements à une chambre (27,0%), 3 chambres (14,2%) et 4 chambres (10,2%). Les ménages qui occupent les logements disposant d'une ou de 2 chambres représentent 54,1%. Plus de la moitié des ménages sont donc installés dans des logements ayant au maximum 2 chambres à coucher.

Tableau 3.31. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le milieu de résidence

Nombre de chambres à coucher dans le logement	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
1	27,0	26,6	20,1	16,6	22,8	19,8
2	27,1	26,9	24,7	22,7	25,6	24,0
3	14,2	14,2	14,8	14,8	14,6	14,6
4	10,2	10,3	11,5	12,1	11,0	11,5
5	6,4	6,5	7,1	7,8	6,8	7,4
6	4,8	4,9	5,7	6,3	5,3	5,9
7	2,3	2,4	2,9	3,4	2,7	3,1
8	2,6	2,6	3,3	3,8	3,0	3,4
9	1,2	1,3	1,8	2,1	1,6	1,8
10 et plus	4,2	4,3	8,1	10,4	6,6	8,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	864444	6745306	1431211	14602280	2295655
Nombre moyen de chambres	3,3	3,3	4,1	4,1	3,8	3,8

3.5.2. Variation régionale

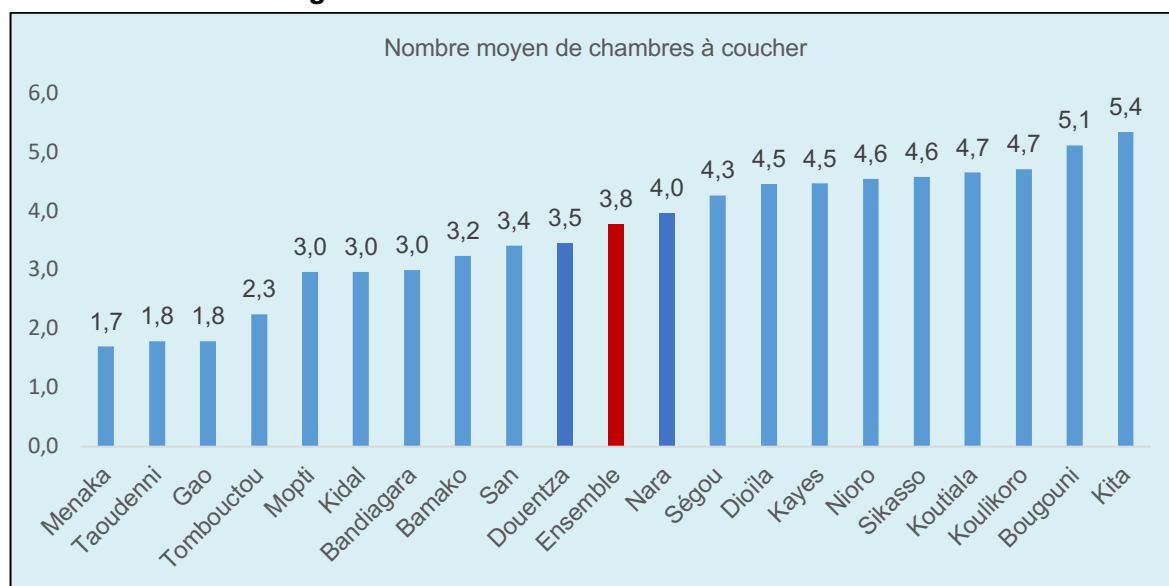
Si dans l'ensemble, les ménages prédominants sont ceux qui occupent des logements comportant deux chambres à coucher (25,6%), le tableau 3.32 met en évidence des disparités régionales. En effet, dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka, les logements prédominants occupés par les ménages sont ceux à une seule chambre à coucher. Par contre dans les régions de Kita, Bougouni et San, les ménages habitent davantage dans des logements avec trois pièces. A Bamako, les logements à deux pièces sont prédominants.

Tableau 3.32. Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de chambres dans le logement selon la région

Région	Nombre de chambres dans le logement											Ensemble	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif	
	Kayes	17,5	20,1	15,1	12,5	8,8	6,7	3,6	4,1	2,0	9,6	100,0	162948
Koulikoro	15,6	21,3	14,8	12,5	8,4	6,6	3,7	4,0	2,2	10,9	100,0	199085	
Sikasso	15,1	21,8	16,6	12,1	8,4	6,4	3,5	3,9	2,0	10,2	100,0	135293	
Ségou	13,6	26,3	15,3	13,5	7,6	6,9	3,3	3,7	2,0	7,8	100,0	222081	
Mopti	23,2	33,8	15,5	11,3	5,5	4,2	1,8	1,7	0,9	2,1	100,0	117668	
Tombouctou	37,1	33,2	14,4	7,7	3,3	2,0	0,9	0,6	0,5	0,3	100,0	106876	
Gao	55,9	27,5	8,5	4,3	1,5	0,8	0,3	0,3	0,8	0,1	100,0	111786	
Kidal	42,4	21,3	10,8	6,1	4,7	3,9	1,7	3,1	1,4	4,6	100,0	13959	
Taoudenni	52,3	30,9	10,0	3,3	1,8	0,9	0,2	0,1	0,4	0,1	100,0	17474	
Ménaka	60,1	26,7	6,0	3,8	1,2	0,6	0,3	0,3	0,9	0,1	100,0	43095	
Nioro	16,3	22,8	14,6	12,3	8,3	6,3	3,4	4,1	1,9	10,0	100,0	49353	
Kita	9,6	17,7	16,0	13,8	9,9	7,5	4,5	5,0	2,4	13,6	100,0	51256	
Dioïla	12,8	23,7	16,8	13,0	8,3	6,7	3,4	3,9	2,1	9,3	100,0	71028	
Nara	18,2	26,1	15,4	12,7	6,5	6,3	3,1	3,5	2,2	6,0	100,0	23882	
Bougouni	11,9	20,2	15,7	12,6	8,9	7,0	3,9	4,5	2,3	13,0	100,0	132627	
Koutiala	12,8	23,4	15,3	12,9	8,6	7,0	3,5	4,0	2,0	10,5	100,0	104125	
San	19,0	31,3	17,4	11,4	6,5	4,6	2,0	2,2	1,1	4,5	100,0	95236	
Douentza	20,4	31,8	14,4	11,2	6,4	4,7	2,6	2,9	1,7	3,9	100,0	17055	
Bandiagara	23,5	32,5	17,1	11,2	5,1	3,9	1,7	1,6	1,0	2,4	100,0	82897	
Bamako	28,8	26,7	13,4	9,5	6,3	4,8	2,4	2,7	1,3	4,1	100,0	537932	
Ensemble	22,8	25,6	14,6	11,0	6,8	5,3	2,7	3,0	1,6	6,6	100,0	2295655	

Tout comme pour le nombre total de pièces, dix (10) régions sur 20 dont le District de Bamako ont des nombres moyens de chambres à coucher par logement inférieurs à la moyenne nationale de 3,8.

Graphique 3.3. Nombre moyen de chambres à coucher dans logement selon la région



3.5.3. Variation du nombre de chambres à coucher selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

3.5.3.1. Variation du nombre de chambres à coucher selon le sexe du chef de ménage

Quel que soit le sexe du chef de ménage, la plus grande proportion de ménages est rencontrée dans les logements de deux chambres à coucher. Chez les femmes chefs de ménage, les proportions de celles qui ont une ou deux chambres dans leur logement sont légèrement supérieures à celles des hommes.

Tableau 3.33. Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de chambres à coucher dans le logement selon le sexe du chef de ménage

Sexe du chef de ménage	Nombre de chambres à coucher dans le logement											Ensemble		Nombre moyen de chambres par logement
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif de ménages		
Masculin	22,5	25,4	14,6	11,0	6,9	5,4	2,8	3,0	1,6	6,8	100,0	2055514	3,8	
Féminin	25,0	27,2	14,5	10,4	6,2	4,9	2,4	2,6	1,4	5,4	100,0	240141	3,5	
Ensemble	22,8	25,6	14,6	11,0	6,8	5,3	2,7	3,0	1,6	6,6	100,0	2295655	3,8	

3.5.3.2. Variation du nombre de chambres à coucher selon l'âge du chef de ménage

Quelle que soit la tranche d'âges du chef de ménage, la plus grande proportion de ménages est rencontrée dans les logements de deux chambres à coucher. Le tableau 3.41 montre que les proportions de ménages logés dans une seule chambre sont plus importantes chez les jeunes chefs de ménages (moins de 35 ans). Parmi eux, 25,1% occupent des logements d'une seule chambre. Cette situation est tout à fait normale du fait qu'il s'agit dans ce groupe d'âges, de jeunes célibataires, ou de jeunes couples en début de mariage. Ces proportions sont de 22,6% et 20,1% respectivement chez les chefs de ménages adultes (35-64 ans) et âgés (65 ans et plus).

Tableau 3.34. Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de chambres à coucher dans le logement selon la tranche d'âges du chef de ménage

Tranche d'âges du chef de ménage	Nombre de chambres à coucher dans le logement											Ensemble		Nombre moyen de chambres
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif de ménages		
< 35 ans	25,1	26,2	14,4	10,5	6,5	4,9	2,5	2,8	1,4	5,7	100,0	495791	3,6	
35 à 64 ans	22,6	25,7	14,6	11,1	6,9	5,4	2,7	3,0	1,6	6,4	100,0	1473520	3,8	
65 ans et plus	20,1	24,6	14,6	11,3	7,3	5,7	3,0	3,4	1,8	8,2	100,0	326344	4,1	
Ensemble	22,8	25,6	14,6	11,0	6,8	5,3	2,7	3,0	1,6	6,6	100,0	2295655	3,8	

3.5.4. Variation du nombre de chambres à coucher selon la taille du ménage

La répartition des ménages par taille du ménage selon le nombre de chambres dans le logement révèle la tendance générale des ménages à occuper des logements à deux chambres. Les ménages de deux personnes semblent logés davantage dans des logements à une seule chambre (27,5%) et à 2 chambres (27,3%). Les ménages sont enclins à occuper des logements avec plus de chambres à coucher au fur et à mesure que la taille du ménage augmente.

C'est en milieu urbain que les ménages de taille 2 ou 3 occupent davantage les logements à une seule chambre. Quelle que soit la taille du ménage, les ménages prédominants en milieu rural sont ceux qui occupent des logements à deux chambres à coucher (voir Tableau A 3.6. A 3.7 et A 3.8 en annexe).

3.6. Vue d'ensemble

L'analyse du cadre de vie des populations met en évidence que dans l'ensemble, deux principaux modes d'éclairage sont prédominants. Il s'agit par ordre d'importance du panneau solaire et de l'électrification EDM. L'éclairage à l'électricité est certes encore loin d'être un acquis dans certaines régions du pays. Les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions Ménaka et de Bandiagara. L'écart entre le milieu urbain et rural reste toutefois énorme, appelant ainsi au renforcement des programmes initiés dans le cadre de la politique d'électrification, en particulier en milieu rural. La majorité des ménages a accès à l'eau potable. Parmi les diverses sources d'approvisionnement en eau de boisson, le robinet est celui qu'utilise la plus grande proportion de ménages au Mali.

Sur le plan de l'assainissement, les latrines et la nature sont, dans l'ensemble, les types d'aisance les plus utilisés par les ménages.

CHAPITRE 4 : ENVIRONNEMENT DES LOGEMENTS

Dans ce chapitre seront étudiés les modes de gestion des déchets domestiques disponibles dans les habitations ainsi que l'usage des combustibles pour la cuisine. Les comportements des ménages face à ces questions ont un impact sur l'environnement immédiat et la salubrité du cadre de vie des populations.

4.1. Mode d'évacuation des eaux usées

Les activités domestiques génèrent quotidiennement des quantités importantes d'eaux usées. La cuisson des aliments, la vaisselle, la lessive et la toilette sont en effet les principales activités ménagères qui entraînent la production d'eaux usées. Celles-ci, parce que polluées, sont de nature à contaminer les milieux dans lesquels elles sont déversées. En règle générale au Mali, les eaux usées sont évacuées dans les puisards, les fosses septiques, la cour, la rue, les caniveaux/collecteurs, dans la nature et dans les réseaux d'égouts. Ce sont ces différents modes d'évacuation des eaux usées qui ont été retenus comme modalités de cette variable lors du RGPH-5. La collecte des données sur l'évacuation des eaux usées par les ménages renseigne ainsi sur un aspect du comportement écologique des populations.

4.1.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les ménages déversent majoritairement leurs eaux usées dans la rue (35,2%) ou dans la nature (29,5%). Ceux qui jettent les eaux usées dans la cour représentent 10,8%. Selon le milieu de résidence, l'impact des eaux usées sur la salubrité du cadre de vie du ménage n'a pas la même ampleur dans les deux milieux de résidence.

En milieu rural où les ménages disposent en général de vastes espaces pour leur cour et autour de la maison, les eaux usées peuvent sans grande gêne être versées dans ces espaces. Ainsi, en milieu rural, la lessive et la vaisselle se font généralement au niveau du point d'approvisionnement en eau (forage, puits, cours d'eau, marigot, source) ; d'où la proportion élevée de ménages qui déversent les eaux usées dans la nature (37,8%). En milieu urbain, par contre, les ménages ne disposent généralement pas de beaucoup d'espaces pour leur cour qui parfois est partagée par plusieurs ménages. Les espaces autour de la maison s'ils existent sont réduits. En dehors de la fosse septique, tout autre endroit en ville est impropre à l'évacuation des eaux usées. Les données du tableau 4.01 révèlent que près de 4 ménages sur 10 (37,6%) versent les eaux usées dans la rue. Une proportion non négligeable des ménages (14,1%) rejette les eaux usées dans les fosses septiques (17,2%).

Tableau 4.1. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Puisard	12,1	12,1	3,9	3,9	7,0	6,5
Fosse septique	17,2	17,1	3,5	3,4	8,6	7,7
Cour	7,6	7,6	11,4	12,2	9,9	10,8
Rue	37,6	37,9	33,6	34,0	35,2	35,2
Caniveau/Collecteur	6,7	6,8	2,1	2,0	3,9	3,5
Dans la nature	13,5	13,2	37,8	37,1	28,6	29,5

Principal mode d'évacuation des eaux usées		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Réseau d'égout		0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Autre		4,8	4,8	7,3	7	6,4	6,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	864444	6745306	1431211	14602280	2295655	21347587

4.1.2. Evolution du mode d'évacuation des eaux usées entre 2009 et 2022

La nature et la rue restent les principaux modes d'évacuation des eaux usées utilisés entre 2009 et 2022, bien qu'un changement dans leur ordre d'utilisation soit observé. En effet en 2022 contrairement en 2009, la rue est plus utilisée que la nature (35,2% contre 28,6%). En 2009, ces proportions étaient respectivement de 33,6% et 37,8%. Cette augmentation de l'utilisation de la rue pour évacuer des eaux usées concerne particulièrement le milieu rural. En effet, la proportion des ménages qui utilisaient ce type d'évacuation des eaux usées qui était de 27,9% en 2009 est remontée à 33,6%. En milieu urbain, la proportion des ménages qui utilisent les fosses septiques est passée de 12,8% à 17,2% entre 2009 et 2022.

Tableau 4.2. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Puisard	15,4	12,1	3,5	3,9	6,1	7,0
Fosse septique	12,8	17,2	2,8	3,5	5,8	8,6
Cour	10,4	7,6	21,6	11,4	19,1	9,9
Rue	39,0	37,6	27,9	33,6	30,3	35,2
Caniveau/Collecteur	9,2	6,7	0,8	2,1	2,7	3,9
Dans la nature	11,8	13,5	41,7	37,8	35,1	28,6
Réseau d'égout	0,8	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
Autre	0,6	4,8	1,3	7,3	1,2	6,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.1.3. Disparités régionales

Pour l'évacuation des eaux usées par les ménages, à l'exception de la capitale Bamako et de la région de Kidal, plus de 60% des ménages dans chaque région administrative déversent les eaux usées dans la nature ou la rue. La proportion de ces ménages va d'un minimum de 61,0% dans la région de Sikasso à un maximum de 79,8% dans la région de Ménaka. C'est dans la capitale que la proportion de ménages qui utilisent la fosse septique (21,3) comme mode d'évacuation des eaux usées est plus élevée. Elle est suivie de la région de Kidal (17,8%). Dans toutes les autres régions, la proportion de ménages qui versent principalement les eaux usées dans les fosses septiques est inférieure à 10%. Cela suggère que, en

dehors de la capitale et de Kidal, l'utilisation des fosses septiques est beaucoup moins répandue et que d'autres modes d'évacuation, comme les caniveaux ou la nature, sont plus courants.

Le jet des eaux usées dans la nature est une pratique plus courante dans les régions de Ménaka (72%), Taoudenni (56,5%) et Bandiagara (51,8%). A Bamako, 36,9% des ménages jettent les eaux usées dans la rue et 9,6% dans la nature.

Tableau 4.3. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon la région

Région	Principal mode d'évacuation des eaux usées								Ensemble	
	Puisard	Fosse septique	Cour	Rue	Caniveau/ Collecteur	Dans la nature	Réseau d'égout	Autre	%	Effectif
Kayes	7,0	4,0	11,3	30,3	1,7	38,3	0,3	7,1	100,0	162948
Koulikoro	6,3	7,6	11,2	39,0	2,6	27,0	0,4	5,9	100,0	199085
Sikasso	10,7	7,2	11,4	33,7	5,1	27,3	0,2	4,4	100,0	135293
Ségou	4,9	4,8	15,2	46,8	3,0	19,2	0,2	5,9	100,0	222081
Mopti	4,6	6,7	6,7	33,7	7,2	32,6	0,6	7,9	100,0	117668
Tombouctou	3,5	3,7	1,9	31,4	2,7	48,3	0,5	8,0	100,0	106876
Gao	3,1	3,4	2,3	29,2	2,3	47,7	0,5	11,5	100,0	111786
Kidal	11,9	17,8	3,2	20,6	8,9	24,7	0,5	12,4	100,0	13959
Taoudenni	2,4	1,8	1,4	22,2	2,1	56,5	1,0	12,6	100,0	17474
Ménaka	1,8	1,3	0,3	7,0	1,0	72,8	0,5	15,3	100,0	43095
Nioro	3,5	3,3	9,6	35,3	1,8	38,8	0,7	7,0	100,0	49353
Kita	3,9	2,8	13,7	32,3	1,6	38,9	0,6	6,2	100,0	51256
Dioïla	4,1	2,8	20,3	41,5	1,7	24,0	0,2	5,4	100,0	71028
Nara	2,5	2,3	14,7	30,1	1,9	39,9	0,3	8,3	100,0	23882
Bougouni	3,4	4,1	10,8	39,7	2,0	33,6	0,3	6,1	100,0	132627
Koutiala	4,3	4,7	14,4	39,3	2,1	30,1	0,1	5,0	100,0	104125
San	5,0	3,2	18,9	28,7	1,9	34,4	0,5	7,4	100,0	95236
Doventza	3,5	2,5	6,6	34,4	2,8	42,8	0,4	7,0	100,0	17055
Bandiagara	4,2	3,2	8,3	19,7	3,0	51,8	0,7	9,1	100,0	82897
Bamako	13,1	21,3	7,2	36,9	7,0	9,6	0,5	4,4	100,0	537932
Ensemble	7,0	8,6	9,9	35,2	3,9	28,6	0,4	6,4	100,0	2295655

4.1.4. Mode d'évacuation des eaux usées et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

4.1.4.1. Mode d'évacuation des eaux usées et sexe du chef de ménage

Dans les ménages dirigés par les hommes (35,1%) tout comme dans ceux dirigés par les femmes (35,2%), le mode d'évacuation des eaux usées prédominant est la rue. Dans l'ensemble, le comportement du ménage par rapport à l'évacuation des eaux usées ne semble pas être influencé par le sexe du chef de ménage. Pour chaque mode d'évacuation des eaux usées, les écarts entre les proportions chez les ménages dirigés par un homme et les proportions de ceux dirigés par une femme sont très réduits.

Tableau 4.4. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Principal mode d'évacuation des eaux usées		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Sexe du chef de ménage					
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Puisard		12,0	12,3	3,9	3,8	6,9	7,7
Fosse septique		17,1	17,8	3,5	3,5	8,5	10,0
Cour		7,6	7,4	11,4	11,1	10,0	9,4
Rue		37,7	37,3	33,7	33,3	35,2	35,1
Caniveau/Collecteur		6,7	7,1	2,1	2,3	3,8	4,4
Dans la nature		13,5	13,0	37,7	37,9	28,8	26,7
Réseau d'égout		0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Autre		4,9	4,6	7,3	7,7	6,4	6,3
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	756507	107937	1299007	132204	2055514	240141

4.1.4.2. Mode d'évacuation des eaux usées et âge du chef de ménage

Que ce soit chez les jeunes, les adultes ou les vieux, le mode d'évacuation des eaux usées prédominant est la rue. De manière générale, l'âge du chef de ménage ne semble pas être un facteur discriminant par rapport aux modes traditionnels d'évacuation des eaux usées. Les ménages dirigés par les jeunes recourent davantage et dans une moindre mesure aux fosses septiques. Ce qui corrobore leur propension à habiter dans les villas et immeubles.

Tableau 4.5. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon la tranche d'âges du chef de ménage

Tranche d'âges du chef de ménage	Principal mode d'évacuation des eaux usées									
	Puisard	Fosse septique	Cour	Rue	Caniveau/Collecteur	Dans la nature	Réseau d'égout	Autre	Ensemble	
									%	Effectif
Moins de 35 ans	7,4	9,2	9,3	34,8	3,9	28,4	0,4	6,6	100	495791
35 à 64 ans	7,1	8,8	9,9	35,4	3,9	28,1	0,4	6,4	100	1473520
65 ans et plus	6,1	7,2	10,9	34,4	3,6	30,9	0,4	6,5	100	326344
Ensemble	7,0	8,6	9,9	35,2	3,9	28,6	0,4	6,4	100	2295655

4.1.4.3. Mode d'évacuation des eaux usées et niveau d'instruction du chef de ménage

Suivant le niveau d'instruction du chef de ménage, l'on constate que les chefs de ménages de niveau d'instruction élevé recourent davantage aux modes modernes d'évacuation des eaux usées. En effet, la proportion de ménages qui utilisent les fosses septiques passe de 6,6% chez ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction à 18,7% chez ceux de niveau supérieur. Si les premiers (32,6%) sont plus enclins à jeter les eaux usées dans la nature que les autres, il n'en demeure pas moins qu'ils utilisent moins la rue (34,2%) comme principal mode d'évacuation des eaux usées comparativement aux autres.

Tableau 4.6. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Niveau d'instruction					
	Sans niveau/ Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM	Supérieur
Puisard	5,8	8,0	9,6	10,5	9,6	12,7
Fosse septique	6,6	10,6	13,3	14,5	11,3	18,7
Cour	10,1	10,7	9,7	9,7	10,6	8,3
Rue	34,2	37,5	37,8	37,9	38,0	37,0
Caniveau/Collecteur	3,3	4,5	5,4	5,2	4,5	5,9
Dans la nature	32,6	22,6	18,7	17,0	20,3	12,5
Réseau d'égout	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Autre	7,0	5,7	5,1	4,8	5,3	4,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1608979	215231	145056	157638	37427

4.1.5. Mode d'évacuation des eaux usées et type de structure

A l'exception des habitants des maisons isolées (36,2%), des cases isolées (50,7%) et des tentes (66,6%) qui utilisent davantage la nature, le mode d'évacuation des eaux usées prédominant est la rue. Recours est fait à ce mode d'évacuation par près d'un ménage sur trois. Les puisards et les fosses septiques sont davantage utilisés par les ménages qui logent dans les immeubles ou villas.

Tableau 4.7. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des eaux usées selon le type de structure

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire / baraque	Autre
Puisard	19,8	18,7	14,2	4,7	7,7	4,3	2,9	2,7	1,9	3,5
Fosse septique	17,0	26,7	28,8	5,8	9,1	3,1	1,7	1,1	3,6	2,9
Cour	7,7	6,4	6,3	11,3	10,4	12,2	8,7	1,7	11,5	8,7
Rue	33,7	29,0	32,2	37,5	41,0	33,4	25,3	13,7	33,4	24,4
Caniveau/ Collecteur	5,2	5,7	6,5	3,4	5,6	2,7	1,5	1,1	3,0	1,3
Dans la nature	10,3	8,3	8,0	31,5	21,4	36,2	50,7	66,6	23,9	22,6
Réseau d'égout	0,5	0,5	0,6	0,4	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,5
Autre	5,8	4,7	3,4	5,4	4,4	7,7	8,6	12,7	22,2	36,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	102201	173780	76031	1271571	352098	103176	50020	110566	7043

4.2. Mode d'évacuation des ordures ménagères

Les ménages dans leurs activités de consommation, sont des lieux de production quotidienne de quantités importantes de déchets solides. Le principal problème de salubrité est lié à la gestion de ces déchets. La prolifération des ordures ménagères est ainsi une préoccupation majeure au regard des effets nocifs qu'elles engendrent sur l'environnement et sur la santé des populations. En effet, les ménages devraient réserver un traitement adéquat aux ordures qu'ils produisent en adoptant des modes d'évacuation appropriés.

Il faut noter que le problème d'évacuation des ordures ménagères se pose avec plus d'acuité en milieu urbain qu'en milieu rural. Encore, faudrait-il que le système de voirie soit organisé et que le dispositif de collecte des déchets soit accessible facilement et à un coût abordable pour l'ensemble des ménages. En milieu rural, les déchets produits par les ménages sont en général utilisés pour la fertilisation des sols. La grande disponibilité d'espaces inhabités qui sont utilisés pour faire les champs offre ainsi plus de possibilités aux ménages ruraux de se débarrasser aisément de leurs ordures. Les déchets domestiques produits par les ménages ruraux sont souvent des résidus végétaux facilement biodégradables et donc moins agressifs sur l'environnement. Dans leurs habitudes, les ménages au Mali recourent à plusieurs modes d'évacuation des ordures. Ainsi, certains ménages utilisent le ramassage public et/ou privé, d'autres jettent leurs ordures dans la poubelle collective, dans les tas d'immondices, dans la rue, dans le caniveau ou aux abords de rue, dans le fossé ou dans la nature. Ces différentes manières par lesquelles les ménages se débarrassent de leurs ordures ont été retenues pour constituer les différentes modalités de la variable « Mode d'évacuation des ordures ménagères » dans le cadre du RGPH5.

4.2.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les ménages déversent majoritairement leurs ordures ménagères dans la nature (27,7%). Ceux qui jettent les ordures ménagères dans la rue représentent 22,5%. Selon le milieu de résidence, l'impact des ordures ménagères sur la salubrité du cadre de vie du ménage n'a pas la même ampleur. Les données du tableau 4.08 révèlent qu'en milieu urbain, les ramassages privés (45,5%) constituent le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus utilisé. Ensuite, suivent la rue (17,9%) et la nature (12,4%). En milieu rural, les ordures ménagères sont principalement jetées dans la nature (37,0%), dans la rue (25,3%) ou dans les tas d'immondices (17,5%). Globalement, cette répartition montre une meilleure gestion des déchets en milieu urbain, avec une plus grande utilisation des services de ramassage, tandis qu'en milieu rural, les ordures sont souvent jetées de manière moins contrôlée.

Tableau 4.8. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Ramassage privé-GIE	27,5	27,4	3,3	2,9	12,4	10,7
Autre ramassage privé	18,0	17,9	3,7	3,6	9,1	8,1
Ramassage public/Poubelle collective	9,0	9,1	2,5	2,4	4,9	4,5
Tas d'immondices	7,2	7,2	17,5	18,6	13,6	15,0
Rue	17,9	18,2	25,3	25,6	22,5	23,3

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Caniveau/Collecteur		1,8	1,8	1,6	1,7	1,6	1,7
Fossé		1,5	1,5	2,6	2,9	2,2	2,5
Dans la nature		12,4	12,2	37,0	36,2	27,7	28,6
Autre		4,7	4,7	6,5	6,1	6,0	5,6
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	864444	6745306	1431211	14602280	2295655	21347587

4.2.2. Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères entre 2009 et 2022

Si en 2009, les tas d'immondices étaient le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus utilisé, en 2022, il s'agit d'abord de la nature (27,7%) et de la rue (22,5%). L'évolution majeure constatée est la diminution drastique de la proportion des ménages qui évacuent leurs ordures à travers les tas d'immondices qui a chuté de 37,2% en 2009 à 13,6% en 2022. Cette forte diminution traduit le changement positif de comportement des ménages qui adoptent les modes d'évacuation des ordures qui préservent la qualité de l'environnement.

Tableau 4.9. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Ramassage privé-GIE	39,5	27,5	1,0	3,3	9,5	12,4
Autre ramassage privé	11,3	18,0	5,5	3,7	6,7	9,1
Ramassage public/Poubelle collective	7,3	9,0	1,8	2,5	3,0	4,9
Tas d'immondices	16,7	7,2	43,0	17,5	37,2	13,6
Rue	9,3	17,9	9,5	25,3	9,4	22,5
Caniveau/Collecteur	1,1	1,8	0,7	1,6	0,8	1,6
Fossé	3,0	1,5	3,5	2,6	3,4	2,2
Dans la nature	11,0	12,4	34,4	37,0	29,3	27,7
Autre	0,8	4,7	0,6	6,5	0,7	6,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.3. Disparités régionales

Si dans l'ensemble, le mode d'évacuation des ordures ménagères prédominant est la nature, le tableau 4.10 met en évidence des disparités régionales. En effet, ce principal mode d'évacuation est prédominant dans treize (13) régions du pays. A Bamako (57,4%) et dans la région de Kidal (45,4%), les ménages utilisent davantage les ramassages privés. Dans cinq (05) régions, les ordures ménagères sont principalement jetées dans la rue. Il s'agit de Ségou, Dioïla, Bougouni, Koutiala et Koulikoro. Cette répartition montre qu'il existe une forte hétérogénéité dans les pratiques d'évacuation des ordures

ménagères au Mali, avec des solutions plus structurées dans certaines régions urbaines, tandis que dans d'autres, la gestion des déchets reste un défi majeur.

Tableau 4.10. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon la région

Région	Principal mode d'évacuation des ordures ménagères									Ensemble	
	Ramas-sage privé-GIE	Autre ramassage privé	Ramas-sage public/Poubelle collective	Tas d'immondices	Rue	Caniveau/Collecteur	Fossé	Dans la nature	Autre	%	Effectif
	Kayes	6,8	6,1	4,0	9,3	21,8	1,2	1,6	42,5	6,7	100,0
Koulikoro	9,2	6,0	4,6	17,2	26,4	1,7	2,6	26,9	5,4	100,0	199085
Sikasso	9,0	5,1	7,0	19,1	25,2	3,0	4,2	23,0	4,4	100,0	135293
Ségou	5,1	6,0	3,1	20,4	38,0	1,4	1,9	18,8	5,3	100,0	222081
Mopti	6,7	6,1	4,7	24,1	18,2	2,0	1,2	30,6	6,4	100,0	117668
Tombouctou	5,7	4,5	3,8	8,8	17,5	1,1	1,5	50,8	6,3	100,0	106876
Gao	4,6	4,4	2,0	7,6	20,3	1,0	2,1	47,3	10,7	100,0	111786
Kidal	23,5	21,9	6,6	3,7	6,1	2,5	1,9	22,0	11,8	100,0	13959
Taoudenni	4,0	3,6	2,9	4,6	12,6	1,3	3,1	57,9	10,0	100,0	17474
Ménaka	1,8	1,3	0,3	0,6	5,9	0,9	1,0	76,3	11,9	100,0	43095
Nioro	2,5	1,9	2,1	12,0	25,8	1,5	1,8	46,2	6,2	100,0	49353
Kita	3,1	3,2	2,4	18,7	23,9	1,2	2,6	39,2	5,7	100,0	51256
Dioïla	3,8	3,5	2,4	19,7	36,5	2,2	4,0	23,1	4,8	100,0	71028
Nara	3,4	2,5	3,7	14,7	16,9	1,4	0,9	51,1	5,4	100,0	23882
Bougouni	3,3	2,5	1,9	14,5	34,4	1,5	5,0	31,8	5,1	100,0	132627
Koutiala	3,5	4,5	3,3	19,6	33,2	2,3	3,6	25,4	4,6	100,0	104125
San	3,5	5,4	1,7	25,6	24,3	1,6	2,3	28,9	6,7	100,0	95236
Douentza	2,7	2,9	3,0	15,3	20,7	2,1	1,4	45,0	6,9	100,0	17055
Bandiagara	2,8	4,3	2,9	19,2	12,9	1,6	2,5	46,3	7,5	100,0	82897
Bamako	34,8	22,7	9,6	5,1	12,6	1,6	1,1	7,9	4,6	100,0	537932
Ensemble	12,4	9,1	4,9	13,6	22,5	1,6	2,2	27,7	6,0	100,0	2295655

4.2.4. Mode d'évacuation des ordures ménagères et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

4.2.4.1. Mode d'évacuation des ordures ménagères et sexe du chef de ménage

Dans les ménages dirigés par les hommes (28,0%) tout comme dans ceux dirigés par les femmes (25,6%), le mode d'évacuation des ordures ménagères prédominant est la nature. Dans l'ensemble, le comportement du ménage par rapport à l'évacuation des ordures ménagères ne semble pas être influencé par le sexe du chef de ménage. Pour chaque mode d'évacuation des ordures ménagères, les écarts entre les proportions chez les ménages dirigés par un homme et les proportions de ceux dirigés par une femme sont très réduits.

Tableau 4.11. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Sexe du chef de ménage					
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Ramassage privé-GIE	27,3	28,5	3,3	3,2	12,2	14,6
Autre ramassage privé	17,8	18,7	3,7	3,7	8,9	10,5
Ramassage public/Poubelle collective	8,9	9,4	2,5	2,6	4,9	5,6
Tas d'immondices	7,2	7,0	17,5	18,1	13,7	13,1
Rue	18,0	17,2	25,4	24,6	22,7	21,2
Caniveau/Collecteur	1,8	1,8	1,6	1,4	1,7	1,6
Fossé	1,5	1,4	2,7	2,4	2,2	2,0
Dans la nature	12,5	11,6	37,0	37,3	28,0	25,6
Autre	5,0	4,4	6,3	6,7	5,7	5,8
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	756507	107937	1299007	132204	2055514

4.2.4.2. Mode d'évacuation des ordures ménagères et âge du chef de ménage

Que ce soit chez les jeunes, les adultes ou les vieux, le mode d'évacuation des ordures ménagères prédominant est la nature. De manière générale, l'âge du chef de ménage ne semble pas être un facteur discriminant par rapport aux modes traditionnels d'évacuation des ordures ménagères. Les ménages dirigés par les jeunes recourent davantage et dans une moindre mesure au ramassage privé.

Tableau 4.12. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon la tranche d'âges du chef de ménage

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Tranche d'âges du chef de ménage		
	Moins de 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus
Ramassage privé-GIE	13,8	12,6	9,5
Autre ramassage privé	9,7	9,2	7,7
Ramassage public/Poubelle collective	5,1	5,0	4,4
Tas d'immondices	12,4	13,6	15,6
Rue	21,7	22,7	22,9
Caniveau/Collecteur	1,5	1,7	1,7
Fossé	2,0	2,2	2,5
Dans la nature	27,7	27,3	29,9
Autre	6,1	5,7	5,8
Ensemble	%	100,0	100,0
	Effectif	495791	1473520

4.2.4.3. Mode d'évacuation des ordures ménagères et niveau d'instruction du chef de ménage

Quand le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, la propension à l'utilisation d'un mode d'évacuation des ordures ménagères adéquat (ramassage public ou privé et poubelle collective) augmente. Par ailleurs, quand ce niveau d'instruction augmente, la propension à utiliser la nature ou la rue comme mode d'évacuation des ordures ménagères diminue. En effet, la proportion de ménages qui utilisent le ramassage privé passe de 16,0% chez ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction à 49,4% chez ceux de niveau supérieur. Les premiers (23,2%) sont plus enclins à jeter les ordures ménagères dans la nature et dans la rue que les autres.

Tableau 4.13. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Niveau d'instruction					
	Sans niveau/ Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM	Supérieur
Ramassage privé-GIE	8,9	15,5	20,3	22,2	17,2	30,6
Autre ramassage privé	7,1	11,1	13,7	14,6	11,4	18,8
Ramassage public/Poubelle collective	4,0	6,0	7,1	7,5	7,0	8,7
Tas d'immondices	14,9	12,9	10,6	10,0	12,2	7,4
Rue	23,2	23,6	21,7	21,2	23,6	16,0
Caniveau/Collecteur	1,6	1,7	1,7	1,7	1,9	1,6
Fossé	2,3	2,2	1,9	1,8	2,1	1,3
Dans la nature	31,8	21,7	17,9	16,1	19,6	11,2
Autre	6,2	5,3	5,1	4,9	5,0	4,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1608979	215231	145056	157638	37427

4.2.5. Mode d'évacuation des ordures ménagères et type de structure

A l'exception des habitants des immeubles, villas et des maisons à plusieurs logements, le mode d'évacuation des ordures ménagères prédominant est la nature. Les ménages logés dans des immeubles ou villas utilisent les ramassages privés (48,9 et 59,4% respectivement), tandis que ceux dans les maisons à plusieurs logements jettent les ordures dans la rue (25,3%). Cette répartition montre une gestion des déchets plus organisée dans certains types de logements (immeubles, villas) grâce à des services de ramassage privés, tandis que dans d'autres (maisons à plusieurs logements ou logements individuels), l'évacuation des déchets reste informelle et souvent peu hygiénique.

Tableau 4.14. Répartition (effectif et %) des habitations par principal mode d'évacuation des ordures ménagères selon le type de structure

Principal mode d'évacuation des ordures ménagères	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre
Ramassage privé-GIE	34,1	39,0	38,1	7,5	13,7	4,9	2,4	1,6	3,6	4,7
Autre ramassage privé	14,8	20,4	24,3	7,0	11,5	4,8	2,6	1,3	7,1	4,9
Ramassage public/Poubelle collective	7,8	7,8	9,8	4,0	7,8	3,1	1,4	0,7	2,2	3,1
Tas d'immondices	4,8	4,8	4,9	18,3	11,7	10,4	7,6	3,5	12,0	4,1
Rue	19,8	14,1	11,3	24,5	25,3	28,2	21,5	10,7	19,6	19,7
Caniveau/Collecteur	1,6	1,3	1,6	1,7	2,2	1,8	1,1	0,8	2,0	0,8
Fossé	2,3	1,4	1,1	2,3	2,6	2,9	1,5	1,0	3,8	2,0
Dans la nature	9,8	7,2	6,0	29,6	21,0	37,4	55,2	69,8	28,5	27,0
Autre	5,0	4,0	2,9	5,1	4,2	6,5	6,7	10,6	21,2	33,7
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	102201	173780	76031	1271571	352098	103176	50020	110566	7043

4.3. Principale source d'énergie pour la cuisine

La question de l'accès des ménages aux sources d'énergie moderne fait partie des préoccupations majeures des programmes de développement. L'intérêt des données sur l'énergie pour la cuisson se justifie aussi par le fait que l'usage de certains combustibles a des effets négatifs sur la santé de ceux qui les utilisent. Il s'agit notamment du bois de chauffe et du charbon de bois qui contribuent par ailleurs à la dégradation de l'environnement. Leur utilisation contribue à la destruction du couvert végétal et ce problème se pose avec acuité dans notre pays. Par ailleurs, les fumées qui s'échappent des ménages qui utilisent le bois comme source d'énergie sont un facteur de pollution atmosphérique et ont des effets nocifs sur la santé humaine. Les sources d'énergie spécifiées et constituant les modalités de cette variable peuvent être classées en deux catégories :

Les combustibles modernes ou non solides que sont : l'électricité, le four solaire, l'énergie solaire, le gaz et le pétrole.

Les combustibles traditionnels ou solides que représentent le bois de chauffe, le charbon de bois et les déchets d'animaux.

4.3.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence

Au Mali, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe. Dans l'ensemble, près de la moitié des ménages (49,4%) utilisent ce type de combustible. Ensuite vient le charbon de bois qui est utilisé par 38,7% des ménages. L'électricité est utilisée par 4,0% des ménages pour la cuisson. Les autres combustibles sont utilisés dans des proportions relativement faibles de ménages, moins de 1% chacun. Il existe cependant de grandes disparités entre le milieu urbain et le milieu rural quant à l'utilisation par les ménages des types de combustible. La plus grande partie des ménages en milieu urbain utilise le charbon de bois (61,8%) contre 24,7% en milieu rural. Ce combustible est plus utilisé à Bamako (72,0%)

que dans les autres centres urbains (45,0%). En milieu rural, la majeure partie des ménages (65,5%) recourent au bois de chauffe.

Tableau 4.15. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par principale source d'énergie pour la cuisine selon le milieu de résidence

Principale source d'énergie pour la cuisine	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Electricité	10,1	10,3	0,3	0,2	4,0	3,4
Four solaire	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3
Gaz	1,3	1,3	0,4	0,3	0,7	0,6
Pétrole	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3
Bois de chauffe	22,8	23,0	65,5	68,6	49,4	54,1
Charbon de bois	61,8	61,5	24,7	23,3	38,7	35,4
Déchets d'animaux (bouse)	0,7	0,6	3,1	1,9	2,2	1,5
Aucune préparation de repas dans le ménage	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6
Autre	2,2	2,2	4,6	4,4	3,8	3,8
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	864444	6745306	1431211	14602280	2295655

4.3.2. Evolution de la principale source d'énergie pour la cuisine entre 2009 et 2022

Entre 2009 et 2022, c'est le bois de chauffe qui demeure la source d'énergie la plus utilisée (78,7% en 2009 contre 49,4% en 2022) ; cette tendance s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages qui font la cuisine avec le charbon de bois a augmenté. Cette proportion est passée de 15,2% à 38,7% entre 2009 et 2022. En milieu urbain, ce type de combustible concernait 43,8% des ménages en 2009 tandis qu'en 2022, il monte à 61,8%. En milieu rural, la proportion de ces ménages est passée de 7,2% à 24,7%.

Tableau 4.16. Evolution de la répartition (en %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le milieu de résidence entre 2009 et 2022

Principale source d'énergie pour la cuisine	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	2009	2022	2009	2022	2009	2022
Electricité	0,1	10,1	0,1	0,3	0,2	4,0
Four solaire	0,0	0,3	0,0	0,4	0,0	0,3
Gaz	2,3	1,3	0,3	0,4	0,7	0,7
Pétrole	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3
Bois de chauffe	51,0	22,8	86,4	65,5	78,7	49,4
Charbon de bois	43,8	61,8	7,2	24,7	15,2	38,7
Déchets d'animaux (bouse)	0,9	0,7	5,0	3,1	4,1	2,2
Aucune préparation de repas dans le ménage	-	0,6	-	0,6	-	0,6
Autre	1,6	2,2	0,7	4,6	0,7	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3.3. Disparités régionales

A l'exception de la capitale Bamako et de la région de Kidal, le bois de chauffe est la principale source d'énergie pour la cuisine dans toutes les régions du Mali. La proportion de ces ménages va d'un minimum de 33,3% dans la région de Gao à un maximum de 75,4% dans la région de Bandiagara. C'est dans la capitale que la proportion de ménages qui utilisent le charbon de bois (72,0%) est plus élevée. Elle est suivie de la région de Kidal (49,4%). Dans toutes les régions, la proportion de ménages qui utilise le charbon de bois est importante, avec un minimum de 17,3% dans la région de Bandiagara. Bien que le bois de chauffe soit la source d'énergie la plus utilisée dans la plupart des régions, le charbon de bois est plus courant dans les zones urbaines, notamment à Bamako, et commence à prendre de l'ampleur dans certaines régions comme Kidal.

L'électricité est plus utilisée à Kidal (12,1%) et à Bamako (11,1%) pour la cuisine.

Tableau 4.17. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon la région

Région	Principale source d'énergie pour la cuisine									Ensemble	
	Electricité	Four solaire	Gaz	Pétrole	Bois de chauffe	Charbon de bois	Déchets d'animaux (bouse)	Aucune préparation de repas dans le ménage	Autre	%	Effectif
	Kayes	2,1	0,3	0,5	0,1	63,7	27,2	0,1	0,7	5,3	100,0
Koulikoro	2,0	0,4	0,6	0,1	53,2	39,1	0,1	0,8	3,7	100,0	199085
Sikasso	6,1	0,6	0,6	0,1	58,7	29,9	0,0	0,8	3,2	100,0	135293
Ségou	1,4	0,2	0,4	0,5	71,7	21,4	0,5	0,6	3,3	100,0	222081
Mopti	1,5	0,4	0,7	1,2	56,4	31,1	4,9	0,5	3,3	100,0	117668
Tombouctou	1,1	0,6	0,6	1,1	38,7	41,7	11,7	0,5	4	100,0	106876
Gao	0,8	0,5	0,5	1,1	33,3	33,3	21,7	0,5	8,3	100,0	111786
Kidal	12,1	0,2	6,3	0,6	19,7	49,4	1,4	0,7	9,6	100,0	13959
Taoudenni	1,2	0,6	0,6	1,0	37,9	42,1	9,1	0,7	6,8	100,0	17474
Ménaka	0,0	0,4	0,2	0,6	46,9	40,0	3,7	0,7	7,5	100,0	43095
Nioro	1,3	0,2	0,4	0,1	65,5	25,3	0,2	0,3	6,7	100,0	49353
Kita	2,2	0,4	0,2	0,1	68,8	23,9	0,0	0,1	4,3	100,0	51256
Dioïla	0,0	0,7	0,2	0,1	74,9	18,9	0,2	0,9	4,1	100,0	71028
Nara	1,4	0,2	0,5	0,6	67,7	25,2	0,4	0,5	3,5	100,0	23882
Bougouni	1,5	0,5	0,3	0,1	69,4	23,2	0,1	0,4	4,5	100,0	132627
Koutiala	1,7	0,3	0,2	0,1	67,6	26,9	0,1	0,4	2,7	100,0	104125
San	1,1	0,3	0,1	0,2	71,3	22,8	0,1	0,5	3,6	100,0	95236
Douentza	0,0	0,5	0,3	1,3	74,4	17,8	1,7	0,5	3,5	100,0	17055
Bandiagara	0,2	0,3	0,4	0,9	75,4	17,3	0,7	0,4	4,4	100,0	82897
Bamako	11,1	0,2	1,4	0,0	12,5	72,0	0,3	0,7	1,8	100,0	537932
Ensemble	4,0	0,3	0,7	0,3	49,4	38,7	2,2	0,6	3,8	100,0	2295655

4.3.4. Principale source d'énergie pour la cuisine et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

4.3.4.1. Principale source d'énergie et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage influence peu l'utilisation par le ménage d'un type de combustible donné. Il n'existe pas d'écart important entre la répartition des ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes selon le type de combustible. Mais, le bois de chauffe est moins utilisé chez les ménages

dont le chef est une femme (45,3%) que chez leurs homologues hommes (49,8%). A l'inverse, on retrouve plus de ménages qui utilisent le charbon de bois dont le chef est une femme (41,4%) que ceux dont le chef est un homme (38,4%).

Tableau 4.18. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Principale source d'énergie pour la cuisine	Milieu de résidence						
	Urbain		Rural		Ensemble		
	Sexe du chef de ménage						
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Electricité	10,0	10,7	0,3	0,3	3,9	5,0	
Four solaire	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	
Gaz	1,3	1,3	0,4	0,4	0,7	0,8	
Pétrole	0,2	0,2	0,4	0,6	0,3	0,4	
Bois de chauffe	23,0	21,6	65,6	64,9	49,8	45,3	
Charbon de bois	61,7	62,4	24,8	24,1	38,4	41,4	
Déchets d'animaux (bouse)	0,7	0,7	3,0	4,0	2,2	2,5	
Aucune préparation de repas dans le ménage	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	
Autre	2,2	2,2	4,5	4,7	3,8	3,7	
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	756507	107937	1299007	132204	2055514	240141

4.3.4.2. Principale source d'énergie et âge du chef de ménage

Dans l'ensemble, la propension des ménages à utiliser le bois de chauffe comme combustible augmente avec l'âge du chef de ménage (jeune, adulte et vieux) dans l'ensemble. C'est l'inverse quant à l'utilisation du charbon de bois. Quant aux autres types de combustibles, l'âge du chef de ménage ne semble pas influencer leur utilisation ; les proportions étant très proches.

Tableau 4.19. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon la tranche d'âges du chef de ménage

Principale source d'énergie pour la cuisine	Tranche d'âges du chef de ménage			
	Moins de 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	
Electricité	4,3	4,1	3,2	
Four solaire	0,4	0,3	0,3	
Gaz	0,8	0,7	0,6	
Pétrole	0,3	0,3	0,3	
Bois de chauffe	46,0	49,0	56,0	
Charbon de bois	41,1	39,2	33,3	
Déchets d'animaux (bouse)	2,6	2,1	1,9	
Aucune préparation de repas dans le ménage	0,7	0,6	0,6	
Autre	3,8	3,7	3,8	
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0
	Effectif	495791	1473520	326344

4.3.4.3. Principale source d'énergie et niveau d'instruction du chef de ménage

Dans l'ensemble, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente plus la propension des ménages à utiliser le bois de chauffe comme combustible diminue. C'est l'inverse quant à l'utilisation du charbon de bois et de l'électricité. Quant aux autres types de combustibles, le niveau d'instruction du chef de ménage ne semble pas influencer leur utilisation car les écarts entre les proportions sont trop réduits.

Tableau 4.20. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Principale source d'énergie pour la cuisine	Niveau d'instruction du chef de ménage					
	Sans niveau/Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	secondaire	Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM	Supérieur
Electricité	2,6	5,3	7,2	7,9	6,3	9,9
Four solaire	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Gaz	0,6	0,8	1,0	1,1	0,9	1,3
Pétrole	0,4	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
Bois de chauffe	54,8	45,3	37,2	34,1	42,1	23,2
Charbon de bois	33,8	43,4	50,0	52,7	45,8	62,1
Déchets d'animaux (bouse)	2,8	0,8	0,6	0,5	0,8	0,5
Aucune préparation de repas dans le ménage	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7
Autre	4,0	3,2	2,8	2,6	3,0	2,0
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1608979	215231	145056	157638	37427

4.3.5. Principale source d'énergie et type de structure

Quel que soit le type d'habitation, à l'exception des immeubles et les villas, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe. Plus de 35% des ménages de chaque type d'habitation utilise ce combustible. Parmi les ménages qui habitent dans les immeubles individuels, dans les immeubles à plusieurs logements et dans les villas, plus de la moitié font la cuisson avec le charbon de bois. L'électricité et le gaz sont plus utilisés chez les ménages occupant les immeubles individuels et les immeubles à appartements et les villas.

Tableau 4.21. Répartition (effectif et %) des habitations par principale source d'énergie pour la cuisine selon le type de structure

Principale source d'énergie pour la cuisine	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre
Electricité	15,0	11,6	9,9	2,2	4,8	1,1	0,4	0,3	0,7	2,6
Four solaire	0,8	0,5	0,2	0,2	0,4	0,7	0,3	0,3	0,3	0,3
Gaz	1,7	2,4	2,7	0,4	0,5	0,2	0,2	0,5	0,5	0,4
Pétrole	0,2	0,1	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2

Principale source d'énergie pour la cuisine	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/ baraque	Autre
Bois de chauffe	26,9	20,4	17,1	57,0	47,3	59,7	63,6	45,9	37,6	39,7
Charbon de bois	51,0	62,7	67,2	33,9	43,3	29,1	23,4	33,7	32,4	24,6
Déchets d'animaux (bouse)	1,5	0,2	0,3	2,3	0,7	4,2	5,3	8,9	2,7	0,9
Aucune préparation de repas dans le ménage	0,3	0,4	0,8	0,5	0,6	0,9	0,8	1,5	5,1	0,6
Autre	2,6	1,7	1,7	3,1	2,2	3,8	5,7	8,5	20,4	30,7
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	102201	173780	76031	1271571	352098	103176	50020	110566	7043

4.3.6. Existence de foyer amélioré

Dans l'ensemble, un ménage sur 3 possède un foyer amélioré quel que soit le sexe du chef de ménage. Les proportions de ménages ayant un foyer amélioré sont assez proches par milieu de résidence. La région de Gao (16,1%) enregistre la plus faible proportion de ménages qui utilisent le foyer amélioré et la région de Bougouni (42,1%) la plus élevée.

Tableau 4.22. Proportion (en %) des ménages disposant de foyer amélioré et effectif total de ménages par région selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Région	Milieu de résidence									Effectif total de ménages
	Urbain			Rural			Ensemble			
	Sexe du chef de ménage									
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	
Kayes	39,2	39,5	39,2	32,8	33,2	32,8	33,9	34,8	33,9	162948
Koulikoro	39,7	40,9	39,9	37,0	34,6	36,9	37,4	36,7	37,4	199085
Sikasso	39,5	41,8	39,7	37,8	37,7	37,8	38,4	39,9	38,5	135293
Ségou	41,4	41,0	41,3	30,5	31,3	30,6	32,4	33,4	32,5	222081
Mopti	46,4	43,5	46,0	28,9	27,0	28,6	33,5	30,8	33,1	117668
Tombouctou	34,7	33,9	34,6	31,1	30,6	31,1	31,9	31,6	31,9	106876
Gao	20,8	21,5	20,9	14,7	16,4	14,9	15,9	17,4	16,1	111786
Kidal	12,1	13,4	12,2	35,7	40,0	36,1	28,9	31,3	29,1	13959
Taoudenni	-	-	-	13,9	13,3	13,9	13,9	13,3	13,9	17474
Ménaka	19,6	20,2	19,7	20,9	14,8	20,4	20,6	16,0	20,2	43095
Nioro	38,6	38,0	38,6	35,4	33,9	35,3	35,8	34,6	35,7	49353
Kita	37,8	36,8	37,7	28,0	27,4	27,9	30,1	31,5	30,2	51256
Dioïla	-	-	-	39,1	38,5	39,1	39,1	38,5	39,1	71028
Nara	-	-	-	30,1	33,5	30,5	30,1	33,5	30,5	23882
Bougouni	39,7	40,9	39,9	42,3	41,8	42,3	42,1	41,7	42,1	132627
Koutiala	42,5	43,8	42,6	26,1	24,7	26,0	30,1	31,0	30,2	104125
San	42,3	43,2	42,4	40,4	42,9	40,7	40,7	42,9	41,0	95236
Douentza	36,5	36,2	36,5	26,6	35,4	27,6	29,6	35,7	30,4	17055
Bandiagara	31,5	33,6	31,9	25,3	22,6	24,9	25,6	23,3	25,3	82897
Bamako	34,4	34,6	34,4	-	-	-	34,4	34,6	34,4	537932
Ensemble	35,8	36,2	35,9	32,2	30,5	32,1	33,6	33,1	33,5	2295655

4.4. Vue d'ensemble

L'analyse de l'environnement immédiat des logements révèle que, de manière générale, les ménages adoptent des comportements qui ne favorisent pas le respect des normes environnementales liées à leur cadre de vie. En effet, ils déversent majoritairement leurs eaux usées dans la rue ou dans la nature. A l'exception de la capitale Bamako et de la région de Kidal, plus de la 60% des ménages dans chaque région administrative déversent les eaux usées dans la nature ou la rue.

L'analyse évolutive indique que la nature et la rue demeurent les modes d'évacuation des eaux usées les plus utilisés entre 2009 et 2022 ; quoique l'on note un changement dans l'ordre.

Dans l'ensemble, les ménages déversent majoritairement leurs ordures ménagères dans la nature (27,7%). Ceux qui jettent les ordures ménagères dans la rue représentent 22,5%. En milieu urbain, les ramassages privés constituent le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus utilisé.

Au Mali, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe ; près de la moitié des ménages utilisent ce type de combustible.

CHAPITRE 5 : STANDING ET DENSITE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Dans ce chapitre seront étudiés le standing et la densité d'occupation des logements. L'analyse par standing donne une plus grande visibilité de la qualité des logements occupés par les ménages en considérant à la fois les matériaux de construction des murs, du toit et du sol. La densité d'occupation donne une « certaine idée » du degré de promiscuité dans les logements. La situation des ménages en matière de standing et de densité d'occupation des logements ont un impact sur le cadre de vie des populations.

5.1. Standing du logement

Le standing d'un logement s'apprécie non seulement à travers les matériaux de construction mais aussi en fonction de certaines installations d'usage domestique qui améliorent le confort de l'habitation. Mais, l'analyse est centrée uniquement sur les matériaux de construction. Les 4 modalités retenues sont : Moderne ; semi-moderne ; Traditionnel ; Précaire.

5.1.1. Situation nationale et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, les habitations de standing traditionnel représentent près de trois quarts de logements (73,6%), avec toutefois un écart important entre le milieu rural (81,5%) et le milieu urbain (61,1%). La population vivant dans ce type de logements représente globalement 75,8% de la population totale. La proportion des logements modernes reste faible, seulement 8,4%. Comme attendu, la part des logements modernes est bien plus élevée en milieu urbain (18,9%) qu'en milieu rural (1,7%).

Tableau 5.1. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par standing du logement⁶ selon le milieu de résidence

Standing du logement		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Habitation	Population	Habitation	Population	Habitation	Population
Moderne		18,9	18,6	1,7	1,5	8,4	7,0
Semi-moderne		16,7	16,5	2,5	2,5	8,0	7,0
Traditionnel		61,1	61,7	81,5	82,4	73,6	75,8
Précaire		3,3	3,2	14,3	13,6	10,0	10,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	843048	6604221	1342490	13988134	2185538	20592355

5.1.2. Disparités régionales

L'analyse différentielle par région montre que la capitale Bamako (25,3%) et la région de Kidal (28,8%), sont les deux régions du pays où les proportions des ménages occupant des logements modernes se situent au-dessus de la moyenne nationale qui est de 8,4%. S'agissant des logements semi-modernes, le district de Bamako (20,5%) et les régions de Kidal (14,8%) et Kayes (13,3%) enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale (8,0%). Concernant les logements traditionnels, le District de Bamako et les régions de Kidal, Ménaka et Kayes enregistrent des proportions au-dessous de la moyenne nationale qui est de 73,6%. Les proportions des logements précaires vont d'un minimum de 1,2% à Bamako à un maximum de 39,6% dans la région de Taoudenni.

Tableau 5.2. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon la région

Région	Standing du logement				Ensemble	
	Moderne	Semi-moderne	Traditionnel	Précaire	%	Effectif
Kayes	3,9	13,3	60,3	22,5	100,0	160207
Koulikoro	7,4	7,4	79,6	5,6	100,0	194980
Sikasso	2,9	1,8	91,3	4,0	100,0	132894
Ségou	3,0	2,6	85,8	8,6	100,0	220814
Mopti	3,6	4,4	76,2	15,8	100,0	116744
Tombouctou	1,1	1,1	73,4	24,4	100,0	90845
Gao	0,9	1,1	70,3	27,7	100,0	77392
Kidal	28,8	14,8	41,6	14,8	100,0	10846
Taoudenni	0,6	0,5	59,3	39,6	100,0	8706
Ménaka	0,1	0,2	67,2	32,5	100,0	19975
Nioro	2,2	7,1	71,3	19,4	100,0	47772
Kita	2,0	4,1	72,4	21,5	100,0	50639
Dioïla	1,0	1,0	91,8	6,2	100,0	70874
Nara	1,2	1,6	74,0	23,2	100,0	23262
Bougouni	1,6	1,4	90,1	6,9	100,0	131329
Koutiala	1,7	1,5	91,7	5,1	100,0	103708
San	1,1	1,6	89,2	8,1	100,0	94749
Douentza	0,6	0,5	79,2	19,7	100,0	16607
Bandiagara	0,5	0,6	81,7	17,2	100,0	82688
Bamako	25,3	20,5	53,0	1,2	100,0	530505
Ensemble	8,4	8,0	73,6	10,0	100,0	2185538

5.1.3. Standing du logement et type de population

Les sédentaires occupent davantage des logements semi-modernes et traditionnels. Dans l'ensemble, 28,7% des ménages nomades sont dans des logements précaires.

Tableau 5.3. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le type de population

Type de population	Standing du logement					
	Moderne	Semi-moderne	Traditionnel	Précaire	Ensemble	
					%	Effectif
Sédentaire	8,5	8,1	73,8	9,7	100,0	2136489
Nomade	3,0	2,0	66,2	28,7	100,0	49049
Ensemble	8,4	8,0	73,6	10,0	100,0	2185538

5.1.4. Standing du logement et taille du ménage

La taille du ménage a une influence sur le standing des logements occupés par les ménages. A mesure que la taille du ménage augmente, celui-ci est plus enclin à loger dans les logements traditionnels. La proportion de ceux qui occupent les logements modernes est plus importante parmi les ménages de petites tailles.

Tableau 5.4. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon la taille du ménage

Taille du ménage	Standing du logement					
	Moderne	Semi-moderne	Traditionnel	Précaire	Ensemble	
					%	Effectif
1	11,2	10,4	71,6	6,8	100,0	102339
2	9,6	8,5	71,6	10,3	100,0	118042
3	9,8	9,0	71,3	9,9	100,0	169987
4	10,0	9,0	71,1	9,8	100,0	205180
5	9,8	8,9	71,4	10,0	100,0	216936
6	9,3	8,6	72,2	9,9	100,0	209366
7	8,8	8,3	72,8	10,1	100,0	182906
8	8,2	7,8	73,5	10,4	100,0	152393
9	7,9	7,5	74,3	10,3	100,0	119238
10	6,5	6,4	74,8	12,4	100,0	124977
11	7,7	7,4	75,5	9,4	100,0	71423
12	7,2	7,0	76,1	9,7	100,0	62418
13	7,0	7,0	75,9	10,1	100,0	52595
14	6,5	6,8	76,6	10,2	100,0	45122
15	6,3	6,7	76,9	10,1	100,0	40169
16	6,5	6,8	76,4	10,3	100,0	33089
17	6,2	6,5	77,3	10,0	100,0	28362
18	6,2	6,6	77,2	10,0	100,0	24801
19	6,2	6,6	77,4	9,8	100,0	21533
20	5,7	6,3	77,0	11,0	100,0	22555
21	6,2	6,7	77,4	9,7	100,0	16359
22	5,9	6,7	77,5	9,9	100,0	14979
23	6,0	6,6	77,8	9,5	100,0	13344
24	6,2	5,8	78,2	9,9	100,0	11892
25 et plus	4,8	5,7	79,3	10,2	100,0	125534
Ensemble	8,4	8,0	73,6	10,0	100,0	2185538
Taille moyenne du ménage	7,9	8,3	9,7	9,7		9,4

5.1.5. Standing du logement et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

5.1.5.1. Standing du logement et âge du chef de ménage

L'âge du chef de ménage influence peu le choix d'un type de standing de logement donné. Il n'existe pas d'écart importants entre la répartition des ménages dirigés par les jeunes, les adultes et les vieux.

Tableau 5.5. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon la tranche d'âges du chef de ménage

Standing du logement		Tranche d'âges du chef de ménage			
		< 35 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Moderne		9,6	8,5	6,1	8,4
Semi-moderne		8,8	8,1	6,2	8,0
Traditionnel		71,8	73,5	76,6	73,6
Précaire		9,8	9,8	11,2	10,0
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	464574	1406695	314268	2185538

5.1.5.2. Standing du logement et sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage influence peu le choix d'un type de standing de logement donné. Il n'existe pas d'écart importants entre la répartition des ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes.

Tableau 5.6. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Standing du logement		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Sexe du chef de ménage					
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Moderne		18,8	19,5	1,8	1,7	8,2	10,0
Semi-moderne		16,6	17,2	2,5	2,6	7,8	9,4
Traditionnel		61,3	60,0	81,5	81,2	73,9	71,4
Précaire		3,3	3,3	14,2	14,6	10,1	9,3
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	737389	105659	1219394	123095	1956783	228754

5.1.5.3. Standing du logement et niveau d'instruction du chef de ménage

Dans l'ensemble, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, plus la propension de celui-ci à occuper les logements de type moderne ou semi-moderne augmente. C'est l'inverse quant à l'occupation des logements de type traditionnel et de type précaire.

Tableau 5.7. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Standing du logement	Niveau d'instruction du chef de ménage					
	Sans niveau/ Préscolaire	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Post-secondaire non supérieur/ Ecole normale/ IFM	Supérieur
Moderne	5,7	10,6	13,8	15,3	11,2	21,7
Semi-moderne	5,9	9,9	12,4	13,5	10,8	17,9
Traditionnel	76,3	72,5	68,7	67,0	72,6	57,8
Précaire	12,0	7,1	5,1	4,3	5,4	2,6
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1512001	210497	142221	154958	36648

5.1.5.4. Standing du logement et état matrimonial du chef de ménage

En considérant l'état matrimonial, c'est parmi les ménages dirigés par les célibataires (12,6%) et les divorcés ou séparés (11,4%) que les proportions de ceux qui habitent des logements de type moderne sont importantes. La polygamie semble limiter la possibilité d'un ménage à occuper un logement de type moderne comparativement à la monogamie. En effet, 6,1% des ménages dirigés par un polygame habitent ce type de logement contre 9,3% pour ceux dirigés par un monogame, 9,5% pour les veufs et 11,4% pour les divorcés/séparés.

Tableau 5.8. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon l'état matrimonial du chef de ménage

Standing du logement	Etat matrimonial du chef de ménage					
	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre/ Concubinage
Moderne	12,6	9,3	6,1	9,5	11,4	9,4
Semi-moderne	11,4	8,6	6,4	8,8	10,7	9,0
Traditionnel	69,5	72,5	77,1	72,2	68,8	72,5
Précaire	6,5	9,6	10,4	9,5	9,1	9,1
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	88289	1420499	575344	68359	20782

5.1.6. Standing du logement et activité économique du chef de ménage

Le statut par rapport à l'activité du chef de ménage est un facteur de différenciation du standing de logements car il détermine le niveau de revenu du chef de ménage et donc son pouvoir d'achat. Plus ce statut est élevé, plus élevée sera la proportion des logements modernes occupés par les ménages. Les données du tableau 5.11 montrent que les proportions de ménages qui habitent dans les logements modernes ou semi-semi modernes sont plus importantes parmi les ménages dirigés par les occupés ; soit respectivement 8,6% et 8,1%. Inversement, ils occupent moins les logements traditionnels et précaires que les chômeurs et inactifs.

Tableau 5.9. Répartition (effectif et %) des habitations par standing du logement selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Standing du logement		Statut par rapport à l'activité		
		Occupé	Chômeur	Hors main d'œuvre
Moderne		8,6	5,9	6,7
Semi-moderne		8,1	6,2	6,9
Traditionnel		73,3	75,2	76,1
Précaire		10,0	12,7	10,4
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0
	Effectif	1931527	3773	250238

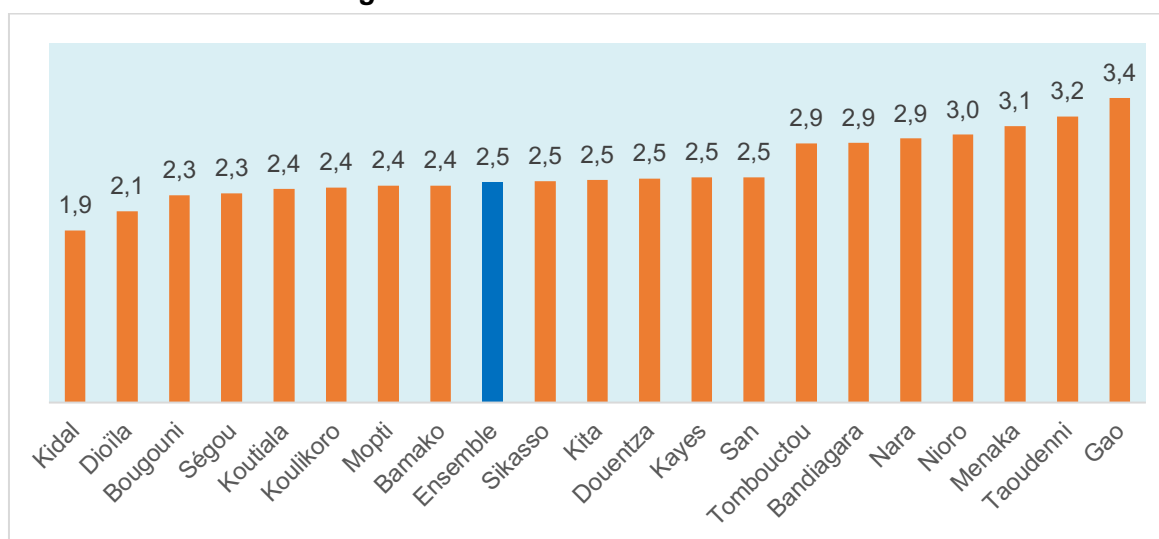
5.2. Densité d'occupation des logements

La densité d'occupation des logements est obtenue en rapportant l'effectif des membres du ménage au nombre total de chambres à coucher. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau d'occupation des logements, en d'autres termes la promiscuité. Une norme d'occupation d'un logement est généralement fixée pour indiquer le maximum de personnes par chambre. Au-delà du seuil fixé, le logement sera qualifié de surpeuplé. Cette norme est généralement fixée à un maximum de trois personnes par chambre mais elle peut être adaptée au contexte et aux réalités du milieu. Dans le cadre de ce rapport, sera considéré comme surpeuplé un logement dont la densité d'occupation des chambres est supérieure à trois personnes par chambre.

5.2.1. Nombre moyen de personnes par chambre selon la région

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 2,5 personnes par chambre à coucher dans les logements dont 2,4 en milieu urbain et 2,5 en milieu rural (Tableau A. 5.1 en annexe). Douze (12) régions du pays comptent un nombre moyen de personnes par chambre à coucher dans le logement supérieur à la moyenne nationale. Le District de Bamako et les régions de Mopti, Koulikoro, Koutiala, Ségou, Bougouni, Dioïla et Kidal ont leurs valeurs en dessous de la moyenne nationale. La plus grande valeur est enregistrée dans la région de Gao (3,4) et la plus petite dans la région de Kidal (1,9). C'est dans les régions de Tombouctou, Kidal et Ménaka que le nombre moyen de personnes par chambre à coucher en milieu urbain dépasse celui du milieu rural.

Graphique 5.1. Nombre moyen de chambres à coucher dans logement par région



5.2.2. Densité d'occupation des logements au niveau national et variations selon le milieu de résidence

Dans l'ensemble, 41,0% des ménages vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. Selon le milieu de résidence, la proportion de ménages avec une forte densité d'occupation (plus de 3 personnes par chambre) est élevée aussi bien en milieu rural (41,6%) qu'en milieu urbain (39,9%).

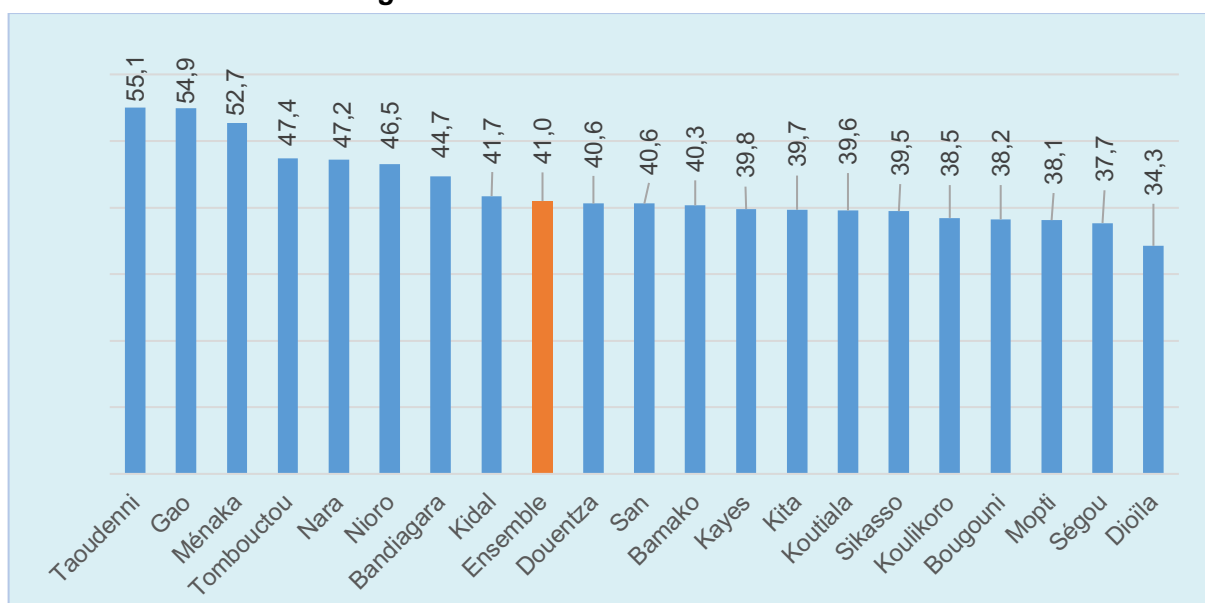
Tableau 5.10. Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Densité d'occupation du logement			
	Inférieure ou égale à 3 personnes /chambre	Supérieure à 3 personnes /chambre	Ensemble	
			%	Effectif
Urbain	60,1	39,9	100,0	864444
Rural	58,4	41,6	100,0	1431211
Ensemble	59,0	41,0	100,0	2295655

5.2.3. Disparités régionales

Les régions de Taoudenni, Gao, Ménaka, Tombouctou, Nara, Nioro, Bandiagara et Kidal sont celles qui enregistrent parmi leurs ménages des proportions importantes de ceux ayant des densités d'occupation supérieures à 3 personnes par chambre. Cette proportion est plus faible dans la région de Dioïla (34,3%). C'est dans les régions de Tombouctou et Kidal que les proportions de ménages ayant des densités d'occupation supérieures à 3 personnes par chambre est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (voir Tableau A.5.3 en annexe).

Graphique 5.2. Proportion (%) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes /chambre selon la région



5.2.4. Densité d'occupation des logements et type de population

Les résultats du tableau ci-dessous montrent que la moitié (50,5%) des ménages nomades vit dans des logements avec une densité d'occupation contre 40,7% pour les sédentaires. Ce qui dénoterait une plus grande promiscuité dans les ménages nomades comparativement aux sédentaires.

Tableau 5.11. Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le type de population

Type de population	Densité d'occupation du logement			
	Inférieure ou égale à 3 personnes /chambre	Supérieure à 3 personnes /chambre	Ensemble	
			%	Effectif
Sédentaire	59,3	40,7	100,0	2220259
Nomade	49,5	50,5	100,0	75395
Ensemble	59,0	41,0	100,0	2295655

5.2.5. Densité d'occupation du logement et caractéristiques du ménage

5.2.5.1. Densité d'occupation et taille du ménage

Le tableau 5.18 ci-dessous montre que quel que soit le milieu de résidence que les plus fortes proportions de ménages dont la densité d'occupation du logement est supérieure à 3 personnes par chambre correspond aux ménages de grande taille. On constate des proportions non négligeables des ménages de 4 à 6 personnes qui vivent dans la promiscuité (plus de 3 personnes par chambre).

Tableau 5.12. Proportion (en %) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre et effectif total par taille du ménage selon le milieu de résidence

Taille du ménage	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
1	0,0	51663	0,0	53679	0,0	105342
2	0,0	51151	0,0	76504	0,0	127655
3	0,0	78115	0,0	103535	0,0	181650
4	27,9	95560	25,0	123864	26,3	219424
5	27,4	99010	23,6	132220	25,3	231230
6	27,2	92578	22,7	129586	24,6	222163
7	54,5	77089	47,3	116497	50,2	193587
8	54,1	61032	46,3	99710	49,3	160742
9	53,6	45617	44,6	79502	47,9	125119
10	69,1	41088	62,5	92427	64,6	133515
11	67,4	25882	53,6	47183	58,5	73065
12	66,9	21352	53,9	42578	58,2	63930
13	76,7	17244	65,1	36535	68,9	53778
14	77,5	14313	64,9	31750	68,9	46063
15	78,0	12461	64,5	28469	68,6	40930
16	83,7	10331	72,2	23386	75,7	33716
17	83,7	8446	71,8	20372	75,3	28817
18	83,5	7300	71,5	17943	75,0	25243
19	89,3	6302	77,8	15577	81,1	21879
20	88,8	6230	78,3	16688	81,1	22917
21	88,9	4578	76,5	12010	79,9	16588
22	90,1	4151	80,5	11053	83,1	15205
23	91,2	3658	80,4	9860	83,3	13518
24	91,1	3143	80,3	8940	83,1	12083
25 et plus	95,9	26151	90,4	101344	91,6	127495
Ensemble	39,9	864444	41,6	1431211	41,0	2295655

5.2.5.2. Situation des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer par rapport à la densité d'occupation du logement

Si dans l'ensemble 41,0% des ménages vivent dans des logements dont la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre, la situation est plus accentuée pour les enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer. En effet, 6 enfants sur 10 (62,7%) et une proportion avoisinante de femmes en âge de procréer (60,7%) vivent dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre. Les proportions sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 5.13. Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) vivant dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Enfants 0-4 ans		Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	
	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	665679	59,7	998710	58,8
Rural	1746027	64,0	1958881	61,7
Ensemble	2411361	62,7	2957192	60,7

Le tableau 5.14 met en exergue les disparités régionales de la densité d'occupation des logements pour les enfants et les femmes. Les proportions d'enfants de moins de 5 ans et de femmes de 15-49 ans vivant dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre sont plus élevées dans les régions de Nioro et Nara.

Tableau 5.14. Effectif et proportion (%) des enfants de 0-4 ans et des femmes en âge de procréer (15-49 ans) vivant dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre selon la région

Région	Enfants 0-4 ans		Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	
	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	209084	63,5	260723	62,5
Koulikoro	266728	63,3	303257	60,9
Sikasso	182092	64,1	214192	62,1
Ségou	241426	60,7	287556	58,3
Mopti	81857	56,8	105477	55,2
Tombouctou	68841	61,5	94299	58,8
Gao	90658	72,2	101215	65,9
Kidal	6351	50,9	9935	51,4
Taoudenni	8539	66,0	15463	63,2
Ménaka	26918	65,6	31289	60,2
Nioro	91630	70,8	101472	69,6
Kita	89584	63,6	90007	62,0
Dioïla	70153	58,3	82766	55,8
Nara	39621	69,3	40219	67,3
Bougouni	194156	63,1	203804	61,1
Koutiala	135317	62,7	152178	60,0
San	86954	60,7	98155	58,3
Douentza	14902	60,7	19417	59,6
Bandiagara	89600	66,5	95664	64,9
Bamako	418205	60,6	650450	60,0
Ensemble	2411361	62,7	2957192	60,7

5.2.5.3. Densité d'occupation du logement et niveau de vie de ménage

La densité d'occupation du logement est influencée par le niveau de vie du ménage. Contrairement à ce à quoi on pouvait s'attendre, la proportion des ménages avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre à coucher est plus importante dans les ménages nantis. Les proportions varient de 34,2% chez les ménages très pauvres à 44,7% chez les ménages très riches.

Dans le contexte malien, cette situation pourrait s'expliquer par le niveau élevé de l'accueil de personnes apparentées ou non dans les ménages riches même si généralement, il n'y pas suffisamment de chambres à coucher disponibles.

Tableau 5.15. Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le niveau de vie du ménage

Densité d'occupation du logement		Niveau de vie du ménage				
		Très pauvre	Pauvre	Moyen	Riche	Très riche
Inférieure ou égale à 3 personnes /chambre		65,8	58,5	61,2	61,2	55,3
Supérieure à 3 personnes /chambre		34,2	41,5	38,8	38,8	44,7
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	455704	504878	341698	381444	611931

5.2.6. Densité d'occupation des logements et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

5.2.6.1. Densité d'occupation du logement et sexe du chef de ménage

Le tableau 5.23 ci-dessous montre que quel que soit le milieu de résidence, la proportion des ménages avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre à coucher est plus importante chez les chefs de ménages hommes. Dans l'ensemble, 28,2% des ménages dirigés par les femmes ont des densités d'occupation du logement supérieures à 3 personnes par chambre contre 42,4% chez les hommes. Les ménages dirigés par les femmes sont en proportion moins nombreux dans la promiscuité que ceux des hommes.

Tableau 5.16. Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence et sexe du chef de ménage

Densité d'occupation du logement		Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		Ensemble	
		Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Inférieure ou égale à 3 personnes /chambre		59,0	67,8	56,7	75,1	57,6	71,8
Supérieure à 3 personnes /chambre		41,0	32,2	43,3	24,9	42,4	28,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	756507	107937	1299007	132204	2055514	240141

5.2.6.2. Densité d'occupation du logement et âge du chef de ménage

La taille du ménage varie selon l'âge du chef de ménage. C'est en général les chefs de ménages plus âgés qui ont des ménages de grande taille. Du fait que la densité d'occupation du ménage est fonction de sa taille, les ménages dont les chefs sont âgés ont plus de possibilité de se retrouver dans la promiscuité que ceux des jeunes. Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, les ménages

dirigés par les jeunes (moins de 35 ans) ont les proportions les moins élevées de ceux vivant dans des logements avec des densités d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre.

Tableau 5.17. Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le milieu de résidence et tranche d'âges du chef de ménage

Densité d'occupation du logement	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	< 35 ans	35-64 ans	65 ans et plus	< 35 ans	35-64 ans	65 ans et plus	< 35 ans	35-64 ans	65 ans et plus
Inférieure ou égale à 3 personnes /chambre	79,8	55,7	43,8	78,7	54,8	47,0	79,2	55,2	46,1
Supérieure à 3 personnes /chambre	20,2	44,3	56,2	21,3	45,2	53,0	20,8	44,8	53,9
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0
	Effectif	202637	569602	92205	293154	903918	234139	495791	1473520

5.2.6.3. Densité d'occupation du logement et état matrimonial du chef de ménage

Le tableau 5.25 montre que l'état matrimonial du chef de ménage influence la densité d'occupation des logements. En effet, les ménages dirigés par des chefs mariés sont en général dans des logements avec une densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre, particulièrement les polygames (57,1%). Par contre, les chefs de ménage célibataires (12,3%), en union libre/concubinage (22,6%), veufs (1,9%) ou divorcés/séparés (22,9%) ont des logements dont les chambres à coucher sont moins dans la promiscuité par rapport aux chefs de ménage mariés.

Tableau 5.18. Proportion (en %) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre et effectif total par état matrimonial du chef de ménage selon le milieu de résidence

Etat matrimonial du chef de ménage	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Célibataire	11,7	48349	12,9	42465	12,3	91318
Marié monogame	38,0	604166	36,1	898074	36,9	1503611
Marié polygame	56,6	163530	57,3	432407	57,1	593769
Veuf	39,2	32471	28,1	39376	33,3	72040
Divorcé/ Séparé	22,9	10957	23,0	10871	22,9	21926
Union libre/ Concubinage	18,2	4934	25,5	7896	22,6	12833
Ensemble ⁷	39,9	864408	41,6	1431089	41,0	2295496

⁷ Ensemble des chefs de ménage de 12 ans ou plus.

5.2.6.4. Densité d'occupation du logement et niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage influence positivement la densité d'occupation des logements. En effet, les ménages dirigés par des chefs sans niveau d'instruction sont, en grande partie (42,8%), à plus de 3 personnes par chambre. Cette proportion est de 35,8% chez les chefs de ménages de niveau supérieur. Cette même tendance est observée quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 5.19. Proportion (en %) des habitations avec une densité d'occupation du logement supérieure à 3 personnes par chambre et effectif total par niveau d'instruction du chef de ménage selon le milieu de résidence

Niveau d'instruction du chef de ménage	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Sans niveau	41,8	425139	43,2	1186333	42,8	1608979
Fondamental 1 (Primaire)	40,9	106477	38,6	108403	39,7	215231
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	38,4	91135	33,0	53418	36,4	145056
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	35,8	108708	27,4	48250	33,3	157638
Post-secondaire non supérieur	35,7	22377	25,4	14936	31,6	37427
Supérieur	37,1	110608	28,1	19872	35,8	131324
Ensemble	39,9	864444	41,6	1431211	41,0	2295655

5.2.7. Densité d'occupation des logements et activité économique du chef de ménage

Le tableau 5.20 montre que le statut par rapport à l'activité du chef de ménage influence la densité d'occupation des logements. En effet, les ménages dirigés par des chefs chômeurs (50,1%) et les inactifs (52,6%) sont en majorité à plus de 3 personnes par chambre. Le nombre relativement limité de chambres à coucher dans ces catégories de ménages pourrait expliquer leur situation à se retrouver dans cette condition de logement.

Tableau 5.20. Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon le statut par rapport à l'activité du chef de ménage

Densité d'occupation du logement		Statut par rapport à l'activité		
		Occupé	Chômeur	Hors main d'œuvre
Inférieure ou égale à 3 personnes /chambre		60,5	49,9	47,4
Supérieure à 3 personnes /chambre		39,5	50,1	52,6
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0
	Effectif	2033903	3961	257791

5.3. Vue d'ensemble

Les résultats du RGPH5 montre qu'en général, les logements traditionnels sont les plus nombreux à abriter les ménages ; aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'analyse par région montre que la capitale Bamako et la région de Kidal, sont les deux régions du pays où les proportions des ménages occupant des logements modernes se situent au-dessus de la moyenne nationale. S'agissant des logements semi-modernes, le District de Bamako et les régions de Kidal et Kayes enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale. Concernant les logements traditionnels, le District de Bamako et les régions de Kidal, Ménaka et Kayes enregistrent des proportions au-dessus de la moyenne nationale. Les proportions des logements précaires sont importantes dans certaines régions, allant d'un minimum de 1,2% à Bamako à un maximum de 34,7% dans la région de Taoudenni.

En matière de densité d'occupation des logements, il y a effectivement une pression de la population sur le nombre de chambres disponibles et quelle que soit la région. En effet, le nombre moyen de personnes par chambre, dans l'ensemble, est égal à 2,4. Aussi bien le milieu urbain que le milieu rural sont concernés par la forte densité d'occupation des logements. Dans l'ensemble, quatre ménages sur dix vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. La proportion de ménages avec densité d'occupation supérieure à 3 personnes par chambre est plus élevée chez les plus nantis, du fait probablement du niveau élevé de l'accueil de personnes apparentées ou non dans ces ménages.

CHAPITRE 6 : BIENS POSSEDES PAR LES MENAGES

L'objet de ce chapitre est d'examiner l'importance relative des biens d'équipements possédés par les ménages qui sont en état de fonctionnement. Ces biens et équipements comprennent entre autres : les moyens d'information ou de communication, de déplacement. La possession ainsi que la quantité de ces biens, le cas échéant, sont aussi abordées.

6.1. Possession de moyens d'information et de communication

Cette partie porte sur les moyens d'information/communication suivants : poste radio, poste téléviseur, téléphone fixe, téléphone mobile et internet.

6.1.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Dans l'ensemble, le moyen d'information/communication possédé par la majorité des ménages est le téléphone mobile. En effet, 80,0% des ménages en possèdent au moins un. Ce moyen est suivi de l'internet (77,3%) et du poste téléviseur (51,9%). Très peu de ménages possèdent le téléphone fixe (3,0%). Par sexe du chef de ménage, les proportions des ménages qui possèdent au moins un de ces biens sont assez proches dans l'ensemble. Quel que soit le milieu de résidence, les ménages urbains ont plus accès à l'internet (90,0%), moyen le plus utilisé. En milieu rural, c'est le téléphone mobile (74,9%) qui enregistre la proportion la plus élevée et se retrouve plus dans les ménages dont les chefs sont des hommes.

Tableau 6.1. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Moyens d'information/communication	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe du chef de ménage								
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Radio	64,6	64,3	64,6	69,7	66,9	69,4	67,8	65,7	67,6
Téléviseur	72,5	73,4	72,6	39,5	36,7	39,2	51,7	53,4	51,9
Téléphone fixe	4,0	4,1	4,0	2,3	2,3	2,3	2,9	3,1	3,0
Téléphone mobile	88,2	88,7	88,3	75,2	72,3	74,9	80,0	79,7	80,0
Internet	90,0	90,0	90,0	70,2	63,7	69,6	77,5	75,6	77,3
Effectif total de ménages	756507	107937	864444	1299007	132204	1431211	2055514	240141	2295655

6.1.2. Disparités régionales

En considérant la région administrative, à Bamako, les moyens d'informations les plus fréquents, par ordre d'importance, sont l'internet, le téléphone mobile, le poste téléviseur, le poste radio et le téléphone fixe. L'internet est presque inaccessible aux ménages dans les régions de Ménaka (2,7%) et Taoudenni (4,2%). Ces deux régions enregistrent les plus faibles proportions de ménages qui possèdent le

téléphone mobile et le poste téléviseur. La radio est moins écoutée dans les régions de Nioro, Kidal et Nara.

Tableau 6.2. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon la région

Région	Moyens d'information/communication					Effectif total de ménages
	Radio	Téléviseur	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Internet	
Kayes	59,9	45,0	2,9	81,6	87,7	162948
Koulikoro	73,5	55,2	2,2	86,9	89,5	199085
Sikasso	80,3	63,0	2,4	89,5	94,1	135293
Ségou	73,4	52,5	2,4	83,3	81,2	222081
Mopti	67,8	49,7	2,6	73,3	43,6	117668
Tombouctou	65,5	33,2	2,6	56,5	33,2	106876
Gao	54,1	17,5	2,8	54,4	31,0	111786
Kidal	49,3	56,3	5,4	61,7	57,6	13959
Taoudenni	64,4	16,6	3,6	42,7	4,2	17474
Ménaka	62,5	6,3	3,0	25,1	2,7	43095
Nioro	45,9	27,3	2,3	80,0	85,6	49353
Kita	69,8	46,4	2,0	82,9	87,4	51256
Dioïla	79,5	43,4	2,3	79,6	84,9	71028
Nara	49,5	24,2	2,4	71,8	56,3	23882
Bougouni	80,0	53,7	1,9	85,2	89,1	132627
Koutiala	77,0	48,6	1,4	87,0	90,6	104125
San	72,7	36,1	2,0	69,6	73,6	95236
Douentza	62,2	28,5	2,2	59,7	41,8	17055
Bandiagara	64,1	24,8	3,0	73,9	52,8	82897
Bamako	62,0	77,5	4,7	90,3	94,7	537932
Ensemble	67,6	51,9	3,0	80,0	77,3	2295655

6.1.3. Variation selon le type de population

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, les ménages nomades possèdent moins que les sédentaires chaque type de moyens d'information/communication.

Tableau 6.3. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon le milieu de résidence et le type de population

Moyens d'information/ communication	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Type de population								
	Sédentaire	Nomade	Ensemble	Sédentaire	Nomade	Ensemble	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Radio	64,7	51,6	64,6	69,9	58,1	69,4	67,9	57,7	67,6
Téléviseur	72,9	8,7	72,6	40,3	17,1	39,2	53,0	16,5	51,9
Téléphone fixe	4,0	3,1	4,0	2,3	3,3	2,3	2,9	3,3	3,0
Téléphone mobile	88,6	25,3	88,3	76,3	46,6	74,9	81,1	45,2	80,0
Internet	90,4	7,2	90,0	71,7	24,7	69,6	79,0	23,5	77,3
Effectif total de ménages	859912	4532	864444	1360347	70864	1431211	2220259	75395	2295655

6.1.4. Variation selon le statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé

En général, les ménages ayant connu un déplacement du fait de l'insécurité ou de conflit armé possèdent moins de moyens d'information/communication que ceux n'ayant pas connu ce phénomène. On note cependant que les ménages qui sont toujours déplacés, possèdent plus de moyens de d'information/communication que les ménages retournés après déplacement. Cela pourrait être dû aux conditions favorables dont jouissent les ménages déplacés dans les zones d'accueil, en particulier dans les centres urbains. La nécessité de communiquer avec les parents restés sur place ou se trouvant ailleurs pourrait en être un autre élément explicatif.

Tableau 6.4. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen d'information/communication par type selon le statut de déplacement du chef de ménage pour cause d'insécurité/conflit armé

Statut de déplacement du chef de ménage pour cause d'insécurité/conflit armé	Moyens d'information/communication					Effectif total de ménages
	Radio	Téléviseur	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Internet	
Déplacé mais retourné	66,1	42,9	2,4	67,5	53,5	4901
Déplacé non retourné	67,6	51,9	3,0	80,0	77,4	2279936
Non déplacé	66,4	50,9	2,8	77,2	73,3	10817
Ensemble	67,6	51,9	3,0	80,0	77,3	2295655

6.2. Possession de moyens de déplacement

6.2.1. Niveau national et variation selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Le tableau 6.5 fournit les proportions des ménages qui possèdent un ou plusieurs moyens de déplacement suivants : Voiture, Moto/Tricycle à moteur, Vélo, Pirogue/Pinasse, Chameau, Cheval, Âne et Charrette. Dans l'ensemble, le moyen de déplacement possédé par la majorité des ménages est la moto ou tricycle à moteur (57,2%) ; suivi du vélo (36,6 %), de l'âne (31,7%) et de la charrette (30,2%). Très peu de ménages possèdent au moins un chameau (3,5%), un cheval (6,5%) ou une voiture (8,6%). Quel que soit le sexe du chef de ménage, le moyen de déplacement que l'on retrouve dans la plupart des ménages est la moto. Les ménages qui en possèdent sont en proportions très proches selon le sexe du chef de ménage. Selon le milieu de résidence, en milieu urbain, 66,7% des ménages possèdent au moins une moto contre (51,4%) en milieu rural.

Tableau 6.5. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type de moyen selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Moyens de déplacement	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe du chef de ménage								
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Voiture	16,2	16,4	16,2	3,9	3,9	3,9	8,5	9,6	8,6
Moto/Tricycle à moteur	66,6	66,9	66,7	51,8	47,8	51,4	57,3	56,5	57,2
Vélo	22,7	22,3	22,7	45,5	41,5	45,1	37,1	32,8	36,6
Pirogue/Pinasse	1,2	1,2	1,2	3,7	4,4	3,8	2,8	2,9	2,8
Chameau	1,8	1,5	1,8	4,6	4,9	4,6	3,5	3,4	3,5
Cheval	1,5	1,3	1,4	9,5	10,5	9,6	6,5	6,4	6,5
Âne	7,0	6,4	6,9	47,2	44,7	46,9	32,3	27,3	31,7
Charette	6,2	5,7	6,1	45,1	42,9	44,9	30,7	26,0	30,2
Effectif total de ménages	756507	107937	864444	1299007	132204	1431211	2055514	240141	2295655

6.2.2. Disparités régionales

En considérant la région administrative, à Bamako, les moyens de déplacement les plus fréquents, par ordre d'importance, sont la moto, la voiture et le vélo. Les régions de Ménaka, Gao et Taoudenni enregistrent les plus faibles proportions de ménages possédant au moins une moto, moyen de déplacement le plus possédé par les ménages dans le pays. L'âne est le moyen de déplacement le plus possédé par les ménages dans les deux premières régions citées ci-dessus et le chameau dans la dernière. La pirogue ou pinasse est plus possédée par les ménages de Gao, Mopti et Ségou.

Tableau 6.6. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type selon la région

Région	Moyens de déplacement								Effectif total de ménages
	Voiture	Moto/ Tricycle à moteur	Vélo	Pirogue/ Pinasse	Chameau	Cheval	Âne	Charette	
Kayes	5,3	59,5	28,9	1,7	0,5	4,5	34,2	32,2	162948
Koulikoro	8,9	63,2	39,8	1,6	0,7	3,0	33,1	32,7	199085
Sikasso	6,6	73,7	56,0	1,0	0,5	0,9	28,2	28,1	135293
Ségou	5,0	56,9	58,8	3,6	1,2	3,9	45,7	48,4	222081
Mopti	4,5	48,0	29,4	8,8	2,2	7,7	33,4	34,8	117668
Tombouctou	5,1	30,4	7,6	6,0	12,0	7,3	39,3	25,3	106876
Gao	5,2	26,8	4,9	15,3	14,3	6,6	31,6	13,7	111786
Kidal	27,4	55,8	15,7	1,4	13,4	3,9	13,2	1,8	13959
Taoudenni	9,8	27,0	5,0	2,2	39,5	13,5	39,1	19,1	17474
Ménaka	7,5	21,6	2,9	1,0	50,0	30,1	58,3	27,4	43095
Nioro	3,8	34,9	10,8	0,5	1,4	41,7	67,1	66,4	49353
Kita	3,4	62,9	47,4	1,3	0,8	4,0	45,4	44,3	51256
Dioïla	2,7	52,9	77,9	1,2	0,8	1,2	45,3	47,3	71028
Nara	3,7	30,8	8,0	0,9	2,5	41,1	74,6	73,9	23882
Bougouni	4,2	68,4	64,7	2,1	0,4	1,1	44,1	43,1	132627
Koutiala	4,5	67,6	71,9	1,0	0,6	1,4	47,7	48,3	104125
San	2,5	51,7	65,9	1,4	1,4	32,3	47,2	61,9	95236
Douentza	2,8	38,0	46,1	2,3	10,9	8,9	52,5	49,3	17055
Bandiagara	2,4	45,2	39,0	2,7	8,2	20,3	50,9	47,7	82897
Bamako	19,3	68,6	18,5	0,8	1,1	0,5	1,8	1,8	537932
Ensemble	8,6	57,2	36,6	2,8	3,5	6,5	31,7	30,2	2295655

6.2.3. Variation selon le type de population

Dans l'ensemble et quel que soit le milieu de résidence, les moyens de déplacement dont possèdent les ménages nomades plus que les sédentaires sont la pirogue/pinasse, le chameau, le cheval et l'âne.

Tableau 6.7. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type selon le milieu de résidence et le type de population

Moyens de déplacement	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Type de population								
	Sédentaire	Nomade	Ensemble	Sédentaire	Nomade	Ensemble	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Voiture	16,3	8,2	16,2	3,8	6,4	3,9	8,7	6,6	8,6
Moto/ Tricycle à moteur	66,9	26,9	66,7	52,7	25,1	51,4	58,2	25,2	57,2
Vélo	22,8	3,9	22,7	47,0	5,4	45,1	37,6	5,3	36,6
Pirogue/Pinasse	1,2	1,3	1,2	3,4	11,6	3,8	2,5	11,0	2,8
Chameau	1,5	46,7	1,8	3,7	22,8	4,6	2,9	24,3	3,5
Cheval	1,4	16,5	1,4	9,4	13,7	9,6	6,3	13,9	6,5
Âne	6,6	52,4	6,9	47,3	39,1	46,9	31,5	40,0	31,7
Charette	6,1	22,7	6,1	46,1	18,3	44,9	30,5	18,6	30,2
Effectif total de ménages	859912	4532	864444	1360347	70864	1431211	2220259	75395	2295655

6.2.4. Variation selon le statut du chef de ménage par rapport au déplacement du fait de l'insécurité/conflit armé

En général, les ménages ayant connu un déplacement du fait de l'insécurité ou de conflit armé possèdent moins de voiture et de cheval que ceux n'ayant pas connu ce phénomène. On note que les ménages qui sont toujours déplacés, possèdent plus de motos et de vélos que les autres ménages.

Tableau 6.8. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un moyen de déplacement par type selon le statut de déplacement du chef de ménage pour cause d'insécurité/conflit armé

Statut de déplacement du chef de ménage pour cause d'insécurité/conflit armé	Moyens de déplacement								Effectif total de ménages
	Voiture	Moto/ Tricycle à moteur	Vélo	Pirogue/ Pinasse	Chameau	Cheval	Âne	Charette	
Déplacé mais retourné	9,5	44,8	24,8	4,0	10,5	7,2	35,2	26,7	4901
Déplacé non retourné	8,6	57,3	36,7	2,8	3,5	6,5	31,7	30,2	2279936
Non déplacé	9,6	56,6	33,8	2,4	8,7	8,0	31,7	29,1	10817
Ensemble	8,6	57,2	36,6	2,8	3,5	7,0	31,7	30,2	2295655

6.3. Autres biens d'équipement possédés par les ménages

6.3.1. Niveau national et variations selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Les autres biens d'équipement les plus fréquents possédés par les ménages en milieu rural, sont le panneau solaire, le ventilateur ou humidificateur et la charrue. Dans les centres urbains, il s'agit par ordre d'importance du ventilateur, du réfrigérateur, du smartphone et du panneau solaire. La machine à laver, le motoculteur et le tracteur sont très faiblement possédés par les ménages.

Tableau 6.9. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un autre bien d'équipement par type selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

Biens d'équipement	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe du chef de ménage								
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Climatiseur	11,1	11,6	11,2	1,6	1,8	1,7	5,2	6,2	5,3
Ventilateur/ Humidificateur	64,5	66,4	64,7	16,5	15,8	16,4	34,3	38,8	34,7
Chauffe-eau	3,8	4,0	3,8	1,2	1,4	1,2	2,2	2,6	2,2
Fer à repasser	9,8	9,9	9,8	5,9	6,0	5,9	7,4	7,8	7,4
Fusil de chasse	2,4	2,2	2,3	12,6	10,9	12,4	8,8	7,0	8,6
Groupe électrogène	1,6	1,6	1,6	1,4	1,6	1,4	1,4	1,6	1,5
Panneau solaire	15,5	13,9	15,3	56,7	50,9	56,2	41,4	34,1	40,7
Smartphone/ Tablette	25,6	26,0	25,7	13,1	11,9	13,0	17,8	18,3	17,8
Cuisinière à gaz	13,5	14,1	13,6	2,2	2,2	2,2	6,4	7,6	6,5
Réfrigérateur/ Congélateur	25,1	26,3	25,3	4,1	4,3	4,1	11,9	14,3	12,2

Biens d'équipement	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Sexe du chef de ménage								
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Ordinateur	13,9	14,5	14,0	2,6	2,7	2,6	6,8	8,1	6,9
Charrue	3,2	2,8	3,1	36,7	33,3	36,4	24,3	19,5	23,8
Tracteur	0,5	0,4	0,5	1,2	1,1	1,2	0,9	0,8	0,9
Motoculteur	0,4	0,4	0,4	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,8
Forage	2,0	1,9	2,0	1,3	1,4	1,4	1,6	1,6	1,6
Motopompe	0,6	0,7	0,6	2,2	2,3	2,2	1,6	1,6	1,6
Machine à laver	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Four à micro- onde	2,3	2,3	2,3	0,4	0,4	0,4	1,1	1,3	1,1
Effectif total de ménages	756507	107937	864444	1299007	132204	1431211	2055514	240141	2295655

6.3.2. Disparités régionales

La possession des biens d'équipement des ménages présente des disparités régionales. Le tableau 6.23 met en évidence que le panneau solaire, bien d'équipement le plus possédé de façon générale, est moins fréquent dans les ménages des régions de Kidal, Taoudenni et du District de Bamako. C'est le ventilateur ou humidificateur qui est plus fréquent dans la région de Taoudenni et le District de Bamako

Tableau 6.10. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un autre bien d'équipement par type selon la région

Biens d'équipement	Région									
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Taoudenni	Ménaka
Climatiseur	5,3	3,7	1,7	2,8	3,3	2,6	2,8	17,6	2,9	0,5
Ventilateur/ Humidificateur	28,5	33,5	36,4	25,2	26,2	14,5	9,4	54,8	7,0	1,5
Chauffe-eau	1,4	1,9	1,4	1,7	2,1	2,3	2,0	4,5	2,7	0,3
Fer à repasser	6,1	7,8	8,7	7,3	7,6	6,1	4,6	8,7	3,7	1,4
Fusil de chasse	10,2	11,2	13,8	9,2	7,7	4,2	2,1	1,6	6,3	3,0
Groupe électrogène	1,4	1,4	0,9	1,4	2,5	1,8	1,5	4,7	1,8	1,1
Panneau solaire	53,5	55,2	62,9	56,1	39,4	23,8	12,7	6,3	10,3	7,2
Smartphone/ Tablette	19,8	17,8	21,3	19,2	13,4	4,4	3,8	22,8	2,6	0,9
Cuisinière à gaz	3,5	5,9	5,3	3,6	3,1	1,6	1,3	16,1	1,4	0,3
Réfrigérateur/ Congélateur	10,0	10,3	7,2	7,3	6,4	5,0	4,4	29,6	2,8	0,7
Ordinateur	4,6	6,7	5,2	4,2	4,0	2,5	2,2	16,3	1,9	0,2
Charrue	25,4	26,2	28,5	36,3	21,6	4,3	5,4	1,5	1,8	0,8
Tracteur	0,7	0,9	1,8	1,1	1,5	1,0	1,1	0,6	1,5	1,0
Motoculteur	0,5	0,8	1,3	2,0	0,6	0,8	0,8	0,4	1,3	0,9
Forage	1,1	2,6	0,7	1,4	1,1	1,7	2,0	2,7	1,8	3,3
Motopompe	1,3	3,2	2,4	1,9	0,8	2,2	3,7	1,6	1,6	0,6
Machine à laver	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,4	0,6	1,3	1,3	0,6
Four à micro- onde	0,3	0,8	0,3	0,5	0,4	0,6	0,6	4,7	1,1	2,2
Effectif total de ménages	162948	199085	135293	222081	117668	106876	111786	13959	17474	43095

Biens d'équipement	Région									
	Nioro	Kita	Dioïla	Nara	Bougouni	Koutiala	San	Douentza	Bandiagara	Bamako
Climatiseur	3,1	1,7	1,0	1,4	1,4	1,4	1,1	2,0	1,5	13,5
Ventilateur/ Humidificateur	12,6	17,8	14,8	10,2	24,7	23,3	12,4	13,8	10,4	74,1
Chauffe-eau	0,7	1,0	0,6	0,8	1,3	1,2	1,2	2,1	1,5	4,3
Fer à repasser	3,6	5,0	4,9	3,0	6,1	7,7	6,8	8,9	7,4	10,0
Fusil de chasse	7,7	16,5	13,1	6,8	22,4	11,0	12,1	13,3	15,9	1,6
Groupe électrogène	0,5	0,8	0,6	1,6	1,0	0,5	0,6	2,1	2,4	1,8
Panneau solaire	44,9	60,6	71,6	28,0	71,6	63,4	64,0	32,1	42,2	10,5
Smartphone/ Tablette	17,2	14,3	12,0	9,2	14,3	19,4	10,0	7,9	6,9	29,0
Cuisinière à gaz	2,6	2,4	2,1	2,6	2,9	3,7	1,5	2,0	1,8	16,9
Réfrigérateur/ Congélateur	6,1	5,6	3,9	4,2	6,0	5,6	3,5	4,7	2,5	30,1
Ordinateur	2,9	3,4	2,2	2,4	3,7	3,7	2,0	3,9	2,3	16,7
Charrue	53,7	42,4	45,6	51,4	42,2	44,0	59,2	33,8	37,9	0,9
Tracteur	0,7	0,9	0,8	1,5	1,2	1,4	0,6	2,2	1,5	0,3
Motoculteur	0,4	0,7	1,0	0,5	1,1	0,6	0,8	0,9	1,0	0,3
Forage	0,9	0,6	0,6	0,8	0,9	0,9	0,9	2,2	1,0	2,3
Motopompe	0,5	0,9	1,4	0,7	1,8	1,7	1,2	1,0	4,1	0,4
Machine à laver	0,1	0,2	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4
Four à micro-onde	0,2	0,1	0,3	0,6	0,3	0,2	0,2	0,4	0,5	3,2
Effectif total de ménages	49353	51256	71028	23882	132627	104125	95236	17055	82897	537932

6.3.3. Variation selon le type de population

Dans l'ensemble, les ménages sédentaires disposent davantage de moyens d'équipement que les nomades, quel que soit le type de bien. La même observation est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 6.11. Proportion (%) des ménages ordinaires possédant au moins un autre bien d'équipement par type selon le milieu de résidence et le type de population

Biens d'équipement	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	Type de population								
	Sédentaire	Nomade	Ensemble	Sédentaire	Nomade	Ensemble	Sédentaire	Nomade	Ensemble
Climatiseur	11,2	0,8	11,2	1,6	2,4	1,7	5,4	2,3	5,3
Ventilateur/ Humidificateur	65,0	2,9	64,7	16,7	8,8	16,4	35,5	8,4	34,7
Chauffe-eau	3,8	0,3	3,8	1,2	1,3	1,2	2,2	1,2	2,2
Fer à repasser	96,8	21,2	96,6	84,9	23,8	78,7	90,6	23,7	86,8
Fusil de chasse	2,3	3,5	2,3	12,9	3,0	12,4	8,8	3,0	8,6
Groupe électrogène	1,6	0,9	1,6	1,4	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5
Panneau solaire	15,3	8,2	15,3	58,1	14,5	56,2	41,5	14,1	40,7
Smartphone/ Tablette	25,8	1,6	25,7	13,4	4,7	13,0	18,2	4,5	17,8
Cuisinière à gaz	13,6	1,0	13,6	2,2	1,9	2,2	6,7	1,8	6,5
Réfrigérateur/ Congélateur	25,4	1,0	25,3	4,1	3,9	4,1	12,4	3,7	12,2
Ordinateur	14,0	0,5	14,0	2,7	2,2	2,6	7,1	2,1	6,9
Charrue	3,1	1,0	3,1	37,9	4,4	36,4	24,4	4,2	23,8
Tracteur	0,5	0,5	0,5	1,2	1,1	1,2	0,9	1,0	0,9
Motoculteur	0,4	0,3	0,4	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8
Forage	2,0	1,4	2,0	1,3	2,3	1,4	1,6	2,2	1,6
Motopompe	0,6	0,9	0,6	2,2	3,1	2,2	1,6	3,0	1,6
Machine à laver	0,3	0,2	0,3	0,2	0,7	0,2	0,3	0,6	0,3
Four à micro-onde	2,3	0,1	2,3	0,4	1,3	0,4	1,1	1,3	1,1
Effectif total de ménages	859912	4532	864444	1360347	70864	1431211	2220259	75395	2295655

6.4. Vue d'ensemble

Ce chapitre a permis de présenter une vue d'ensemble des moyens d'information ou de communication, de déplacement ainsi que d'autres biens d'équipements possédés par les ménages.

Dans l'ensemble, le moyen d'information/communication possédé par la majorité des ménages est le téléphone mobile tandis que le moyen de déplacement possédé par la majorité des ménages est la moto ou tricycle à moteur. Quant aux autres biens d'équipement possédés par les ménages, dans l'ensemble et en milieu rural, les plus fréquents sont le panneau solaire, le ventilateur ou humidificateur et la charrue. En zone urbaine, il s'agit par ordre d'importance du ventilateur, du réfrigérateur, du smartphone et du panneau solaire. La machine à laver, le motoculteur et le tracteur sont très faiblement possédés par les ménages.

CONCLUSION

Les données du RGPH5, 2022 ont permis d'avoir une plus grande visibilité sur les caractéristiques des habitations et le cadre de vie des populations maliennes. Dans l'ensemble, les ménages ordinaires sont davantage logés dans les concessions et les maisons à plusieurs logements. La proportion des ménages installés dans les immeubles et les villas est en augmentation d'année en année ; celle des ménages installés dans les cases est en baisse. Concernant les matériaux de construction, l'utilisation des matériaux durables ou modernes a connu une progression significative, en comparaison avec les données des précédents Recensements Généraux.

En général, les logements de type traditionnel sont les plus répandus tant en milieu rural qu'en milieu urbain. L'analyse par région montre que la capitale Bamako et la région de Kidal, sont les deux régions du pays où les proportions des logements modernes se situent au-dessus de la moyenne nationale. S'agissant des logements semi-modernes, le district de Bamako et les régions de Kidal et Kayes enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale. Concernant les logements traditionnels, le District de Bamako et les régions de Kidal, Ménaka et Kayes enregistrent des proportions au-dessus de la moyenne nationale. Les proportions des logements précaires vont d'un minimum de 1,2% à Bamako à un maximum de 39,6% dans la région de Taoudenni. Cette répartition des types de logements met en évidence des disparités importantes entre les régions du Mali, avec une concentration de logements modernes et semi-modernes à Bamako et dans certaines régions, tandis que d'autres zones, comme Taoudenni, souffrent d'un taux élevé de logements précaires.

Dans l'ensemble, la plupart des ménages vivent dans un logement dont ils sont propriétaires. En milieu urbain, plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur unité d'habitation mais les propriétaires avec titre représentent seulement 28,6%. Il faut signaler la forte proportion des ménages en location à Bamako et dans les autres milieux urbains. La proportion des ménages propriétaires de leurs logements connaît une légère tendance à la baisse entre 1998 et 2022. Cependant, la proportion des ménages locataires a augmenté sur la même période. Bien que la propriété reste prédominante, il y a une tendance à une plus grande précarité en matière de logement, avec une augmentation de la location, particulièrement en milieu urbain, ce qui pourrait refléter les dynamiques de croissance démographique et urbaine du pays.

Concernant le cadre de vie des populations, les éléments de confort et de commodité se rencontrent plus dans les ménages du milieu urbain du fait qu'ils sont en général associés à la modernité. Dans l'ensemble, deux principaux modes d'éclairage sont prédominants. Il s'agit par ordre d'importance du panneau solaire et de l'électrification EDM. L'éclairage à l'électricité est encore loin d'être un acquit dans certaines régions du pays. Les proportions les plus faibles se trouvent dans les régions Ménaka et de Bandiagara. L'écart entre le milieu rural et le milieu urbain reste toutefois considérable, appelant ainsi au renforcement des programmes initiés dans le cadre de la politique d'électrification, en particulier en milieu rural. La majorité des ménages a accès à l'eau potable. Parmi les diverses sources d'approvisionnement en eau de boisson, le robinet est celui qu'utilise la plus grande proportion de ménages au Mali en milieu urbain.

Sur le plan de l'assainissement, les latrines et la nature sont, dans l'ensemble, les types d'aisance les plus utilisés par les ménages. Les ménages déversent majoritairement leurs eaux usées dans la rue ou

dans la nature, et leurs ordures ménagères dans la nature. Au Mali, le type de combustible prédominant est le bois de chauffe ; près de la moitié des ménages utilise ce type de combustible.

En matière de densité d'occupation des logements, il y a effectivement une pression de la population sur le nombre de chambres disponibles et quelle que soit la région. Dans l'ensemble, quatre ménages sur dix vivent dans des logements où la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre. Dans l'ensemble, le moyen d'information/communication possédé par la majorité des ménages est le téléphone mobile tandis que le moyen de déplacement possédé par la majorité des ménages est la moto ou tricycle à moteur. Quant aux autres biens d'équipement possédés par les ménages, dans l'ensemble et en milieu rural, les plus fréquents sont le panneau solaire, le ventilateur ou humidificateur et la charrue.

En définitive, les caractéristiques des habitations reflètent les conditions de vie des Maliens et les défis auxquels le gouvernement doit encore faire face dans ce domaine sont importants. Pour améliorer davantage le cadre de vie des populations, des efforts sont certes attendus des pouvoirs publics en termes de fournitures d'accès aux services sociaux de base mais, il est également attendu des populations qu'elles s'approprient et adaptent leurs comportements aux exigences de l'environnement et du mode de vie propre à des habitations modernes.

Aux termes de l'analyse, quelques recommandations sont formulées à l'endroit des départements ministériels :

➤ **Au ministère en charge de l'Habitat et de la Population**

Les résultats montrent qu'en matière de densité d'occupation des logements, il y a effectivement une pression de la population sur le nombre de chambres disponibles et ce, quelle que soit la région. En outre, la proportion de logements précaires est importante. Il est essentiel d'intensifier les actions de mise en œuvre de la Politique Nationale de Population en vue d'une croissance démographique maîtrisée et favorable à une croissance économique soutenue (profit du dividende démographique) ; ce qui permettrait d'améliorer l'offre de logements décents. Il faut renforcer l'offre de services de logements sociaux en facilitant les conditions d'accès aux ménages, en particulier aux ménages démunis. Une étude d'envergure nationale sur l'occupation des logements et la promiscuité permettrait d'éclairer la prise de décisions.

➤ **Au ministère en charge de l'Environnement**

Des proportions très élevées de ménages jettent les eaux usées et les ordures ménagères dans la nature et/ou dans la rue. Il y a lieu de :

- mettre en place un mécanisme adéquat de gestion des déchets ménagers, notamment en milieu urbain ;
- intensifier les actions de communication pour le changement social et comportemental en matière de protection de l'environnement immédiat des ménages.

➤ **Au ministère en charge de l'Énergie et de l'eau**

Des proportions importantes de ménages n'ont pas accès à l'eau potable et à l'électricité, en particulier en zone rurale. Il faut :

- intensifier la politique d'électrification rurale de l'AMADER en particulier dans les zones non couvertes ;
 - poursuivre et pérenniser les efforts de l'Etat en matière de desserte en eau potable.
- **Au ministère en charge de l'Economie**

La proportion de ménages locataires de leur logement est en augmentation et les ménages démunis occupent généralement des logements précaires. Il convient de renforcer les stratégies de réduction de la pauvreté afin de permettre au maximum de ménages d'accéder à des logements décents.

BIBLIOGRAPHIE

- BAVANT B., 1989, *Cadre de vie et habitat urbain en Italie centrale byantine*, 532 p.
- BOUBA DJOURDEBBE F., 2015, *Facteurs environnementaux immédiats et santé des enfants dans les zones de l'Observatoire de population de Ouagadougou (Burkina Faso)*, thèse de Doctorat en Démographie, Université de Montréal, 210 p.
- CAEB et EI, 2022, *Analyse de l'économie politique du secteur de DSSR au Mali*.
- Comité national du recensement (BCR, Burkina-Faso), Octobre 2009, *Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-2006) : Analyse des résultats définitifs, THEME 10 : MENAGES ET HABITATIONS*.
- DNAT, 2024, *Recueil cartographique des outils de planification spatiale*.
- DNP, 2017, *Politique nationale de population*. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population.
- DNPD, 2022, *Situation économique et financière du Mali en 2022 et perspectives pour 2023*.
- DNUH, 2006, *Recueil des textes sur l'urbanisme et la promotion immobilière*, 220p.
- INSTAT (l'Ex-DNSI, BCR), 2009, *4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat du mali, analyse des résultats définitifs thème 2 : Ménages et caractéristiques de l'habitat au Mali*.
- INSTAT, 2020, *Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages, premier passage*.
- INSTAT, 2020, *Rapport National sur l'Emploi auprès des Ménages (RNEM), 2020*
- INSTAT, 2021, *Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages, premier passage*.
- INSTAT, 2022, *5^{ème} recensement général de la population et de l'habitat, Manuel de l'agent recenseur du Mali*.
- Institut national de la statistique (INS), Décembre 2017, *3^{ème} recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3) de la Guinée : Analyse des résultats, Thème : Caractéristiques des habitations et cadre de vie des populations*.
- Institut national de la statistique (INS), Octobre 2021, *3^{ème} recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3) du Madagascar : Analyse des résultats, Thème : Habitation et cadre de vie de la population*.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique, Octobre 2003, *Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) : Analyse des résultats, Tome 4 : Ménages, condition d'habitation et pauvreté au Bénin*.
- LOI N°01-105/ DU 10 DEC. 2001 relative au financement de l'habitat. L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 novembre 2001.
- MEADD, 2016, *Rapport troisième communication nationale du Mali à la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques*.
- ODHD, 2021 : *Profil socio-économique des 703 communes du Mali*.
- Ordonnance N°00-027/P-RM DU 22 MARS 2000, portant code domanial et foncier.

Tableau A2.1. Répartition (effectif et %) des habitations et de leur population par nature de l'habitat selon la région

Région	Ménage				Population			
	Logement fixe	Logement mobile	Ensemble (%)	Effectif	Logement fixe	Logement mobile	Ensemble (%)	Effectif
Kayes	99,5	0,5	100,0	162948	99,5	0,5	100,0	1826564
Koulikoro	98,5	1,5	100,0	199085	98,6	1,4	100,0	2246172
Sikasso	99,7	0,3	100,0	135293	99,8	0,2	100,0	1528398
Ségou	99,7	0,3	100,0	222081	99,7	0,3	100,0	2208847
Mopti	99,6	0,4	100,0	117668	99,5	0,5	100,0	842209
Tombouctou	88,6	11,4	100,0	106876	89,2	10,8	100,0	693719
Gao	73,8	26,2	100,0	111786	73,0	27,0	100,0	679911
Kidal	82,3	17,7	100,0	13959	81,6	18,4	100,0	79324
Taoudenni	59,5	40,5	100,0	17474	60,2	39,8	100,0	99499
Ménaka	40,9	59,1	100,0	43095	40,7	59,3	100,0	225223
Nioro	99,0	1,0	100,0	49353	98,9	1,1	100,0	668966
Kita	99,7	0,3	100,0	51256	99,5	0,5	100,0	680380
Dioïla	99,9	0,1	100,0	71028	99,9	0,1	100,0	674419
Nara	98,5	1,5	100,0	23882	98,5	1,5	100,0	278904
Bougouni	99,8	0,2	100,0	132627	99,8	0,2	100,0	1567533
Koutiala	99,9	0,1	100,0	104125	99,9	0,1	100,0	1153375
San	99,7	0,3	100,0	95236	99,7	0,3	100,0	815185
Douentza	99,7	0,3	100,0	17055	99,7	0,3	100,0	147229
Bandiagara	99,9	0,1	100,0	82897	99,9	0,1	100,0	720279
Bamako	99,2	0,8	100,0	537932	99,3	0,7	100,0	4211449
Ensemble	96,4	3,6	100,0	2295655	97,5	2,5	100,0	21347587

Tableau A2.2. Répartition (effectif et %) des habitations par statut d'occupation du logement selon le type de structure et le milieu de résidence

Statut d'occupation du logement	Type de structure									
	Immeuble individuel	Villa	Immeuble à appartements	Concession	Maison à plusieurs logements	Maison isolée	Case isolée	Tente	Habitat précaire/baraque	Autre
Urbain										
Propriétaire avec titre foncier	45,9	44,7	23,2	23,7	21,1	20,8	10,5	4,2	5,8	17,0
Propriétaire sans titre foncier	21,5	21,8	12,9	31,5	22,8	29,6	37,1	82,4	22,2	16,5
Copropriétaire avec titre foncier	1,0	0,9	1,0	1,0	1,3	1,2	0,5	0,1	0,5	0,3
Copropriétaire sans titre foncier	1,0	0,8	0,7	1,7	1,8	1,4	0,8	0,5	1,0	1,0
Location simple	20,4	22,0	54,8	33,8	44,6	28,9	15,3	2,6	28,0	21,5
Location-vente	1,8	1,6	1,7	1,8	2,3	2,7	1,8	0,3	0,7	1,8
Logé par l'employeur	1,9	1,9	1,7	1,5	1,7	3,4	2,3	0,2	4,5	3,9
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,6	2,0	1,1	1,7	1,2	6,3	12,5	1,5	21,9	3,8
Autre	4,9	4,3	2,9	3,3	3,2	5,7	19,2	8,2	15,4	34,2
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	70488	138296	64535	366836	163816	19862	5624	21396	1814
Rural										
Propriétaire avec titre foncier	42,8	36,1	25,9	17,1	16,9	17,9	11,4	3,0	14,2	12,4
Propriétaire sans titre foncier	34,4	38,5	30,7	62,7	57,4	54,7	55,0	87,6	45,4	28,4
Copropriétaire avec titre foncier	0,7	0,9	1,9	0,6	0,8	0,6	0,4	0,1	0,5	0,6
Copropriétaire sans titre foncier	0,8	1,1	1,5	2,4	3,1	2,1	1,6	0,3	0,8	1,4
Location simple	12,2	12,9	27,6	7,8	11,4	10,7	8,2	1,7	4,5	6,9
Location-vente	1,1	1,3	3,1	0,6	1,2	0,8	0,9	0,3	0,6	0,4
Logé par l'employeur	1,2	2,5	2,9	0,6	0,8	1,0	0,9	0,3	1,2	1,1
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,3	1,9	2,7	1,9	2,7	3,8	4,6	1,5	5,4	2,5
Autre	5,5	4,8	3,7	6,3	5,7	8,4	17,0	5,2	27,4	46,3
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	31504	35007	11261	905468	188078	83438	44482	89303	5234
Ensemble										
Propriétaire avec titre foncier	44,9	43,0	23,6	19,0	18,8	18,4	11,3	3,2	12,0	13,5
Propriétaire sans titre foncier	25,5	25,1	15,5	53,7	41,2	49,8	53,0	86,6	39,4	25,6
Copropriétaire avec titre foncier	0,9	0,9	1,2	0,7	1,0	0,7	0,4	0,1	0,5	0,5
Copropriétaire sans titre foncier	0,9	0,9	0,8	2,2	2,5	2,0	1,5	0,3	0,9	1,3
Location simple	17,8	20,2	50,8	15,3	26,9	14,2	9,0	1,9	10,5	10,4
Location-vente	1,6	1,6	1,9	0,9	1,7	1,2	1,0	0,3	0,6	0,7
Logé par l'employeur	1,7	2,0	1,9	0,9	1,2	1,4	1,0	0,3	2,0	1,7
Logé gratuitement par un bienfaiteur	1,5	2,0	1,4	1,8	2,0	4,3	5,5	1,5	9,7	2,8
Autre	5,2	4,3	2,9	5,5	4,7	8	17,3	5,8	24,4	43,5
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	102201	173780	76031	1271571	352098	103176	50020	110566	7043

Tableau A2.3. : Répartition (en %) des ménages ordinaires par statut d'occupation du logement selon le milieu de résidence et le standing du logement

Statut d'occupation du logement		Standing du logement			
		Moderne	Semi-moderne	Traditionnel	Précaire
Urbain					
Propriétaire avec titre foncier		40,6	32,0	24,0	15,6
Propriétaire sans titre foncier		17,3	16,7	30,0	40,7
Copropriétaire avec titre foncier		1,0	0,8	1,2	0,6
Copropriétaire sans titre foncier		0,7	0,8	1,8	1,8
Location simple		32,9	39,6	33,9	13,5
Location-vente		1,5	1,9	2,0	1,4
Logé par l'employeur		1,7	2,2	1,6	1,2
Logé gratuitement par un bienfaiteur		1,1	2,4	1,7	4,6
Autre		3,1	3,7	3,8	20,6
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	159503	140508	515313	27724
Rural					
Propriétaire avec titre foncier		43,1	30,1	18,2	11,8
Propriétaire sans titre foncier		28,9	39,1	60,6	54,8
Copropriétaire avec titre foncier		0,8	0,8	0,7	0,6
Copropriétaire sans titre foncier		1,0	1,2	2,4	2,6
Location simple		18,7	18,7	8,8	6,3
Location-vente		1,3	1,6	0,8	0,5
Logé par l'employeur		2,2	1,7	0,7	0,6
Logé gratuitement par un bienfaiteur		1,6	2,6	2,1	3,0
Autre		2,5	4,1	5,8	19,9
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	23461	33173	1094233	191624
Ensemble					
Propriétaire avec titre foncier		40,9	31,6	20,0	12,2
Propriétaire sans titre foncier		18,8	20,9	50,8	53,1
Copropriétaire avec titre foncier		1,0	0,8	0,8	0,6
Copropriétaire sans titre foncier		0,8	0,9	2,2	2,5
Location simple		31,1	35,6	16,9	7,2
Location-vente		1,5	1,9	1,2	0,6
Logé par l'employeur		1,8	2,1	1,0	0,6
Logé gratuitement par un bienfaiteur		1,2	2,5	2,0	3,2
Autre		3,0	3,8	5,1	20,0
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectif	183587	174195	1608806	218949

Tableau A 3.1. Nombre moyen de pièces par logement selon la région et le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Nombre de pièces	Nombre moyen de pièces
Kayes	Urbain	28565	149184	5,2
	Rural	134383	866884	6,5
	Ensemble	162948	1016067	6,2
Koulikoro	Urbain	34669	191393	5,5
	Rural	164416	1120940	6,8
	Ensemble	199085	1312237	6,6
Sikasso	Urbain	52673	265291	5,0
	Rural	82620	611473	7,4
	Ensemble	135293	876758	6,5
Ségou	Urbain	39799	207593	5,2
	Rural	182281	1121252	6,2
	Ensemble	222081	1328833	6,0
Mopti	Urbain	30206	133995	4,4
	Rural	87462	373966	4,3
	Ensemble	117668	508004	4,3
Tombouctou	Urbain	23798	89411	3,8
	Rural	83078	304144	3,7
	Ensemble	106876	393594	3,7
Gao	Urbain	21351	69885	3,3
	Rural	90435	246050	2,7
	Ensemble	111786	316058	2,8
Kidal	Urbain	4382	8933	2,0
	Rural	9577	53375	5,6
	Ensemble	13959	63327	4,5
Taoudenni	Urbain	-	-	-
	Rural	17474	45946	2,6
	Ensemble	17474	45946	2,6
Menaka	Urbain	7776	21184	2,7
	Rural	35319	77541	2,2
	Ensemble	43095	100112	2,3
Nioro	Urbain	6125	33529	5,5
	Rural	43228	270039	6,2
	Ensemble	49353	303568	6,2
Kita	Urbain	11934	70152	5,9
	Rural	39322	301487	7,7
	Ensemble	51256	371638	7,3
Dioïla	Urbain	-	-	-
	Rural	71028	468415	6,6
	Ensemble	71028	468415	6,6
Nara	Urbain	-	-	-
	Rural	23882	136131	5,7
	Ensemble	23882	136131	5,7
Bougouni	Urbain	12925	80982	6,3
	Rural	119702	912437	7,6
	Ensemble	132627	993418	7,5
Koutiala	Urbain	26278	136165	5,2
	Rural	77847	546615	7,0
	Ensemble	104125	682780	6,6

Région	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Nombre de pièces	Nombre moyen de pièces
San	Urbain	16253	73467	4,5
	Rural	78983	387764	4,9
	Ensemble	95236	461228	4,8
Douentza	Urbain	5381	31342	5,8
	Rural	11674	57871	5,0
	Ensemble	17055	89239	5,2
Bandiagara	Urbain	4396	16773	3,8
	Rural	78501	348828	4,4
	Ensemble	82897	365591	4,4
Bamako	Urbain	537932	2546993	4,7
	Rural	-	-	-
	Ensemble	537932	2546993	4,7
Ensemble	Urbain	864444	4132371	4,8
	Rural	1431211	8339885	5,8
	Ensemble	2295655	12461772	5,4

Tableau A 3.2. Répartition (effectif et %) des habitations par nombre de pièces dans le logement selon la taille de ménage

Taille du ménage	Nombre de pièces du logement											Ensemble	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif	
	1	9,9	19,8	15,7	11,9	9,0	8,4	4,2	4,9	2,9	13,4	100,0	105342
2	12,0	21,3	16,5	12,4	8,9	7,7	3,6	4,3	2,6	10,6	100,0	127655	
3	11,2	20,9	16,4	12,6	8,9	7,9	3,8	4,6	2,6	11,2	100,0	181650	
4	11,1	20,9	16,2	12,6	8,9	8,0	3,8	4,6	2,6	11,3	100,0	219424	
5	10,7	20,3	16,2	12,5	9,1	8,2	4,0	4,7	2,7	11,7	100,0	231230	
6	10,3	19,8	16,3	12,6	9,2	8,3	4,0	4,8	2,8	12,0	100,0	222163	
7	9,9	19,4	16,0	12,6	9,4	8,4	4,2	4,9	2,8	12,3	100,0	193587	
8	9,7	19,1	15,8	12,6	9,4	8,5	4,2	4,9	2,8	12,9	100,0	160742	
9	9,2	18,5	15,8	12,6	9,5	8,7	4,2	5,0	3,0	13,5	100,0	125119	
10	9,6	18,7	16,3	13,2	9,4	8,6	4,3	4,9	2,9	12,2	100,0	133515	
11	7,6	17,2	14,9	12,3	10,0	9,0	4,7	5,5	3,1	15,7	100,0	73065	
12	7,5	17,1	14,6	12,3	9,8	9,1	4,8	5,4	3,2	16,2	100,0	63930	
13	7,2	16,4	14,3	12,3	9,8	9,4	4,9	5,6	3,3	16,7	100,0	53778	
14	7,0	16,5	14,4	12,3	10,0	9,2	4,9	5,6	3,4	16,7	100,0	46063	
15	7,1	16,3	14,3	12,4	9,9	9,1	4,7	5,6	3,4	17,1	100,0	40930	
16	6,5	16,4	14,1	12,3	10,1	9,0	4,9	5,6	3,5	17,7	100,0	33716	
17	7,0	15,8	14,3	11,6	9,7	9,7	4,8	5,7	3,4	18,0	100,0	28817	
18	6,5	16,1	14,0	12,1	9,7	9,5	4,8	5,8	3,3	18,3	100,0	25243	
19	6,5	15,5	13,4	12,3	10,0	9,4	4,9	5,9	3,5	18,5	100,0	21879	
20	6,8	16,0	13,7	11,7	9,6	9,4	5,1	6,0	3,5	18,3	100,0	22917	
21	6,8	15,0	13,9	11,4	9,9	9,1	5,1	5,8	3,6	19,4	100,0	16588	
22	6,6	15,4	13,1	11,1	10,0	9,4	4,8	6,1	3,6	19,8	100,0	15205	
23	6,3	15,0	13,1	11,7	9,8	9,6	4,9	5,9	3,7	20,0	100,0	13518	
24	6,7	14,9	13,0	11,7	9,6	9,3	5,2	5,4	3,6	20,6	100,0	12083	
25 et plus	6,0	13,8	12,5	11,3	9,9	9,6	5,1	6,1	3,8	21,9	100,0	127495	
Ensemble	9,5	18,9	15,5	12,4	9,4	8,5	4,3	5,0	2,9	13,7	100,0	2295655	

Tableau A 3.3. Répartition (effectif et %) des habitations urbaines par nombre de pièces dans le logement selon la taille de ménage

Taille du ménage	Nombre de pièces du logement											Ensemble	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif	
	1	10,5	22,6	16,7	11,5	8,6	7,7	3,9	4,7	2,5	11,2	100,0	51663
2	11,4	23,5	16,1	11,6	8,9	7,4	3,7	4,5	2,5	10,5	100,0	51151	
3	11,0	22,9	16,7	11,9	8,8	7,6	3,6	4,6	2,4	10,5	100,0	78115	
4	11,0	23,1	16,5	12,0	8,7	7,7	3,6	4,6	2,5	10,4	100,0	95560	
5	10,6	22,8	16,6	12,1	9,0	7,9	3,7	4,5	2,4	10,4	100,0	99010	
6	10,6	22,6	16,7	12,2	8,9	7,9	3,7	4,6	2,5	10,4	100,0	92578	
7	10,5	22,6	16,8	12,0	9,1	7,8	3,8	4,5	2,5	10,2	100,0	77089	
8	10,7	22,5	16,5	12,1	9,0	7,9	3,9	4,6	2,4	10,4	100,0	61032	
9	10,4	22,5	16,8	12,1	9,0	8,0	3,6	4,6	2,6	10,2	100,0	45617	
10	10,8	22,9	16,6	12,2	8,8	8,1	3,7	4,6	2,4	9,9	100,0	41088	
11	10,1	22,4	16,5	12,2	9,1	8,0	4,0	4,6	2,5	10,7	100,0	25882	
12	10,1	22,1	16,0	12,2	9,2	8,1	3,9	4,7	2,5	11,2	100,0	21352	
13	10,0	22,0	16,0	12,1	8,9	8,2	4,1	4,9	2,8	11,0	100,0	17244	
14	9,8	22,3	16,4	12,2	9,2	8,1	3,7	4,6	2,8	10,9	100,0	14313	
15	10,5	22,5	16,2	12,0	9,0	8,1	3,6	4,6	2,8	10,7	100,0	12461	
16	9,6	22,3	16,3	12,1	9,2	8,3	3,5	4,6	2,7	11,5	100,0	10331	
17	10,7	22,1	16,4	10,8	8,9	8,5	4,1	4,5	2,6	11,5	100,0	8446	
18	10,0	22,0	17,1	11,6	8,6	7,8	3,6	5,2	2,4	11,8	100,0	7300	
19	10,1	22,3	16,4	12,8	8,6	7,7	3,7	4,7	2,4	11,2	100,0	6302	
20	10,5	23,2	15,7	10,6	8,5	7,7	4,2	5,1	3,0	11,4	100,0	6230	
21	11,4	22,4	16,6	11,2	9,0	7,7	3,8	4,4	2,9	10,6	100,0	4578	
22	9,7	23,7	15,3	10,8	8,7	8,1	3,4	5,3	2,9	12,1	100,0	4151	
23	10,9	21,1	16,0	12,0	9,0	8,3	3,6	4,9	2,5	11,6	100,0	3658	
24	11,2	22,3	16,4	10,9	8,5	7,4	3,6	4,6	2,6	12,4	100,0	3143	
25 et plus	11,0	22,1	15,6	11,0	8,8	7,9	3,9	4,6	2,7	12,3	100,0	26151	
Ensemble	10,7	22,7	16,5	11,9	8,9	7,9	3,7	4,6	2,5	10,6	100,0	864444	

Tableau A 3.4. Répartition (effectif et %) des habitations rurales par nombre de pièces dans le logement selon la taille de ménage

Taille du ménage	Nombre de pièces du logement											Ensemble	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif	
	1	9,3	17,1	14,7	12,2	9,5	9,0	4,6	5,1	3,2	15,5	100,0	53679
2	12,4	19,7	16,8	13,0	8,9	7,8	3,6	4,3	2,7	10,7	100,0	76504	
3	11,4	19,3	16,2	13,1	9,0	8,1	3,9	4,6	2,7	11,7	100,0	103535	
4	11,3	19,2	16,0	13,1	9,1	8,1	4,0	4,6	2,7	11,9	100,0	123864	
5	10,7	18,3	15,9	12,9	9,3	8,3	4,2	4,8	2,9	12,6	100,0	132220	
6	10,1	17,7	15,9	12,9	9,5	8,6	4,2	5,0	3,0	13,2	100,0	129586	
7	9,5	17,3	15,5	13,0	9,6	8,7	4,4	5,1	3,0	13,7	100,0	116497	
8	9,0	17,0	15,4	12,9	9,7	8,9	4,4	5,2	3,1	14,4	100,0	99710	
9	8,4	16,2	15,1	12,9	9,8	9,1	4,5	5,3	3,3	15,4	100,0	79502	
10	9,1	16,9	16,1	13,7	9,6	8,8	4,5	5,0	3,1	13,2	100,0	92427	
11	6,3	14,3	14,0	12,4	10,4	9,5	5,1	6,0	3,5	18,4	100,0	47183	
12	6,2	14,5	13,9	12,3	10,2	9,6	5,3	5,8	3,6	18,7	100,0	42578	
13	5,8	13,8	13,6	12,4	10,3	10,0	5,3	5,9	3,5	19,4	100,0	36535	
14	5,8	13,8	13,6	12,4	10,4	9,7	5,4	6,0	3,6	19,4	100,0	31750	
15	5,7	13,6	13,4	12,6	10,3	9,5	5,2	6,0	3,7	19,9	100,0	28469	
16	5,2	13,7	13,0	12,3	10,5	9,4	5,5	6,0	3,9	20,5	100,0	23386	
17	5,4	13,2	13,4	12,0	10,0	10,2	5,1	6,2	3,7	20,7	100,0	20372	
18	5,1	13,6	12,7	12,3	10,2	10,1	5,3	6,1	3,7	20,9	100,0	17943	
19	5,1	12,8	12,1	12,1	10,6	10,1	5,4	6,4	4,0	21,5	100,0	15577	
20	5,4	13,3	13,0	12,1	10,0	10,1	5,4	6,4	3,7	20,9	100,0	16688	
21	5,0	12,2	12,9	11,4	10,3	9,6	5,7	6,4	3,9	22,7	100,0	12010	
22	5,4	12,3	12,2	11,3	10,5	10,0	5,4	6,4	3,9	22,7	100,0	11053	
23	4,6	12,8	12,0	11,5	10,0	10,2	5,4	6,3	4,1	23,1	100,0	9860	
24	5,1	12,3	11,8	12,0	10,0	9,9	5,7	5,7	3,9	23,5	100,0	8940	
25 et plus	4,7	11,6	11,7	11,4	10,2	10,1	5,4	6,4	4,1	24,4	100,0	101344	
Ensemble	8,7	16,5	14,9	12,7	9,7	8,9	4,6	5,3	3,2	15,5	100,0	1431211	

Tableau A 3.5. Nombre moyen de chambres à coucher dans le logement selon la région et le milieu de résidence

Région	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Nombre de chambres à coucher	Nombre moyen de chambres par logement
Kayes	Urbain	28565	105844	3,7
	Rural	134383	623288	4,6
	Ensemble	162948	729132	4,5
Koulikoro	Urbain	34669	123147	3,6
	Rural	164416	816342	5,0
	Ensemble	199085	939406	4,7
Sikasso	Urbain	52673	189326	3,6
	Rural	82620	431800	5,2
	Ensemble	135293	621125	4,6
Ségou	Urbain	39799	146422	3,7
	Rural	182281	802872	4,4

Région	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Nombre de chambres à coucher	Nombre moyen de chambres par logement
	Ensemble	222081	949244	4,3
Mopti	Urbain	30206	92241	3,1
	Rural	87462	257104	2,9
	Ensemble	117668	349374	3,0
Tombouctou	Urbain	23798	48865	2,1
	Rural	83078	192031	2,3
	Ensemble	106876	240842	2,3
Gao	Urbain	21351	42557	2,0
	Rural	90435	157981	1,7
	Ensemble	111786	200585	1,8
Kidal	Urbain	4382	6121	1,4
	Rural	9577	34742	3,6
	Ensemble	13959	41499	3,0
Taoudenni	Urbain	-	-	-
	Rural	17474	31271	1,8
	Ensemble	17474	31271	1,8
Ménaka	Urbain	7776	14048	1,8
	Rural	35319	58877	1,7
	Ensemble	43095	73249	1,7
Nioro	Urbain	6125	23448	3,8
	Rural	43228	201160	4,7
	Ensemble	49353	224608	4,6
Kita	Urbain	11934	49309	4,1
	Rural	39322	225276	5,7
	Ensemble	51256	274584	5,4
Dioïla	Urbain	-	-	-
	Rural	71028	317378	4,5
	Ensemble	71028	317378	4,5
Nara	Urbain	-	-	-
	Rural	23882	94995	4,0
	Ensemble	23882	94995	4,0
Bougouni	Urbain	12925	54131	4,2
	Rural	119702	625164	5,2
	Ensemble	132627	679297	5,1
Koutiala	Urbain	26278	98322	3,7
	Rural	77847	386859	5,0
	Ensemble	104125	485182	4,7
San	Urbain	16253	48763	3,0
	Rural	78983	276438	3,5

Région	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Nombre de chambres à coucher	Nombre moyen de chambres par logement
	Ensemble	95236	325198	3,4
Douentza	Urbain	5381	22484	4,2
	Rural	11674	36616	3,1
	Ensemble	17055	59091	3,5
Bandiagara	Urbain	4396	11452	2,6
	Rural	78501	237735	3,0
	Ensemble	82897	249183	3,0
Bamako	Urbain	537932	1744152	3,2
Ensemble	Urbain	-	-	-
	Rural	537932	1744152	4,1
	Ensemble	864444	2826278	3,8

Tableau A 3.6. Répartition (effectif et %) des habitations (urbaines et rurales) par nombre de chambre à coucher dans le logement selon la taille de ménage

Taille du ménage	Nombre de chambres à coucher dans le logement											Nombre moyen de chambres	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	Ensemble		
											%	Effectif	
1	23,2	26,0	14,7	10,6	6,8	5,3	2,6	3,0	1,6	6,2	100,0	105342	3,7
2	27,5	27,3	13,9	10,1	5,9	4,5	2,2	2,4	1,3	4,9	100,0	127655	3,3
3	26,3	27,1	14,3	10,2	6,1	4,6	2,3	2,6	1,4	5,1	100,0	181650	3,4
4	26,3	27,1	14,2	10,2	6,1	4,7	2,4	2,6	1,4	5	100,0	219424	3,4
5	25,3	26,9	14,4	10,5	6,4	4,9	2,4	2,6	1,4	5,2	100,0	231230	3,5
6	24,6	26,5	14,4	10,8	6,5	5,0	2,5	2,8	1,5	5,4	100,0	222163	3,6
7	23,8	26,4	14,7	10,7	6,6	5,1	2,6	2,8	1,5	5,8	100,0	193587	3,6
8	23,2	26,1	14,7	10,9	6,9	5,3	2,6	2,8	1,5	6	100,0	160742	3,7
9	22,2	25,7	14,9	11,1	7,0	5,4	2,7	3,0	1,5	6,5	100,0	125119	3,8
10	23,7	26,1	14,8	11,1	6,6	5,0	2,5	2,7	1,5	6	100,0	133515	3,6
11	19,2	24,3	15,1	11,9	7,7	5,8	3,1	3,5	1,8	7,6	100,0	73065	4,1
12	18,9	24,2	15,1	11,7	7,5	6,0	3,2	3,5	1,8	8,1	100,0	63930	4,1
13	18,0	23,9	15,0	12,0	7,9	6,1	3,2	3,6	1,9	8,4	100,0	53778	4,2
14	17,9	23,7	15,0	12,3	7,8	6,3	3,1	3,6	1,7	8,6	100,0	46063	4,3
15	18,0	23,5	15,2	11,9	7,7	6,1	3,3	3,7	1,9	8,7	100,0	40930	4,3
16	17,0	23,6	15,1	12,2	7,8	6,1	3,3	3,7	1,9	9,3	100,0	33716	4,4
17	17,2	23,3	14,8	12,2	7,8	6,4	3,3	3,7	1,8	9,5	100,0	28817	4,4
18	17,0	22,9	15,1	12,1	7,9	6,4	3,5	3,7	2,0	9,4	100,0	25243	4,5
19	16,6	22,9	14,6	12,3	8,3	6,4	3,4	3,8	1,9	9,8	100,0	21879	4,5
20	17,2	23,0	14,8	12,1	7,7	6,4	3,3	4,0	2,1	9,4	100,0	22917	4,4
21	16,5	22,7	14,7	11,8	7,8	6,4	3,6	4,0	2,1	10,4	100,0	16588	4,6
22	16,8	21,8	14,5	12,0	8,2	6,4	3,4	4,2	2,3	10,4	100,0	15205	4,6
23	15,8	22,1	14,7	12,5	7,9	6,7	3,7	4,1	2,0	10,5	100,0	13518	4,6
24	15,8	21,6	14,6	12,3	8,3	6,7	3,7	4,0	2,3	10,7	100,0	12083	4,7
25 et plus	14,9	20,8	14,4	12,1	8,3	6,8	3,9	4,3	2,3	12,2	100,0	127495	4,9
Ensemble	22,8	25,6	14,6	11,0	6,8	5,3	2,7	3,0	1,6	6,6	100,0	2295655	3,8

Tableau A 3.7. Répartition (effectif et %) des habitations urbaines par nombre de chambre à coucher dans le logement selon la taille de ménage

Taille du ménage	Nombre de chambres à coucher dans le logement											Ensemble		Nombre moyen de chambres
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif		
	1	26,8	27,2	14,3	10,0	6,2	4,8	2,3	2,7	1,4	4,4	100,0	51663	
2	28,3	27,1	13,7	10,1	6,2	4,7	2,2	2,4	1,2	4,0	100,0	51151	3,2	
3	27,7	27,3	14,3	9,9	6,1	4,5	2,2	2,6	1,2	4,1	100,0	78115	3,2	
4	27,9	27,2	14,1	9,9	6,2	4,6	2,3	2,5	1,2	4,1	100,0	95560	3,2	
5	27,4	27,3	14,1	10,1	6,4	4,8	2,3	2,5	1,2	4,0	100,0	99010	3,2	
6	27,2	27,1	14,2	10,3	6,3	4,7	2,3	2,6	1,2	4,0	100,0	92578	3,2	
7	26,9	27,6	14,4	10,1	6,3	4,7	2,3	2,5	1,2	4,0	100,0	77089	3,2	
8	26,9	27,1	14,4	10,1	6,6	4,8	2,3	2,4	1,2	4,1	100,0	61032	3,3	
9	26,7	26,9	14,8	10,1	6,6	4,8	2,3	2,6	1,1	4,0	100,0	45617	3,3	
10	27,6	27,3	14,3	10,3	6,2	4,6	2,2	2,5	1,3	3,8	100,0	41088	3,2	
11	26,0	26,8	14,6	10,4	6,9	4,8	2,5	2,6	1,2	4,1	100,0	25882	3,3	
12	25,3	26,8	14,8	10,6	6,5	5,0	2,5	2,8	1,3	4,4	100,0	21352	3,4	
13	25,1	26,6	14,3	10,8	6,9	5,5	2,5	2,7	1,4	4,2	100,0	17244	3,4	
14	25,1	27,0	14,4	10,9	6,8	4,9	2,4	2,7	1,3	4,5	100,0	14313	3,4	
15	25,6	26,8	14,9	10,6	6,7	4,5	2,5	2,7	1,3	4,4	100,0	12461	3,3	
16	24,9	27,1	13,9	10,9	7,0	5,1	2,6	2,8	1,3	4,5	100,0	10331	3,4	
17	26,2	26,5	13,6	10,5	6,9	5,2	2,3	2,7	1,2	4,9	100,0	8446	3,4	
18	25,0	26,8	14,6	10,3	6,8	4,9	2,4	2,8	1,2	5,1	100,0	7300	3,5	
19	25,8	26,5	14,8	10,4	7,2	4,6	2,3	2,7	1,1	4,6	100,0	6302	3,4	
20	26,5	26,1	13,7	10,5	6,7	5,3	2,6	2,5	1,5	4,7	100,0	6230	3,4	
21	26,5	27,6	14,0	9,9	6,1	4,9	2,6	2,8	1,3	4,4	100,0	4578	3,3	
22	26,5	26,4	12,4	10,2	6,6	5,6	2,4	3,4	1,6	4,9	100,0	4151	3,5	
23	25,8	26,0	14,1	11,1	6,4	5,0	2,8	3,1	1,2	4,6	100,0	3658	3,4	
24	25,7	26,9	13,3	10,2	6,9	5,8	2,4	2,7	1,7	4,5	100,0	3143	3,4	
25 et plus	26,4	25,8	13,6	10,1	6,6	5,2	2,8	2,8	1,5	5,2	100,0	26151	3,5	
Ensemble	27,0	27,1	14,2	10,2	6,4	4,8	2,3	2,6	1,2	4,1	100,0	864444	3,3	

Tableau A 3.8. Répartition (effectif et %) des habitations rurales par nombre de chambre à coucher dans le logement selon la taille de ménage

Taille du ménage	Nombre de chambres à coucher dans le logement										Ensemble		Nombre moyen de chambres
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	%	Effectif	
	1	19,6	24,9	15,1	11,3	7,3	5,8	2,9	3,3	1,8	8,1	100,0	
2	26,9	27,5	14,1	10,1	5,8	4,4	2,2	2,4	1,4	5,3	100,0	76504	3,4
3	25,3	27,0	14,4	10,5	6,1	4,7	2,3	2,6	1,5	5,8	100,0	103535	3,6
4	25,0	27,1	14,3	10,4	6,1	4,8	2,4	2,6	1,5	5,9	100,0	123864	3,6
5	23,6	26,6	14,5	10,8	6,4	5,0	2,6	2,8	1,5	6,3	100,0	132220	3,7
6	22,7	26,0	14,5	11,1	6,6	5,3	2,6	2,9	1,6	6,7	100,0	129586	3,8
7	21,7	25,6	14,9	11,2	6,8	5,4	2,7	3,0	1,7	7,0	100,0	116497	3,9
8	20,9	25,4	14,9	11,3	7,0	5,5	2,8	3,1	1,7	7,3	100,0	99710	3,9
9	19,7	24,9	15,0	11,6	7,3	5,8	2,9	3,2	1,8	7,9	100,0	79502	4,1
10	21,9	25,5	15,1	11,5	6,8	5,2	2,7	2,8	1,7	6,8	100,0	92427	3,8
11	15,5	22,8	15,3	12,8	8,1	6,3	3,4	4,0	2,1	9,7	100,0	47183	4,5
12	15,7	22,9	15,3	12,3	8,0	6,5	3,6	3,8	2,1	9,9	100,0	42578	4,5
13	14,6	22,7	15,3	12,6	8,4	6,4	3,5	4,0	2,1	10,4	100,0	36535	4,6
14	14,7	22,2	15,2	12,9	8,2	6,9	3,5	4,0	1,9	10,5	100,0	31750	4,7

Taille du ménage	Nombre de chambres à coucher dans le logement											Nombre moyen de chambres	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et plus	Ensemble		
											%	Effectif	
15	14,6	22,1	15,3	12,5	8,2	6,8	3,7	4,2	2,1	10,4	100,0	28469	4,7
16	13,6	22,0	15,7	12,7	8,1	6,6	3,6	4,1	2,2	11,4	100,0	23386	4,8
17	13,5	22,0	15,3	12,9	8,2	6,9	3,7	4,2	2,1	11,2	100,0	20372	4,8
18	13,7	21,3	15,3	12,8	8,4	7,0	3,9	4,1	2,3	11,3	100,0	17943	4,9
19	12,9	21,4	14,5	13,1	8,7	7,1	3,9	4,3	2,3	11,8	100,0	15577	4,9
20	13,7	21,8	15,2	12,7	8,1	6,8	3,6	4,5	2,4	11,3	100,0	16688	4,9
21	12,7	20,8	15,0	12,6	8,5	7,0	3,9	4,5	2,4	12,7	100,0	12010	5,1
22	13,2	20,1	15,2	12,7	8,8	6,7	3,8	4,5	2,5	12,4	100,0	11053	5,0
23	12,1	20,6	14,8	13,1	8,4	7,3	4,0	4,4	2,4	12,8	100,0	9860	5,1
24	12,4	19,8	15,0	13,1	8,8	7,0	4,2	4,5	2,5	12,7	100,0	8940	5,1
25 et plus	11,9	19,5	14,6	12,7	8,8	7,3	4,2	4,7	2,5	13,9	100,0	101344	5,3
Ensemble	20,1	24,7	14,8	11,5	7,1	5,7	2,9	3,3	1,8	8,1	100,0	1431211	4,1

Tableau A.5.1. Taille moyenne des ménages et nombre moyen de personnes par chambre selon le milieu de résidence et la région

Région	Milieu de résidence	Population totale	Nombre de ménages	Nombre de chambres à coucher	Taille moyenne des ménages	Nombre moyen de personnes par chambre
Kayes	Urbain	249125	28565	3,7	8,7	2,4
	Rural	1577440	134383	4,6	11,7	2,5
	Ensemble	1826564	162948	4,5	11,2	2,5
Koulikoro	Urbain	267565	34669	3,6	7,7	2,2
	Rural	1978607	164416	5,0	12,0	2,4
	Ensemble	2246172	199085	4,7	11,3	2,4
Sikasso	Urbain	439154	52673	3,6	8,3	2,3
	Rural	1089244	82620	5,2	13,2	2,5
	Ensemble	1528398	135293	4,6	11,3	2,5
Ségou	Urbain	312546	39799	3,7	7,9	2,1
	Rural	1896302	182281	4,4	10,4	2,4
	Ensemble	2208847	222081	4,3	9,9	2,3
Mopti	Urbain	211477	30206	3,1	7,0	2,3
	Rural	630732	87462	2,9	7,2	2,5
	Ensemble	842209	117668	3,0	7,2	2,4
Tombouctou	Urbain	147938	23798	2,1	6,2	3,0
	Rural	545781	83078	2,3	6,6	2,8
	Ensemble	693719	106876	2,3	6,5	2,9
Gao	Urbain	142911	21351	2,0	6,7	3,4
	Rural	537000	90435	1,7	5,9	3,4
	Ensemble	679911	111786	1,8	6,1	3,4
Kidal	Urbain	25178	4382	1,4	5,7	4,1
	Rural	54145	9577	3,6	5,7	1,6
	Ensemble	79324	13959	3,0	5,7	1,9

Région	Milieu de résidence	Population totale	Nombre de ménages	Nombre de chambres à coucher	Taille moyenne des ménages	Nombre moyen de personnes par chambre
Taoudenni	Urbain	-	-	-	-	-
	Rural	99499	17474	1,8	5,7	3,2
	Ensemble	99499	17474	1,8	5,7	3,2
Ménaka	Urbain	45133	7776	1,8	5,8	3,2
	Rural	180090	35319	1,7	5,1	3,1
	Ensemble	225223	43095	1,7	5,2	3,1
Nioro	Urbain	61948	6125	3,8	10,1	2,6
	Rural	607018	43228	4,7	14,0	3,0
	Ensemble	668966	49353	4,6	13,6	3,0
Kita	Urbain	113128	11934	4,1	9,5	2,3
	Rural	567252	39322	5,7	14,4	2,5
	Ensemble	680380	51256	5,4	13,3	2,5
Dioïla	Urbain	-	-	-	-	-
	Rural	674419	71028	4,5	9,5	2,1
	Ensemble	674419	71028	4,5	9,5	2,1
Nara	Urbain	-	-	-	-	-
	Rural	278904	23882	4,0	11,7	2,9
	Ensemble	278904	23882	4,0	11,7	2,9
Bougouni	Urbain	113056	12925	4,2	8,7	2,1
	Rural	1454477	119702	5,2	12,2	2,3
	Ensemble	1567533	132627	5,1	11,8	2,3
Koutiala	Urbain	215305	26278	3,7	8,2	2,2
	Rural	938071	77847	5,0	12,1	2,4
	Ensemble	1153375	104125	4,7	11,1	2,4
San	Urbain	116056	16253	3,0	7,1	2,4
	Rural	699129	78983	3,5	8,9	2,5
	Ensemble	815185	95236	3,4	8,6	2,5
Douentza	Urbain	42221	5381	4,2	7,8	1,9
	Rural	105008	11674	3,1	9,0	2,9
	Ensemble	147229	17055	3,5	8,6	2,5
Bandiagara	Urbain	31117	4396	2,6	7,1	2,7
	Rural	689162	78501	3,0	8,8	2,9
	Ensemble	720279	82897	3,0	8,7	2,9
Bamako	Urbain	4211449	537932	3,2	7,8	2,4
	Rural	-	-	-	-	-
	Ensemble	4211449	537932	3,2	7,8	2,4
Ensemble	Urbain	6745306	864444	3,3	7,8	2,4
	Rural	14602280	28565	4,1	10,2	2,5
	Ensemble	21347587	134383	3,8	9,3	2,5

Tableau A.5.2. Répartition (effectif et %) des habitations par densité d'occupation du logement selon la région et le milieu de résidence

Région	Urbain				Rural				Ensemble			
	Inférieure ou égale à 3 personnes/ chambre	Supérieure à 3 personnes/ chambre	Ensemble	Effectif	Inférieure ou égale à 3 personnes/ chambre	Supérieure à 3 personnes/ chambre	Ensemble	Effectif	Inférieure ou égale à 3 personnes/ chambre	Supérieure à 3 personnes/ chambre	Ensemble	Effectif
Kayes	61,6	38,4	100,0	28565	59,9	40,1	100,0	134383	60,2	39,8	100,0	162948
Koulikoro	65,2	34,8	100,0	34669	60,8	39,2	100,0	164416	61,5	38,5	100,0	199085
Sikasso	63,0	37,0	100,0	52673	59,0	41,0	100,0	82620	60,5	39,5	100,0	135293
Ségou	65,5	34,5	100,0	39799	61,6	38,4	100,0	182281	62,3	37,7	100,0	222081
Mopti	61,9	38,1	100,0	30206	61,9	38,1	100,0	87462	61,9	38,1	100,0	117668
Tombouctou	50,9	49,1	100,0	23798	53,1	46,9	100,0	83078	52,6	47,4	100,0	106876
Gao	45,3	54,7	100,0	21351	45,0	55,0	100,0	90435	45,1	54,9	100,0	111786
Kidal	35,3	64,7	100,0	4382	67,8	32,2	100,0	9577	58,3	41,7	100,0	13959
Taoudenni	-	-	-	-	44,9	55,1	100,0	17474	44,9	55,1	100,0	17474
Ménaka	48,0	52,0	100,0	7776	47,1	52,9	100,0	35319	47,3	52,7	100,0	43095
Nioro	58,0	42,0	100,0	6125	52,9	47,1	100,0	43228	53,5	46,5	100,0	49353
Kita	63,8	36,2	100,0	11934	59,3	40,7	100,0	39322	60,3	39,7	100,0	51256
Dioïla	-	-	-	-	65,7	34,3	100,0	71028	65,7	34,3	100,0	71028
Nara	-	-	-	-	52,8	47,2	100,0	23882	52,8	47,2	100,0	23882
Bougouni	65,8	34,2	100,0	12925	61,3	38,7	100,0	119702	61,8	38,2	100,0	132627
Koutiala	63,7	36,3	100,0	26278	59,3	40,7	100,0	77847	60,4	39,6	100,0	104125
San	62,3	37,7	100,0	16253	58,8	41,2	100,0	78983	59,4	40,6	100,0	95236
Douentza	68,8	31,2	100,0	5381	55,1	44,9	100,0	11674	59,4	40,6	100,0	17055
Bandiagara	57,4	42,6	100,0	4396	55,2	44,8	100,0	78501	55,3	44,7	100,0	82897
Bamako	59,7	40,3	100,0	537932	-	-	-	-	59,7	40,3	100,0	537932
Ensemble	60,1	39,9	100,0	864444	58,4	41,6	100,0	1431211	59,0	41,0	100,0	2295655

LISTE DU PERSONNEL DU RGPH5

COORDINATION NATIONALE, BCR

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
1	Arouna	SOUGANE	INSTAT/BCR	Directeur National du BCR
2	Issa	BOUARE	INSTAT/BCR	Directeur National Adjoint du BCR
3	Assa	GAKOU	INSTAT/BCR	Directrice Technique du BCR
4	Siaka	CISSE	INSTAT/BCR	Directeur Technique Adjoint du BCR
5	Jean	WAKAM	UNFPA	Conseiller Technique Principal du RGPH5
6	Harouna	FOMBA	INSTAT/BCR	Chef de Section Communication et Mobilisation
7	Amadou Balla	KONE	INSTAT/BCR	Chef de Section Collecte et Exploitation des Données
8	Amadou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chef de Section Informatique Traitement et Archivage des Données
9	Ahamadou	DIALLO	INSTAT/BCR	Chef de Section Méthodologie, Analyse et Publication
10	Abdoul Karim	DIAWARA	INSTAT/BCR	Chef Section Cartographie et Système d'Information Géographique
11	Seydou	COULIBALY	INSTAT/BCR	Chargé de Communication
12	Sira	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
13	Seydou	DOUMBIA	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPro
14	Moussa Mahamar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de la méthodologie et de la conception des Documents et outils techniques
15	Alpha Faguimba	KONE	INSTAT/BCR	Chargé de l'Enquête Post-Censitaire
16	Issa	DIARRA	INSTAT/BCR	Chargé de l'Analyse des données
17	Mahamadou Oumar	CAMARA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
18	Djibril	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
19	Mamady	KEITA	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
20	Issoufou	DIAKITE	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
21	Alou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
22	Mamadou	TOUNKARA	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
23	Demba	DIALLO	INSTAT/BCR	Chargé de collecte
24	Ousmane	N'DIAYE	INSTAT/BCR	Chargé de centralisation des données

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
25	Aminata	KEITA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
26	Hamady	TRAORE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
27	Mahamadou	DRABO	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
28	Mohamed N	COULIBALY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
29	Roland	DIARRA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
30	Modibo	BA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
31	Kalilou	BERTHE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
32	Abdoulaye	BOUNDY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
33	Mohamed	FOFANA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
34	Boubacar	GANO	INSTAT	Comptable
35	Bouréïma	KANTE	INSTAT	Comptable
36	Mamadou Bakary	SIDIBE	INSTAT	Comptable
37	Mohamed	SANGARE	INSTAT	Comptable
38	Bandiougou	SOUMAORO	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
39	Sidi Yéhia	DIARRA	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
40	Bintou	TOGOLA	INSTAT	Secrétaire
41	Amadou M	DIALLO	INSTAT	Secrétaire
42	Adama	FOFANA	INSTAT	Chargé des Finances
43	Moussa	CISSE	INSTAT	Chargé des Finances
44	Fadoni	DIALLO	INSTAT	Chargé des Finances
45	Birama	TIMITE	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
46	Koman Issa	KEITA	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
47	Idrissa	TRAORE	INSTAT	Coordinateur de l'EPC
48	Kissima	SIDIBE	INSTAT	Coordinateur adjoint de l'EPC
49	Massa	DIAKITE	INSTAT	Superviseur de l'EPC
50	Ibrahim Bocar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie

CONSULTANTS INTERNATIONAUX

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE
1	Richard	DACKAM-NGATCHOU	PAYS-BAS	Expert chargé de l'Assurance qualité
2	Yves Merlin	MBOUYAP KAMTCHA	BUCREP	Expert EPC
3	Jean-Emmanuel	NJECK	BUCREP	Informaticien
4	Hervé	BASSINGA	ISSP de Ouagadougou	Expert EPC
5	Franklin	BOUBA DJOURDEBBE	IFORD	Chef de service Publications
6	Hamidou	KONE	IFORD	Chef de service de formations
7	Emmanuel	NGWE	IFORD	Enseignant-Chercheur
8	Oliver	FISCHER	US Census Bureau	Chief of the U.S. Census Bureau's International Programs Center
9	Derek	AZAR	US Census Bureau	Technical Assistance and Capacity Building Branch International Programs
10	Joshua	HANDLEY	US Census Bureau	Survey Statistician Methodology and Software Development Branch International Programs
11	Erik	VICKSTROM	US Census Bureau	Principal Demographer, Lead of Demographic and Decennial Research Group
12	Fabián	ROMERO	US Census Bureau	Demographic Statistician International Programs
13	Mitali	SEN	US Census Bureau	Chief, Technical Assistance and Capacity Bldg, U.S. Census Bureau
14	Sherrell	GOGGIN	US Census Bureau	Survey Statistician
15	Redouane	BETROUNI	US Census Bureau	Statistician at International Programs
16	Nobuko	MIZOGUCHI	US Census Bureau	Chief, Training and Statistical Development Branch
17	Andrew	WALZ	US Census Bureau	GIS analyst
18	Cristina	BRADATAN	US Census Bureau	Statistician/Demographer, International Programs
19	Keanu W T	RENNE-GLOVER	US Census Bureau	Data Scientist, Biostatistician

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE
20	Oumar	FALL	ANSD	Chef de la Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données
21	Papa Djibril	BA	ANSD	Chef du Bureau de la Cartographie et de la Numérisation des données
22	Ibrahima	DIOP	ANSD	Chef du Bureau du Traitement des Données d'Enquêtes

PERSONNES RESSOURCES/ LECTEURS

N°	PRENOMS	NOMS
1	Mamadou	BAGAYOKO
2	Adama	BARRY
3	Oumar	CISSE
4	Sékou Oumar	DIALLO
5	Mamoutou	FANE
6	Mahady Mamadou	FOFANA
7	Bakary	SACKO
8	Modibo Koly	KEITA
9	Ibrahim M.	TOURE

ANALYSTES

N°	PRENOM (S) ET NOM	THEMES
1	Ahamadou DIALLO	Evaluation de la qualité des données
2	Amadou KONE	Etat et structures de la population
3	Siaka CISSE et Daouda Aba FANE	Etat matrimonial et nuptialité
4	Moussa Mahamar MAIGA	Natalité et fécondité
5	Ahamadou DIALLO	Mortalité
6	Idrissa Minamba DOUMBIA	Migrations
7	Mamady KEITA	Urbanisation
8	Salah Mahamane DIALLO	Scolarisation, Alphabétisation et Niveau d'instruction
9	Seydou DOUMBIA & Ely DIARRA	Caractéristiques économiques de la population
10	Ousmane DIALL & Amadou KONE	Caractéristiques des ménages
11	Djanguiné CAMARA et Maimouna KANTE	Caractéristiques de l'habitat et Cadre de vie de la population
12	Maimouna MAGLO	Situation des enfants
13	Sira TRAORE	Situation des femmes
14	Famory KONATE	Enregistrement des faits d'état civil et enrôlement au RAVEC
15	Makan SISSOKO	Situation des personnes vivant avec un handicap
16	Soumaïla Adama TRAORE	Situation des jeunes
17	Moussa Mahamar MAIGA et Issa DIARRA	Situation des personnes âgées
18	Demba DIALLO et Djanguiné CAMARA	Situation de la population nomade
19	Safiatou Lala BENGALY et Ahamadou DIALLO	Caractéristiques culturelles de la population
20	Yaya SIDIBE et Mahamadou COULIBALY	Situation des albinos
21	Abdoul Karim DIAWARA & Ibrahim Bokar MAIGA	Disponibilité et cartographie des infrastructures de base

SUPERVISEURS NATIONAUX

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE
1	Safiatou Lala	BENGALY	BCR
2	Djanguiné	CAMARA	DNP
3	Mahamadou Oumar	CAMARA	BCR
4	Zoumana	CAMARA	BCR
5	Mèma	CISSE	CPS/SDR
6	Amidou	DEMBELE	BCR
7	Issoufou	DIAKITE	BCR
8	Ousmane	DIALLO	ONEF
9	Oumou	DIALLO	BCR
10	Ely	DIARRA	ODHD
11	Issa	DIARRA	DNP
12	Idrissa Minamba	DOUMBIA	CERCAP
13	Youssouf	FOFANA	BCR
14	Djenguina	FOFANA	BCR
15	Elmehidy Ag	HAMAHADY	INSTAT
16	Maimouna	KANTE	DNP
17	Sékou	KAYENTAO	DGME
18	Ibrahim	KINKOUMANA	BCR
19	Famory	KONATE	BCR
20	Maimouna	MAGLO	CPS/JUSTICE
21	Idrissa Koundou	MAIGA	BCR
22	Zoumana	SANGARE	DNPD
23	Baba	SANOGO	DNPD
24	Makan	SISSOKO	ONEF
25	Moussa	SOUMAORO	BCR
26	Soumaila Adama	TRAORE	DNPD
27	Youssouf	TRAORE	ISH
28	Hamadoun	TRAORE	FHG
29	Djibril	TRAORE	BCR

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE
30	Yacouba	TRAORE	BCR
31	Bamoussa	YALCOUYE	BCR
32	Madou	TRAORE	FSHSE
33	Moussa Mohamed	TRAORE	DNP

COORDINATION REGIONALE

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
1	Moussa	DEMBELE	DRPSIAP	KAYES
2	Amadou	DIAWARA	DRPSIAP	KOULIKORO
3	Mahamadou Hamada	MAIGA	DRPSIAP	SIKASSO
4	Tahibou	SISSOKO	DRPSIAP	SEGOU
5	Amadou	NIARE	DRPSIAP	MOPTI
6	Dippa	TRAORE	DRPSIAP	TOMBOUCTOU
7	Seydou Makan	KEITA	DRPSIAP	GAO
8	Abdoulaye	TRAORE	DRPSIAP	KIDAL
9	Djénèba dite Elisa	TANGARA	DRPSIAP	BAMAKO
10	Oumar	TRAORE	DRPSIAP	TAOUDENNI
11	Halidou	MAIGA	DRPSIAP	MENAKA
12	Marie Claire	KANTE	CAEF	GOUVERNORAT -SIKASSO
13	Modibo	SANGARE	CAEF	GOUVERNORAT - MENAKA
14	Malick	Ag ATTAHER	CAEF	GOUVERNORAT TAOUDENNI
15	Adama A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KAYES
16	Lassana Sekou	CAMARA	DIRCAB	GOUVERNORAT KOUTIALA
17	Oumar Koly	KEITA	CAEF	GOUVERNORAT TOMBOUCTOU
18	Adama	SENOU	CAEF	GOUVERNORAT NIORO
19	Zoumana	GOITA	CAEF	GOUVERNORAT NARA
20	Abdramane	DEMBELE	CAAJ	GOUVERNORAT SEGOU
21	Arouna	DEMBELE	CAEF	GOUVERNORAT BOUGOUNI
22	Asseydou A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT BANDIAGARA
23	Seydou	BAGAYOKO	CAEF	GOUVERNORAT SAN

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
24	Bouroulaye	DIAKITE	CAEF	GOUVERNORAT KEITA
25	Alhader Amadou	BELLA	CAEF	GOUVERNORAT GAO
26	Mouctar Ould	OUMERA	DAE	AE- KOULIKORO
27	Alpha	MAHAURU	DAE	AE- NIORO
28	Daouda	DOUMBIA	DAE	AE – MOPTI
29	Mahamadou	KEITA	DAE	AE – KITA
30	Amadou	YATTARA	DAE	AE- MENAKA
31	Mahamar H.	MAIGA	DAE	AE- KOUTIALA
32	Idrissa	COULIBALY	DAE	AE- KIDAL
33	Itous Ag Ahmed	IKNAN	DAE	AE- SEGOU
34	Souleymane	ALIOU	DAE	AE- DOUMENTZA
35	Ouaya Seyo	TAMBOURA	DAE	AE- TOMBOUCTOU
36	Lamine	TRAORE	DAE	AE- BOUGOUNI
37	Seydou N.	MAIGA	DIRECTEUR	AE KAYES
38	Sadou	ABDOU	DIRECTEUR	AE -GAO
39	Sinaly	TOGOLA	DIRECTEUR	AE- SIKASSO
40	Yanago	DOUMBO	DIRECTEUR	AE-SAN
41	Ibrahim	Ag MOHAMED	DIRECTEUR	AE-KATI
42	Aicha Belo	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KIDAL
43	Ténimba	DOUMBIA	DCAF	AEIRD
44	Mouneissa	H Aidara	DIRECTRICE	AE-TAOUDENNI
45	Birama	DAOU	DIRECTEUR	AE- DIOÏLA
46	Issa	DIARRA	CAEF	GOUVERNORAT- DOUMENTZA
47	Ousmane	DIALLO	CAEF	GOUVERNORAT MOPTI
48	Alhousseiny B.	TOURE	CAEF	GOUVERNORAT KOULIKORO
49	CISSE Aminata	DIALLO	GOUVERNEUR	GOUVERNORAT DIOÏLA
50	Yaya	WAIGALO	CAEF	GOUVERNORAT BAMAKO

SUPERVISEURS REGIONAUX, DRPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	REGION
1	Boubacrine	TRAORE	KAYES
2	Ibrahim	NAFA	KAYES
3	Sékou	DIARRA	KOULIKORO
4	Drissa	DIALLO	KOULIKORO
5	Siaka	DIALLO	SIKASSO
6	Brama	MARIKO	SIKASSO
7	Souleymane	KABORE	SEGOU
8	Baba	DIAWARA	SEGOU
11	Namory	TRAORE	MOPTI
12	Amadou	KONE	MOPTI
21	Lamine	COULIBALY	TOMBOUCTOU
22	Ibrahim	BAGNA	TOMBOUCTOU
9	Amadou	SOGOBA	GAO
10	Oumar	DEMBELE	GAO
13	Lousseyni	TIELA	KIDAL
14	Ibrahim Mazou	TOURE	KIDAL
15	Abdoul Aziz N'Daya	CISSE	TAOUDENNI
16	Ahmed	OULD SAKHY	TAOUDENNI
17	Ag Almostapha	MIYARATA	MENAKA
18	Boubacar	HAMADI	MENAKA
19	Abdramane	TRAORE	BAMAKO
20	Aïchata	BOUARE	BAMAKO

SUPERVISEURS LOCAUX, SLPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
1	Abdoulaye	SIBY	Chef SLPSIAP	KAYES	KAYES
2	Makan	KANTE	Chef SLPSIAP	BAFOULABE	KAYES
3	Boubacar	DIARRA	Chef SLPSIAP	DIEMA	KAYES
4	Bouacar	KONE	Chef SLPSIAP	KENIEBA	KAYES
5	Amadou Dit M'Bara	DIALLO	Chef SLPSIAP	KITA	KAYES
6	Seydou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	NIORO	KAYES
7	Baly	DABO	Chef SLPSIAP	YELEMANE	KAYES
8	Sidi	CISSE	Chef SLPSIAP	KOULIKORO	KOULIKORO
9	Moussa	KONE	Chef SLPSIAP	BANAMBA	KOULIKORO
10	Abdoulaye	COULIBALY	Chef SLPSIAP	DIOÏLA	KOULIKORO
11	Mamourou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	KANGABA	KOULIKORO
12	Yaya	DIALLO	Chef SLPSIAP	KATI	KOULIKORO
13	Djelimory Dit S	DIABATE	Chef SLPSIAP	KOLOKANI	KOULIKORO
14	Ibrahima Samba	MAIGA	Chef SLPSIAP	NARA	KOULIKORO
15	Yamoussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	SIKASSO	SIKASSO
16	Since	KEITA	Chef SLPSIAP	BOUGOUNI	SIKASSO
17	Boubacar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	KADIOLO	SIKASSO
18	Souleymane	TRAORE	Chef SLPSIAP	KOLONDIEBA	SIKASSO
19	Amadou	MAIGA	Chef SLPSIAP	KOUTIALA	SIKASSO
20	Moussa	TRAORE	Chef SLPSIAP	YANFOLILA	SIKASSO
21	Moussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	YOROSSO	SIKASSO
22	Mamadou	KONATE	Chef SLPSIAP	SEGOU	SEGOU
23	Daouda	KONE	Chef SLPSIAP	BAROUELI	SEGOU
24	Ali	SANOOGO	Chef SLPSIAP	BLA	SEGOU
25	Sidiki	KOUMA	Chef SLPSIAP	MACINA	SEGOU
26	Jean Paul	KONE	Chef SLPSIAP	NIONO	SEGOU
27	Emile Ibrahim	CAMARA	Chef SLPSIAP	SAN	SEGOU

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
30	Boukary	TRAORE	Chef SLPSIAP	BANDIAGARA	MOPTI
31	Mamadou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	BANKASS	MOPTI
32	Idrissa	CISSE	Chef SLPSIAP	DJENNÉ	MOPTI
33	Abdoulaye	DAO	Chef SLPSIAP	DOUENZA	MOPTI
34	Moise	KAMATE	Chef SLPSIAP	KORO	MOPTI
35	Abdramane	DIAKITE	Chef SLPSIAP	TENEKOU	MOPTI
36	Ibrahim	BOCOUM	Chef SLPSIAP	YOUWAROU	MOPTI
37	Oumar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU
38	Yacouba	KANE	Chef SLPSIAP	DIRE	TOMBOUCTOU
39	Hama	TEMBINE	Chef SLPSIAP	GOUNDAM	TOMBOUCTOU
40	Daouda	GUINDO	Chef SLPSIAP	GOURMA RHAROUS	TOMBOUCTOU
41	Yacouba	DIARRA	Chef SLPSIAP	NIAFUNKE	TOMBOUCTOU
42	Issa	FANE	Chef SLPSIAP	GAO	GAO
43	Amirou	TOGO	Chef SLPSIAP	ANSONGO	GAO
44	Lassine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	BOUREM	GAO
45	Abdou	HAIDARA	Chef SLPSIAP	KIDAL	KIDAL
46	Ismaila N	DIANE	Chef SLPSIAP	ABEIBARA	KIDAL
47	Agaly	AG EKAWEL	Chef SLPSIAP	ACHIBOGHO	KIDAL
48	Malamine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	TESSALIT	KIDAL
49	Yaya	SAMAKE	Chef SLPSIAP	TIN-ESSAKO	KIDAL
50	Allim	MOHAMED	Chef SLPSIAP	TAOUDENNI	TAOUDENNI
51	Lalla Mint	SIDI MOHAMED	Chef SLPSIAP	ACHOURAT	TAOUDENNI
52	Ali	OULD NAJIM	Chef SLPSIAP	AL-OURCHE	TAOUDENNI
53	Sidi Boubacar	OULD MOHAMED SALAH	Chef SLPSIAP	ARAOUANE	TAOUDENNI
54	Mohamed Lamine	OULD MOHAMED	Chef SLPSIAP	BOUJBEHA	TAOUDENNI
55	Oussama	DRISSI	Chef SLPSIAP	FOUM ELBA	TAOUDENNI
56	Hamza	SALIHOU	Chef SLPSIAP	MENAKA	MENAKA
57	Habiboulah	HAMA MAIGA	Chef SLPSIAP	ANDÉRAMBOUKANE	MENAKA
58	Assaleh	AG AFOUDNEMONY	Chef SLPSIAP	INEKAR	MENAKA
59	Ilaji	AG HOUZEIFATA	Chef SLPSIAP	TIDERMENE	MENAKA

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
60	Hawa	SISSOKO	Chef SLPSIAP	COMMUNE 1	BAMAKO
61	Boureima	GOITA	Chef SLPSIAP	COMMUNE 2	BAMAKO
62	Massaran	SANGARE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 3	BAMAKO
63	Awa	KONATE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 4	BAMAKO
64	Madina	DIAMOUTENE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 5	BAMAKO
65	Fatimata	DEMBELE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 6	BAMAKO

MEMBRES DE L'EQUIPE DE VEILLE

N°	PRENOMS	NOMS	ROLE
1	Isidore	CAMARA	Membre Cartographie
2	Abdramane	TRAORE	Membre Cartographie
3	Souleymane	TRAORE	Membre Cartographie
4	Sankoun	SISSOKO	Superviseur Equipe de veille
5	Zima	DIALLO	Membre Suivi de la collecte des données CAPI – NATIONAL
6	Zoumana	TRAORE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
7	Nana	MAIGA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
8	Elhadj	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
9	Moctar	DIARRA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
10	Sata	KEITA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
11	Sékou Arouna	SANGARE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
12	Sambou	DEMBELE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
13	Ahmadou	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
14	Mahmoud AG	ALY	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
15	Yaya	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
16	Abdrahamane	DJITEYE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
17	Aly	DJIGUIBA	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
18	Aly	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
19	Djibril	DIALLO	Membre chargé de la Gestion du Web et la sécurité du réseau
20	Souleymane	NIARE	Membre chargé de la Gestion du Web et l'extraction des données
21	Mama	KANE	Membre chargé de la maintenance informatique

N°	PRENOMS	NOMS	ROLE
22	Oumou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
23	Seydou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
24	Alhakimou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
25	Astan	COULIBALY	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
26	Moussa	TRAORE	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
27	Ahamadou	TOURE	Membre traitement des appels du numéro vert
28	Sidy Ousmane	DE	Membre traitement des appels du numéro vert
29	Mounina	CISSE	Membre traitement des appels du numéro vert
30	Nassoum	KEITA	Chargé du secrétariat
31	Boubacar	KONATE	Chargé de la reprographie



INSTAT
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

 BP 12, AVENUE DU MALI, HAMDALLAYE ACI 2000
 (+223) 20-22-24-55/20-22-48-73
 direction@instat.gouv.ml / instatmali2014@yahoo.fr
Site Web : www.instat-mali.org